

Université de Montréal

**ESDRAS MINVILLE, LE CATHOLICISME SOCIAL ET LE
NATIONALISME ÉCONOMIQUE, 1923-1939**

par

Dominique Foisy-Geoffroy
Département d'histoire
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maître ès arts (M.A.)

Octobre 2001

© Dominique Foisy-Geoffroy, 2001



D
7
W54
2002
N.001

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :

ESDRAS MINVILLE, LE CATHOLICISME SOCIAL ET LE
NATIONALISME ÉCONOMIQUE, 1923-1939

présenté par :

Dominique Foisy-Geoffroy

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Denyse Baillargeon, présidente-rapporteuse
Pierre Trépanier, directeur de recherche
Pierre Harvey, membre du jury

Mémoire accepté le 10 décembre 2001

SOMMAIRE

Esdras Minville (1896-1975) était un économiste et un sociologue qui fut notamment directeur de l'École des Hautes Études commerciales de Montréal durant près de vingt-cinq ans, soit de 1938 à 1962. On associe cet intellectuel aux milieux nationalistes, catholiques et traditionalistes canadiens-français (dits «clérico-nationalistes») de la première moitié du XX^e siècle.

L'objet de ce mémoire est de cerner l'essentiel de la pensée d'Esdras Minville de 1923 à 1939 et de remettre celle-ci en contexte. Ainsi, nous avons voulu répondre par nos recherches aux questions suivantes : Que pensait Minville? Quelles sont les sources de cette pensée et dans quel contexte intellectuel, politique, social, économique se déployait-elle? Quelles actions sont issues de cette pensée? C'est en outre tout un pan du traditionalisme canadien-français, c'est-à-dire tout particulièrement la fécondité de ce milieu intellectuel en ce qui concerne les moyens de régénérer la société, que nous nous proposons ainsi d'étudier.

Le corps du texte fut établi de façon à rendre compte à la fois des intérêts dominants de Minville et de sa «méthodologie» propre. Celle-ci l'amenait à tenter de trouver une solution à un problème donné en fonction de l'observation préalable des faits et de sa philosophie de l'homme. Le mémoire est donc divisé en deux sections, l'une portant sur «Le problème canadien-français», où sont traités les fondements théoriques de la pensée de Minville ainsi que son analyse de la situation du Québec et du Canada français, notamment sur le plan économique, l'autre présentant en quelques chapitres les différents éléments du programme de restauration économique, sociale et nationale qu'il a élaboré en réponse aux divers problèmes que son analyse lui a révélés.

Nos recherches nous ont conduit à situer Minville dans le courant du catholicisme social qui s'était développé suivant l'impulsion du pape Léon XIII et qui gagnait en popularité à l'heure de la crise économique des années 1930 et de la promulgation, en 1931, de l'encyclique *Quadragesimo Anno*. Nous avons en outre associé Minville à la doctrine du nationalisme économique telle qu'elle avait été élaborée au XIX^e siècle par des penseurs comme Friedrich List. Ces deux influences, le catholicisme social et le nationalisme économique, se rejoignaient dans la conception que se faisait Minville de la vie collective comme «organisme» formé de différents aspects *hiérarchisés* et *interdépendants*, composé à sa base des aspects matériels de la vie humaine et couronné par le spirituel. Une telle conception de la vie collective témoigne d'un souci constant d'envisager la vie humaine dans sa totalité, et postule une vision de l'homme comme être essentiellement culturel et spirituel.

Ce mémoire met également en valeur l'originalité et, dans certains cas, le radicalisme du programme de réformes qui est né des réflexions de Minville. Ce programme est centré sur la réforme des structures économiques et sociales de la société, et emprunte pour ce faire la voie de la planification économique, de l'aménagement régional décentralisé et du corporatisme. Il s'agissait d'un programme qui s'éprouvait au contact du réel, et qui a même inspiré un projet de colonisation coopérative en Gaspésie. En définitive, son principal objectif était de fournir aux gens d'ici, hommes et femmes canadiens-français, les bases matérielles nécessaires à la réalisation de leurs plus hautes aspirations intellectuelles, morales et surtout spirituelles, le tout sur toile de fond de crise économique et nationale.

Finalement, l'étude de la pensée d'Esdras Minville nous a permis de montrer, dans ce mémoire, que les milieux traditionalistes canadiens-français étaient loin d'être nécessairement réfractaires à toute forme de modernisation économique et sociale, et qu'il pouvait en émerger une pensée réformatrice rigoureuse, rationnelle et d'un radicalisme certain.

Mots clefs

- Esdras Minville
- Catholicisme social
- Nationalisme économique
- Traditionalisme canadien-français
- Pensée économique

SUMMARY

Esdras Minville (1896-1975), economist and sociologist, principal of Montreal's École des Hautes Études commerciales for nearly 25 years (1938-1962), was associated with the French Canadian Catholic, nationalist and traditionalist movement of the first half of the 20th century, known as "clérico-nationaliste".

This M.A. thesis focuses on the ideologies of Esdras Minville from 1923 to 1939 with attention put on the historical context, thus, with the intention to answer such questions as: What were the main aspects of Minville's ideology? What are its sources, and in which intellectual, socio-political and economical context was it developed? This thesis also intends to study French Canadian traditionalism as a whole, and especially its capacity to engender workable solutions for the renewal of society.

The body of this thesis was written in order to reflect both: Minville's dominant interests and his own "methodology". This methodology consists in trying to find a solution to a given problem built upon a prior observation of facts and Minville's own philosophy of Man. Consequently, this text is divided in two parts. The first one, "Le problème canadien-français" (The French-Canadian Problem), is dedicated to the study of the basic theoretical concepts of Minville's work and of his analysis of the situation of Quebec and French Canada. The second part, "Un programme de rénovation économique, sociale et nationale" (A Program of Economic, Social and National Renovation), presents the main aspects of Minville's reform program.

This research situates Minville in the mainstream of Social Catholicism. Social Catholicism had been developed by Catholic intellectuals since the pontificate of Leo XIII and grew in an unprecedented manner in the 1930's along with the economic Crisis and the promulgation of Pope Pius XI's encyclical Quadragesimo anno in 1931. Minville has also been associated with the doctrine of Economic Nationalism elaborated in the 19th century by such thinkers as Germany's Friedrich List. These two influences: Social Catholicism and Economic Nationalism, are imbedded in Minville's conception of a collective life constituted of different hierarchical and interdependent aspects. Such a conception brought Minville to favor the utilization of worldly pursuits in order to achieve greater intellectual, moral and spiritual fulfillment. Underlying Minville's conception of collective life is the constant preoccupation of taking a global image of what is human life, as well as the postulate of Man as an essentially cultural and spiritual being.

This thesis also stresses the originality and occasional radicalism of the reform program which resulted from Minville's thinking. His program is centered on the reform of economic and social structures of society and privileges a certain level of planned economy, decentralized regional development and corporatism to achieve its goals. Moreover, it is a program emphasizing the importance of realistic goals. This constant concern with realistic applicability of theory inspired a project of cooperative colonization in the Gaspésie region. In the end, the main objective of Minville's

program was to give French Canadian men and women the material basis necessary to the achievement of their highest intellectual, moral and especially spiritual aspirations, all this, during a time of economic and national crisis.

Finally, a study of Esdras Minville's ideologies illustrates that French Canadian traditionalism is far from being necessarily opposed to every form of social and economic modernization, and that it can produce a rigorous, rational and even radical reformist thought.

Keywords

- *Esdras Minville*
- *Social Catholicism*
- *Economic Nationalism*
- *French Canadian Traditionalism*
- *Economic Thought*

TABLE DES MATIÈRES

Sommaire	iii
Table des matières	vii
Remerciements	x
Introduction	1

PREMIÈRE PARTIE : LE PROBLÈME CANADIEN-FRANÇAIS

Chapitre premier : <i>Notions fondamentales</i>	14
1. Vie collective	16
a) <i>Primauté du spirituel</i>	16
b) <i>Interdépendance</i>	17
c) <i>Composantes de la vie collective</i>	18
2. Exigences du catholicisme	21
a) <i>La personne humaine</i>	21
b) <i>Responsabilité</i>	23
c) <i>Tradition</i>	25
d) <i>Rôle de l'Église</i>	26
3. Un nationaliste	28
a) <i>Définition de la nation</i>	28
b) <i>Nationalisme économique</i>	31
c) <i>Le cas canadien-français</i>	36
 Chapitre deuxième : <i>Données du problème</i>	 37
1. Causes	38
a) <i>Errements des intelligences</i>	42
i. «Mal des esprits»	42
ii. Libéralisme	46
b) <i>Causes structurelles</i>	50
i. La Conquête	50
ii. Industrialisation	53

2. Le problème canadien-français	56
a) <i>Capitalisme dérégulé</i>	57
b) <i>Politique économique inadéquate et inadaptée</i>	60
i. Centralisation et rupture d'équilibre	61
ii. Sur la ville et le monde rural	64
c) <i>Conséquences de la centralisation</i>	66
i. Sujétions économique et politique	66
ii. Conséquences sociales	67
iii. Conséquences nationales	70

**SECONDE PARTIE :
UN PROJET DE RÉNOVATION ÉCONOMIQUE,
SOCIALE ET NATIONALE**

Chapitre troisième : <i>À la recherche d'une doctrine</i>	78
1. Options rejetées	78
a) <i>Le marxisme et ses avatars</i>	78
b) <i>Le fascisme</i>	81
2. La Doctrine sociale de l'Église	84
a) <i>Éminente dignité de la personne humaine</i>	85
b) <i>Charité et justice</i>	86
c) <i>Responsabilité</i>	87
d) <i>Subsidiarité</i>	89
e) <i>Inégalité des conditions et collaboration des classes</i>	90
 Chapitre quatrième : <i>L'éducation</i>	 92
1. L'éducation nationale	92
2. L'école, l'université	95
3. Les élites	101
 Chapitre cinquième : <i>Réformes économiques</i>	 103
1. Plan de réformes	105
a) <i>Conseil économique</i>	105
b) <i>Inventaire</i>	106
c) <i>La colonisation</i>	110
d) <i>Restauration rurale</i>	114
i. Modernisation de l'agriculture	114
ii. Coordination de l'exploitation des ressources	117
iii. Petites et moyennes entreprises	118
e) <i>L'esprit coopératif</i>	122
f) <i>Législation sociale</i>	124

2. Minville, François Perroux et la nouvelle économie	127
<i>a) Théorie de Perroux</i>	128
i. Les agents actifs	128
ii. Le concept de domination économique	128
iii. L'espace	129
iv. La théorie des pôles	130
v. Une politique économique	131
<i>b) Minville et Perroux</i>	133
i. Un humanisme chrétien partagé	133
ii. Espace polarisé	134
iii. Une politique économique de même essence	135
3. Le ruralisme minvillien	136
Chapitre sixième : <i>Structures politiques et sociales</i>	142
1. Rôle de l'État	142
2. Corporatisme	144
3. La démocratie	152
4. Le Québec et le Canada	157
Chapitre septième : <i>La restauration rurale, de la théorie à la pratique : l'expérience de Grande-Vallée</i>	162
1. Le problème gaspésien	162
2. La genèse de l'expérience de Grande-Vallée en bref	163
3. L'expérience de Grande-Vallée à la lumière de l'oeuvre de Minville	168
Conclusion	174
Bibliographie	181

REMERCIEMENTS

Je tiens tout d'abord à remercier mon directeur de recherche, M. Pierre Trépanier pour l'encadrement souple et généreux qu'il m'a offert. Ses vastes connaissances, ses judicieux conseils, son soutien constant et ses encouragements m'ont été inestimables. J'aimerais également remercier mes parents, M. Luc Foisy et Mme Alice Geoffroy, pour m'avoir encouragé tout au long de mes études et pour avoir tant valorisé l'éducation. Finalement, je remercie Mlle Kim Murray, qui m'a aidé à traduire le sommaire de ce mémoire.

INTRODUCTION

Durant l'entre-deux-guerres, et particulièrement durant la crise des années 1930, nombreux sont ceux qui, constatant l'échec du régime économique fondé sur le capitalisme d'inspiration libérale et les grandes conséquences sociales qui en découlaient, tentèrent d'élaborer une formule, un programme de remplacement. Au Canada français, le sentiment de l'urgence d'une telle réforme se superposait à celui non moins important dans l'esprit des nationalistes de donner une ferme réponse aux problèmes propres de la nation, et notamment à celui, criant, de son infériorité économique.

C'est dans ce contexte général qu'on doit situer l'oeuvre, l'action, la vie d'Esdras Minville (1896-1975), économiste et sociologue faisant partie des milieux traditionalistes, catholiques et nationalistes canadiens-français de la première moitié du XX^e siècle. De son poste d'enseignant (1924-1938) puis de directeur (1938-1962) de l'École des Hautes Études commerciales, des tribunes que lui offraient l'École sociale populaire ainsi que les revues *L'Action française*, *L'Action nationale* et *L'Actualité économique* (qu'il contribua à fonder en 1925), il développa et énonça progressivement les éléments d'un vaste programme de restauration économique, sociale et nationale pour le Canada français et le Québec.

Ce programme, articulé autour de l'idée de décentralisation et axé sur la mise en oeuvre d'une conception originale du développement régional, dont on retrouvera l'esprit dans l'oeuvre d'un François Perroux par exemple, est le fruit d'un grand effort intellectuel partant de l'observation des faits, du réel, et se développant à l'intérieur d'un cadre doctrinal dont la principale caractéristique était d'envisager l'homme dans sa totalité. Le constat, c'est d'abord celui de l'échec d'un mode d'organisation économique inspiré du libéralisme, puis ceux, corollaires, de l'infériorité économique des Canadiens français ainsi que d'un dépérissement du monde rural et de l'économie régionale entraînant le déséquilibre de l'économie nationale en faveur des grands centres. Le cadre doctrinal, quant à lui, est constitué d'une part par la Doctrine sociale

de l'Église catholique, caractérisée par les concepts de subsidiarité et de responsabilité de l'être humain, mais surtout par un ordre des valeurs bien défini où trône en son sommet l'éminente dignité de la personne; d'autre part, par une conception de la vie collective comme ensemble de facettes, ou d'«aspects», hiérarchisés et interdépendants, dont la base, constituée de la vie économique, sociale et politique, est tout entière orientée vers le salut spirituel des hommes. Minville rappelle ainsi à tous ceux qui l'oublent trop facilement que l'être humain n'est pas seulement appelé à satisfaire ses besoins matériels, mais est surtout un être culturel et spirituel, et que c'est précisément en fonction de l'épanouissement de ces aspects de lui-même que l'homme doit travailler à sa prospérité matérielle.

D'une certaine façon, les origines d'Esdras Minville le prédisposaient à un tel destin. Né le 7 novembre 1896 dans une modeste famille de pêcheurs gaspésienne, cadet de onze enfants, il a pris contact dès son plus jeune âge avec la vie de pêcheur et d'agriculteur qu'on coulait dans un petit village de région rurale au Québec à l'orée du XX^e siècle, en l'occurrence Grande-Vallée en Gaspésie. À quinze ans déjà, il goûte lui-même au travail de la pêche et de la terre, jusqu'en 1915 alors qu'il part faire son cours secondaire à Montréal. Fraîchement diplômé en 1917, il retrouve Grande-Vallée où il dénicher un emploi de commis dans une papetière. Cela ne durera que deux ans toutefois : en 1919, il quitte à nouveau Grande-Vallée et la Gaspésie, définitivement cette fois, et part étudier à l'École des Hautes Études commerciales, qui deviendra son *alma mater* intellectuelle et professionnelle.

Ce que nous voulions souligner par ce bref récit de sa jeunesse, c'est qu'Esdras Minville n'a pas seulement réfléchi en intellectuel aux problèmes de l'infériorité économique des Canadiens français et du dépérissement des régions qui l'obséderont sa vie durant, il les a en quelque sorte vécus dans sa chair. Nous pourrions même affirmer que, jusqu'à un certain point, Minville a intellectualisé, approfondi et enveloppé d'un cadre doctrinal ces problèmes qu'il a vus, vécus et sentis durant sa jeunesse. Peut-être est-ce également là une des sources de ce réalisme, de ce souci du

réel dont est empreinte l'oeuvre de Minville, qui nulle part ailleurs sans doute ne s'exprime de façon si claire que dans l'expérience de Grande-Vallée (dont nous parlons au septième chapitre) et qui aboutit, notamment durant les années 1950, à de grands questionnements centrés sur la nécessité d'actualiser la tradition chrétienne et les grandes valeurs qu'elle véhicule afin d'y soumettre l'évolution des modernités politique, économique, scientifique, technique, qu'il juge de toute évidence irréversibles, et qui mettent en jeu rien de moins que le sort de la culture et de l'héritage chrétien de la civilisation occidentale.

Dans le cadre de cette étude toutefois, et ce par souci d'en limiter le corpus documentaire, nous nous bornons aux années 1923 à 1939, c'est-à-dire à la gestation du programme élaboré par Minville. Mil neuf cent vingt-trois est l'année de la parution de son premier article dans *L'Action française*, «Les Américains et nous». L'année 1939 quant à elle représente d'abord pour notre intellectuel un tournant important dans sa carrière : on l'avait en effet porté à la direction des HEC l'année précédente. Cela signifiait qu'il se retirait de *L'Actualité économique*, qu'il avait utilisée durant plus de dix ans comme un «laboratoire», selon l'expression de François-Albert Angers, où on assistait, mois après mois, brique par brique, à la construction de son programme de réformes. Celui-ci avait par ailleurs atteint à ce moment une certaine maturité. Finalement, cette année marque le début de la Deuxième Guerre mondiale, à l'occasion de laquelle se sont imposés au Canada et ailleurs dans le monde le keynésianisme et le modèle de l'État-providence. Cette date marque donc en quelque sorte de début de la défaite de ses idées.

Pour ce qui est des bornes thématiques et documentaires, nous n'en avons pas fixées et avons entrepris de couvrir l'ensemble de l'oeuvre de Minville produite de 1923 à 1939, ce pour deux raisons. D'une part, Minville considérait la vie collective et la vie de la nation comme un tout, et cette perspective influençait la formulation des différents éléments de son programme. Donc, comme tout se tient dans son oeuvre, il aurait été selon nous un peu artificiel et non respectueux de sa pensée d'en avoir isolé

tel ou tel élément, alors qu'on ne comprend toute leur portée que lorsqu'on les met en relation avec l'ensemble. D'autre part, un tel choix tient à la forme de l'oeuvre de Minville, dispersée dans de nombreux articles et brochures. Pour avoir un point de vue global sur un thème donné, il nous fallait consulter plusieurs textes qui chacun nous livrait un élément de sa pensée sur ce thème. C'est pourquoi toute omission présentait un risque pour le chercheur : celui de ne prendre qu'une vue fragmentaire de la pensée de Minville.

Pour ces mêmes raisons, nous n'avons voulu fixer d'autres bornes documentaires que celle que marque l'année 1939, et lire le plus grand nombre de textes possible durant la période qui nous intéressait. Nous ne pouvions tout lire cependant, le corpus demeurant considérable (un coup d'oeil à la bibliographie en convaincra facilement); il nous a donc fallu faire des choix qui, nous ne le cachons pas, furent un peu arbitraires : un titre suggestif, un nombre de pages inhabituel, un survol rapide des textes furent nos principaux guides¹. Tout cependant n'est pas d'égale valeur dans ce corpus, les réflexions sur les sujets les plus importants côtoyant des commentaires sur des éléments de l'actualité d'un intérêt tout à fait circonstanciel. Cela nous amène à croire que, non seulement nous avons pris connaissance de tous les textes majeurs de Minville publiés durant la période, mais que bien peu d'information importante qui eût pu se trouver dans un texte que nous avons laissé de côté ne fut répétée ailleurs et donc nous échappa.

Une approche de ce type devait nous permettre de mettre en valeur l'essentiel de la pensée de Minville. Dans son cas en effet, nous en sommes encore là, puisque la production historiographique concernant son oeuvre se résume somme toute à peu de choses. Elle est principalement constituée de quelques articles et d'un mémoire de maîtrise.

François-Albert Angers, ami, collègue et héritier intellectuel de Minville, est

¹ Le titre des articles et ouvrages de Minville que nous avons consultés dans le cadre de notre recherche sont marqués d'un astérisque «*» dans la bibliographie qu'on trouve à la fin du mémoire.

celui qui a le plus oeuvré à la diffusion de la pensée de celui-ci. On lui doit entre autres l'édition des *Oeuvres complètes* d'Esdras Minville en douze tomes. Nous dirions que la contribution la plus importante d'Angers à la connaissance de la pensée minvillienne aura été de mettre en valeur la partie économique de son oeuvre. En effet, pour Angers, comme d'ailleurs pour François Perroux, Minville était un précurseur de la «nouvelle économie», un «pionnier de la théorie du développement selon les données contemporaines du plan, de l'aménagement régional et des structures mentales²», une théorie dont il aurait présenté les rudiments dès 1927 dans le texte «Agir pour vivre!³», donc avant même la crise des années 1930. Si on n'a pas reconnu à l'oeuvre de Minville toute sa valeur économique, c'est qu'avant tout préoccupé par les problèmes spécifiques du Québec et désireux de contribuer à une politique économique appropriée à ses besoins et à ses aptitudes, il ne se serait pas occupé de formuler en théorie ce que lui ont appris ses observations de la réalité québécoise. Il n'avait pas la prétention de faire oeuvre scientifique, laissant cela à d'autres, puisqu'il ne se considérait pas lui-même économiste.

Selon Angers, Minville se défiait de cette méthodologie consistant à formuler une hypothèse puis d'en vérifier l'applicabilité à la réalité. Il préférerait observer la réalité sans *a priori* autre que sa philosophie de l'homme et en dégager une solution à un problème toute et uniquement issue des faits. Sur le plan méthodologique, son plus grand apport aura été de considérer la science économique comme une science macro-sociale qui n'a de sens que si elle tient compte des désirs et des besoins humains dans leur totalité.

Finalement, Minville est pour Angers le continuateur d'Errol Bouchette en ce que, conscient des problèmes économiques du Canada français et du Québec, il a donné corps à une politique qui permettrait aux Canadiens français de surmonter les

² François-Albert Angers, «La pensée économique d'Esdras Minville», *L'Action nationale*, vol. 65, n^{os} 9-10 (mai-juin 1976), p. 744.

³ Esdras Minville, «Agir pour vivre!», *L'Actualité économique*, vol. 3, n^o 8 (novembre 1927), p. 146-161.

problèmes causés par la mainmise du capital étranger sur les ressources du territoire québécois et d'assurer leur indépendance économique. La nécessité d'une telle politique avait déjà été perçue par de nombreux nationalistes, de Bouchette lui-même à Lionel Groulx et Olivar Asselin.

Pierre Harvey, dans un article qui porte sur la pensée économique d'Esdras Minville de 1923 à 1936⁴, relève trois préoccupations constantes dans son oeuvre, soit la promotion des intérêts économiques de la collectivité québécoise, un parti pris pour les plus démunis de la société, ainsi que la recherche d'un ordre économique qui se substituerait au capitalisme libéral (d'où son adhésion au corporatisme). Selon Harvey, la contribution essentielle de Minville ne ressortit pas au domaine de l'analyse proprement économique, mais plutôt à la description et à la critique des structures, puis à l'élaboration de formules pour améliorer ces structures. C'est ainsi que Minville a voulu organiser rationnellement l'économie du Québec et favoriser son développement harmonieux. À cette fin, il a proposé à ses compatriotes un plan en quatre points : réforme de l'agriculture, développement de la petite et de la moyenne entreprise, inventaire des ressources et mise sur pied d'un conseil technique d'études économiques qui dirigerait le tout.

Ruth Paradis, qui a collaboré à l'édition des oeuvres complètes de Minville, a publié en 1979 et en 1980 deux articles portant plus spécifiquement sur le coopératisme dans la pensée de Minville⁵. Selon elle, c'est parce qu'il a estimé que le coopératisme était une solution qui collait à la réalité que Minville y adhéré, ce qui a fait de lui un pionnier de la pensée coopérative au Québec. Pour Minville, le coopératisme laisse aux individus plutôt qu'à l'État le soin d'organiser la société et d'assurer son bon fonctionnement, tout en constituant une forme d'action collective. La formule

⁴ Pierre Harvey, «Les idées économiques d'Esdras Minville des débuts à la maturité (1923-1936)», *L'Action nationale*, vol. 65, n^{os} 9-10 (mai-juin 1976), p. 626-642.

⁵ Ruth Paradis, «Esdras Minville et la pensée coopérative idéologique au Québec», *L'Action nationale*, vol. 69, n^o 2 (octobre 1979), p. 107-116; «La pensée coopérative d'Esdras Minville de 1924 à 1943», *L'Action nationale*, vol. 69, n^o 7 (mars 1980), p. 518-526.

coopérative permettrait d'articuler les diverses activités économiques des régions les unes aux autres, donc d'assurer le développement économique complet de celles-ci, en plus d'aider à résoudre le problème de la répartition des richesses. C'est donc en somme une pièce maîtresse du plan de réformes économiques et sociales qu'il propose d'appliquer.

Roger Payette est l'auteur de l'unique monographie, soit un mémoire de maîtrise, exclusivement consacrée à la pensée de Minville⁶. Il aborde son oeuvre en l'analysant sous deux angles différents. D'une part, il cherche à donner une représentation de cette oeuvre scrupuleusement fidèle à ce qu'elle est et à en faire ressortir l'essentiel; d'autre part, il inscrit ce discours dans un cadre qui permettrait d'en dégager une signification profonde que la seule étude de l'oeuvre ne saurait révéler. Ce cadre est la classe sociale et les intérêts économiques qu'elle amène à défendre. L'auteur tire de son analyse deux grandes conclusions. La première concerne l'absence de systématisation de l'oeuvre de Minville. Payette considère que l'explication d'Angers justifiant ce manque de systématisation, c'est-à-dire le souci exclusif qu'aurait eu Minville de trouver une solution au problème canadien-français, n'est pas suffisante. Le problème de fond tiendrait en fait à une ambivalence fondamentale : Minville tenterait de concilier deux projets de société à peu près inconciliables, soit celui du clergé (ruralité, non-interventionnisme, nationalisme culturel et spiritualiste) et celui des «petits propriétaires» (vocation industrielle du Québec, soutien de l'État, relative autonomie de l'économie vis-à-vis du spirituel). C'est cette ambivalence fondamentale qui aurait empêché Minville de systématiser sa pensée. La seconde conclusion est que l'oeuvre de Minville, en présentant comme nécessaires au bien de la nation le progrès et la prospérité de tous les aspects de la vie collective, pose les conditions d'une réunification des dimensions sociale et nationale de la collectivité québécoise, qui ainsi peut se définir comme une société globale et prétendre accéder

⁶ Roger Payette, *Esdras Minville et le problème national canadien-français (1923-1956)*, Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1983, 323 p.

à l'«existence historique».

Jean-Claude Dupuis, dans le cadre d'un article portant sur la pensée économique de *L'Action française*, se trouve à étudier la portion de l'oeuvre de Minville rédigée durant les années 1920⁷. Dupuis associe dans cet article Minville et *L'Action française* à la doctrine du nationalisme économique qui, centrée sur la nation, constituerait une troisième voie entre le libéralisme et le socialisme. Minville aurait conçu une doctrine économique inspirée des principes du catholicisme social dont le fil conducteur et l'élément original est une décentralisation économique et démographique destinée à préserver l'équilibre entre le centre et la périphérie et entre l'industrie et l'agriculture. En somme, il propose une modernisation adaptée aux caractères de la nation canadienne-française qui saura préserver son poids démographique et qui pourra concilier ses progrès matériel et le salut spirituel des êtres humains qui la composent.

Robert Laplante aborde quant à lui l'oeuvre de Minville dans un livre portant sur une expérience coopérative à Guyenne, en Abitibi⁸. Il présente Minville comme le chef de file du nationalisme économique à l'époque. C'est le constat qu'aurait posé celui-ci de l'absence de contrôle canadien-français du commerce et de l'industrie au Québec qui l'aurait amené à formuler un projet de reconstruction sociale inspiré de la Doctrine sociale de l'Église sur le plan philosophique et pragmatique dans son application, projet qui aurait eu pour objet l'émancipation économique des Canadiens français et, de là, l'épanouissement de la nation. Selon Laplante, ce qui distingue Minville de ses contemporains est que sa pensée va bien au-delà des exhortations et est toute orientée vers l'action concrète à poser.

Finalement, Pierre Trépanier brosse, dans un article publié en 1995, un tableau

⁷ Jean-Claude Dupuis, «La pensée économique de *L'Action française*», *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 47, n° 2 (automne 1993), p. 193-219.

⁸ Robert Laplante, *L'expérience de Guyenne : colonisation et coopération en Abitibi*, Guyenne, Corporation de développement de Guyenne, 1995, 554 p.

d'ensemble de la pensée de Minville⁹. Minville, héritier de Lionel Groulx et d'Henri Bourassa, aurait soumis à ses compatriotes canadiens-français arrivés à la «croisée des chemins» une «formule de «renouveau radical dans le droit fil de la tradition¹⁰». Il a en effet proposé la réalisation d'un vaste plan de modernisation de la société canadienne-française inspiré des principes de la Doctrine sociale de l'Église et de l'école nationaliste d'économie politique, respectueux des caractères fondamentaux de la nation (francité et catholicité) et qui avait comme objectif d'assurer le progrès et l'affranchissement économique des Canadiens français. L'application des éléments de ce programme aurait pu constituer une «Révolution tranquille de droite». Ce ne fut cependant pas le cas, ses appels restant lettre morte. La Révolution tranquille que le Québec a connue ne fut pas celle que Minville aurait voulue et représenta pour lui une demi-défaite : une défaite en raison de la déconcessionnalisation, qui signifiait le rejet d'une des composantes fondamentales de la nation canadienne-française telle que la percevait Minville, soit le catholicisme, mais une défaite qui fut toutefois tempérée par le caractère nationaliste de ces changements.

Voilà donc l'essentiel de ce qui fut publié concernant la pensée d'Esdras Minville. Comme on l'a constaté, cette production est assez limitée, et c'est pourquoi nous nous consacrons dans ce mémoire à répondre à ces quelques questions de base : Que pensait Minville? Quelles sont les sources de cette pensée et dans quel contexte idéologique, politique, social, économique se déployait-elle? Quelles actions sont issues de cette pensée? Nous tenterons pour ce faire d'orienter notre recherche un peu différemment qu'ont pu le faire nos prédécesseurs. Angers, pour sa part, a eu tendance à négliger l'aspect réactionnaire de la pensée de Minville au profit d'éléments, comme ses réformes économiques, qui s'intègrent mieux au climat idéologique de notre société. Le problème est que, comme nous l'avons mentionné, tout se tient dans sa

⁹ Pierre Trépanier, «Esdras Minville et le traditionalisme canadien-français», *Les Cahiers des Dix*, n° 50 (1995), p. 255-294.

¹⁰ *Ibid.*, p. 255.

pensée, et qu'en conséquence le chercheur s'y intéressant ne peut faire l'économie d'une analyse de ses postulats philosophiques, de son idéal chrétien du monde, sans en prendre une vue tronquée. En outre, Angers a privilégié, dans son édition des *Oeuvres complètes* de Minville, une approche uniquement thématique qui évacuait toute possibilité de prendre la mesure de l'évolution de ses idées. Dans ce mémoire, nous tâcherons donc de prendre une vue plus complète de l'oeuvre de Minville, incluant son idéal chrétien, son opposition à la modernité philosophique et son antilibéralisme, en même temps que de rendre une certaine idée de l'évolution de sa pensée dans le temps. Du travail de Roger Payette, c'est la méthodologie que nous contestons. Non pas, bien sûr, celle qui consiste à rendre le plus fidèlement possible la pensée de Minville telle qu'elle s'est exprimée, mais plutôt celle qui a pour objet d'en cerner les tenants et aboutissants en ayant recours aux «intérêts de classe» qu'aurait défendus Minville... même à son insu. Nous estimons qu'une telle approche ouvre la porte aux interprétations les plus farfelues en plus de constituer potentiellement un alibi de choix aux préjugés de l'historien, puisqu'elle est justifiée d'outrepasser les strictes limites qu'impose la réalité de la lettre du texte. De plus, le recours à une telle explication est susceptible de simplifier outre mesure la compréhension d'éléments complexes d'une pensée. À preuve, l'analyse décevante que fait Payette de l'«antiétatisme» de Minville, qu'il contente d'expliquer par les intérêts de classe contraires de celui-ci. Pour notre part, nous croyons de beaucoup préférable pour rendre avec justesse la pensée d'un intellectuel de nous en tenir à l'analyse la plus profonde possible du texte, car à notre avis, malgré qu'un texte puisse parfois omettre volontairement, voire mentir, il n'en demeure pas moins la plus sûre référence de l'historien des idées. Quant aux autres historiographes de l'oeuvre de Minville, ils ont produit leur analyse dans le cadre plus limité sur le plan de l'exhaustivité d'un article. Nous aurons l'occasion de faire plus grand et plus détaillé.

Il n'en demeure pas moins que nos lectures ont beaucoup contribué à nous faire prendre conscience de la «méthode» minvillienne, qui consiste, comme nous l'avons

mentionné, à formuler les termes de la solution à un problème donné à partir de l'observation attentive du réel dans toutes ses subtilités, et ce à la lumière d'une doctrine envisageant l'homme dans sa totalité. Cette problématique et cette méthode, nous les avons assimilées et en avons fait la base du plan de ce mémoire. Ainsi, celui-ci est divisé en deux grandes parties correspondant respectivement au tiers et aux deux tiers du corps du texte. La première partie, intitulée «Le problème canadien-français», comprend deux chapitres où sont traitées, d'une part, les «notions fondamentales» servant de cadre général à l'intérieur duquel Minville déploie son analyse, et, d'autre part, les «données du problème» canadien-français, ou le constat par Minville des différents aspects de ce problème et l'analyse des causes qui y sont liées. Dans la seconde partie, intitulée «Un projet de rénovation économique, sociale et nationale», nous présentons en cinq chapitres la réponse de Minville à cette situation «dérégulée», soit le grand programme de restauration économique, sociale et nationale dont il a conçu une part importante durant les années 1920 et 1930, ses sources doctrinales et la tentative d'implantation de ce programme en Gaspésie dont il fut l'un des promoteurs importants. Au troisième chapitre, «À la recherche d'une doctrine», nous faisons le tour des différentes options idéologiques qui se présentaient à Minville et les raisons qui l'ont poussé à les rejeter toutes et à porter son choix sur la Doctrine sociale de l'Église. Le quatrième chapitre, intitulé «Éducation nationale», est quant à lui consacré à la grande question de l'éducation et du rôle social fondamental des élites. Au cinquième chapitre, nous présentons les différents éléments de ce qui est sans doute l'apport le plus personnel et le plus original de Minville, soit sa pensée économique et le programme de réformes qui en est issu. Dans le sixième chapitre, intitulé «Structures», nous traitons des réformes des structures politiques et sociales, notamment du corporatisme et de l'État, qui devaient compléter une action en profondeur sur le mode de fonctionnement de la société. Finalement, nous présentons au septième chapitre le cas de l'expérience de colonisation coopérative agricole et forestière de Grande-Vallée, en Gaspésie, qui constitue un essai d'application à la

réalité des théories de Minville et qui témoigne de façon éloquente de son souci d'éprouver sa pensée au contact du réel. Précisons en terminant que nous offrons en bibliographie un survol exhaustif des écrits de Minville publiés de 1923 à 1939, incluant les nombreux textes produits dans le cadre des chroniques «Faits et nouvelles» et «À travers les revues» de *L'Actualité économique*, chroniques dont il fut responsable durant plusieurs années. Nous croyons que ce dépouillement, fruit d'un travail un peu fastidieux il faut le dire, peut s'avérer utile à quiconque entreprend des recherches sur la pensée de Minville ou sur tout autre sujet qui y est relié.

Première partie

LE PROBLÈME

CANADIEN-FRANÇAIS

Chapitre premier

NOTIONS FONDAMENTALES

L'oeuvre de Minville a beau être tout orientée vers la résolution des problèmes concrets du Québec et de la nation canadienne-française¹, elle n'en est pas moins assise sur un solide édifice théorique. Il faut savoir cependant que les concepts théoriques à la base de la pensée minvillienne n'ont pas été systématisés au moins avant *Invitation à l'étude*, publié en 1943. Durant la période qui nous intéresse, on peut dire que, d'une façon générale, Minville ne les fait intervenir que sporadiquement, par fragments disséminés ici et là dans ses écrits, au gré de ses besoins. On trouvera par exemple les bases d'une définition de la nation en introduction d'un texte portant sur l'éducation nationale, ou sur la nécessité de tenir compte du facteur national dans la formulation d'une politique économique québécoise.

Il ne faut pas se laisser abuser par le caractère fragmenté des données fondamentales dans l'oeuvre de Minville, car la synthèse de ces éléments nous en fait voir une organisation rigoureuse, ce que confirmera éventuellement certains textes postérieurs, comme *Le citoyen canadien-français* (1946). Toutefois, cette fragmentation, cette absence de systématisation a pour conséquence de rendre toute tentative de synthèse périlleuse, les liens unissant ces éléments n'étant pas toujours très bien définis. Malgré tout, puisque ces concepts nous ont paru essentiels à une compréhension en profondeur de la pensée de Minville, en nous faisant entre autres comprendre les raisons qui l'ont poussé à favoriser tel type de réforme plutôt que tel autre, nous avons pris le parti d'interpréter et de rendre leur cohérence à ces fragments théoriques épars, dans les limites que prescrivent, bien entendu, les textes de Minville, le contexte et le vocabulaire employé.

Ceci étant dit, il convient dans cette introduction de présenter les horizons et les sources idéologiques d'Esdras Minville. Dans le paysage intellectuel canadien-

¹ François-Albert Angers, «Préface», dans *L'économie du Québec et la science économique*, Montréal, Fides et Presses HEC, 1979, p. 10.

français de la première moitié du XX^e siècle, Minville prend place, à la suite d'Henri Bourassa et de Lionel Groulx, parmi le groupe des intellectuels traditionalistes, nationalistes et catholiques que Linteau, Durocher et Robert appellent «clérico-nationaliste²». Il occupait en effet une place de choix au sein des organismes que ce groupe avait mis sur pied et des tribunes qui étaient à sa disposition, comme *L'Action française*, *L'Action nationale*, l'École sociale populaire et ses Semaines sociales, etc.

Si on prend une perspective globale, on n'hésitera pas à situer Minville dans le grand courant de la pensée catholique sociale qui a pris corps depuis le pontificat de Léon XIII (1878-1903). En outre, Minville s'abreuve aux idées véhiculées par la droite française. Dans ses écrits, il cite, notamment, Charles Maurras³, Henri Massis⁴ et Lucien Romier⁵. À cette liste, nous pouvons ajouter l'historien suisse Gonzague de Reynold⁶, dont l'ouvrage *L'Europe tragique* aurait eu, si on en croit Lionel Groulx, «de don [d']effrayer et de passionner [Minville]»⁷. Finalement, il nous faut noter l'influence qu'a vraisemblablement exercée sur la pensée de Minville la doctrine du nationalisme économique formulée au XIX^e siècle par des penseurs comme l'Allemand Friedrich List et l'Américain Henry C. Carey. Son influence ne fut certes pas dominante, cette doctrine ayant noué d'étroites relations avec le libéralisme, du moins chez List, ce qui ne pouvait convenir à Minville. Cependant, elle teinte certainement son oeuvre. Il a d'ailleurs consacré au grand ouvrage de List, *Système national d'économie politique*, un long article au ton plutôt élogieux dans la livraison de 1924 de la *Revue trimestrielle canadienne*⁸.

Dans les pages qui suivent, nous tâcherons donc de décortiquer la part

² Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain*, tome 1, *De la Confédération à la crise (1867-1929)*, Montréal, Boréal, 1989, p. 700-707.

³ Esdras Minville, [*Le problème national*], 1930, p. 3. Archives de l'École des Hautes Études commerciales, fonds François-Albert-Angers, P027T990014.

⁴ *Ibid.*, p. 3.

⁵ Esdras Minville, «Le réservoir de la race», *L'Action française*, mai 1926, p. 258-259.

⁶ Esdras Minville, «Ce que nous voulons», *L'Action nationale*, octobre 1935, p. 97.

⁷ Lionel Groulx, *Mes mémoires*, tome 2, 1920-1928, Montréal, Fides, 1971, p. 148.

⁸ Esdras Minville, «L'économie nationale», *Revue trimestrielle canadienne*, n°10 (mars 1924), p. 49-78.

théorique de l'oeuvre de Minville ainsi que d'en circonscrire les éléments essentiels. Nous le ferons à la lumière des influences qui, selon nos observations et nos lectures, s'exercent sur sa pensée.

1. Vie collective

Chez Minville, la vie collective se présente sous différents aspects hiérarchisés et interdépendants, soit, dans l'ordre, le religieux, le moral, le politique, le social et l'économique, qui ferme la marche⁹.

a) *Primauté du spirituel*

Cette hiérarchie nous indique bien l'importance que prend la transcendance dans la pensée de Minville. La fin spirituelle de l'homme n'est en effet rien de moins, pour lui, que l'objectif suprême de la vie humaine¹⁰, auquel doit, en fin de compte, être ordonnée toute action, toute idée, et dans l'ensemble toute la vie terrestre. Pierre Trépanier écrit que c'est précisément de la transcendance que l'oeuvre de Minville reçoit sa cohérence ultime¹¹. On peut voir tout ceci fort bien illustré par l'extrait qui suit, tiré d'un texte publié en 1935 :

[Notre catholicisme doit être] une conception éclairée, profonde, qui saisisse tout l'être, informe toute la vie, vie collective et vie personnelle, vie publique et vie privée, pénètre tout l'organisme social, tout l'organisme national, inspirant et guidant chacune de leurs actions, chacun de leurs mouvements¹².

Il faut prendre garde de se laisser tromper par la relative rareté des références au religieux dans l'oeuvre de Minville. Celui-ci était économiste et sociologue, pas théologien. Cela ne l'empêche pas de donner la priorité au spirituel.

⁹ Esdras Minville, «L'éducation économique», *L'Action canadienne-française*, mai 1928, p. 263.

¹⁰ *Ibid.*, p. 263.

¹¹ Pierre Trépanier, «Esdras Minville (1896-1975) et le traditionalisme canadien-français», *Les Cahiers des Dix*, n°50 (1995), p. 257.

¹² Minville, «Ce que nous voulons», *loc. cit.*, p. 98-99.

b) Interdépendance

Ce qu'il faut également retenir de cette structure de la vie collective, c'est l'interdépendance des différents aspects qui la composent, ce qui, de l'avis de Groulx, est une des idées directrices de l'oeuvre de Minville¹³. Une conséquence importante de ce principe d'interdépendance est qu'on ne peut aborder un aspect de la vie collective sans marquer ses relations avec les autres aspects, au risque de présenter une image faussée et tronquée de la réalité¹⁴. Par exemple, l'industrialisation, qui est un phénomène économique, a une immense portée sociale et politique, et va jusqu'à conditionner, par ce jeu d'interactions, la quête du salut des hommes. C'est bien là l'essentiel de cette idée d'interdépendance : celle-ci fait le lien entre des activités dont la fin est strictement temporelle, comme l'économique, et les plus hautes destinées de l'homme, intellectuelles, morales, et surtout spirituelles, faisant ainsi des premières une condition de la réalisation des secondes. Il écrit en effet qu'«on ne saurait concevoir de vie religieuse hors de l'homme avec tous les besoins matériels auxquels celui-ci est assujetti¹⁵.» Nous pourrions même aller jusqu'à dire que c'est cette idée d'interdépendance qui donne toute leur valeur aux activités à fin temporelle, et c'est probablement ce qu'entendait Minville lorsqu'il affirmait que l'économique n'est important que dans la mesure où il permet d'atteindre un idéal plus haut¹⁶, d'assurer le plein épanouissement de la personnalité de l'individu dans le but de le mettre en état de mieux «servir¹⁷». Ce faisant, Minville reconnaissait et intégrait à son schéma ce fait élémentaire que le bien-être matériel est une condition *sine qua non* de la réalisation des aspirations intellectuelles, morales et spirituelles les plus profondes de l'homme.

¹³ Lionel Groulx, «L'oeuvre d'Esdras Minville», *L'Action nationale*, vol. 25 (janvier 1945), p. 11.

¹⁴ Minville, «L'éducation économique», *loc. cit.*, p. 264.

¹⁵ Esdras Minville, [*L'action catholique et l'économique*], [entre 1936 et 1939], p. 7. Archives HEC, fonds François-Albert-Angers, P027T990014.

¹⁶ Minville, «L'éducation économique», *loc. cit.*, p. 264.

¹⁷ Esdras Minville, *La croisée des chemins*, [vers 1932-1933], p. 8. Archives HEC, fonds François-Albert-Angers, P027T990014.

c) *Composantes de la vie collective*

Selon ce que nous avons pu dégager de l'oeuvre de Minville, la vie collective, pour lui, est une, et elle présente deux facettes principales, soit, d'une part, l'Église, ou la communauté universelle des chrétiens, et, d'autre part, la «cité terrestre». Chacune a sa finalité, correspondant aux plus hautes destinées de l'homme, et se soumet tel ou tel aspect de la vie collective, en fonction de cette finalité. Ainsi, la communauté des chrétiens a pour objet le salut de l'homme, donc la fin suprême de celui-ci, qui est spirituelle¹⁸, tandis que la cité se soumettrait les aspects qui concernent plus spécifiquement le bien commun¹⁹, qui est la fin la plus élevée de l'ordre temporel²⁰.

Ce que Minville appelle la «cité terrestre», ou la «patrie», pourrait lui-même être divisé en trois secteurs, qui seraient en fait les trois composantes principales de la vie collective temporelle, soit, premièrement, la société civile²¹, deuxièmement, l'État, ou la société politique, et troisièmement, la nation, ou la société culturelle. L'emploi des deux termes «patrie» et «cité terrestre» est parfois un peu ambigu, car ils ne réfèrent pas toujours à la même réalité. Parfois, cité terrestre semble correspondre à la société civile. Minville fait souvent référence aux devoirs sociaux et nationaux des Canadiens français, et nous donne ainsi l'impression qu'il distingue bien société et nation. Ici, il parle de devoirs «sociaux et patriotiques²²», là, il nous dit que de l'économique, on débouche sur

¹⁸ Minville, [*L'action catholique et l'économique*], *op. cit.*, p. 4.

¹⁹ Le bien commun est «l'ensemble des conditions de vie sociale qui permettent aux hommes, aux familles et aux groupements de s'accomplir plus complètement et plus facilement». Encyclique *Gaudium et spes*, citée par Jean-Luc Chabot, *La Doctrine sociale de l'Église*, Paris, Presses universitaires de France, 1992, p. 79. (Collection «Que sais-je?»)

²⁰ Minville, «L'éducation économique», *loc. cit.*, p. 266.

²¹ Voici la définition que donne Jean-Louis Quermonne de la société civile : «L'ensemble des rapports interindividuels, des structures familiales, sociales, économiques, culturelles, religieuses, qui se déploient dans une société donnée, en dehors du cadre et de l'intervention de l'État.» Cité par Marc Chevrier, *La société civile, l'État subsidiaire et la responsabilité civique au Québec*, Conférence prononcée au colloque du Ralliement québécois, 30 octobre 1999. Texte disponible dans le site de l'Encyclopédie de l'Agora, www.agora.qc.ca.

²² Minville, [*Solidarité nationale*], 24 juin 1933, p. 12. Archives HEC, fonds François-Albert-Angers, P027T990014.

le social et le national²³. «Social» est selon toute vraisemblance employé dans ces circonstances en référence à un organisme socio-économique. Ailleurs, Minville écrit que le bien commun de la cité pourrait s'appliquer à la nationalité, surtout qu'au Québec, les deux se confondent à peu près²⁴. Dans ce cas précis, la cité semble correspondre au Québec, mais parfois, Minville semble plutôt faire référence au Canada tout entier, par exemple lorsqu'il parle des responsabilités des Canadiens français envers le «pays²⁵». En 1927, il écrivait que le Québec est «notre véritable patrie²⁶». Dans ces occasions, «cité terrestre» et «patrie» semblent plutôt se référer à la société politique, soit canadienne, soit québécoise. Finalement, le terme «patrie» et les mots qui en dérivent sont parfois employés dans le sens de «nation²⁷». On aura remarqué que, sous les différents sens que prennent les vocables, on retrouve les trois principales composantes de la cité terrestre signalées précédemment.

C'est ici qu'intervient le principe de l'interdépendance. Celui-ci fait en sorte que nation, société civile et État ne sont pas simplement imbriqués, superposés, comme dans les compartiments étanches que seraient les aspects de la vie collective que chacune se soumet; ils sont dépendants les uns des autres, l'épanouissement de la société devenant une condition de l'épanouissement de la nation et de l'État, et ainsi de suite, chaque élément nouant avec les autres d'étroites relations d'interdépendance. C'est ainsi que l'économique, qui n'est pas à proprement parler, dans le schéma que nous proposons, une fonction culturelle, devient une condition essentielle de l'épanouissement de la nation²⁸. De même, le politique (l'État) a le devoir de favoriser

²³ Esdras Minville, «La bourgeoisie et l'économique», dans *L'avenir de notre bourgeoisie*, Montréal, Éditions de la JIC et Éditions Bernard Valiquette, 1939, p. 55.

²⁴ Minville, «L'éducation économique», *loc. cit.*, p. 266.

²⁵ Esdras Minville, [*L'éducation nationale*], 9 février 1936, p. 9. Archives HEC, fonds François-Albert Angers, P027T990014.

²⁶ Esdras Minville (sous le pseudonyme de Jacques Dumont), «Méditation pour jeunes politiques», *L'Action française*, janvier 1927, p. 30.

²⁷ Voir, par exemple, «Ce que nous voulons», *loc. cit.*, p. 99; [*Solidarité nationale*], *op. cit.*, p. 12.

²⁸ Minville, [*Le problème national*], *op. cit.*, p. 7.

le développement de la nationalité²⁹. Il nous semble tout à fait plausible que c'était ce que Minville avait en tête lorsqu'il écrivit que toute la population canadienne devait bénéficier de l'épanouissement de la nation canadienne-française³⁰. Ce principe d'interdépendance doit aussi s'appliquer aux relations qui unissent cité terrestre et Église, le bien commun, finalité de la cité, devenant une condition du bien spirituel de l'homme, et vice versa. L'épanouissement national se trouve donc être, de biais, un des fondements du bien spirituel.

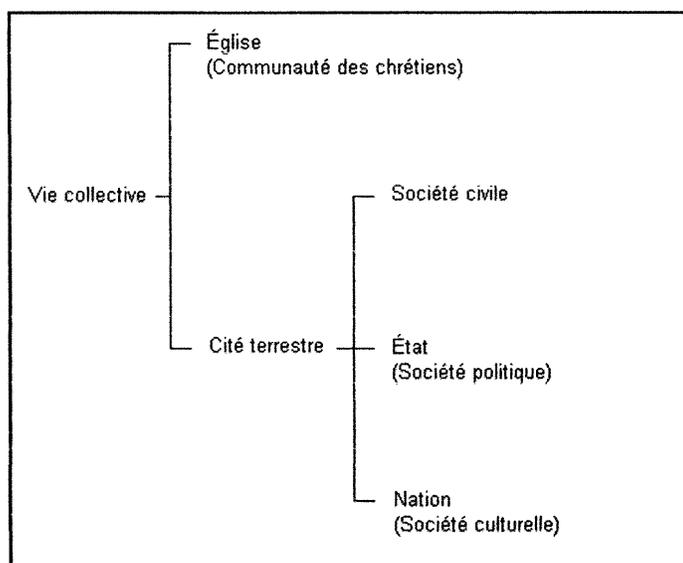


Figure 1 : Schéma de la structure de la vie collective exposée dans les paragraphes précédents, qu'on perçoit en filigrane dans les textes de Minville de la période 1923-1939.

En somme, il nous semble que l'individu, en tant qu'être social, d'une part, appartient à une communauté spirituelle et, d'autre part, sur le plan temporel, fait partie d'une nation, d'une société, et relève d'un État, ce dans le cadre plus général d'une vie collective qui englobe chacune de ces entités. Et toutes, par le jeu d'interactions des aspects de la vie collective, convergent vers la réalisation de la fin spirituelle de

²⁹ Lettre de Minville à Lionel Groulx, 30 juin 1927. Centre de Recherche Lionel-Groulx (CRLG), Fonds Lionel-Groulx, Correspondance Groulx-Minville, P1/A 2714

³⁰ Esdras Minville, «Un pas dans le bon sens», *L'Actualité économique*, vol. 2, n° 6 (septembre 1926), p. 7.

l'homme, bien que ce n'en soit pas nécessairement la fin directe, immédiate.

2. Exigences du catholicisme

Dans cette section, nous nous pencherons sur la place du religieux dans l'oeuvre de Minville, et notamment sur certains principes fondamentaux de sa pensée qu'il paraît avoir tirés de l'enseignement catholique.

a) *La personne humaine*

Nous avons parlé précédemment de l'éminente position qu'occupe le spirituel dans la structure de la vie collective telle que la comprenait Minville. Selon nous, ceci s'explique en dernier ressort par l'importance primordiale que prend la personne humaine dans sa pensée. En effet, le développement de la personne est de toute évidence au coeur de son oeuvre. C'en est le ciment, la fin, et c'est le principe fondamental à l'aune de laquelle il juge de la valeur de toute position doctrinale et de toute proposition de réforme.

Minville écrit, en 1939, que de l'économique, on débouche sur le social et sur le national, puis, sur l'humain³¹. Ceci illustre bien, nous semble-t-il, la primauté de la personne dans sa pensée. La personne est plus haute que la nation : c'est parce qu'il dégénère en «idolâtrie de la race» que Minville condamne le nazisme sans appel³². Elle est plus haute que l'État : c'est entre autres parce qu'il craint qu'un «culte de l'État» amène ce dernier à remplacer la personne dans son agir libre et responsable, selon les termes employés par Maurice Séguin³³, que Minville dénonce le fascisme³⁴, le

³¹ Minville, «La bourgeoisie et l'économique», *loc. cit.*, p. 55.

³² Esdras Minville, «Comment établir l'organisation corporatiste au Canada», dans *L'organisation professionnelle : compte rendu des cours et conférences*, Semaines sociales du Canada, Montréal, École sociale populaire (ESP), 1936, p. 252.

³³ Maurice Séguin, «Les normes», dans Robert Comeau, éd., *Maurice Séguin, historien du pays québécois*, Montréal, VLB Éditeur, 1987, p. 108-109.

³⁴ Minville, «Comment établir...», *loc. cit.*, p. 252.

communisme, le socialisme, et en général toute forme d'étatisme trop poussé³⁵. Finalement, on l'aura deviné, la personne a des aspirations qui vont bien au-delà de l'accumulation de richesses matérielles : il s'agit bien entendu de ses aspirations intellectuelles, morales et spirituelles. La définition minvillienne de la personne est très généreuse, si on peut dire, car elle englobe tous les aspects de la vie humaine, et confère bien sûr la place d'honneur à sa fin spirituelle. C'est pourquoi, selon nous, toute la vie collective est orientée, en fin de compte, vers la réalisation de celle-ci. C'est d'ailleurs notamment parce qu'ils prennent une vue trop courte de l'homme que Minville rejette le libéralisme ainsi que le marxisme et ses avatars. Du libéralisme, il dira qu'il est fondé sur un *homo oeconomicus* abstrait, extrait de son milieu social et n'agissant que sous l'impulsion de ses besoins physiques, négligeant en conséquence ses responsabilités envers la société ainsi que sa fin surnaturelle³⁶. Le marxisme³⁷ ne fait guère mieux à ses yeux. Selon lui, la personne, dans la doctrine marxiste est «découronné[e] de ses sommets» et devient «un être avide de jouissance, mu par ses seuls besoins physiques, et dont rien ne tempère les convoitises³⁸». Mentionnons au passage que cette conception de l'homme total, Minville la trouvera dans la Doctrine sociale de l'Église. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans un prochain chapitre.

Pour toutes ces raisons, nous nous sentons autorisé à qualifier de «personnaliste» la pensée de Minville, pour autant bien sûr qu'on prenne ce terme dans son acception la plus large, qui ne se réduit donc pas à la doctrine d'Emmanuel Mounier. Nous pourrions certainement prendre comme base la définition du personnalisme que donne Marcel Prélôt, qui, conscient de ces nuances, emprunte la définition très générale de Maurice Nédoncelle :

³⁵ Esdras Minville, «Comment établir...», *loc. cit.*, p. 252; «Le crédit social», *L'Actualité économique*, vol. 12-II, n°3 (janvier 1937), p. 272.

³⁶ Esdras Minville, «La juste répartition des richesses», dans *L'ordre social chrétien: compte rendu des cours et conférences*, Semaines sociales du Canada, Montréal, ESP, 1932, p. 65-66.

³⁷ Minville emploie généralement socialisme ou communisme dans ses textes. Cependant, nous croyons que sa critique vaut pour toutes les variantes de l'idéologie marxiste.

³⁸ Minville, «La juste répartition...», *loc. cit.*, p. 74.

[On peut qualifier de personnaliste] toute doctrine qui attribue aux personnes une place importante dans la réalité, ou qui les tient, *a fortiori*, pour la seule réalité. En un sens plus approximatif, le personnalisme consiste à réclamer le respect de la personne humaine dans l'action morale et dans l'organisation de la société³⁹.

Et Prélôt de poursuivre en énumérant différents types de personnalisme : existentialiste, traditionaliste, etc. Mentionnons que Mounier lui-même reconnaissait, d'une certaine façon, cette diversité du personnalisme, en en faisant remonter l'existence loin dans le temps : «L'univers de la personne, c'est l'univers de l'homme. Il serait étonnant que l'on eût attendu le XX^e siècle pour l'explorer, fût-ce sous d'autres noms⁴⁰.»

Selon nous, le type de personnalisme auquel adhère Minville est celui qui inspire toute la pensée sociale catholique, telle qu'elle est développée dans les encycliques papales. Jean-Luc Chabot, dans l'ouvrage qu'il consacre à la Doctrine sociale de l'Église, intitule son premier chapitre «La personne humaine», et le portrait de la personne qu'on y retrouve correspond assez bien à la conception que s'en faisait Minville : la personne est liée à son Dieu et sa dignité est sacrée, elle est le fondement et la fin de la vie sociale, elle est libre et responsable⁴¹.

b) Responsabilité

Le principe de la responsabilité de la personne humaine est certainement l'un de ceux qui est le plus mis en valeur dans l'oeuvre de Minville. On ne compte plus, en effet, les références aux «devoirs», aux «responsabilités» de l'individu : les devoirs envers les ancêtres, dont on doit continuer l'oeuvre⁴²; les devoirs envers la nation et la

³⁹ Marcel Prélôt et Georges Lescuyer, *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 1986, p. 888-889.

⁴⁰ Emmanuel Mounier, *Le personnalisme*, Paris, Presses universitaires de France, 1969 [1949], p. 6. (Collection «Que sais-je?»).

⁴¹ Chabot, *op. cit.*, p. 25-49.

⁴² Minville, [*Le problème national*], *op. cit.*, p. 2-3.

civilisation, dont on doit transmettre l'héritage aux générations suivantes⁴³; les devoirs de l'individu envers la société, envers lui-même⁴⁴, etc. Ce principe colore même la définition minvillienne de la liberté : «la liberté vraie, c'est-à-dire la liberté dans le respect de l'autorité, des lois, des droits individuels et collectifs⁴⁵.»

Mais ne nous laissons pas abuser. La responsabilité, si on en prend une vue globale, est bien plus qu'une contrainte qui s'exerce sur l'individu. Selon nous, telle que la comprenait Minville, elle n'était rien de moins que la clef de l'épanouissement de l'être humain. Une telle responsabilité est en réalité l'aboutissement logique de la reconnaissance de l'existence d'une part de liberté chez l'homme : «il est exagéré de prétendre, comme Barrès, que l'individu est un automate dont l'hérédité règle tous les mouvements⁴⁶», écrit-il. L'homme est responsable parce qu'il est libre. Son devenir, son épanouissement, son salut, sont entre ses mains, et c'est par l'exercice de sa liberté responsable, par l'action suscitée par sa propre volonté, par l'accumulation d'expérience, qu'il parviendra à la plénitude du développement.

En ayant à l'esprit ces éléments, on saisit mieux la nature des positions doctrinales de Minville ainsi que des réformes qu'il préconise : promotion de l'idée de décentralisation, et notamment du corporatisme, qui rapproche l'exercice du pouvoir de la population; valorisation du coopératisme, qui fait participer le travailleur aux profits de l'entreprise, voire à sa gestion; méfiance envers l'étatisme trop poussé, qui dépossède l'homme de son agir responsable; condamnation de l'aliénation et de la servilité de l'ouvrier prolétaire; valorisation d'un capitalisme encadré, de la libre entreprise et de l'initiative individuelle; valorisation du travail autonome en général. À la lumière du principe de responsabilité, tout ceci s'explique naturellement et prend un sens plus profond.

⁴³ Minville, «L'éducation économique», *loc. cit.*, p. 285.

⁴⁴ Minville, [*Solidarité nationale*], *op. cit.*, p. 12.

⁴⁵ Minville, «Un pas dans le bon sens», *loc. cit.*, p. 3.

⁴⁶ Minville, [*Solidarité nationale*], *op. cit.*, p. 5.

c) *Tradition*

Minville était un traditionaliste, tant dans son sens chrétien plus spécifique que dans son sens plus général. D'une part, il croyait, nous l'avons vu, en la transcendance, en la valeur de la vérité révélée, transmise depuis des siècles par des générations de chrétiens, ainsi qu'au destin surnaturel de l'homme. Bref, il croyait en une action ordonnatrice du monde plus haute que celle de l'homme. Cette position doctrinale prenait le contre-pied des idées modernes. Nuance importante : Minville n'était pas réfractaire à la modernisation économique et sociale, bien au contraire, et il n'a cessé d'en faire la preuve. Non, c'est contre la modernité au sens philosophique du terme qu'il en avait, c'est-à-dire à ses principes d'autoréférentialité, d'autofondation et d'autolégitimation, en somme, à son caractère anthropocentrique⁴⁷. Jugeons-en : «L'humanité doit renoncer à sa vieille erreur et chercher son centre ailleurs qu'en elle-même, c'est-à-dire en Dieu, son principe et sa fin. C'est à cette condition qu'on retrouvera l'ordre, la paix et le bonheur⁴⁸.»

Par ailleurs, Minville croyait aussi à la tradition, comprise dans son sens général du meilleur de l'expérience humaine acquise au fil des siècles, comme au fil d'Ariane du progrès humain. L'extrait suivant, tiré d'un texte de 1926, souligne, de façon assez lyrique, ce qui ne fait qu'ajouter de la force à l'expression, toute l'importance que prend, pour Minville, la tradition comme condition du développement de l'homme.

La voix qui enseigne [les traditions, les valeurs], c'est la voix qui monte des tombeaux; mêlée à celle qui prie dans les églises, ou qui s'élève, douce et grave, du sein des êtres et des choses, cette voix, ne cesse de redire la leçon universelle du sacrifice et de l'amour, de la vertu et de l'honneur, de la fidélité à Dieu et à la patrie. Et dans cette atmosphère saturée de souvenirs, sans effort, les coeurs montent et les âmes s'épanouissent⁴⁹.

⁴⁷ Alexis Nouss, *La modernité*, Paris, Presses universitaires de France, 1995, p. 29-31. (Collection «Que sais-je?»).

⁴⁸ Minville, *L'action catholique et l'économique*, *loc. cit.*, p. 17.

⁴⁹ Minville, «Le réservoir de la race», *loc. cit.*, p. 271.

Sans aucun doute, Minville préférerait l'évolution dans la continuité à la révolution et à la rupture, et en cela, il s'opposait de nouveau à la modernité philosophique, comprise cette fois comme une «tradition de la rupture»⁵⁰.

d) *Rôle de l'Église*

Nous avons vu la place de choix qu'occupe le religieux dans l'ensemble de la vie collective chez Minville. Il convient maintenant de se questionner sur la place de l'Église et de l'action catholique dans les affaires temporelles. C'est au cours d'une conférence prononcée à la fin des années 1930 et traitant du rôle de l'action catholique que Minville précisa sa pensée à ce sujet⁵¹.

L'action catholique⁵², pour Minville, occupe la même sphère que l'Église elle-même, c'est-à-dire qu'elle doit exercer une action sociale dans le but de contribuer à la christianisation de la société. Leur champ d'action à toutes deux est religieux : les oeuvres temporelles, comme les activités économiques, échappent en principe à leur compétence. Toutefois, si on suit le principe de l'interdépendance des aspects de la vie collective décrit plus haut, force est d'admettre que certains aspects des oeuvres temporelles ont une grande incidence sur le plan moral, la crise économique par exemple, et présentent donc un aspect religieux qui oblige l'Église à l'action. Minville en conclut donc que l'Église a une double mission : sa mission première et directe qui concerne l'ensemble des activités à caractère religieux, et une mission «indirecte» qui concerne les activités temporelles ayant des conséquences dans le domaine moral et religieux⁵³.

⁵⁰ A. Compagnon cité par Nouss, *La modernité, op. cit.*, p. 31.

⁵¹ Minville, *L'action catholique et l'économique, op. cit.*, 22 p.

⁵² Minville distingue deux formes d'action catholique, soit, d'une part, l'action catholique officielle, qui comprend des organisations de laïques détenant un mandat d'apostolat et relevant directement de la hiérarchie ecclésiastique (ACJC, JOC, JEC, etc.), et, d'autre part, les oeuvres auxiliaires de l'action catholique, c'est-à-dire toute association ayant un but d'apostolat et dont les activités sont approuvées par les autorités ecclésiastiques. Minville, *L'action catholique et l'économique, op. cit.*, p. 2.

⁵³ Minville, *L'action catholique et l'économique, op. cit.*, p. 4-8.

On le voit, l'Église se trouve ainsi à posséder un droit de regard sur de larges pans du domaine temporel. Minville écrit : « toute une partie de la vie économique relève donc de sa [l'Église] *surveillance*, au nom des principes supérieurs de la morale et de la religion⁵⁴. » Il s'était auparavant demandé si l'action catholique était justifiée de s'occuper de l'économique « pour l'inspirer ou pour [le] régir ». L'utilisation du mot « surveillance » laisse plutôt penser que le rôle de l'Église est d'inspirer moralement les activités économiques (ce qu'elle fait par le biais de la Doctrine sociale), que de les régir et de s'emparer de l'autorité politique. Minville croyait certes que l'Église avait un grand rôle à jouer dans la société, mais il ne prônait vraisemblablement pas, selon nos lectures, la théocratie. Néanmoins, il a beau préciser que l'Église n'a pas à se prononcer sur les activités à but strictement temporel, comme la finance, la monnaie ou l'industrie⁵⁵, dans les faits, la plupart des activités humaines ont, en fin de compte, quelque conséquence sur le plan moral et religieux. Les prescriptions de la morale chrétienne se trouvent en pratique à limiter les choix offerts aux peuples et aux individus quant à l'organisation de leur vie temporelle. Par exemple, la Doctrine sociale de l'Église laisse aux nations la liberté de décider du régime politique et du système économique qui leur conviennent le mieux, pourvu toutefois que ceux-ci soient conformes aux valeurs fondamentales du christianisme. Tout cela cependant, chez Minville, est parfaitement conséquent et ne doit pas nous étonner. En effet, si, pour lui, l'Église catholique est la gardienne des plus hautes valeurs humaines⁵⁶, et si les principes de « justice » et de « charité » qu'elle fait siens sont les plus sûrs garde-fous contre l'individualisme outrancier et contre les excès d'un marché sans morale ni principes laissé à lui-même⁵⁷, quoi de plus normal que sa doctrine inspire la vie collective dans son intégralité ? On ne sera d'ailleurs pas surpris d'apprendre que la

⁵⁴ *Ibid.*, p. 7. Nous soulignons.

⁵⁵ *Ibid.*, p. 8.

⁵⁶ *Ibid.*, p. 17.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 11.

position de Minville sur toute cette question des rapports entre le spirituel et le temporel suit fidèlement les enseignements de la Doctrine sociale de l'Église⁵⁸. N'est-ce pas d'ailleurs de cet argument concernant la place respective du religieux et du temporel que cette doctrine trouve sa justification ultime?

3. Un nationaliste

a) Définition de la nation⁵⁹

La nation comme telle, pour Minville, est un groupement qui se distingue d'abord par ses caractéristiques culturelles. On le constate simplement lorsqu'il parle de la nation canadienne-française et de son «double caractère» français et catholique⁶⁰, qui sont pour lui les deux éléments les plus importants du patrimoine national⁶¹. Ce sont donc les traits culturels qui sont les marqueurs de la nation et c'est à eux que Minville se réfère en priorité lorsqu'il en décrit la nature.

Il semble que, pour Minville, la nation soit, d'une part, l'héritière d'une civilisation donnée, et que les caractères qu'elle en reçoit, qui donnent son âme à la nation et à ceux qui en font partie, vont s'imposer aux nationaux comme une réalité incontournable à laquelle ils ne peuvent échapper, sous peine de connaître un développement incomplet et faussé⁶². C'est l'exigence de la première orientation reçue, du «poids total des origines», comme disait Maurras que Minville cite⁶³. La «discipline», la «culture de l'esprit⁶⁴» que le membre de la nation a héritée de la civilisation, est le «seul vrai fondement de sa personnalité», que même les contingences historiques ou

⁵⁸ Chabot, *op. cit.*, p. 87-88.

⁵⁹ Généralement, Minville emploie les termes de «peuple» ou de «race» pour désigner la nation.

⁶⁰ Minville, [*Le problème national*], *op. cit.*, p. 2.

⁶¹ Esdras Minville, «Discours de M. Minville», *L'Action nationale*, février 1933, p. 123.

⁶² Minville, «L'éducation économique», *loc. cit.*, p. 285; [*L'éducation nationale*], *op. cit.*, p. 4.

⁶³ Minville, [*Le problème national*], *op. cit.*, p. 3.

⁶⁴ Minville, «L'éducation économique», *loc. cit.*, p. 285.

les spécificités du milieu ne peuvent altérer⁶⁵.

Il faut se garder toutefois de croire que l'histoire et le milieu ne sont que des contingences sans véritable influence d'importance sur le devenir de la nation. Bien au contraire, et c'est le deuxième volet de la définition de la nation que propose Minville, l'histoire et le milieu marquent de leur sceau le fragment de civilisation qui leur est exposé, le façonnent, le particularisent, bien qu'ils n'en altèrent pas les caractères fondamentaux, et c'est ainsi que naissent les variantes d'une même civilisation : les nations⁶⁶.

Bref, pour employer une métaphore qui s'accorde bien avec la vision organique qu'avait Minville de la réalité nationale, les nations sont comme des soeurs appartenant à une grande famille – une civilisation donnée. Chacune d'elles a été imprégnée des mêmes valeurs fondamentales, mais elles ont connu des cheminements de vie dans des conditions différentes, ce qui a contribué à les particulariser. À noter cependant, petite différence, que les conditions et circonstances sont entièrement responsables (en tout cas d'après ce que nous avons compris) de la différenciation des nations, tandis qu'elles ne sont que partiellement responsables de la différenciation des soeurs, le reste étant assumé par les caractères et les aptitudes héritées de la naissance même, si on peut dire.

La nation, chez Minville, nous apparaît en effet comme étant une sorte de «personne morale», d'organisme qui, à l'instar de l'individu⁶⁷, a ses propres caractères, ses propres aptitudes qu'elle se doit d'exercer dans un milieu qui lui est particulier, et desquels elle doit tenir compte en agissant. C'est par cette fidélité à elle-même, à la civilisation dont elle est issue, que la nation parviendra à la «plénitude de la vitalité⁶⁸», et qu'elle atteindra des sommets de civilisation qui ne la laissent inférieure ni à elle-

⁶⁵ Minville, [*L'éducation nationale*], *op. cit.*, p. 4.

⁶⁶ Minville, «L'éducation économique», *loc. cit.*, p. 285.

⁶⁷ Minville fait cette comparaison dans *Instruction ou éducation? À propos de l'enseignement secondaire*, Montréal, École sociale populaire, brochures n^{os}204-205, 1931, p. 46.

⁶⁸ Minville, [*L'éducation nationale*], *op. cit.*, p. 4.

même, ni aux autres nations⁶⁹.

Minville précise cependant que les collectivités, comme les individus d'ailleurs, ne sont pas livrés pieds et poings liés aux «lois d'un fatalisme sans merci», et que «c'est ce qui autorise à la fois les plus sombres inquiétudes et les plus hautes espérances⁷⁰». Il est important de noter que, chez lui, aucun déterminisme ne parviendra jamais à éradiquer la part de liberté qui existe chez l'homme. Néanmoins, dans la pensée de Minville, cette fidélité prend carrément figure d'une «vocation» de la nation, d'une sorte d'obligation historique envers les ancêtres, dont on continue l'oeuvre, et envers la civilisation, que chaque génération doit tâcher de transmettre dans son intégrité à la suivante. Tout ceci se trouve très bien exposé dans ce passage, datant de 1930 :

Rester fidèles à nous-mêmes dans un milieu modifié par le cours des événements; assurer la fructification totale du patrimoine reçu du passé, recueillir nos hérédités ethniques et psychologiques, les cultiver, les affiner; nous épanouir et non pas nous replier; nous adapter et non pas nous abandonner, tel est donc le devoir que l'histoire nous impose⁷¹.

On aura compris que, pour Minville, la nation qui imite servilement les méthodes et les formes de vie d'une autre nation, sans les passer au filtre de ses propres caractères et les adapter à sa situation⁷², est vouée à une sorte de médiocrité⁷³ et à n'être qu'un ersatz de la grande nation qui a servi de modèle. C'est ainsi qu'il faut comprendre les mots d'ordre répétés de Minville à l'endroit de ses compatriotes, qu'il ne voulait pas voir devenir des sous-Anglais ou des sous-Américains⁷⁴, contre l'imitation bête des méthodes «anglo-saxonnes» dans quelque domaine que ce soit, mots d'ordre qu'on retrouvait notamment dans des articles au contenu percutant, voire polémique, tel «Les

⁶⁹ Minville, «Les chocs en retour de l'anglomanie», *L'Action nationale*, avril 1934, p. 198.

⁷⁰ Minville, [*Le problème national*], *op. cit.*, p. 2.

⁷¹ *Ibid.*, p. 3.

⁷² Minville, «La bourgeoisie et l'économie», *loc. cit.*, p. 31.

⁷³ Minville, «Les chocs en retour de l'anglomanie», *loc. cit.*, p. 198.

⁷⁴ Minville, *La croisée des chemins*, *op. cit.*, vers 1932-33, p. 7.

chocs en retour de l'anglomanie» et «Faisons comme les Anglais»⁷⁵, publiés dans *L'Action nationale*.

En terminant, précisons que la nation, l'histoire et le milieu, pour Minville, ne programment pas l'individu comme s'il était un automate. Nous le répétons, l'individu, chez lui, conserve toujours une part de liberté inaliénable. Il n'en demeure pas moins que ces facteurs ont de lourdes conséquences psychologiques et morales, car ils lèguent à l'individu toute une manière de penser et d'agir⁷⁶. Nous l'avons dit, le développement de la personne humaine est au coeur de l'oeuvre de Minville, et la richesse de l'héritage national ainsi que la fidélité à celui-ci en est certes une des conditions fondamentales. Il semble bien en effet que le développement de la nation, chez lui, soit davantage une condition du développement de la personne qu'un objectif en soi⁷⁷.

b) Nationalisme économique

L'expression «nationalisme économique» est, c'est le moins qu'on puisse dire, chargée d'équivoque. On l'emploie ici et là dans des sens très différents, parfois très restreints, parfois très larges. C'est qu'aucune définition du terme ne s'est réellement imposée jusqu'ici, sauf peut-être en ce qui a trait à la doctrine de ce nom qui avait cours au XIX^e siècle. Malgré ces difficultés, nous tenterons ici de montrer que le nationalisme économique est une part essentielle de l'oeuvre de Minville.

Notons d'abord que Minville ne s'est jamais lui-même réclamé du nationalisme économique. Il emploie rarement le terme, et lorsqu'il le fait, il l'associe à la poussée de protectionnisme qu'a connu le monde occidental durant la crise économique des années 1930, mouvement qu'il condamnait⁷⁸. Ce qu'on retrouve chez lui, c'est donc un nationalisme économique qui ne dit pas son nom. Nous avons précisé, dans une

⁷⁵ Esdras Minville (sous le pseudonyme de François Chantal), «Faisons comme les Anglais», *L'Action nationale*, Premier semestre 1934, p. 346-356.

⁷⁶ Minville, «Les chocs en retour de l'anglomanie», *loc. cit.*, p. 196-197.

⁷⁷ *Ibid.*, p. 198.

⁷⁸ Minville, *La croisée des chemins*, *op. cit.*, vers 1932-33, p. 5.

section précédente, quelle est la nature des liens qui unissent l'économique au national dans sa pensée. Rappelons brièvement l'essentiel de cette théorie : la nation comme telle se définit par ses caractères culturels spécifiques. Cependant, étant donné le jeu d'interactions des différents aspects de la vie collective, certains secteurs de l'activité humaine, qui ne relèvent pas directement du culturel, se trouvent à exercer une influence sur le devenir de la nation. C'est notamment le cas de l'économique, qui se trouve ainsi être, en quelque sorte, «nationalisé». Une politique inspirée du nationalisme économique devra donc, si on suit le raisonnement de Minville, non seulement contribuer au développement culturel national, mais aussi s'inspirer de cette culture nationale, car souvenons-nous qu'il parle d'*interdépendance*. Voilà donc en quoi consiste le nationalisme économique de Minville dans son essence. Cette idée est absolument fondamentale, car elle illustre parfaitement la conception qu'il se faisait de l'économique : c'est parce que celui-ci, du fait de ses liens avec les autres aspects de la vie collective, est ordonné à des fins supérieures, et notamment à l'épanouissement de la nation, qu'il acquiert quelque valeur aux yeux de Minville. C'est précisément pour cette raison, et pour aucune autre, qu'il y consacra les années les plus fécondes de sa vie.

Il nous faut cependant pousser l'analyse un peu plus loin. Le nationalisme économique est aussi le nom d'une doctrine qui fut développée au XIX^e siècle par des penseurs comme Friedrich List et Henry C. Carey, une doctrine qui, selon Kevin Henley⁷⁹ et Paul Hugon⁸⁰, se présente comme un mouvement prenant le contre-pied à la fois du libéralisme économique et du marxisme. Le nationalisme économique, pris dans ce sens précis, ne constitue pas l'influence dominante de l'oeuvre de Minville, ce privilège revenant à la Doctrine sociale de l'Église, mais il la teinte néanmoins de ses thèmes et de ses conclusions. Il est de bon ton de rappeler ici que Minville avait très

⁷⁹ Kevin Henley, *La doctrine du nationalisme économique au Canada central, 1846-1885*, Thèse de Ph.D. (histoire), Université du Québec à Montréal, 1990, 408 p.

⁸⁰ Paul Hugon, *Les doctrines économiques*, Montréal, Fides, [1945], 413 p.

tôt été mis en contact avec la pensée de List, comme l'atteste le long article qu'il a publié à ce sujet dans la *Revue trimestrielle canadienne* en 1924.

Henley, dans sa thèse de doctorat, relève quelques constantes de l'oeuvre de quatre penseurs (List, Carey, Charles Dupin et John B. Byles) qui seraient, selon lui, les dominantes du discours de l'École du nationalisme économique. Parmi ces éléments de doctrine, trois en particulier trouvent un écho dans l'oeuvre de Minville. Premièrement, l'idée que le progrès économique va de pair avec le progrès moral et intellectuel. N'est-ce pas là l'essence du principe de l'interdépendance des aspects de la vie collective? Deuxièmement, le recours suggéré à l'État pour contrer les effets pervers du régime de la libre entreprise. Minville prônait un semblable recours à l'intervention étatique, pour des raisons similaires. Finalement, l'idée que le progrès national exige le développement équilibré de la nation et des régions qui la composent, et ce dans tous les aspects de la vie économique, autant industriel qu'agricole ou commercial⁸¹. Ces notions de développement équilibré, de développement régional et de développement intégral, on les retrouve chez Minville, nous aurons l'occasion de le constater.

Maintenant, si nous rapprochons la pensée de Minville de celle de List, cette parenté se précise et on en découvre d'autres aspects. D'abord, on l'aura deviné, List et Minville se rejoignent sur le plan du nationalisme ainsi que par leur commune opposition à l'individualisme libéral. Pour l'un comme pour l'autre en effet, l'homme abstrait extrait de son milieu social est une aberration et une telle vision doit être condamnée⁸².

Ensuite, le principe de l'interdépendance des «forces productives» chez List est certainement à rapprocher de l'idée de l'interdépendance des aspects de la vie collective chez Minville. Les forces productives, pour List, sont le moteur du développement

⁸¹ Henley, *La doctrine du nationalisme...*, *op. cit.*, p. 93-94.

⁸² Monique Anson-Meyer, *Un économiste du développement au XIX^e siècle : Friedrich List*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1982, p. 42; Minville, «La juste répartition des richesses», *loc. cit.*, p. 65.

d'une nation. Elles englobent les éléments, matériels (ressources naturelles, travail) ou immatériels (forces intellectuelles et sociales), qui ont une incidence sur l'accroissement de la production, sur l'augmentation du niveau culturel et moral, bref, sur l'accroissement de la puissance de la nation⁸³. En somme, List nous dit simplement que c'est le potentiel, notamment intellectuel et institutionnel, de créer, d'accumuler et de conserver les richesses, qui conditionne le degré de puissance de celle-ci. Les forces productives se trouvent donc à agir les unes sur les autres, et c'est ainsi que List, un peu comme Minville, mais sans doute dans un esprit différent, est amené à lier l'économique *stricto sensu* aux autres aspects de la vie collective.

La pensée de Minville et celle de List se rejoignent également, de façon générale, sur la place et le rôle que doit tenir l'État. Dans un cas comme dans l'autre, on parle d'un État supplétif qui doit laisser s'épanouir l'initiative individuelle, mais qui est néanmoins investi d'un rôle interventionniste primordial. En gros, l'État, d'une part, doit contrôler dans une certaine mesure l'activité individuelle, afin de contrer les effets pervers du marché libre laissé à lui-même, et, d'autre part, il doit diriger à la manière d'un chef d'orchestre le développement économique de la nation, soit en coordonnant les activités individuelles et en assurant la prévision du développement à long terme, notamment en se chargeant de la mise sur pied des infrastructures nécessaires⁸⁴. L'un comme l'autre s'opposent donc à la vision minimaliste du rôle de l'État qui est celle du libéralisme économique classique.

Finalement, le dernier point commun des oeuvres de List et de Minville pourrait bien être la nécessité, perçue par chacun, d'adapter la politique économique de la nation à son niveau de développement. List, en effet, élabore toute une théorie du développement économique suivant le principe de l'évolution par stades, c'est-à-dire que le développement, pour une nation, consiste précisément dans le passage d'un stade à un autre, du stade primitif au stade agricole, etc., jusqu'au dernier stade, agricole,

⁸³ Anson-Meyer, *op. cit.*, p. 66.

⁸⁴ *Ibid.*, p. 137-147.

industriel et commercial. Les conditions et les moyens différant d'une étape à l'autre, il est normal que la politique économique de la nation soit adaptée à sa situation particulière. C'est pourquoi List privilégiera une politique protectionniste modérée pour les nations industrielles émergentes afin de soustraire la production nationale à la concurrence forcément intenable des nations plus avancées, et ce jusqu'à ce que cette nation parvienne au dernier stade de développement⁸⁵. Il nous semble que Minville ne dit pas autre chose lorsqu'il réclame une politique économique québécoise adaptée, non seulement aux caractères de la nation canadienne-française, mais également à sa situation. Il écrira par exemple que le Canada français, dépourvu de capitaux et de traditions commerciales, n'est pas encore assez fort, à son époque, pour se lancer dans la grande industrie, et doit donc commencer par se construire un organisme économique en marge de l'organisation existante et basé sur la petite et la moyenne industrie⁸⁶.

Dans la même ligne, mentionnons que cette pensée «étapiste», si on peut dire, conditionne également la perception qu'ont Minville et List du principe d'équilibre du développement économique. En effet, cet équilibre entre les divers aspects composant la vie économique (agriculture, industrie, commerce) est perçu par l'un comme par l'autre comme étant en constante reconstitution, suivant l'évolution du développement de la nation. Anson-Meyer écrit que, pour List, l'équilibre ne consiste pas à reproduire à un niveau supérieur les proportions existantes constituant l'équilibre, mais plutôt en ceci que le développement implique le bouleversement de cette proportion et la formation d'un nouvel équilibre entre les forces productives, qui permet d'accroître la production, le niveau de vie, etc⁸⁷.

⁸⁵ *Ibid.*, p. 95-103.

⁸⁶ Esdras Minville, «Agir pour vivre!», *L'Actualité économique*, vol. 3, n°8 (novembre 1927), p. 154; *La croisée des chemins*, *op. cit.*, [vers 1932-1933], p. 7 et 23.

⁸⁷ Anson-Meyer, *op. cit.*, p. 160-162.

c) *Le cas canadien-français*

Si nous appliquons la définition de la nation de Minville, présentée dans les pages précédentes, au cas canadien-français, qu'obtenons-nous? Une nation de civilisation française et catholique puisque issue de la colonisation française⁸⁸, particularisée par le milieu et par l'histoire, notamment par l'industrialisation selon le modèle américain de la grande entreprise⁸⁹, ainsi que par la Conquête, qui a soumis le Canada français à des institutions étrangères à son esprit et à son contrôle⁹⁰. Le foyer de cette nation canadienne-française se trouve au Québec⁹¹, et c'est pourquoi l'État québécois doit incarner les aspirations des Canadiens français et servir leurs intérêts⁹² en formulant des politiques adaptées à ses caractères, tout en étant respectueux des droits de la minorité⁹³. C'est sans aucun doute la raison pour laquelle la majorité des réformes du programme nationaliste de Minville sont pensées de façon à être réalisables dans le cadre des domaines de compétence d'une législature provinciale.

⁸⁸ Minville, [*Le problème national*], *op. cit.*, p. 2.

⁸⁹ Minville, *La politique qu'il nous faut*, Montréal, Association catholique de la Jeunesse canadienne, 1932, p. 14.

⁹⁰ Esdras Minville, «La croisée des chemins», dans *L'économie du Québec et la science économique*, Montréal, Fides et Presses HÉC, 1979 [1937-39], p. 390.

⁹¹ Minville, «Méditation pour jeunes politiques», *loc. cit.*, p. 30.

⁹² Lettre de Minville à Lionel Groulx, 30 juin 1927. Archives du CRLG, Fonds Lionel-Groulx, Correspondance Groulx-Minville, P1/A 2714.

⁹³ Lettre de Minville à François-Albert Angers, 24 avril 1936. Archives HEC, Fonds François-Albert-Angers, P027T990023, cahier 18, p. 380.

Chapitre deuxième

DONNÉES DU PROBLÈME

Quelques commentateurs de l'oeuvre de Minville ont dénoncé les «accusations imméritées» d'idéalisme et d'irréalisme dont son oeuvre a fait l'objet¹. Ces auteurs se réfèrent sans doute, notamment, au texte de Pierre Elliott Trudeau publié dans *La grève de l'amiante* en 1956. Celui-ci y déplorait et y condamnait l'idéalisme et l'apriorisme de la pensée sociale canadienne-française de la première moitié du XX^e siècle², et présentait fréquemment certains passages de l'oeuvre de Minville comme illustrant, de toute évidence, cette pensée sociale nationaliste et traditionaliste qu'il faudrait dépasser. Il nous faut admettre que ces qualificatifs d'«idéaliste» et d'«irréaliste» conviennent mal à Minville, car celui-ci manifeste constamment le souci de tenir un compte rigoureux des exigences du réel. Toute l'entreprise d'inventaire des ressources, des marchés, etc., qui lui était si chère, en est, par exemple, une des meilleures preuves, car c'est bien un souci du réel qui en est à la source : celui de ne rien bâtir que sur cette fondation très solide que serait une connaissance approfondie des milieux humain et physique québécois³. La même préoccupation s'exprime également, par exemple, lorsqu'il réclame une politique de colonisation adaptée aux réalités de l'heure⁴. D'ailleurs, il est assez intéressant de constater qu'au sein des milieux nationalistes et catholiques, on estimait que le réalisme était l'une des premières qualités de Minville. Groulx, par exemple, écrira que «Minville voit clair, travaille dans le solide, dans le réel⁵». François-Albert Angers abonde dans le même sens.

Bref, pour Minville, étudier les données d'un problème avec rigueur et

¹ François-Albert Angers, «La pensée économique d'Esdras Minville», *loc. cit.*, p. 730; Trépanier, «Esdras Minville...», *loc. cit.*, p. 257.

² Pierre Elliott Trudeau, «La province de Québec au moment de la grève», dans *La grève de l'amiante*, Montréal, Éditions Cité libre, 1956, p. 11.

³ Voir Minville, «La bourgeoisie et l'économie», *loc. cit.*

⁴ Esdras Minville, «Retour à la terre et décentralisation. Deux suggestions», *L'Actualité économique*, vol. 8, n° 2 (mai 1932), p. 76.

⁵ Groulx, «L'oeuvre d'Esdras Minville», *loc. cit.*, p. 10.

profondeur est un passage obligé, un travail dont on ne peut se dispenser parce que c'est la base solide sur laquelle doit être appuyée l'action. C'est précisément ce qui donne toute son importance à ce chapitre consacré aux données du problème canadien-français. Nous y étudions la nature des différents problèmes qui, selon Minville, affectent le Québec et le Canada français, ainsi que leurs causes. Nous pourrons à cette occasion constater que son analyse se raffine constamment au fil du temps, ce qui occasionne d'ailleurs un des rares brusques changements dans son oeuvre, celle-ci se distinguant plutôt par la régularité et par une évolution sans revirement soudain d'importance. En effet, au cours des années 1930, son analyse des problèmes évoluera d'une conception qui se base sur des causes primordiales d'ordre psychologique à une analyse fondée sur des causes primordiales de type structurel. Cette évolution fera l'objet de la première section de ce chapitre. Celle-ci comporte une présentation des causes psychologiques (le «mal des esprits»), puis des causes structurelles du problème canadien-français. En deuxième partie, nous nous attardons au problème canadien-français tel que le percevait Minville, problème qui est l'aboutissement des différentes causes évoquées dans la première partie.

1. Causes

L'oeuvre de Minville, comme nous l'avons mentionné, se présente sous le signe de la continuité, de la régularité. Sa pensée, bien sûr, n'est pas stagnante, elle évolue et s'enrichit constamment, mais, sauf exception, sans brusque volte-face, en se développant toujours autour des mêmes grands axes, des mêmes grands thèmes, qu'on peut déjà percevoir en filigrane dans ses tout premiers écrits. Groulx écrira d'ailleurs à ce sujet que «[certains], de trempe robuste, portent en eux, tel un germe vivant, leurs idées de fond, leur système de pensée, qui n'auront plus, avec le temps, qu'à se développer, qu'à s'enrichir, selon les lignes d'une logique rigoureuse. Ce sera le

privilège de Minville⁶». De façon générale, nous ne pouvons qu'être d'accord avec une telle analyse. Cependant, celui qui fréquente assidûment sa pensée, qui s'en imbibe, finira par remarquer qu'il existe des exceptions à cette règle et qu'on trouve tout de même, chez lui, quelques changements qui, bien qu'un peu difficiles à percevoir parce que graduels, n'en acquièrent pas moins, en rétrospective, une très grande importance. C'est à un de ces changements que nous consacrons cette sous-section.

Durant les années 1920 et les premières années 1930, Minville fonde son analyse des problèmes affectant le Canada français sur une causalité primordiale de type psychologique ou «idéel», leur source se trouvant dans quelque insuffisance de pensée ou de caractère. Ceci ne veut pas dire que Minville évacue de son analyse toute contrainte structurelle, comme en témoignent notamment les nombreuses références à l'industrialisation et à l'envahissante présence américaine au Québec et au Canada qu'on retrouve dans son oeuvre dès les années 1920⁷, mais bien qu'il fait de celles-ci une conséquence de ces insuffisances psychologiques. Voici ce qu'il écrit à ce sujet en 1928:

Les trois-quarts et demi de nos échecs et de nos déboires comme individus tiennent à quelque insuffisance du caractère, à quelque défaillance de la volonté, cependant que comme groupe ethnique, la plupart de nos problèmes les plus lourds, et de nos faiblesses les plus périlleuses, ont pour cause principale le désarroi des esprits et l'anarchie des idées en matière d'orientation nationale⁸.

Toujours en 1928, mais plus laconiquement, il écrit que «le mal est d'abord dans les esprits⁹», et il revient sur le même thème en 1931, affirmant que l'infériorité économique «a sa racine la plus profonde dans les intelligences et dans le défaut de

⁶ Groulx, *Mes mémoires*, *op. cit.*, p. 149.

⁷ Voir à ce sujet, entre autres, Esdras Minville, «Le capital étranger», *L'Action française*, juin 1924, p. 323-349; Minville, «Agir pour vivre», *loc. cit.*

⁸ Esdras Minville, *Si Dollard revenait*, p. 4. Archives HEC, fonds François-Albert-Angers, P027T990014.

⁹ Minville, «L'éducation économique», *loc. cit.*, p. 269.

coopération¹⁰».

Cependant, au cours des années 1930, il nous semble qu'on assiste à un subtil renversement de l'ordre des causalités, les contraintes structurelles passant progressivement de conséquence des causes psychologiques à cause fondamentale des problèmes de la nation. Encore ici, les insuffisances de la pensée et du caractère canadiens-français ne disparaissent pas de son analyse, seulement, elles sont comme replacées en aval des causes de type structurel. C'est ainsi que Minville pourra écrire, en 1932, que «notre état d'esprit actuel, si gros de conséquences, s'explique beaucoup plus par des causes historiques que par des causes psychologiques¹¹». En 1937, il précisera que la crise particulière des Canadiens français n'est pas attribuable à quelque défaillance des individus, soit mauvaise foi ou lâcheté, mais à des événements sur lesquels ils n'avaient pas de prise et à des cadres institutionnels imposés par une puissance étrangère¹².

Ce changement, il est important de le noter car c'est un fait significatif, s'accompagne d'une multiplication et d'un approfondissement des références historiques. En fait, nous n'hésiterions pas à dire que la connaissance historique en est à l'origine. En effet, l'École des Hautes Études commerciales offrait depuis le début des années 1930 un cours d'histoire économique du Canada, dont Minville était le titulaire. Celui-ci avait, pour les besoins de son enseignement, préparé un recueil de notes de cours qui, à la demande d'Henri Laureys, directeur des HEC (1916-1938), fut publié en 1934 sous le titre *Histoire économique du Canada*¹³. Apparemment, Minville n'aimait pas beaucoup ce texte, qu'en bon perfectionniste il ne trouvait pas assez achevé. Pourtant, Albert Faucher considérait qu'il s'agissait là d'un «bon relevé de ce

¹⁰ Esdras Minville, «Agir», *L'Actualité économique*, vol. 7, n° 7 (octobre 1931), p. 268.

¹¹ Minville, *La croisée des chemins*, [vers 1932-33], *op. cit.*, p. 8.

¹² Minville «La croisée des chemins», 1937-39, *loc. cit.*, p. 379 et 398.

¹³ Esdras Minville, *Histoire économique du Canada*, Montréal, Beauchemin, [1934], 126 p. François-Albert Angers affirme que ce texte se trouvait en polycopie à l'École depuis 1930. Angers, «Préface», dans *Visions d'histoire du Canada et du Canada français*, Montréal, Fides et Presses HÉC, 1992, p. 7.

qui avait été écrit à l'époque concernant la Laurentie¹⁴». Quoi qu'il en soit, l'*Histoire économique du Canada* est pour nous très importante, car elle témoigne de la culture historique poussée que les fonctions de Minville l'ont forcé d'acquérir. On y retrouve par exemple des pages intéressantes sur la Conquête et sur l'industrialisation, qui sont autant d'analyses des contraintes que l'histoire a fait peser sur le devenir de la nation canadienne-française et qui forment le noyau de thèses historiques qu'il ne cessera de développer et d'enrichir par la suite, comme dans «La croisée des chemins» (1937), «La colonisation¹⁵», «Le Canada français. Quelques aspects du problème social¹⁶» et «La Province de Québec et le cas canadien-français¹⁷».

Ces derniers textes des années 1940 et 1950 ne sont donc en rien des irruptions spontanées, ils ne marquent pas un tournant dans la vie et l'oeuvre de Minville, mais sont les riches fruits d'un arbre qui a poussé ses racines et a grandi durant les années

¹⁴ Angers, «Préface», dans *Visions d'histoire...*, *loc. cit.*, p. 7-10.

¹⁵ Esdras Minville, «La colonisation», dans *L'agriculture*, Montréal, Fides, 1943, p. 275-346. On trouve dans l'introduction de ce texte le passage qui aurait tant influencé Maurice Séguin alors qu'il rédigeait sa thèse de doctorat, *La nation canadienne et l'agriculture*. Minville s'y questionne sur les raisons qui ont amené les Canadiens français à avoir une conception «diminuée» de la colonisation. Sa réponse : la Conquête. Voici ce qu'il écrit à ce sujet : «[À la suite de la Conquête], la population [canadienne-française] entière est donc refoulée vers la terre. Et la conquête du sol sera désormais et pour de nombreuses générations l'unique moyen de vie et d'expansion économiques. À partir de ce moment, coloniser, c'est essaïmer d'une terre à l'autre [...] C'est sur cette notion diminuée – mais diminuée pour cause – de la colonisation, que nous vivons encore» («La colonisation», p. 278). Séguin reprendra cette idée de déformation idéologique ou psychologique modelée sur une pratique diminuée de la vie économique, conséquence de la Conquête, pour l'étendre à l'ensemble des aspects de la vie collective et en faire un des axes dominants de sa pensée. Voir Séguin, *La nation canadienne et l'agriculture*, Thèse de Ph.D. (Histoire), Université de Montréal, 1947, p. 259-260; «Les normes», *loc. cit.*, p. 109-111, 132-134, 161-162.

¹⁶ Esdras Minville, «Le Canada français. Quelques aspects du problème social», dans *Visions d'histoire du Canada et du Canada français*, Montréal, Fides et Presses HEC, 1992 [vers 1950], p. 175-282.

¹⁷ Esdras Minville, «La province de Québec et le cas canadien-français», dans *Le nationalisme canadien-français*, Montréal, Fides et Presses HEC, 1992 [1956], p. 31-137. Minville fut appelé à rédiger ce texte portant sur la culture et sur le sort de la nation canadienne-française pour le compte de la Commission royale d'enquête sur les problèmes constitutionnels (1953-1956), plus simplement appelée Commission Tremblay. Ces pages représentent certainement l'un des sommets de la production minvillienne, tant par la rigueur de l'exposé, par la profondeur des connaissances philosophiques et historiques mises à profit, que par la fine observation et l'analyse lucide des défis qui se posent à la culture et aux nations chrétiennes, y compris bien sûr à la canadienne-française, en ce milieu de XX^e siècle.

1930, et s'inscrivent au coeur de cette composante majeure de sa pensée qu'est la dimension historique. C'est en ce sens que nous pouvons affirmer que la connaissance historique, ayant fait prendre conscience à Minville de l'importance des contraintes structurelles qui pèsent sur le devenir de la nation, a considérablement enrichi son analyse des problèmes du Canada français. Nous ajouterions en outre que l'analyse causale de ces contraintes de structure, et notamment l'accent mis sur l'héritage pervers de la Conquête, annonce et même, dans certains cas, a contribué directement à l'élaboration des grandes thèses des historiens de l'École de Montréal, Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet¹⁸.

a) *Errements des intelligences*

i. «Mal des esprits»

Mais en quoi consistent précisément ces défaillances des intelligences, ce «mal» dont les esprits canadiens-français seraient atteints? Disons que c'est essentiellement le manque d'esprit collectif et national que Minville dénonce par cette critique. Ce qui est en cause, c'est, selon lui, l'individualisme outrancier qui ferait des ravages au sein du peuple canadien-français. Il adresse, à ce sujet, des mots très durs à ses compatriotes, qu'il qualifie de «poignée de vaincus rongés par l'individualisme [...] [qui ont] perdu jusqu'à la notion de l'existence collective et peut-être même jusqu'à l'intelligence de [leurs] besoins¹⁹». Ici, il dénonce «l'éparpillement de nos forces» et la «désagrégation de notre individualité nationale²⁰», là, le défaut de discipline intellectuelle qui eût révélé aux Canadiens-français l'être collectif, ainsi que l'esprit de parti mesquin et à courte vue, ou alors le «pseudo-patriotisme papelard et bavard», qui prennent la

¹⁸ Pour tout ce qui touche cette question des liens unissant la pensée de Minville à celle des historiens de l'École de Montréal, voir Jean Lamarre, *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet, 1944-1969*, Sillery, Septentrion, 1993, p. 121-123; Dominique Foisy-Geoffroy, «L'histoire dans l'oeuvre d'Esdras Minville», *Les Cahiers d'histoire*, vol. 20, n° 1 (automne 2000), p. 22-44.

¹⁹ Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 149.

²⁰ Minville, *Si Dollard revenait*, *op. cit.*, p. 4.

place de l'esprit véritablement national²¹. Ailleurs, il s'en prend au défaut «de caractère, de volonté, de force spirituelle» de ses compatriotes, et affirme qu'ils ont perdu le sens de leur situation et de leurs besoins, ainsi que de leurs devoirs et de leurs responsabilités²². Le vocabulaire employé et l'objet de la critique peut changer, mais, en définitive, au coeur de cette analyse, revient toujours, tel un leitmotiv, le thème de l'individualisme débridé.

En conséquence, le corps social se trouve à perdre sa cohérence, à se désarticuler, faute d'une «pensée supérieure» (comprendre pensée nationale) apte à l'assurer. En fin de compte, Minville constate que c'est l'individu qui fait les frais de ce défaut de cohésion sociale, l'individu recroquevillé, qui erre, isolé, sans «idéal supérieur en fonction duquel ordonner sa vie», sans conscience du bien commun, de la fin commune, qui pourrait lui permettre de se réaliser en dépassant sa petite personne²³. C'est notamment pour combler ce vide et pour que le peuple canadien-français sorte de cette situation fâcheuse que Minville en appelle sans cesse à une «pensée nationale», à une «doctrine nationale», c'est-à-dire à un corps d'idées directrices qui révélerait à l'individu l'être collectif et ordonnerait l'activité individuelle à la réalisation du bien commun. Sa campagne pour une éducation nationale doit être, selon nous, comprise dans le même sens.

Ce défaut de pensée nationale et collective est la cause de plusieurs travers qui, dans l'esprit de Minville, contaminent la pensée canadienne-française. Anglomanie, «canadianisme-tout-court», bilinguisme intégral, «bon-ententisme», autant d'«aphorismes sophistiqués» dont les Canadiens-français risquent de faire seuls les frais, et qui, sous couvert de pieux sentiments de tolérance et d'ouverture à l'autre, couvent en réalité lâcheté et abdication nationale²⁴. Il se demande en effet ce que vaut l'idée de

²¹ Minville, «L'éducation économique», *loc. cit.*, p. 268-269; «Ce que nous voulons», *loc. cit.*, p. 99-100.

²² Minville, *Instruction ou éducation? ...*, *op. cit.*, p. 6-7.

²³ Minville, «L'éducation économique», *loc. cit.*, p. 269.

²⁴ Minville, [*L'éducation nationale*], *op. cit.*, p. 16-17.

«canadianisme-tout-court» si elle compromet le particularisme canadien-français, ce que vaut un bilinguisme intégral sans respect préalable et priorité accordée à la langue maternelle, et ce que vaut la bonne entente entre les deux principaux groupes culturels du Canada si elle n'implique de sacrifice et de concession que de l'une des parties intéressées²⁵. Finalement, dernière déformation des esprits, nous pouvons ajouter à ce dossier peu reluisant la perte de confiance des Canadiens français en leur capacité à concevoir eux-mêmes un organisme économique viable²⁶.

Ce mal qui afflige les esprits des Canadiens français sera progressivement, dans l'analyse de Minville, associé à des causes structurelles qui lui sont antérieures, nous l'avons mentionné. Par exemple, l'individualisme outrancier deviendra la conséquence des institutions étrangères d'inspiration libérale qui leur ont été imposées à la suite de la Conquête²⁷, et la domination anglaise sera à l'origine de la perte de confiance des Canadiens français en leur capacité à prendre en main leur avenir économique²⁸. Nous reviendrons plus en détail sur ces causes structurelles dans la sous-section suivante. De toute manière, nonobstant ici l'ordre des causalités, les travers de la pensée canadienne-française ont les plus graves conséquences, car, sur le plan national, ils préparent à toutes les servitudes et à toutes les démissions, et, sur le plan social, ils font obstacle à la réalisation du bien commun en détachant l'activité individuelle de cette fin sociale la plus haute.

Minville impute une bonne part de la responsabilité de cette situation à la faillite de l'élite. Nous aurons l'occasion de reparler de son élitisme et de l'étudier plus à fond au cours d'un chapitre subséquent. Disons simplement, pour l'instant, que l'élite, selon lui, s'est soustraite à son rôle qui est d'élaborer et de diffuser des directives, et d'orienter la masse²⁹. C'est elle qui, au lieu de prendre en charge ses responsabilités

²⁵ *Ibid.*, p. 16-17.

²⁶ Minville, «Les chocs en retour de l'anglomanie», *loc. cit.*, p. 210.

²⁷ Minville, «La croisée des chemins», 1937-39, *loc. cit.*, p. 390-393.

²⁸ Minville, «Les chocs en retour de l'anglomanie», *loc. cit.*, p. 210.

²⁹ Minville, [*L'éducation nationale*], *op. cit.*, p. 15; *La bourgeoisie et l'économie*, *loc. cit.*, p. 13.

nationales, a diffusé les «aphorismes sophistiqués» dont nous avons parlé précédemment, et qui est même allée jusqu'à proposer au peuple canadien-français d'imiter les méthodes et les modèles étrangers, plutôt que de l'amener à chercher en lui-même les grands axes d'un développement qui doit, rappelons-le, être adapté tant à sa situation qu'à ses aptitudes. Seuls trouvent grâce à ses yeux, dans l'histoire récente du Québec et du Canada français, Errol Bouchette, Edmond de Nevers et, en politique, Honoré Mercier³⁰.

Pour terminer cette sous-section, il nous faut glisser un mot du thème du conflit de civilisation qui apparaît, discrètement, mais tout de même, dans l'oeuvre de Minville, durant les années 1930. En effet, il nous semble que cette idée de mal des esprits sera éventuellement en partie intégrée, dans la pensée de Minville, à une analyse plus globale d'un conflit qui opposerait la «conception matérialiste, technique-collectiviste, individualiste-socialisante et quantitative de l'économie industrielle» à la «conception traditionnelle, spiritualiste, personnaliste, communautaire et qualitative des vieilles nations chrétiennes occidentales³¹», analyse qu'il développera durant les années 1940 et qu'il fera parvenir à sa forme la plus achevée durant les années 1950. Le mal des esprits y sera intégré en ce sens que, par exemple, l'individualisme des Canadiens français ne sera plus seulement vu comme un défaut qui leur est propre ou alors comme un héritage particulier de leur expérience historique (bien qu'il reste en partie tributaire d'événements qui ont marqué leur histoire nationale), mais aussi comme le symptôme de l'impact sur les esprits de cette civilisation technique et industrielle que Minville cherchait à arrimer aux plus hautes valeurs de l'humanisme chrétien. En tout cas, c'est l'impression que notre lecture de son oeuvre nous a laissée.

L'idée de conflit de civilisation, nous disions donc, commence à germer chez Minville au cours des années 1930. Dès 1934, petite fenêtre ouverte, petit entrefilet, très bref : «car à côté de la crise économique, l'humanité subit une autre crise plus

³⁰ Minville, [*L'éducation nationale*], *op. cit.*, p. 16-19.

³¹ Minville, «Le Canada français. Quelques aspects du problème social», *loc. cit.*, p. 204.

profonde et plus grave : une crise des esprits, qui n'est rien d'autre que deux conceptions diamétralement opposées de la vie³²». Ce verdict vient clore un texte comparant le communisme soviétique à l'expérience italienne du fascisme et du corporatisme, de laquelle il a encore, à ce moment, une bonne opinion, ce qui ne durera pas. Il ne précise pas, dans ce texte, quelles sont exactement ces deux conceptions de la vie qui s'opposent. Il est cependant tout à fait plausible d'associer l'expérience italienne, «plus réaliste et plus humaine», qu'il a alors pu croire beaucoup plus inspirée de la doctrine sociale de l'Église qu'elle ne l'était vraisemblablement, à l'humanisme chrétien traditionnel, et le communisme, au type d'une civilisation technique et industrielle faisant abstraction des valeurs chrétiennes.

En 1938, il revient sur ce thème, cette fois en confrontant le vieux régime communautaire canadien-français, basé sur la famille et sur l'établissement autonome, au nouveau régime social fondé sur le salariat et le travail industriel³³. Encore ici, on peut aisément apercevoir, par cet exemple tiré d'un cas concret, le conflit entre la civilisation chrétienne traditionnelle et la civilisation technique et industrielle. Bien sûr, cette analyse est encore embryonnaire, et les contours en sont encore flous. Cependant, l'idée de fond, elle, est déjà là, et c'est précisément ce que nous voulions souligner.

ii. Libéralisme

Le libéralisme, dans l'esprit de Minville, doit bien être considéré comme une sorte d'erreur intellectuelle, ou, pour être plus précis, d'erreur idéologique. Nous verrons pourquoi dans cette sous-section.

Mentionnons tout d'abord que c'est généralement au libéralisme *économique* que Minville se réfère, celui-ci, naturellement, étant particulièrement préoccupé des conséquences de l'idéologie libérale dans le domaine économique. Pour Minville, on

³² Esdras Minville, «L'expérience corporatiste en Italie», *L'Actualité économique*, vol. 10, n^{os} 3-4 (juin-juillet 1934), p. 206.

³³ Minville, «Quelques aspects du problème social...», *loc. cit.*, p. 404-406.

doit établir une distinction entre l'économie politique théorique et l'économie politique appliquée. Selon lui, sur le strict plan théorique, le libéralisme économique est sans doute la doctrine «la plus logique, la plus séduisante, la plus exacte». Le libéralisme économique serait certes la doctrine la plus apte à assurer aux hommes bonheur et prospérité dans un monde où les frontières ethniques et politiques n'existeraient pas et où les hommes auraient une telle force morale, une telle grandeur d'âme, que les puissants se garderaient d'écraser les autres, et que ces derniers accepteraient les différences de condition. Mais voilà : le monde étant ce qu'il est, c'est-à-dire bien différent de cet idéal, on ne peut, selon lui, affirmer impunément que l'application intégrale des principes du libéralisme économique est la clef du bonheur humain³⁴.

Bref, le libéralisme économique choque le sens des réalités de Minville – de toute la réalité. En effet, Minville reproche fondamentalement au libéralisme son caractère fragmentaire, ou, en d'autres termes, de prendre une vue trop courte de l'homme et de la vie humaine, de faire de l'homme un être abstrait, l'*homo economicus*, une machine à produire et à consommer motivée par ses seuls besoins physiques et son appétit de jouissance, un être extrait de son milieu social dont toute l'activité se déploie sur le strict plan matériel, et qui, en conséquence, est amputé de ses constituants essentiels que sont les aspects affectif, intellectuel, moral et spirituel³⁵. Pour Minville, l'homme total est un être social ayant des responsabilités envers la société à laquelle il appartient et qui poursuit une fin surnaturelle, spirituelle³⁶. Il a des besoins économiques et matériels, bien sûr, mais également des besoins intellectuels, moraux, spirituels, qui passent souvent bien avant les besoins et les intérêts économiques, parfois même au détriment de ceux-ci. Il entretient en outre avec ses semblables des

³⁴ Esdras Minville, «L'économie nouvelle», *L'Actualité économique*, vol. 9, n° 12 (mars 1934), p. 654-655.

³⁵ Minville, «La juste répartition...», *loc. cit.*, p. 65-66; «Libéralisme? Communisme? Corporatisme?», *L'Actualité économique*, vol. 12-II, n° 2 (décembre 1936), p. 156; *Bilan de l'économie du XIX^e et du premier tiers du XX^e siècles*, [probablement 1937], p. 6. Archives HEC, fonds François-Albert-Angers, P027T990014.

³⁶ Minville, «La juste répartition...», *loc. cit.*, p. 65.

relations qui ne sont pas nécessairement basées sur l'échange de biens. La nation, la religion, la culture, sont des aspects fondamentaux de la vie de l'homme qui ne le cèdent en rien aux besoins économiques, bien au contraire, et qui ont avec ceux-ci des liens biens réels mais quelque peu distants³⁷. Il serait donc difficile à une doctrine qui a une si courte vue de ce qu'est l'homme de répondre à toutes les aspirations de celui-ci.

Minville identifie trois principes qui, selon lui, sont les postulats fondamentaux du libéralisme économique, soit, premièrement, la «priorité de l'intérêt personnel comme mobile de l'activité économique», deuxièmement, «l'existence de lois naturellement productrices d'équilibre et d'harmonie sociale», et troisièmement, la «prééminence de la liberté comme principe de prospérité et de civilisation³⁸». Appuyé sur ces principes, le libéralisme déploie toute sa théorie d'une société conçue comme un organisme dont la régulation s'opère via des lois «naturelles» qui agissent d'elles-mêmes, indépendamment de la volonté des hommes, qui n'a qu'à s'y soumettre. Comme ces lois «auto-régulatrices» assurent d'elles-mêmes le bien de la société, on ne saurait en entraver le bon fonctionnement sans nuire à celui-ci. Dans ces conditions, le rôle de l'État et des corps intermédiaires se limitera, en gros, à préserver la liberté d'initiative ainsi qu'à écarter les obstacles à l'essor de la production.

En somme, le libéralisme véhicule un modèle de société basé sur «l'autonomie absolue de la libre volonté de l'homme», l'homme étant comme dégagé de ses responsabilités sociales et nationales, ainsi que des exigences de la religion et des contraintes qu'implique la reconnaissance de l'existence de Dieu, une société qui baigne donc dans une atmosphère toute matérialiste et dont le bien et le progrès sont assurés par l'affrontement des antagonismes particuliers qui s'expriment en son sein. La contrainte de la loi ne s'y exerce que de façon limitée, et l'ensemble des fonctions de régulation sociales relèvent du domaine de la «liberté morale», où «l'homme est sa

³⁷ Minville, «Libéralisme?...», *loc. cit.*, p. 156-157.

³⁸ Minville, «La juste répartition...», *loc. cit.*, p. 66.

propre loi». Dans les faits donc, l'idéologie libérale se trouve à sanctionner, selon Minville, le triomphe du plus fort, c'est-à-dire, sur le plan économique, du plus riche, à la suite de l'affrontement des intérêts particuliers divergents³⁹. En effet, Minville, de toute évidence, n'était pas friand de l'anthropologie des Lumières : «Nous savons ce qu'il en est de la prétendue bonté native de l'homme et de sa naturelle propension au bien et au beau⁴⁰.» Sans doute l'histoire et l'observation du réel l'avaient-elles empêché de s'illusionner à ce sujet.

Il nous faut cependant pousser plus loin l'analyse. Selon nous, Minville a des raisons plus profondes de condamner le libéralisme. C'est que le libéralisme, en plaçant la liberté de l'homme au sommet de l'échelle de ses valeurs, et surtout en en postulant l'«autonomie absolue», se trouve en quelque sorte à fournir la base doctrinale idéale aux idées modernes d'anthropocentrisme, d'autofondation, etc., dont nous avons parlé au chapitre précédent. D'ailleurs, ce n'est pas un hasard si notre modernité et le libéralisme ont poussé leurs racines plus ou moins à la même époque, et ont germé dans le même terreau. Minville, de toute évidence, en était fort conscient : «Les périls [...] qui sont apparus soudainement en 1929 [...] ne sont autre chose que la matérialisation d'idées qui cheminaient dans les esprits depuis la Renaissance et la Réforme⁴¹.» On se rappellera que Minville récusait ces postulats de la modernité philosophique, au profit de la transcendance. En conséquence, nous croyons tout à fait plausible que Minville ait également condamné le libéralisme en tant que doctrine moderne par excellence, au-delà de ses seules conséquences économiques.

³⁹ *Ibid.*, p. 67.

⁴⁰ Esdras Minville, «L'Action nationale», *L'Action nationale*, décembre 1933, p. 222.

⁴¹ Minville, *Bilan de l'économie...*, *op. cit.*, p. 2.

b) *Causes structurelles*

i. La Conquête

Comme nous l'avons dit, Minville, au cours des années 1930, semble prendre de plus en plus conscience de l'influence des causes de type structurel sur le devenir de la nation canadienne-française. Une des causes principales qui retiennent son attention à ce moment est la Conquête anglaise de la Nouvelle-France en 1760.

À noter tout d'abord que Minville a toujours semblé avoir une conscience au moins, disons, plus ou moins instinctive, des effets pervers de la Conquête. En 1926, il parle des Canadiens français comme d'un «peuple vaincu et sans doctrine⁴²», et encore en 1927, comme d'une «poignée de vaincus⁴³». Ces références à l'esprit de vaincu des Canadiens français s'inscrivent toujours dans le fil d'une diatribe contre leur manque d'esprit national et collectif. Il ne précise pas l'origine de cet «esprit de vaincu», mais on peut estimer à juste titre, nous semble-t-il, qu'il s'agit en bonne partie d'un héritage de la Conquête. D'ailleurs, toujours en 1927, il écrit que le mouvement d'industrialisation par la grande industrie qu'a connu le Québec depuis la fin du XIX^e siècle est la «deuxième grande défaite pour les Canadiens français⁴⁴». Encore là, il ne parle pas de la première défaite, mais, franchement, si ce n'est de la Conquête, on voit mal à quelle autre grande défaite il pourrait bien faire allusion... Bien entendu, on ne peut pas parler ici d'analyse de causes structurelles : ces commentaires, on le voit aisément, découlent certainement davantage d'impressions que d'une véritable analyse rigoureuse. Néanmoins, ces impressions indiquent que la pensée de Minville est un sol propice à la germination d'une telle analyse. En effet, durant les années 1930, on en verra apparaître les premières pousses, et c'est ce sur quoi nous allons maintenant nous pencher.

Nous l'avons dit, nous croyons que l'intérêt pour les causes structurelles que

⁴² Esdras Minville, «Vos doctrines», *L'Action française*, octobre 1926, p. 106.

⁴³ Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 149.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 148.

développe Minville est en partie redevable au travail d'historien qu'il a dû accomplir dans le cadre du cours d'histoire économique du Canada dont il avait la charge aux HEC. Ainsi, c'est dans l'*Histoire économique du Canada* qu'on trouve sa première analyse systématique de la Conquête. Il y parle des «conséquences économiques profondes et définitives» de la Conquête⁴⁵. D'une part, celle-ci, en provoquant un changement de métropole, aurait introduit dans l'ancienne colonie française des institutions fondées sur des conceptions politiques, administratives, juridiques et économiques différant totalement de celles de la France. Selon lui en effet, l'Angleterre a une vie politique décentralisée fondée sur le parlementarisme et une vie économique basée sur l'initiative privée, l'échange et le commerce, dans laquelle le négociant joue un rôle de premier plan. En revanche, la vie politique française serait marquée du sceau de la centralisation et de la monarchie absolue, tandis que la France économique reposerait surtout sur le paternalisme étatique, la conquête du sol et donc sur le rôle primordial de l'agriculteur⁴⁶.

Minville écrira que l'imposition de l'extérieur d'institutions étrangères est «un des plus grands malheurs de [l']existence [du peuple canadien-français]»⁴⁷. C'est un grand malheur parce que ces nouvelles institutions, et notamment le libéralisme qui les sous-tend⁴⁸, ne correspondent pas au «tour d'esprit» des Canadiens français, ou, si on préfère, ne correspondent ni à leur situation, ni aux conceptions de la vie que ceux-ci ont hérité de la civilisation française et catholique ainsi que de leur expérience historique particulière. Dépourvus d'institutions qui leur conviennent vraiment, les Canadiens français ne sauront pas réellement répondre avec efficacité aux défis que représentent les grandes transformations économiques, sociales et politiques que connaît le monde occidental depuis le XIX^e siècle, et particulièrement la Révolution

⁴⁵ Minville, *Histoire économique...*, *op. cit.*, p. 48.

⁴⁶ *Ibid.*, p. 48-49.

⁴⁷ Minville, «La bourgeoisie et l'économique», *loc. cit.*, p. 40.

⁴⁸ Minville lie en effet libéralisme et protestantisme : «Le libéralisme [est une] sorte d'émanation de l'esprit protestant.» Voir «Comment établir...», *loc. cit.*, p. 239.

industrielle⁴⁹.

L'exemple suivant, tiré de l'oeuvre de Minville, illustre très bien tout ce que nous venons d'exposer. Dans la foulée de la Révolution industrielle, on assiste au Québec, comme nous l'avons dit, à un mouvement d'industrialisation par la grande industrie, qui disloque le vieux régime social canadien-français, basé sur une sociabilité essentiellement familiale et sur l'exploitation directe, agricole ou artisanale. Selon Minville, le problème est que le nouveau régime issu de cette transformation, d'inspiration libérale-individualiste et basé sur le salariat⁵⁰, n'a su ni offrir de nouveaux cadres sociaux où la population aurait pu se «régénérer», ni intégrer la famille, point d'ancrage de la société canadienne-française traditionnelle : il est en conséquence responsable de la désorganisation sociale que Minville déplore. Il aurait fallu, croit-il, opérer une transition, parrainée par l'État, qui, par une politique de protection et d'encouragement de la famille, aurait fourni à celle-ci «les cadres qui lui auraient permis de reconstituer sa vie dans la ligne de ses traditions», et qui, par une politique de restauration rurale bien comprise, aurait tenté d'étendre une solidarité strictement familiale aux proportions d'une solidarité rurale⁵¹. On imagine qu'une telle politique d'envergure aurait pu fournir l'encadrement social nécessaire au plein développement de la personne humaine. Mais voilà : l'inspiration individualiste et libérale de la législation, «donc, anti-familiale et anti-sociale», fait obstacle à l'élaboration et à l'application d'une telle politique, ne serait-ce qu'en décourageant l'intervention étatique⁵². La boucle est ainsi bouclée : nous en sommes revenus aux institutions

⁴⁹ Minville, «La croisée des chemins», 1937-39, *loc. cit.*, p. 390-394; «La bourgeoisie et l'économique», *loc. cit.*, p. 40-43.

⁵⁰ Pour Minville, le salariat est «individualiste par nature», car dans le cadre d'un régime économique qui prend celui-ci pour fondement, la famille ne peut être vue que comme une charge. En effet, le salaire ne variant pas qu'on ait un ou dix enfants, le niveau de vie de la famille sera en conséquence inversement proportionnel au nombre d'enfants. Le salariat, donc, décourage les gens de fonder une famille nombreuse.

⁵¹ Minville, «La bourgeoisie et l'économique», *loc. cit.*, p. 405-406.

⁵² Minville, «La croisée des chemins», 1937-39, *loc. cit.*, p. 394.

d'inspiration libérale héritées de la Conquête.

D'autre part, la Conquête a également eu des conséquences plus spécifiques au domaine économique. C'est que, selon Minville, à la suite de la Conquête, les marchands canadiens (-français), qui oeuvraient en majorité dans le secteur de la fourrure, furent privés, et de leurs sources d'approvisionnement (postes de traite), et de leurs débouchés en Europe. Ces quelques commerçants se trouvèrent donc ruinés. En conséquence, la majorité de la population canadienne (-française) «retourne à la colonisation et à l'exploitation de la terre comme à son seul moyen de subsistance». Ainsi écartés, pendant plusieurs générations, des grandes affaires, les Canadiens français en viendront à perdre les traditions industrielles et commerciales qu'ils avaient commencé à se forger, et à stagner dans une pauvreté chronique, sans moyen d'accumuler des richesses, du capital⁵³. Minville ajoutera que ces conditions particulières ont instillé dans l'esprit des Canadiens français l'idée que les grandes affaires sont un domaine réservé aux anglophones, un domaine qui n'est pas pour eux, se contentant pour leur part de l'agriculture⁵⁴.

Tout ceci, pour terminer, nous laisse bien voir en quoi la Conquête, dans l'analyse de Minville, devient une cause de type structurel, non seulement des difficultés économiques, politique et sociales des Canadiens français, mais aussi du «mal» de leurs esprits. En effet, la Conquête se trouve être responsable, en partie du moins, tant du complexe d'infériorité canadien-français dans le domaine des affaires (marginalisation économique) que de leur manque d'esprit collectif et national (libéralisme des institutions).

ii. Industrialisation

Sous ce vocable, Minville désigne tous les bouleversements qui ont complètement changé les façons de faire traditionnelles en matière économique

⁵³ Minville, *Histoire économique...*, *op. cit.*, p. 50; «La croisée des chemins», 1937-39, *loc. cit.*, p. 384.

⁵⁴ Minville, *Histoire économique...*, *op. cit.*, p. 50.

(notamment les modes de production) et qui ont affecté profondément tous les aspects de la vie collective (politique, social, culturel) par le jeu des interactions et de l'interdépendance de ceux-ci. On peut avancer sans trop de risque de se tromper que, pour lui, les défis et les problèmes auxquels sont confrontés le Québec et le Canada français qu'il a connus, ceux de la première moitié du XX^e siècle, sont à peu près tous liés de quelque façon à ce phénomène de grande envergure qu'est l'industrialisation.

L'industrialisation a fait sentir ses effets au Canada avant même qu'elle ne s'y implante. Elle trouve en effet une place dans l'analyse que fait Minville des causes de cette «calamité» qu'est l'émigration aux États-Unis. D'une part, la politique métropolitaine britannique de faire des colonies essentiellement des lieux d'exploitation de matières premières à être traitées en Grande-Bretagne a fortement restreint, voire empêché, le développement d'industries qui auraient pu compléter l'économie du pays, et ainsi permettre à la population d'y vivre et d'y prospérer⁵⁵. D'autre part, les États-Unis, libérés depuis leur indépendance de cette même politique coloniale restrictive, ont connu au début du XIX^e siècle une forte poussée industrielle, ce qui a provoqué la multiplication des occasions d'emplois en milieu industriel ainsi que des modes de vie⁵⁶. Ceci, au moment où les terres qu'occupent les Canadiens français deviennent surpeuplées (vers 1820-1830) et que l'accès aux terres de colonisation est limité pour toutes sortes de raisons⁵⁷, a poussé ces gens, incapables de s'établir chez eux et que le pays ne pouvait faire vivre, à traverser la frontière. Et comme la politique économique et sociale n'était pas adaptée à leurs besoins, on a dû assister impuissant à cette dispersion.

C'est vers 1840-50 que, selon Minville, les conditions politiques deviennent favorables à l'industrialisation du Canada. Cette époque marque en effet un brusque retournement de la politique coloniale britannique, qui devient libre-échangiste et abolit

⁵⁵ *Ibid.*, p. 109.

⁵⁶ Minville, «La croisée des chemins», 1937-39, *loc. cit.*, p. 386.

⁵⁷ *Ibid.*, p. 385.

en conséquence la préférence coloniale, ce qui ouvre la voie à l'émancipation économique du pays⁵⁸. Suivront ensuite une série d'événements qui vont favoriser l'essor modéré de l'industrie au cours des décennies suivantes, au nombre desquels on retrouve notamment la construction des lignes de chemin de fer, le traité de Réciprocité, le système monétaire, la Confédération et la Politique nationale⁵⁹.

Au cours de ces décennies qui marquent les premiers balbutiements de l'industrie, les Canadiens français surent tirer leur épingle du jeu assez honorablement, constate Minville. C'est que leur régime économique et social traditionnel s'accommodait encore de la nouvelle situation, les changements ne se succédant pas à ce moment à un rythme trop rapide⁶⁰. Reste que, tôt ou tard, ce bricolage de régime, bâti sans «idées directrices» et sans être adapté au «génie» canadien-français, n'allait plus suffire à la tâche.

En effet, les dernières années du XIX^e siècle, marquées par une importante augmentation du rythme de l'expansion industrielle et donc par le début de ce qui semble être, pour Minville, la véritable phase d'industrialisation du Québec, se déployant avec toutes ses conséquences, allait sonner le glas de la stabilité et de la petite prospérité factices du Canada français⁶¹. Cette période se caractérise en gros par l'arrivée en masse de la grande entreprise, par les grandes sociétés par action anonymes et par la concentration industrielle⁶², en somme, par l'industrialisation selon ce que

⁵⁸ Minville, «La bourgeoisie et l'économique», *loc. cit.*, p. 39.

⁵⁹ Minville, *Histoire économique...*, *op cit.*, p. 115-122; «La bourgeoisie et l'économique», *loc. cit.*, p. 39. Encore ici, le travail d'historien que Minville a dû accomplir pour le cours d'histoire économique le force à préciser sa pensée. En effet, pour la première fois, il y distingue clairement les débuts de l'industrialisation (1850-1900) du mouvement d'industrialisation par la grande industrie qui y fait suite, à partir de 1900. Dans les textes antérieurs, il ne faisait mention que de la seconde période (voir par exemple «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 148). En fait, cela ne veut pas nécessairement dire qu'il n'avait pas établi ces distinctions dans son esprit, mais simplement qu'il n'en parlait pas.

⁶⁰ Minville, «La croisée des chemins», 1937-39, *loc. cit.*, p. 400; «Quelques aspects du problème social...», *loc. cit.*, p. 404.

⁶¹ Minville, «La croisée des chemins», 1937-39, *loc. cit.*, p. 401; «Quelques aspects du problème social...», *loc. cit.*, p. 404.

⁶² Minville, «La juste répartition...», *loc. cit.*, p. 69.

Minville appelle le «modèle américain». Éblouis par les «promesse[s] de prospérité débordante», les Québécois se seraient lancés avec frénésie dans ce mouvement d'industrialisation à grande échelle, au prix d'une tutelle étrangère sur l'économie du pays et sans tenir compte des conséquences sociales qui en découlent⁶³. Notons que, d'un texte à l'autre, la périodisation de cette poussée d'industrialisation varie quelque peu. Parfois, Minville la fait débiter en 1890⁶⁴, d'autres fois en 1900⁶⁵, et, quelque part, il précise que le rythme de l'industrialisation et de la concentration va s'accroître encore davantage à la suite de la Première Guerre mondiale⁶⁶.

Quoi qu'il en soit, c'est toujours le même phénomène qui est décrit, et chaque fois accompagné plus ou moins des mêmes conséquences, c'est-à-dire, fondamentalement, la rupture de l'équilibre économique et démographique entre la ville et la campagne en faveur de la première. En fait, l'industrialisation entraînera au Québec et au Canada français tout un train de conséquences nationales et sociales appelant une réaction. Cependant, l'héritage de la Conquête, notamment, devait compliquer les choses pour les Canadiens français. C'est sur tout cela que nous allons maintenant nous pencher.

2. Le problème canadien-français

Au terme de l'étude des différentes causes que nous venons de recenser, nous arrivons au coeur de ce que Minville appellera le «problème canadien-français», objet

⁶³ Minville, *La politique qu'il nous faut*, *op. cit.*, p. 14.

⁶⁴ Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 148.

⁶⁵ Minville, *La politique qu'il nous faut*, *op. cit.*, p. 14; *Histoire économique...*, *op. cit.*, p. 122.

⁶⁶ Esdras Minville, «Lendemain d'élection», *L'Actualité économique*, vol. 11-I, n° 7 (octobre 1935), p. 459. Notons qu'au cours des années 1940 et 1950, il raffinerait un peu plus son analyse en divisant cette phase d'industrialisation rapide en deux périodes distinctes, soit celle dite du «capitalisme libéral», s'étendant de 1880 environ à la Grande Guerre, et la seconde, celle du «capitalisme d'organisation», qui débute après la première guerre et qui est toujours en cours à l'époque de Minville. Cette nuance l'amènera à reconnaître les succès économiques relatifs des Canadiens français durant la première période de l'industrialisation rapide. Voir Minville, «Le Canada français. Quelques aspects...», *loc. cit.*, p. 210.

de fascination et même d'obsession pour lui sa vie durant, et à la solution duquel, en définitive, tend toute sa réflexion. Il se perçoit en effet, écrit-il en 1927, comme l'un de ceux qui ont pour tâche d'appliquer les notions de science économique transmises par les maîtres, et au premier chef par Édouard Montpetit, à la réalité⁶⁷. Et cette réalité, pour Minville, c'est d'abord celle du Québec et du Canada français⁶⁸. Troublé, comme tant d'autres de ses compagnons d'armes nationalistes, par la situation de son peuple, qu'il estime déplorable sur à peu près tous les plans, il souhaite renverser la vapeur en faveur de ce dernier. Éminemment conscient de l'impact des déficiences économiques du Canada français, c'est plus spécialement à la solution de ce problème particulier qu'il consacra ses travaux. Précisons que, pour lui, le problème canadien-français était très profond et bien antérieur à la crise des années 1930, celle-ci ne faisant que mettre en évidence des carences déjà existantes. C'est pourquoi les bases de son programme de réformes ont été jetées dès les années 1920, en pleine prospérité. Nous reviendrons aux solutions qu'il a proposées en deuxième partie de cette étude. Pour le moment, penchons-nous donc sur le problème canadien-français proprement dit.

a) *Capitalisme dérégulé*

Minville définit le capitalisme comme étant un «régime fondé sur la propriété privée et la liberté individuelle dans lequel les hommes participent à l'activité économique», par le biais du travail, rémunéré par un salaire, ou du capital, payé par les intérêts ou par les dividendes⁶⁹. Il est important de noter que, pour lui, le capitalisme en soi n'est pas à condamner, qu'au contraire, il est le «régime le plus propre à assurer l'épanouissement de la vie économique», soutien de la vie sociale, intellectuelle et morale⁷⁰. Le capitalisme tel que le comprend Minville, c'est-à-dire reposant sur

⁶⁷ Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 147.

⁶⁸ Minville, «Vos doctrines», *loc. cit.*, p. 96.

⁶⁹ Esdras Minville, «Le capitalisme et ses abus», dans *Pour la restauration sociale au Canada*, Ottawa, ESP, brochures n° 232-233, 1933, p. 5.

⁷⁰ *Ibid.*, p. 5.

l'initiative privée et sur la liberté de l'homme, convient ainsi parfaitement à l'idée de responsabilité exposée dans le chapitre précédent. En cela, il faut le mentionner, Minville défend des idées de la plus parfaite orthodoxie par rapport à la Doctrine sociale de l'Église, comme on peut le constater, notamment, à la lecture de l'encyclique *Quadragesimo anno*⁷¹. Ce qu'il condamne en réalité, et en cela également il suit de près l'enseignement des encycliques, ce sont les abus du capitalisme, qui ont fait de celui-ci un régime inique dans lequel les puissants se subordonnent et écrasent les autres, sans souci de justice, de charité et des plus hautes valeurs défendues par la chrétienté. Et à quoi, pour Minville, est principalement attribuable ce déraillement du capitalisme? Pas de surprise : simplement au fait que celui-ci a été noyauté par les principes du libéralisme économique, à propos duquel on connaît l'opinion peu sympathique de Minville⁷².

Ainsi influencé par le libéralisme, doctrine «fragmentaire» comme nous l'avons vu, le capitalisme a perdu de vue cette vérité que l'économique n'est qu'un moyen ordonné à une fin supérieure, et donc «n'a vu partout que profits à réaliser et besoins à créer afin de réaliser de nouveaux bénéfices en travaillant à les satisfaire⁷³». De cette erreur fondamentale découle une série de conséquences qui sont les abus du capitalisme à proprement parler.

Trois d'entre eux retiennent plus particulièrement l'attention de Minville. Tout d'abord, une perception erronée de la véritable nature du travail. En effet, le capitalisme d'inspiration libérale ne voit dans le travail qu'une marchandise comme une autre, soumise comme toutes les autres aux mêmes lois économiques. De là, entre autres, misère endémique et servilité de l'ouvrier, et, conséquemment, violents affrontements entre le capital et le travail⁷⁴. Ceci, pour Minville, est la rançon d'une

⁷¹ Pie XI, «*Quadragesimo anno*», dans Émile Marmy, *La communauté humaine selon l'esprit chrétien*, Fribourg et Paris, Éditions Saint-Paul, 1949, p. 392.

⁷² Minville, «Le capitalisme...», *loc. cit.*, p. 6.

⁷³ *Ibid.*, p. 7.

⁷⁴ *Ibid.*, p. 7.

fausse conception de l'ordre des valeurs qui, d'inspiration toute libérale, place la liberté au-dessus de la justice⁷⁵.

En deuxième lieu, les principes du libéralisme en sont venus à provoquer et à justifier, dans les faits, la concentration de la richesse et du pouvoir économique en quelques mains. C'est que le libéralisme a en quelque sorte fini par reconnaître au capital un droit d'association, droit que, par ailleurs, il refusait aux travailleurs au nom des libertés individuelles de travailler, de contracter, ainsi qu'au nom de la libre concurrence⁷⁶. Par la mise en commun de leurs capitaux, les entreprises capitalistes se sont progressivement mué en grandes sociétés anonymes, personnes juridiques abstraites à l'autorité désincarnée, et en conséquence peu capables (et peu désireuses) de prendre leurs responsabilités morales, contrairement à la direction d'un seul homme, que ses décisions sont beaucoup plus susceptibles d'engager personnellement⁷⁷. Ce droit d'association par la mise en commun des capitaux étant sans limite ou presque, on a assisté à un mouvement de concentration sans précédent qui a produit, en fin de compte, des monstres d'entreprises (les «trusts») et qui a atteint la substance même du mécanisme de régulation par excellence de l'organisme économique libéral : la loi de la concurrence⁷⁸.

En troisième lieu, Minville craint l'influence occulte que pourraient exercer les puissances d'argent sur les pouvoirs publics. Bien entendu, cet abus est lui-même une conséquence logique du second. En effet, dès 1924, il met en garde ses compatriotes contre le spectre de la formation d'un «sur-État économique⁷⁹», soit contre le règne d'une «poignée de potentats déresponsabilisés⁸⁰» qui, trop conscients des avantages que

⁷⁵ Esdras Minville, «Le syndicalisme catholique», *L'Actualité économique*, vol. 13-I, n° 7 (octobre 1937), p. 463.

⁷⁶ *Ibid.*, p. 462.

⁷⁷ Minville, «La juste répartition...», *loc. cit.*, p. 69; «Le capitalisme...», *loc. cit.*, p. 8.

⁷⁸ Minville, «Le capitalisme...», *loc. cit.*, p. 9.

⁷⁹ Minville, «Le capital étranger», *loc. cit.*, p. 342.

⁸⁰ Minville, «La juste répartition...», *loc. cit.*, p. 71.

présente le pouvoir politique pour la préservation de leur domination économique, tentent d'infléchir le cours de la vie politique dans le sens de leurs intérêts, usurpant ainsi à leur profit un pouvoir que l'État a pourtant le devoir d'exercer en faveur du bien commun.

Notons en terminant que, pour Minville, les abus du capitalisme, en poussant à bout les populations, sont les premiers responsables de la vogue qu'y connaissent le socialisme et le communisme, particulièrement au sein des milieux ouvriers urbains. À ce sujet, il écrira que le socialisme est avant tout une réaction et que «ses arguments les plus forts ne sont pas ceux qu'il retire de sa doctrine, mais ceux que lui fournissent les abus du capitalisme⁸¹». Voilà qui, dans son esprit, milite encore davantage en faveur d'une réaction prompte et efficace. Nous y reviendrons.

b) Politique économique inadéquate et inadaptée

Pour les raisons énumérées précédemment (Conquête, «mal des esprits»), les Canadiens français, selon Minville, n'auraient jamais été servis par une politique économique adaptée à leurs caractères nationaux, à leur situation et au milieu physique qui est le leur⁸², politique qui devrait pourtant être la condition de l'épanouissement de la nation et de la réalisation du bien commun. Tout ce qui aurait fait office de politique économique au Québec jusque-là, c'est une politique d'industrialisation à fond de train, menée dans l'à-peu-près, sans méthode, de façon irrationnelle et appliquée sans distinction d'un bout à l'autre du territoire québécois⁸³. C'est également une politique qui a fait abstraction des points de vue national et social, dont on connaît l'importance primordiale, chez Minville, dans la quête du bien commun⁸⁴. Cette politique aurait été

⁸¹ Esdras Minville, «L'État allemand et les affaires», *L'Actualité économique*, vol. 8, n° 9 (décembre 1932), p. 391.

⁸² Minville, «Quelques aspects du problème...», *loc. cit.*, p. 401 et 403.

⁸³ *Ibid.*, p. 415.

⁸⁴ Esdras Minville, «La colonisation dans la province de Québec», *L'Actualité économique*, vol. 10, n° 8 (novembre 1934), p. 418.

toute la réaction du Québec et du Canada français au mouvement d'industrialisation massive qui s'annonçait à la fin du XIX^e siècle ainsi qu'aux profonds changements qu'il entraînait dans son sillage. Voyons de plus près quels sont, selon lui, les conséquences de cette politique économique inadéquate.

i. Centralisation et rupture d'équilibre

Nous pourrions dire que l'idée centrale de la pensée économique de Minville est la notion d'équilibre : équilibre économique entre l'agriculture et l'industrie et entre la grande et la petite entreprise, équilibre démographique entre la ville et le monde rural, ou plutôt entre la grande ville et la région, en somme, équilibre du développement économique sur l'ensemble d'un territoire donné. Il nous semble cependant que, chez Minville, cet équilibre n'est pas figé, qu'il peut évoluer dans le temps au gré des transformations de la situation du pays. C'est que la pensée de Minville, comme nous l'avons vu, est caractérisée par une sorte d'«étapisme». Autrement dit, elle tient compte du caractère progressif du développement économique, auquel doit absolument s'adapter toute politique économique qui se veut réellement efficace.

Nous ajouterions à ceci que le principe d'équilibre est lui aussi redevable de ce souci du caractère progressif du développement économique. En effet, nous croyons que, pour Minville, la proportion de chaque constituant formant l'équilibre évolue constamment, et que ce dernier est pour ainsi dire toujours en train de se refaire. Par exemple, la place respective de l'agriculture et l'industrie ne sera certes pas la même dans une économie traditionnelle basée sur l'agriculture et sur l'artisanat que dans une économie parvenue à un stade de développement économique avancé. En outre, il nous semble que cet équilibre, dans l'esprit de Minville, doit être fidèle aux caractéristiques (culturelles) du peuple qu'il concerne. Bref, l'équilibre devrait correspondre rigoureusement à la situation de ce peuple dans son ensemble. Une lecture attentive de l'extrait suivant témoigne de tout ceci de façon très éloquente selon

nous : «Étant donné le degré de développement actuel de nos ressources, notre expansion économique doit être pour un certain temps encore à la fois agricole et industrielle⁸⁵.» Ailleurs, Minville écrira qu'étant donné la situation particulière dans laquelle se trouve le Canada français, l'industrie devrait demeurer «longtemps encore» fonction de l'agriculture⁸⁶. Tout ceci peut paraître évident à première vue, mais il était capital de bien souligner cette nuance de la pensée de Minville pour circonscrire avec précision ses positions concernant l'économique.

Ces nuances faites, revenons au cas québécois. De toute évidence, pour Minville, le problème de fond dans le domaine économique au Québec et au Canada français est que la politique de développement économique suivie depuis le tournant du siècle environ a provoqué une rupture de l'équilibre entre les grandes villes (essentiellement Montréal⁸⁷) et les régions⁸⁸. C'est que cette politique se résumait (et se limitait) à une politique de développement par la grande industrie, un développement que Minville estime avoir été trop rapide et improvisé⁸⁹. Or il se trouve que, selon lui, les Canadiens français ne s'étaient pas encore donné les moyens d'une telle politique, ne disposant ni des capitaux suffisants, ni de traditions commerciales⁹⁰, ni en somme d'un organisme économique en état d'absorber le choc de la grande entreprise tout en maintenant le cap sur la réalisation du bien commun et du salut des hommes⁹¹. C'est que, d'une part, la grande industrie est «centralisatrice par nature», c'est-à-dire qu'elle cherche à avoir à portée de main tout ce dont elle a besoin pour mener ses opérations, à s'établir à proximité des carrefours des grands axes de communication, en plus de favoriser l'essor des grandes entreprises de services publics (électricité, téléphone,

⁸⁵ Minville, «La croisée des chemins», 1937-39, *loc. cit.*, p. 415.

⁸⁶ Esdras Minville, «Agriculture et industrie», *La Revue nationale*, août 1926, p. 245.

⁸⁷ Esdras Minville, «Le recensement de 1931», *L'Actualité économique*, vol. 7, n° 12 (mars 1932), p. 528.

⁸⁸ Minville, *La croisée des chemins*, [vers 1932-33], *op. cit.*, p. 12-13.

⁸⁹ Minville, «Le capital étranger», *loc. cit.*, p. 330.

⁹⁰ Minville, *La croisée des chemins*, [vers 1932-33], *op. cit.*, p. 7.

⁹¹ Minville, «La bourgeoisie et l'économique», *loc. cit.*, p. 43 et 45.

etc.)⁹², drainant ainsi vers elle la masse des chercheurs d'emploi. En fait, la grande industrie et la ville se soutiennent mutuellement, la ville offrant toutes sortes d'avantages à l'industrie qui lui permettent de maximiser son rendement, et l'industrie favorisant en retour l'expansion de la ville⁹³. D'autre part, une telle politique a complètement négligé le secteur agricole de l'économie, qui était pourtant «un [des] principaux instruments de [la] survivance et du progrès [du peuple canadien-français]⁹⁴». Minville déplorera ainsi que l'agriculture ne progresse pas au même rythme que l'industrie⁹⁵.

Tous ces éléments convergent pour provoquer une «contraction» du Québec autour de Montréal, c'est-à-dire une concentration de l'activité économique et de la population (exode rural) dans la Métropole⁹⁶, provoquant ainsi la rupture de l'équilibre entre l'agriculture et l'industrie, entre le centre et la périphérie – de l'équilibre idéal dont les composantes se trouvent en proportion que Minville estime correspondre à la situation (niveau de développement économique, traits culturels) du Québec et du Canada français. Cette rupture s'est ainsi soldée par l'expansion jusqu'à la congestion de Montréal et par le dépérissement corrélatif des régions. Minville disait d'ailleurs de Montréal qu'elle avait beau être, peut-être, une belle chose sur le plan économique, elle n'en restait pas moins un «monstre» sur le plan social⁹⁷.

En résumé, la politique économique d'industrialisation suivie par le Québec depuis la fin du XIX^e siècle a provoqué une concentration industrielle, contribuant à soumettre une grande partie de l'activité économique québécoise au pouvoir de quelques grandes entreprises monopolistiques, au détriment des petites et des moyennes entreprises. Elle a également provoqué une centralisation géographique

⁹² Minville, «Les chocs en retour...», *loc. cit.*, p. 215.

⁹³ Minville, *La croisée des chemins*, [vers 1932-33], *op. cit.*, p. 9.

⁹⁴ Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 151.

⁹⁵ Minville, «Agriculture et industrie», *loc. cit.*, p. 245.

⁹⁶ Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 151.

⁹⁷ Minville, *La politique qu'il nous faut*, *op. cit.*, p. 28.

autour de Montréal causée, d'une part, par la tendance de la grande industrie à s'établir dans les grands centres, donc à centraliser l'activité économique, et, d'autre part, par l'afflux de main d'oeuvre vers la ville, attirée par les promesses d'emploi et d'une vie meilleure. C'est ainsi que, selon Minville, se serait rompu l'équilibre économique, géographique et démographique du Québec. Deux remarques en terminant : d'une part, on regrette que Minville n'ait jamais défini, quantifié cet équilibre, en tout cas durant la période qui nous intéresse; d'autre part, ce n'est pas tant l'industrie en soi qui semble poser problème à Minville que la manière dont son développement procède. Nous le verrons, il intégrera à son schéma de développement économique pour le Québec un plan de développement industriel qui, selon lui, conviendrait mieux à la situation et aux caractères de la nation canadienne-française

ii. Sur la ville et le monde rural

Il convient maintenant de dire un mot au sujet de la conception qu'avait Minville de la ville et du monde rural, car ces précisions s'avéreront utiles pour la suite de l'analyse. Mentionnons d'abord l'existence d'un postulat ruraliste⁹⁸ dans la pensée de Minville. En 1926, il rédige pour *l'Action française* un article intitulé «Le réservoir de la race», expression empruntée à Lucien Romier, dans lequel il expose de façon presque définitive toute sa conception au sujet de la ville et de la campagne⁹⁹. Si, pour lui, la ville a un rôle primordial à jouer dans la vie d'un peuple, étant le lieu privilégié de l'activité intellectuelle ainsi que le centre de la production industrielle¹⁰⁰, et bien qu'il reconnaisse qu'elle est un débouché important pour les produits agricoles¹⁰¹, la campagne reste pour lui le «réservoir» des forces vives de la nation, que ce soit sur le plan numérique, sur le plan de la santé physique ou sur le plan de la santé morale. En effet, observe-t-il, le taux

⁹⁸ Ruraliste, non pas agriculturiste. Nous ferons les distinctions qui s'imposent dans le cinquième chapitre de ce mémoire.

⁹⁹ Esdras Minville, «Le réservoir de la race», *loc. cit.*, p. 258-276.

¹⁰⁰ Minville, *La politique qu'il nous faut*, *op. cit.*, p. 5.

¹⁰¹ Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 152.

de natalité est plus élevé à la campagne qu'à la ville, la campagne offre de meilleures conditions sanitaires que la ville (plus de soleil, air frais, diminution du risque d'épidémie) et elle est la plus sûre gardienne de la culture traditionnelle du Canada français, étant moins perméable que la ville à l'influence culturelle américaine¹⁰².

Toute cette question du ruralisme de Minville mérite une analyse en profondeur, analyse que nous réservons pour un autre chapitre. Pour l'instant, tenons-nous en à ceci : la ville, pour lui, est un «centre de consommation de l'humain», tandis que le monde rural est producteur d'hommes et de produits alimentaires de base, d'où son importance primordiale. Minville conservera cette idée durant toute la période qui nous intéresse, et même sa vie durant semble-t-il, ce qui est fascinant. En effet, il écrivait à François-Albert Angers, dans le fil d'une lettre par ailleurs très intéressante dans laquelle il indique les grandes lignes de l'oeuvre de sa vie, qu'«avec Lucien Romier, nous pensions que les sources profondes de la nation sont à la campagne¹⁰³». Naturellement, l'imparfait du verbe «penser» ne nous autorise pas à conclure aussi facilement à la permanence chez lui d'un discours ruraliste élaboré en grande partie durant les années 1920. Cependant, il demeure remarquable que Minville ait classé ce postulat ruraliste parmi les éléments fondamentaux de sa pensée. Le ruralisme, chez lui, bien plus qu'une idée surgie de la conjoncture, du flot des événements, est de toute évidence une conviction profonde qu'il faut traiter comme telle. Comme nous l'avons dit, nous aurons l'occasion d'y revenir. Pour l'instant cependant, penchons-nous sur les conséquences sociales et nationales du phénomène de centralisation industrielle, économique, démographique et géographique qui, selon Minville, touche le Québec.

¹⁰² Minville, «Le réservoir de la race», *loc. cit.*, p. 260-268.

¹⁰³ Lettre de Minville à François-Albert Angers, 12 mars 1970. Archives du CRLG, Fonds François-Albert-Angers, Correspondance Angers - Minville.

c) *Conséquences de la centralisation*

i. Sujétions économique et politique

Minville a très tôt pris conscience de l'importance de l'économique dans la vie temporelle en général, et dans la vie d'un peuple en particulier, comme il nous l'apprend dans l'introduction d'«*Agir pour vivre!*»¹⁰⁴ Quoi de moins étonnant pour un Canadien français, c'est en abordant le thème de la sujétion économique et de ses conséquences néfastes qu'il manifestera d'abord son intérêt pour ce sujet, intérêt par ailleurs manifesté très précocement, puisque le thème de la sujétion économique fera l'objet de ses toutes premières études, «*Les Américains et nous*» et «*Le capital étranger*».

Pour Minville, la concentration industrielle fut le véritable déclencheur de la pénétration en masse du capital industriel et commercial américain au Québec. En effet, ce dernier n'avait pas les moyens financiers de sa politique de développement économique par la grande entreprise, qui exige d'importants investissements de capitaux et de solides traditions commerciales. Disposant de peu de capitaux et manquant de ces traditions, ce qui d'ailleurs était encore plus vrai de l'élément canadien-français, le Québec a fait appel aux capitaux new-yorkais, comme dit Minville, ainsi qu'à l'expertise américaine, pour mettre en oeuvre ce développement¹⁰⁵. Minville reconnaît qu'un jeune pays doit recourir, dans une certaine mesure, au capital étranger pour assurer son développement¹⁰⁶, que l'investissement étranger est une bonne chose, pour autant qu'il soit «*assimilable*» par le pays importateur¹⁰⁷. L'erreur consisterait cependant à «*hypothéquer sa liberté*» en important de telles sommes de l'étranger que le pays tombe dans la dépendance de son bailleur de fonds. C'est là précisément l'assujettissement économique. Minville, de toute évidence, croit que c'est précisément ce qui s'est produit au Québec, dont de grands pans de l'organisme économique, et non

¹⁰⁴ Minville, «*Agir pour vivre!*», *loc. cit.*, p. 147.

¹⁰⁵ Minville, *La politique qu'il nous faut*, *op. cit.*, p. 14.

¹⁰⁶ Minville, «*Les Américains et nous*», *loc. cit.*, p. 104.

¹⁰⁷ Minville, «*Le capital étranger*», *loc. cit.*, p. 328.

des moindres, sont ainsi passés sous tutelle américaine.

De l'économique, cette tutelle s'étend aux autres secteurs de la vie collective, en raison de leur interdépendance, et notamment au politique : «L'influence accompagne l'argent», «le drapeau suit le commerce», les Américains le savent, [les Canadiens français] ne [semblent] guère s'en douter», écrit-il dans «Les Américains et nous¹⁰⁸». Minville craint en effet, comme nous l'avons dit, la constitution de ce qu'il appelle un «sur-État économique» au-dessus de l'État, servant les intérêts des capitalistes étrangers au détriment du bien commun¹⁰⁹, phénomène qui n'est rien d'autre, en somme, que l'assujettissement politique du Québec. Il ne manque d'ailleurs pas de noter le comportement pour le moins contradictoire de la législature québécoise, qui «forge la machine dont elle sera l'esclave» en suivant une politique de développement par la grande industrie qui ne fait qu'intensifier la présence, et donc l'influence, des capitalistes américains au Québec¹¹⁰. C'est donc sur cette toile de fond que se déploieront toutes les conséquences, tant sociales que nationales, de la centralisation.

ii. Conséquences sociales

La rupture de l'équilibre entre la ville et la campagne et entre l'agriculture et l'industrie a eu des conséquences sociales de divers ordres et d'importance variable. C'est ainsi que Minville conclut la leçon de clôture de son *Histoire économique du Canada* par ces mots :

Sans doute faut-il se réjouir des progrès industriels du Canada, mais il ne faut pas se dissimuler non plus que le déplacement ininterrompu du gros de notre population des centres ruraux vers les centres urbains et le gonflement des villes jusqu'à la congestion posent l'un des plus inquiétants problèmes sociaux auxquels notre pays ait eu jusqu'ici à faire face¹¹¹.

¹⁰⁸ Minville, «Les Américains et nous», *loc. cit.*, p. 105.

¹⁰⁹ Minville, «Le capital étranger», *loc. cit.*, p. 342.

¹¹⁰ *Ibid.*, p. 343.

¹¹¹ Minville, *Histoire économique...*, *op. cit.*, p. 124.

Qu'en est-il exactement de la nature de ce problème?

Le premier aspect en est certainement le chômage, compris au sens large, c'est-à-dire chômage urbain et manque d'ouvertures pour celui qui veut faire sa vie dans le monde rural. Nous pourrions dire que, pour Minville, l'élément fondamental du problème canadien-français sur le plan social est que la centralisation de l'activité économique à Montréal, couplée à une politique économique faisant fi du développement du monde rural, a provoqué le dépérissement de celui-ci, et, en conséquence, l'exode rural et une urbanisation effrénée.

En effet, le phénomène de centralisation de l'activité industrielle a privé les régions du complément (débouché pour les matières premières, source d'emploi) que représente la transformation des matières premières sur place¹¹². Quant à la politique économique, en plus de favoriser ce mouvement de centralisation, elle aurait complètement ou à peu près négligé de revitaliser le monde rural, entreprise que l'État eût pu mener notamment par une politique de colonisation méthodique, d'intégration de l'exploitation des ressources du territoire (forêt et agriculture, entre autres) et par le développement d'un réseau d'industries régionales. Ce sont d'ailleurs là quelques-unes des réformes proposées par Minville.

Bref, la population des régions, appauvrie et ne trouvant pas sur place suffisamment de moyens de subsistance pour permettre à tous de s'y établir et d'y fonder un foyer, de s'épanouir, a vu ses jeunes générations quitter vers les centres industriels du Québec, de la Nouvelle-Angleterre ou d'ailleurs, à la recherche d'une vie meilleure¹¹³. Le problème, en somme, est celui de «l'établissement des jeunes générations» issues des régions québécoises, selon les termes qu'emploie Minville. Ce problème est pour lui «[celui] qui englobe tous les autres¹¹⁴».

Pour le monde urbain, les conséquences de cet afflux massif de population se

¹¹² Minville, «Quelques aspects du problème social...», *loc. cit.*, p. 414.

¹¹³ *Ibid.*, p. 414.

¹¹⁴ Esdras Minville, *L'oeuvre de la colonisation*, Montréal, ESP, brochure n° 238, 1932, p. 4.

résume en gros à ces mots : chômage, pauvreté et instabilité. L'encombrement du marché du travail, constamment secoué par l'arrivée de nouveaux contingents de chercheurs d'emploi, contribue largement à l'instabilité de l'organisme économique. Prolétarianisation, chômage et pauvreté seront le lot de ces déracinés. Minville parlera à ce sujet d'une population jadis stable, transformée en population «flottante» dépendant d'une poignée d'entrepreneurs¹¹⁵. Dans cette analyse, on retrouve une part d'observation lucide (problèmes sociaux de toute sorte créés par l'urbanisation massive, l'entassement urbain et le travail en usine) et une part d'idéal ruraliste de stabilité, de bien-être et d'épanouissement à la campagne, fondé notamment sur la propriété, la famille et le travail agricole. Derrière tout ceci, il nous semble voir se profiler en filigrane l'idée de responsabilité dont nous avons parlé précédemment, et qui est si chère à Minville. En effet, lorsqu'il vante les mérites de la vie à la campagne, n'est-ce pas l'établissement autonome et tous les avantages qu'il offre du point de vue de l'épanouissement de la personne qu'il valorise, contre le prolétariat, l'asservissant travail en usine? Il nous semble que oui. Chez Minville, le travail en usine est associé de près au régime du salariat, dont il désapprouve plusieurs aspects. D'une part, ce régime consacre la séparation du travailleur d'avec ses instruments de travail, préparant ainsi le terrain à la lutte des classes; d'autre part, suivant la règle «à travail égal, salaire égal», il défavorise la famille nombreuse, en faisant de celle-ci une charge sur les épaules de son pourvoyeur, alors que c'est par elle que l'individu devrait «[atteindre] à la plénitude de son rôle social». C'est pourquoi Minville, bien que reconnaissant la légitimité du salariat, en dira qu'«il n'est pas le régime le plus désirable» et qu'il faudrait le remplacer par un régime qui tiendrait compte des obligations familiales des travailleurs¹¹⁶. Ce sera d'ailleurs un des objectifs que visera l'expérience de Grande-Vallée, dont nous parlerons dans un prochain chapitre. À tout cela, ajoutons que la valorisation de

¹¹⁵ Minville, *La politique qu'il nous faut*, loc. cit., p. 6.

¹¹⁶ Lettre de Minville à Adjuitor Savard, 30 août 1938. Archives HEC, Fonds du Directorat, A007Z990006, dossier 79. Il faut noter le radicalisme d'une telle proposition de réforme.

l'agriculture tiendrait également au fait que celle-ci est un des principaux outils de la survivance des Canadiens français : c'est, en somme, le secteur économique où leur présence est la plus forte. Nous tombons maintenant dans la question nationale. Nous aurons l'occasion d'y revenir.

Finalement, le chômage et le paupérisme urbains exercent certains effets pervers sur les esprits. Dans le cas du chômeur, il s'agit de «l'amoindrissement moral» provoqué par son oisiveté forcée. À ce sujet, rappelons-nous l'importance du travail et de la responsabilité pour l'épanouissement de la personne. Quant à la classe ouvrière dans son ensemble, elle est plus susceptible que la classe rurale de succomber au travail de sape exercé par la «propagande subversive», facteur d'instabilité sociale, propagande qui transite, entre autres, par les grands syndicats américains anationaux et areligieux, quand ce n'est pas par les divers groupements d'obédience marxiste¹¹⁷. Précisons que, pour Minville, cette dissolution morale est «autrement plus redoutable que les fardeaux financiers¹¹⁸». Pour Minville, cette «propagande» était à l'époque surtout le fait de Québécois d'origine autre que canadienne-française, et c'est notamment la raison pour laquelle le citadin y était plus exposé que le rural, les non-Canadiens-français étant établis en majorité à Montréal.

Malheureusement, la sujétion économique et politique du Québec ne facilite en rien la formulation d'une réponse vigoureuse à tous ces problèmes sociaux, l'État ne disposant pas de toute la latitude voulue pour prendre les mesures qui s'imposent.

iii. Conséquences nationales

Avant d'aborder la question des conséquences nationales de la centralisation, nous devons faire une petite précision. Nous avons, au fil du texte, divisé les conséquences de la centralisation en deux sections, conséquences sociales et conséquences nationales, à la fois par souci de clarté et parce que Minville lui-même a

¹¹⁷ Minville, «Le syndicalisme catholique», *loc. cit.*, p. 469.

¹¹⁸ Esdras Minville, «L'aide aux chômeurs», *L'Actualité économique*, vol. 9, n° 1 (avril 1933), p. 45.

adopté cette division. Cependant, celle-ci a quelque chose de vaguement artificiel. C'est que, dans les faits, si on suit le principe de l'interdépendance des aspects de la vie collective, on constate que les problèmes de la société sont aussi ceux de la nation, et vice versa. Par exemple, une société au chômage implique que la ou les nations qui lui sont liées sont également au chômage; de la même façon, une société pâtira de l'état de servilité de la ou d'une des nations qui lui sont liées se trouvant sous tutelle étrangère. Bref, ce qu'il faut retenir de tout ceci, c'est qu'il existe un lien, dans la pensée de Minville, entre les conséquences sociales et nationales de la centralisation, lien qu'il ne faut pas oublier¹¹⁹.

Sur le plan national, nous pourrions dire que, dans l'esprit de Minville, centralisation rime en gros avec sujétion économique et acculturation, ou, si on préfère, sujétion culturelle. Nous avons déjà parlé des mécanismes qui ont mis le Québec, et même le Canada tout entier, sous la coupe du grand capital américain. Nul ou presque n'y échappe au Canada, mais tous ne sont pas touchés au même degré par cette infériorité. Les Canadiens français, plus que tout autre, en tout cas plus que les Canadiens anglais dont ils doivent de surcroît subir la domination, y sont vulnérables, et c'est certes là un des aspects de la question économique au Canada français qui a le plus intéressé Minville, lui qui a même qualifié cette mainmise des intérêts étrangers sur les ressources québécoises de «seconde grande défaite» pour les Canadiens français¹²⁰.

Ce qu'il craignait, c'était simplement de voir les Canadiens français devenir un peuple de serviteurs, car la ville et le travail industriel, pour lui, c'est notamment la prolétarianisation de la nation et l'illustration de sa mise de côté dans le processus de développement économique du Québec¹²¹. Minville déplorait que l'armature économique québécoise soit ainsi soumise aux volontés du grand capital américain, alors que pour produire tous ses fruits, l'organisme économique devrait, entre autres

¹¹⁹ Minville, «Comment établir...», *loc. cit.*, p. 250.

¹²⁰ Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 148.

¹²¹ Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 153; *La politique qu'il nous faut*, *op. cit.*, p. 15.

conditions, être ordonné aux intérêts de la majorité canadienne-française de la population, ou, dans les termes de Minville, être «intégralement française¹²²».

Dans la même veine, soulignons que cette puissance économique des investisseurs étrangers, qui peut, sur le plan politique, prendre la forme d'un «sur-État économique», comme nous l'avons dit, pourrait bien empêcher l'État du Québec de remplir un de ses rôles importants, qui est d'assurer l'épanouissement de la nation canadienne-française, et, en conséquence, d'élaborer des politiques qui concourent à la réalisation de cet objectif.

Cette sujétion économique ne fut pas sans conséquence sur le plan de la pensée, de la culture – rappelons-nous le principe d'interdépendance des aspects de la vie collective. Elle aurait notamment sapé la confiance des Canadiens français en leurs propres capacités à se bâtir un organisme économique adapté à leur caractère et à leur situation¹²³. Pire encore, elle leur aurait fait perdre la foi en leur culture, en la valeur du «génie français» dont ils sont porteurs, et les aurait ainsi rendus impuissants à bien exprimer leur «personnalité nationale», dans les disciplines artistiques par exemple¹²⁴. Bref, la servitude économique des Canadiens français les préparait à «tous les reniements et tous les abandons¹²⁵», dont la désorganisation des idées sur les plans social et économique, un certain «goût de la servitude» ainsi qu'une anglomanie irraisonnée seraient les symptômes¹²⁶. Notons que nous revenons ici au mal des esprits, comme quoi tout, dans l'esprit de Minville, se tient et s'enchevêtre pour former une trame complexe.

Ce n'est pas tout cependant. Il faut se rappeler le postulat ruraliste de la pensée de Minville. En provoquant le dépérissement du monde rural et une urbanisation effrénée, la centralisation de l'activité économique aurait entraîné la déchéance de la

¹²² Minville, «Le capital étranger», *loc. cit.*, p. 337-338.

¹²³ Minville, «Les chocs en retour...», *loc. cit.*, p. 210.

¹²⁴ *Ibid.*, p. 213.

¹²⁵ Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 153.

¹²⁶ Minville, «La croisée des chemins», 1937-39, *loc. cit.*, p. 387.

«source des forces vives de la nation», car, pour Minville, rappelons-le, la campagne est le véritable vivier de la nation, le taux de natalité y étant plus élevé qu'à la ville, et les hommes et femmes qui en sont issus étant en meilleure santé physique.

Toutefois, plus important peut-être est le fait que le monde rural est pour lui le «dernier refuge de la tradition», l'ultime rempart de la culture traditionnelle canadienne-française contre l'américanisation des valeurs et des moeurs. En effet, contrairement au monde rural canadien-français, très homogène sur le plan culturel et tissé d'étroites relations de solidarité familiale ou de voisinage, le tout bien encadré par le clergé grâce à la paroisse, la ville (et surtout Montréal), hétérogène sur les plans culturel et religieux, anonyme, moins efficacement encadrée par l'Église, portant et diffusant les marques de la domination économique de l'élément anglo-saxon, est beaucoup plus perméable aux influences étrangères, notamment américaines. En somme, la ville, pour Minville, est la porte d'entrée et le centre de l'acculturation des Canadiens français aux valeurs américaines, et il s'agit certainement là d'une des principales raisons pour lesquelles il s'en défie¹²⁷.

Un mot, avant de clore cette sous-section et ce chapitre, sur la nature de l'idée d'infériorité économique chez Minville. Il faudrait se garder de croire qu'un organisme économique du même type, basé sur l'activité de quelques grandes entreprises, mais contrôlées par des Canadiens français, eût pu produire une situation beaucoup plus satisfaisante. Il écrit à ce sujet que les effets de la centralisation de l'activité économique se seraient fait sentir sans égard à l'appartenance ethnique et culturelle des maîtres de l'économie¹²⁸. Le problème canadien-français était pour lui beaucoup plus profond, et exigeait une réponse vigoureuse et audacieuse, autrement dit une réforme de fond en comble de l'organisme économique, en fonction des exigences du bien national, du bien commun et, au-delà, de l'épanouissement de la personne humaine. À cet égard, la décentralisation devait être la planche de salut du Canada français, du Québec, des

¹²⁷ Minville, «Le réservoir de la race», *loc. cit.*.

¹²⁸ Minville, *L'oeuvre de la colonisation*, *op. cit.*, p. 6.

hommes et des femmes d'ici, et, sur le plan national, offrait au Canada français la clef de la reprise en main de sa destinée. Dans la seconde partie de ce mémoire, nous nous attacherons à l'étude de ce grand programme de réformes fondé sur la décentralisation des fonctions politiques, sociales et économiques.

Seconde partie

UN PROJET DE RÉNOVATION

ÉCONOMIQUE, SOCIALE

ET NATIONALE

«Il n'y a pas de théorie qui vaille si elle ne conduit à l'action», écrit Minville en 1936¹. Ce n'étaient certes pas là vaines paroles mais conviction profonde, car, en fin de compte, toutes les observations et les réflexions de Minville menaient à la formulation d'un vaste programme de réformes sociales, économiques et nationales pour le Canada français. Il s'agissait là ni plus ni moins que de l'oeuvre de sa vie, puisque, comme nous l'avons vu, il se rangeait non pas parmi les théoriciens de la science économique, mais parmi ceux qui ont pour tâche d'en appliquer l'enseignement².

Les objectifs de ces réformes nous sont déjà connus : redressement national, bien commun temporel, épanouissement et salut de la personne humaine, tout cela assuré par un programme devant répondre aux exigences posées par les caractères et la situation de la nation, ce qui signifie, en d'autres termes, que la nation doit puiser en elle-même la solution à ses problèmes ou, du moins, y adapter les principes et les idées puisés à l'étranger. Ainsi, bien que le programme dans son ensemble soit plus spécifiquement axé sur la résolution de problèmes de nature économique, ses objectifs très étendus ont amené Minville à y intégrer certaines réformes allant bien au-delà du strict domaine économique, comme par exemple l'éducation nationale et surtout le corporatisme, qui était appelé à modifier les structures de la société en profondeur.

Notons également que les réformes que proposait Minville devaient, en règle générale, pouvoir être appliquées dans le cadre des compétences législatives d'une province canadienne. Bref, ce programme était d'abord et avant tout conçu pour l'État québécois, qui dans l'esprit de Minville est l'État des Canadiens français³, et non pour l'État fédéral canadien⁴.

¹ Minville, «Comment établir...», *loc. cit.*, p. 237.

² Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 147.

³ Lettre de Minville à Lionel Groulx, *op. cit.*, 1927.

⁴ Au cours des années 1920, Minville a milité pour la construction d'un chemin de fer en Gaspésie. Malgré un assez intense battage médiatique, notamment par une série d'articles dans *La Presse*, reproduits dans *L'Actualité économique* sous le titre «La Gaspésie n'entend pas mourir» (vol. 3, n° 6 (septembre 1927), p. 106-112), ainsi que par des pressions faites auprès de responsables du gouvernement canadien (les chemins de fer étant de compétence fédérale), ses appels restèrent lettre morte. Peut-être cela a-t-il contribué à le convaincre que les intérêts des Canadiens français étaient

Finalement, il nous faut rappeler ici le caractère «étapiste» du programme de réformes élaboré par Minville. Toutes les réformes qu'il propose sont en effet conçues pour mener *progressivement* à la réalisation des objectifs qu'il leur a fixés. Nous avons déjà parlé en ce sens de l'industrialisation du Québec que Minville voulait graduelle. Pour lui, les Canadiens français n'étaient pas prêts à se lancer dans la grande industrie. Le chemin vers la «grande indépendance» économique est long et parsemé d'embûches, et il est sage pour les Canadiens français de s'aménager d'abord une certaine autonomie économique, ou, en d'autres termes, de commencer, avant toute autre chose, par s'assurer d'une participation à la vie économique québécoise et canadienne proportionnelle à leur importance numérique⁵.

négligés et mal défendus à Ottawa, et l'aurait ainsi amené à rediriger son action vers l'État québécois. À cet égard, on pourrait citer la lettre qu'adressait Minville à Hector Laferté, alors ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries à Québec, dans laquelle, visiblement dépité de l'inaction du gouvernement fédéral dans le dossier du chemin de fer gaspésien, il souhaite s'en remettre à la mise en branle de «mesures secondaires essentielles», comme la colonisation à Grande-Vallée, avec le concours du gouvernement québécois cette fois. Lettre d'Esdras Minville à Hector Laferté, 30 septembre 1931. Archives HEC, Fonds du Directeur, A007Z990010, dossier 141.

⁵Minville, «Agir pour vivre!», p. 154; lettre d'Esdras Minville à Eugène L'Heureux, 21 décembre 1932, Archives HEC, Fonds du Directeur, A007Z990010, dossier 141.

Chapitre troisième

À LA RECHERCHE D'UNE DOCTRINE

Pour Minville, comme nous l'avons mentionné, le libéralisme, trop centré sur la satisfaction des besoins matériels de l'homme, ne répondait pas aux plus hautes aspirations de celui-ci. La crise, en exposant les failles et les insuffisances de ce système, a rendu plus pressante l'élaboration d'une formule de remplacement. Croyant le Canada français, l'Occident et le monde arrivés à la «croisée des chemins», ou, reprenant le mot de Charles Péguy, à une «époque⁶», Minville réclame une doctrine pour le Canada français apte à remplacer le libéralisme, doctrine qui, adaptée aux caractères et à la situation de la nation, lui fournirait un corps de principes et de directives propre à orienter son développement. Cette doctrine devrait contribuer à la réalisation du bien commun temporel et de la fin spirituelle de l'homme, et doit donc pour ce faire à la fois adopter une vue complète de celui-ci et être bien adaptée au cas canadien-français.

1. Options rejetées

a) *Le marxisme et ses avatars*

La crise des années 1930 a donné aux idées marxistes un lustre particulier qui en a séduit plus d'un. Elles se présentaient alors en effet comme une solution de choix aux problèmes engendrés par les abus du capitalisme, abus qui d'ailleurs, pour Minville, n'étaient rien de moins que les géniteurs de ces idées. Le marxisme et ses avatars : socialisme, communisme, etc., connurent donc une certaine vogue à l'époque, au point d'inspirer les politiques de plusieurs gouvernements, encouragés en cela non seulement par l'urgence et la gravité de la situation, mais aussi par l'exemple de l'URSS, épargnée par la crise.

Il faut d'abord mentionner que Minville, suivant probablement en cela

⁶ Minville, *Si Dollard revenait*, op. cit., p. 2; [*Le problème national*], op. cit., p. 4.

l'encyclique *Quadragesimo anno* de Pie XI⁷, semble distinguer le socialisme du communisme, du moins si on en croit les quelques indices qu'il laisse à cet effet. Il se montre par exemple, à l'instar de Pie XI, beaucoup plus clément envers le socialisme qu'envers le communisme, comme on peut le constater à la lecture du passage où il estime positif le fait que le capitalisme s'inspire des idéaux socialistes, pour autant qu'il rejette «ce qu'il offre de subversif et d'avilissant⁸», ou alors dans cet autre où il écrit que «tout ne doit pas être rejeté dans les théories socialistes» et qualifie de «louables» ses objectifs de meilleure répartition des richesses et de relèvement des classes populaires⁹. Minville, on le voit bien, n'était pas un doctrinaire.

Cependant, s'il fait la distinction entre socialisme et communisme, les critiques de fond qu'il formule à l'endroit de l'idéologie marxiste valent indistinctement pour toutes ses variantes¹⁰. Sur le plan des principes, il reproche tout d'abord au marxisme la trop courte vue qu'il prend de l'être humain, à l'instar du libéralisme¹¹. C'est qu'enfermé dans les limites du matérialisme historique qu'il postule, qui fait des phénomènes économiques et sociaux, de la «matière aveugle», comme dit Minville, le facteur déterminant de façon prépondérante l'évolution des sociétés et de l'homme même, le marxisme diminue l'homme de toute la hauteur de la spiritualité et le réduit au stade d'«être un peu plus parfait que la plante et l'animal», dépourvu d'âme comme de fin surnaturelle¹². En somme, Minville reproche au marxisme «d'[établir] toute la vie

⁷ Pie XI, *loc. cit.*, p. 396-400.

⁸ Esdras Minville, «Le chômage et ses remèdes», *L'Actualité économique*, vol. 7, n° 7 (octobre 1931), p. 281.

⁹ Esdras Minville, «Le socialisme et la crise», *L'Actualité économique*, vol. 8, n° 2 (mai 1932), p. 88.

¹⁰ C'est pourquoi nous emploierons dans ce texte le terme générique «marxisme», bien que Minville ne l'emploie que rarement, lui préférant généralement «socialisme» ou «communisme».

¹¹ Minville associe fréquemment marxisme et libéralisme, comme s'il s'agissait de deux émanations différentes d'un même esprit. Ici, il fait du marxisme un sous-produit du libéralisme, qui se serait développé en réaction à celui-ci; là, il souligne le refus du spirituel de chacun et donc la vision étriquée qu'ils partagent de l'homme. Voir Minville, «L'État allemand et les affaires», *loc. cit.*, p. 391; «Civilisation américaine vs régime soviétique», *L'Actualité économique*, vol. 8, n° 8 (novembre 1932), p. 335.

¹² Minville, *Bilan de l'économie...*, *op. cit.*, p. 11.

sociale sur le strict plan matériel¹³», et ainsi de faire de l'homme un «être avide de jouissances, mu par ses seuls besoins physiques, et dont rien ne tempère les convoitises¹⁴». Pour quelqu'un d'aussi profondément catholique que Minville, on comprend sans peine ce que cette position peut comporter d'inacceptable. Il ne prétend pas que le milieu n'exerce aucune influence sur le devenir des sociétés humaines, bien au contraire. Cependant, il n'admet pas la «prépondérance» des déterminismes géographique et économique sur cette évolution. Pour lui, «l'homme est, par ses attributs essentiels, identique à lui-même à tout époque» et il «obéit à des lois d'un ordre plus élevé que celles de la nature¹⁵».

Plus encore, Minville estime le marxisme¹⁶ «injuste» et «néfaste» dans son application, car il met en péril certains acquis de l'homme qu'il juge fondamentaux «parce qu'humains» et relevant de «l'ordre naturel», au nombre desquels on retrouve la propriété privée, la famille, la société elle-même ainsi que la liberté responsable¹⁷. Le marxisme prône l'abolition de la propriété privée, un «droit naturel» de l'homme; il s'attaque à la famille, «élément primordial de la structure de nos sociétés», en abolissant le mariage au profit de l'union libre, en légalisant le divorce et en substituant l'autorité de l'État à celle des parents dans l'éducation des enfants¹⁸; il menace la société tout entière de destruction en prêchant la lutte des classes et en prônant la dictature du prolétariat plutôt qu'en travaillant à rapprocher les classes et à les amener à collaborer¹⁹. De plus, le marxisme prive l'homme de sa liberté responsable en le soumettant au contrôle serré et aliénant de l'État. Libertés politique, de pensée, de conscience et même de travail sont dans pareil régime soit restreintes, soit carrément abolies, au

¹³ Minville, «Le syndicalisme catholique», *loc. cit.*, p. 465.

¹⁴ Minville, «La juste répartition...», *loc. cit.*, p. 74.

¹⁵ Minville, «La bourgeoisie et l'économique», *loc. cit.*, p. 36.

¹⁶ Minville emploie dans ce cas précis le terme «communisme».

¹⁷ Minville, *Bilan de l'économie...*, *op. cit.*, p. 12; *L'expérience marxiste en Russie*, [probablement 1934-35], p. 3. Archives HEC, fonds François-Albert-Angers, P027T990014.

¹⁸ *Ibid.*, p. 29.

¹⁹ Minville, *Bilan de l'économie...*, *op. cit.*, p. 12.

profit des objectifs d'un «gouvernement prolétaire» cherchant à se rendre maître de toutes les initiatives et seul responsable du bonheur humain, donc mobilisant toutes les volontés au service de son idéal de «nivellement absolu²⁰». Évidemment, cela heurtait de front les convictions profondes de Minville concernant la responsabilité de l'homme, condition essentielle de son épanouissement. Il écrira à ce propos que sous le régime communiste soviétique, la personne humaine est devenue «une bête de somme dont on [comprendre l'État, le parti, le gouvernement] dispose et qu'on rationne à volonté²¹».

Finalement, Minville reproche au marxisme, et tout particulièrement au communisme, sa manière radicale d'imposer ses vues et ses solutions. Il déplore cette manière de procéder par bouleversement révolutionnaire et par destruction des structures en place : institutions, traditions, croyances, particulièrement dans les domaines moral et spirituel, et lui préfère nettement une oeuvre «d'adaptation et de construction²²». Cette façon de rompre radicalement avec le passé, de balayer violemment l'oeuvre des ancêtres et de renier leur héritage, tant matériel que spirituel, n'avait certes rien pour séduire Minville, nous en avons ici le meilleur exemple.

b) Le fascisme

L'idéologie fasciste est un rejeton des années de l'entre-deux-guerres. Il s'agit en fait d'une famille idéologique de droite, antilibérale, antidémocratique, antirationnaliste et excessivement nationaliste, même au point de soumettre la personne au groupe, qui prenait le contre-pied à la fois du libéralisme et du marxisme. Le fascisme a pris différentes formes d'une nation à l'autre, et certaines branches nationales ont réussi à s'emparer du pouvoir dans quelques pays européens, s'incarnant alors en des régimes très autoritaires, voire totalitaires. C'était donc là une autre option

²⁰ Minville, *L'expérience marxiste...*, *op. cit.*, p. 8 et 30.

²¹ *Ibid.*, p. 31.

²² *Ibid.*, p. 11.

qui s'offrait aux intellectuels du temps. Minville s'y est intéressé, moins qu'au marxisme peut-être, mais pour finalement le rejeter, à l'instar de ce dernier.

Précisons d'emblée que, lorsqu'il parle de fascisme, Minville fait principalement référence à deux de ses variantes principales, soit le fascisme italien – c'est ce qu'il désigne par le terme «fascisme» – et le nazisme allemand. On constate, à la lecture de son oeuvre écrite durant les années trente, que ses critiques deviennent de plus en plus acerbes à l'endroit de ces régimes et qu'il juge toujours beaucoup plus durement le nazisme que le fascisme italien. En 1934, il dresse un bilan positif de «l'expérience corporatiste en Italie», la qualifiant de «réaliste» et d'«humaine», «menée d'ailleurs par un homme [Mussolini] que l'histoire signalera certainement comme l'une des grandes figures de son époque²³». Comme nous en avons déjà émis l'hypothèse, il est bien possible que Minville ait à ce moment cru le fascisme italien beaucoup plus inspiré de la Doctrine sociale de l'Église qu'il ne l'était en réalité.

Quoi qu'il en soit, ce fut vraisemblablement la dernière fois qu'il tint des propos aussi élogieux à propos d'un régime fasciste. Il les jugera dorénavant plus durement. En effet, deux ans plus tard à peine, en 1936²⁴, il écrira que le nazisme et le fascisme italien aboutissent à un amoindrissement de la personne humaine, dégénéralant l'un et l'autre en idolâtrie, de l'État dans le cas du fascisme italien, et, ce qui est pire, de la «race» dans le cas du nazisme²⁵. Du fascisme italien, il dira que, s'il «remet de l'ordre dans la vie économique, politique, sociale», il s'avère incapable d'assurer à la personne le «minimum de liberté indispensable à son développement normal²⁶». Quant au nazisme, le verdict tombe comme un couperet: «Il faut avoir étudié fut-ce superficiellement les théories [d'Alfred] Rosenberg [...] pour se convaincre que le nazisme constitue pour le monde une menace à peine moins redoutable que le

²³ Minville, «L'expérience corporatiste en Italie», *loc. cit.*, p. 201.

²⁴ L'histoire ne dit pas si la campagne d'Éthiopie de 1935 a joué quelque rôle dans ce revirement. Cela nous semble cependant tout à fait plausible.

²⁵ Minville, «Comment établir...», *loc. cit.*, p. 252.

²⁶ Minville, *Bilan de l'économie...*, *op. cit.*, p. 14.

communisme lui-même²⁷.»

En somme, ce qu'il reproche au fascisme, c'est, en gros, de diminuer la personne humaine en la privant des libertés essentielles à son développement ainsi que de cet espace de liberté qu'est la société civile, rendue anémique par un État au pouvoir sans borne qui s'impose dans toutes les sphères de la vie humaine. Il reprochera de plus au nazisme en particulier ses théories raciales, qu'il estimait sans doute incompatibles avec les valeurs chrétiennes et avec le principe de la prééminence de la personne humaine.

Minville a donc condamné et rejeté sans appel toutes les idéologies modernes de son temps qui se présentaient comme autant d'options de rechange au libéralisme. Le passage suivant, datant de 1938, dissipe, nous semble-t-il, toute ambiguïté qui pourrait subsister à ce sujet :

Le peuple canadien-français, qui n'a d'autre ambition politique que de vivre paisiblement sa vie sous le soleil du bon Dieu, doit rester étranger à des idéologies qui procèdent beaucoup plus de l'esprit de domination de certains hommes que de leur désir de contribuer au relèvement matériel et moral de l'humanité. Le communisme est une destruction, le nazisme une idolâtrie, et les deux, une déchéance. Jamais les hommes ne grandiront par eux...²⁸

²⁷ *Ibid.*, p. 13.

²⁸ Esdras Minville, «Nazisme vs bolchévisme», *L'Actualité économique*, vol. 13-II, n° 4 (février 1938), p. 378. On a prétendu que Minville affichait des sympathies pour le nazisme, et qu'il l'avait même proposé comme modèle à ses compatriotes. À l'appui d'une telle affirmation, un passage de l'article «Ce que nous voulons» (1935), où Minville cite comme suit l'historien suisse Gonzague de Reynold : «Si les nationaux-socialistes entendent remettre en honneur, sauver, cultiver, exalter même tout ce qui est allemand, s'ils entendent ramener l'Allemagne à ses traditions et à son esprit, lui restituer la conscience de soi-même, le sens de son génie propre, la foi dans ses destinées; s'ils entendent lui rendre sa dignité, sa fierté, son indépendance, sa joie de vivre la vie allemande, alors ils font une oeuvre saine, une oeuvre d'intelligence et de volonté. Ils donnent ainsi l'exemple à bien d'autres peuples. Je veux espérer que j'interprète justement leurs intentions» (p. 96-97). À ce sujet, nous aimerions apporter quelques précisions. D'une part, l'article concerné ne constituait absolument pas une célébration du nazisme, mais bien un éloge du recueil *Orientations* de Lionel Groulx. D'autre part, nous croyons qu'une interprétation du passage incriminé qui conclurait aux sympathies nazies de Minville est tendancieuse et tout à fait irrespectueuse tant de l'esprit général de l'oeuvre de Minville que de la lettre du texte. En effet, que dit exactement Gonzague de Reynold, dans ce commentaire datant de 1933? Que si les nazis souhaitent remettre en valeur la culture nationale allemande, il salue leur initiative, et qu'il espère ne pas se tromper sur leurs intentions. Et Minville applique à Groulx, le doute en moins, ce que Gonzague

Ceci dit, il reste maintenant à voir quelle doctrine, selon Minville, conviendrait le mieux au Canada français et saurait orienter avec bonheur son développement.

2. La Doctrine sociale de l'Église

La Doctrine sociale de l'Église (DSE) est cet ensemble doctrinal transmis essentiellement par les encycliques papales, notamment *Rerum novarum* (1891) et *Quadragesimo anno* (1931), qui constitue en quelque sorte la réponse officielle de l'Église catholique aux problèmes engendrés par l'industrialisation et le monde moderne. Ce corps de doctrine, bien que tirant son origine des grands principes chrétiens universels et intemporels, ne fut réellement constitué et systématisé que sous le pontificat de Léon XIII. Son objectif, selon Jean-Luc Chabot, n'est pas tant de proposer un programme économique ou politique précis à appliquer, ceci étant plutôt laissé à l'initiative de chaque nation²⁹, que «d'interpréter [les réalités du temps] en examinant leur conformité ou leurs divergences avec les orientations de l'enseignement de l'Évangile sur l'homme et sur sa vocation à la fois terrestre et transcendante³⁰». La DSE transmet donc des principes, accordés aux exigences de la foi chrétienne, devant orienter l'action, mais «ne [saurait] entrer dans les détails pratiques³¹».

Minville a fait sienne cette doctrine, s'en réclamant ouvertement à partir de la promulgation de *Quadragesimo anno* en 1931, mais ayant par ailleurs de tout temps partagé ses valeurs. C'est que dans son esprit, la DSE répond mieux que les autres

de Reynold ne faisait qu'espérer des nazis, c'est-à-dire qu'il voit en l'oeuvre de l'abbé historien la clef d'un renouveau national du Canada français. Rien de plus. Que ce passage ait été un peu maladroit, peut-être, mais qu'il s'agisse d'une caution du nazisme, cela est à notre avis absolument faux, et nous en déposons comme preuve toute l'oeuvre de Minville.

²⁹ Léon XIII, «*Rerum novarum*», dans Émile Marmy, *La communauté humaine selon l'esprit chrétien*, Fribourg et Paris, Éditions Saint-Paul, 1949 [1891], p. 330. C'était là l'argument qu'invoquait Minville pour justifier, sur le plan national, l'importation de la Doctrine sociale de l'Église et de ses principes. La question vaut toutefois d'être posée: dans quelle mesure l'adoption de la DSE contredisait-elle l'exigence de développement original qu'imposait Minville à la nation?

³⁰ Chabot, *op. cit.*, p. 10.

³¹ Piettre, *op. cit.*, p. 224.

doctrines aux exigences de la vie humaine prise dans son ensemble, les satisfaisant tant sur le plan matériel que sur le plan spirituel. Elle prend donc une vue complète de l'homme et hiérarchise toutes les facettes de son existence comme il se doit, c'est-à-dire en accordant la primauté à l'aspect spirituel³², le tout appuyé sur des principes «sûrs et humains³³». Cette position doctrinale qu'adopte Minville le range résolument dans le mouvement catholique social³⁴. Nous allons ici en présenter les principaux éléments, tels qu'il les comprenait, ce qui nous permettra de saisir les raisons qui l'ont poussé à faire ce choix de doctrine, outre l'influence, sans doute non négligeable, du contexte intellectuel canadien-français de l'époque.

a) *Éminente dignité de la personne humaine*

L'éminente dignité de la personne humaine est, pour Minville, l'assise fondamentale de la DSE sur le plan des principes. Cette dignité humaine telle qu'interprétée par la DSE correspondait à la conception qu'il s'en faisait. Minville définissait ainsi la conception de la personne du catholicisme social :

L'homme est un être doué d'une âme immortelle, qui poursuit une fin supra-naturelle, à l'obtention de laquelle toute son activité temporelle doit être ordonnée. Créé à l'image de Dieu, et appelé à vivre éternellement la vie même de Dieu, il surpasse les autres êtres de la création de toute la grandeur de son origine et de sa destinée³⁵.

La personne humaine est donc «substance individuelle, de nature raisonnable et libre. Elle est essentiellement liberté, esprit, capacité de divin³⁶». Dans l'esprit de la DSE, comme dans celui de Minville, toute l'activité humaine doit être ordonnée à

³² Minville, *L'action catholique et l'économique*, *op. cit.*, p. 10; «Combattre le communisme?», *L'Actualité économique*, vol. 12-II, n° 5 (mars 1937), p. 482.

³³ Minville, «La croisée des chemins», 1937-39, *loc. cit.*, p. 413.

³⁴ Hugon, *op. cit.*, p. 285.

³⁵ Minville, *La législation ouvrière et le régime social dans la province de Québec. Étude préparée pour la commission royale des relations entre le Dominion et les provinces*, Appendice 5 du rapport de la commission, Ottawa, J.O. Patenaude Imprimeur du Roi, 1939, p. 8.

³⁶ *Ibid.*, p. 9.

l'épanouissement de la personne.

Celle-ci est à distinguer de l'individu, qui est «tout ce qui fait qu'un homme est lui-même. Il dépend des accidents qui se greffent sur sa substance et des forces qui agissent sur son être physique et, à travers celui-ci, sur son être moral³⁷». Il y a entre les deux une hiérarchisation très nette. L'individu fait partie d'un groupe dont il dépend et auquel il doit s'ordonner; la personne toutefois, centre de la vie humaine, ne saurait se sacrifier au groupe car elle lui est supérieure. «Et ainsi la société qui se subordonne l'individu s'ordonne au contraire à la personne dont elle a pour fin, dans les limites de son rôle naturel, de favoriser l'épanouissement³⁸.» Dans le monde du travail, le respect et l'inviolabilité de la dignité de la personne devraient se traduire notamment par le respect du droit des travailleurs à ne pas être exploités comme des machines ainsi qu'à travailler dans des conditions saines, morales et humaines³⁹. En ce sens, la DSE prenait, selon Minville, le contre-pied du libéralisme économique⁴⁰.

b) Charité et justice

L'homme ne vit pas isolé. Il entretient forcément avec ses semblables des relations de diverses natures, relations qui, pour Minville et la DSE, doivent être réglées sur les hautes notions de «charité» et de «justice⁴¹». La justice, que Minville qualifie de «loi fondamentale de la sociabilité⁴²», se présente sous trois formes, correspondant aux divers types de relations sociales qui unissent les hommes entre eux ainsi que les hommes et le groupe. La première forme est la justice «commutative», ou justice d'homme à homme, qui exige le respect, et de la propriété d'autrui, et des contrats de toute sorte conclus avec autrui; la seconde forme est la justice «sociale», ou

³⁷ *Ibid.*, p. 9.

³⁸ *Ibid.*, p. 9.

³⁹ *Ibid.*, p. 8.

⁴⁰ Minville, «La juste répartition...», *loc. cit.*, p. 75.

⁴¹ Minville, *L'action catholique...*, *op. cit.*, p. 10.

⁴² Minville, *La législation ouvrière et le régime social dans la province de Québec. Étude préparée...*, *op. cit.*, p. 45.

justice d'homme à groupe, qui demande de respecter les droits du groupe ainsi que les règles qui en régissent le fonctionnement; la troisième finalement, la justice «distributive» ou justice de groupe à homme, «réclame la distribution équitable des emplois, des services, des charges et des sanctions». Minville résume l'esprit général de la justice ainsi définie par le principe suivant : «Ne traite pas les autres comme tu ne voudrais pas être traité toi-même⁴³.»

La charité, elle, constitue selon Minville «l'essence de la doctrine catholique», car elle traduit et y intègre l'inclination naturelle des hommes à l'entraide⁴⁴. À l'instar de la justice, le principe de charité se présente sous trois formes. La charité d'homme à homme, d'une part, demande «d'aimer le prochain comme soi-même», c'est-à-dire de secourir celui qui est dans le besoin, de l'aider, de le consoler; d'autre part, la charité d'homme à groupe «demande au catholique de ne pas marchander sa part de collaboration, de responsabilité, de discipline consentie, d'estime réciproque et d'union»; finalement, la charité de groupe à homme exige de la société qu'elle serve et soutienne ses membres, comme ceux-ci, réciproquement, servent la société. «Traite les autres comme tu voudrais être traité» est la maxime qui traduit le mieux, selon Minville, l'esprit de charité⁴⁵.

c) Responsabilité

Nous avons parlé dans le premier chapitre de l'importance que revêtait la responsabilité de la personne pour Minville. Nul doute que sur ce plan, la DSE ne pouvait que le séduire, car cette idée de responsabilité en est une des pierres d'assise. Comprise dans son sens plein, cette notion nous permet de mieux saisir plusieurs éléments composant la DSE, comme c'est le cas chez Minville. Concrètement, le principe de responsabilité s'est entre autres incarné dans une liste de «devoirs»

⁴³ *Ibid.*, p. 8.

⁴⁴ *Ibid.*, p. 45.

⁴⁵ *Ibid.*, p. 8-9.

engageant réciproquement capital et travail, sur le respect desquels reposent la bonne entente entre les classes et, en fin de compte, la stabilité sociale. Les travailleurs doivent d'abord accepter «l'inévitable inégalité des conditions humaines», tant sur le plan matériel que physique et intellectuel; Ils ont ensuite la responsabilité d'exécuter consciencieusement leur travail; enfin. ils ont le devoir de respecter la propriété d'autrui, donc celle de l'employeur, tel que le prescrit la règle de justice.

En retour, le capital se doit de respecter la personne humaine dans chaque travailleur. En conséquence, il devra premièrement permettre à l'employé d'accomplir «l'oeuvre de son salut», ce qui veut dire notamment lui accorder des congés religieux et lui permettre de pratiquer ouvertement sa religion. Il devra en outre s'assurer que le travail comme tel et le milieu où il s'exerce ne nuisent pas à la vie du travailleur. Le nombre d'heures de travail doit donc être raisonnable, les lieux être sains et salubres, et la tâche être adaptée aux capacités de la personne qui l'accomplit, ce qui est particulièrement important concernant le travail des femmes. Troisièmement, le capital devra attribuer au travailleur un salaire décent, ce qui veut dire un salaire «suffisant pour faire subsister un travailleur sobre et honnête» ainsi que sa famille. En dernier lieu, il doit permettre aux travailleurs de s'organiser en syndicat et de s'en servir pour défendre leurs droits, leurs intérêts, et améliorer leur situation, le tout, bien entendu, dans un esprit de justice⁴⁶. En somme, la DSE requiert de l'employeur bien plus que le simple versement d'un salaire conforme à la loi de l'offre et de la demande : elle exige de lui qu'il se rende responsable du bien-être moral et spirituel de ses employés. Le chef d'entreprise en vient ainsi, d'après les principes du catholicisme social, à exercer une fonction sociale qui va bien au-delà d'une simple fonction économique⁴⁷. Notons que Minville réfléchira beaucoup à la fonction sociale de l'homme d'affaires au cours de sa carrière.

⁴⁶ Minville, «La juste répartition...», *loc. cit.*, p. 76-78.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 79.

d) *Subsidiarité*

Plus que tout autre aspect de la DSE, c'est sans doute le principe de subsidiarité dont elle se fait le héraut qui rend le plus complètement l'idée de responsabilité. Pie XI, dans l'encyclique *Quadragesimo anno*, le décrit ainsi:

De même qu'on ne peut enlever aux particuliers, pour le transférer à la communauté, les attributions dont ils sont capables de s'acquitter de leur seule initiative et par leurs propres moyens, ainsi ce serait commettre une injustice, en même temps que troubler de manière très dommageable l'ordre social, que de retirer aux groupements d'ordre inférieur, pour les confier à une collectivité plus vaste et d'un rang plus élevé, les fonctions qu'ils sont en mesure de remplir eux-mêmes⁴⁸.

Le principe de subsidiarité concerne donc essentiellement les structures du pouvoir politique, et entre autres la place de l'État dans la gouverne des sociétés humaines. Un système fonctionnant selon ce principe doit distribuer les fonctions politiques de bas en haut, partant de la base (l'individu) jusqu'au sommet (l'État) en passant par les corps intermédiaires (corporations, Église), ne laissant aux instances supérieures que les tâches que les instances inférieures sont incapables d'accomplir.

Dans ce cadre, l'État se verra investi de pouvoirs tels que la surveillance du régime économique et la prévention des abus, l'adoption de législations sociales d'appoint ainsi que l'orientation générale du développement économique du pays. Bref, il est chargé de tâches très importantes, mais tout de même relativement limitées, en tout cas passablement moins étendues que celles de l'État socialiste ou même de l'État providence. C'est qu'outre l'État, la DSE plaide pour une revitalisation de la société civile, cette société hors l'État formée notamment des individus, de la famille et des corps intermédiaires, que l'Église souhaite voir prendre une place importante dans la gestion des affaires humaines. La revitalisation de la société civile, c'est la réforme corporative qui, dans l'esprit de la DSE, doit l'opérer. Ce projet, à n'en pas douter, a su emballer Minville car il en a fait un de ses principaux chevaux de bataille,

⁴⁸ Pie XI, *loc. cit.*, p. 386.

particulièrement durant la seconde moitié des années 1930. En somme, il nous semble que l'objet de la subsidiarité est précisément de responsabiliser l'individu, «responsabilité» devant ici être comprise dans son sens le plus étendu, celui de condition de l'épanouissement personnel, tel que nous l'avons exposé dans le chapitre premier.

e) Inégalité des conditions et collaboration des classes

Léon XIII, dans *Rerum novarum*, a posé deux principes qui sont au coeur de la DSE, principes que Minville qualifie de «vérités de fait⁴⁹». Le premier de ces principes est l'inégalité fondamentale et inévitable des hommes, sur le plan des aptitudes physiques et intellectuelles, comme sur le plan des conditions matérielles. «La vie sociale, écrit Léon XIII, requiert des aptitudes variées et des fonctions diverses⁵⁰.» L'Église ne s'oppose donc pas à ce que les plus dynamiques acquièrent plus de richesse que les autres, nous dit Minville, pour autant, bien entendu, que cette fortune soit accumulée honnêtement et en respectant les règles élémentaires de la justice⁵¹. Dans la réalité cependant, c'est loin d'être toujours le cas, et ce sont ces abus que l'Église condamne, non pas l'inégalité comme telle, car ils sont le produit, non du système lui-même, mais plutôt de sa perversion par les principes libéraux ou plus simplement des errements humains. Comme nous l'avons vu donc, pour la DSE, le travailleur doit accepter dans son fondement le principe de l'inégalité des conditions entre les hommes, bien qu'il puisse et même doive oeuvrer à l'amélioration du système afin d'en corriger les abus et les injustices, ajoute Minville⁵².

Ceci est en quelque sorte le préambule du second principe ou fait qu'observe Léon XIII, qui est la reconnaissance de l'intérêt commun qui unit fondamentalement

⁴⁹ Minville, «La juste répartition...», *loc. cit.*, p. 74.

⁵⁰ Léon XIII, *loc. cit.*, p. 305.

⁵¹ Minville, *L'action catholique...*, *loc. cit.*, p. 11.

⁵² Minville, «La juste répartition...», *loc. cit.*, p. 76-78.

travail et capital, c'est-à-dire le bon fonctionnement de l'entreprise, une des conditions de la réalisation du bien commun. Autrement dit, la DSE rejette l'idée de lutte des classes au profit de celle de collaboration. Pour Minville, l'antagonisme entre capital et travail tient aux vices qu'ont introduit «le libéralisme économique et l'individualisme doctrinaire⁵³». Rappelons-nous les critiques qu'il formulait à l'endroit du libéralisme économique. Celui-ci postulerait entre autres choses que l'harmonie sociale est réalisable comme naturellement, à travers la résolution des antagonismes individuels. De plus, en coupant l'homme de Dieu et de sa fin surnaturelle, le libéralisme économique placerait toute l'activité humaine sur le plan temporel, voire matériel. Ceci expliquerait donc, selon Minville, pourquoi on en serait arrivé à une société d'individus qui, plutôt que conscients de leurs intérêts supérieurs et de ceux de la collectivité, seraient en lutte perpétuelle les uns contre les autres pour obtenir le plus de bien-être, le plus de richesses, la plus riche part du gâteau en somme. En tout cas, cela nous semble être une explication plausible.

⁵³ *Ibid.*, p. 74.

Chapitre quatrième

L'ÉDUCATION

Pour Minville, toute réforme des institutions est vouée à un échec à plus ou moins long terme si elle ne s'accompagne d'un travail sur les esprits qui aurait pour but, dans un premier temps, de faire prendre conscience à la population des problèmes qui la touchent, et, dans un second temps, de la disposer et de la préparer à ces changements. C'est pourquoi l'éducation revêt une telle importance dans son oeuvre, et ce en dépit de la place croissante qu'il accorde aux causes structurelles dans son analyse. En effet, le «mal des esprits», lui, reste, quelles qu'en soient les causes. L'éducation demeure donc de tout temps prioritaire chez Minville, comme en font foi, notamment, le sous titre du *Citoyen canadien-français : Notes pour servir à l'enseignement du civisme*, de même, pourrions-nous ajouter, que le titre *Invitation à l'étude*. Au cours de ce chapitre, nous aurons également l'occasion de voir que l'éducation est liée de près au rôle que conférait Minville aux élites.

1. L'éducation nationale

L'idée d'«éducation nationale» n'appartenait pas en propre à Minville. Ralliant l'ensemble des nationalistes canadiens-français, elle a fait naître tout un mouvement de revendication qui a culminé durant les années 1930, à l'occasion par exemple de l'enquête de *L'Action nationale* de 1934 portant sur ce thème. Minville fut l'un des principaux animateurs de ce mouvement, lui qui avait intégré l'éducation nationale à son discours depuis longtemps déjà et qui rédigea deux articles dans le cadre de l'enquête de 1934, soit «Les chocs en retour de l'anglomanie» et «À l'université».

L'éducation nationale, pour lui, a d'abord et avant tout pour fonction de faire prendre conscience au Canadien français de ses devoirs collectifs et nationaux, donc de combattre l'individualisme, et ce dès le plus jeune âge, sur les bancs d'école¹. Il écrira

¹ Minville, «L'éducation économique», *loc. cit.*, p. 268-269.

par exemple qu'il n'y aura de vie nationale canadienne-française que lorsque les jeunes recevront une éducation nationale «qui leur révélera l'être collectif» ainsi que les responsabilités qu'il ont à son endroit². Ailleurs, il dira que l'éducation nationale (qu'il appelle alors éducation «populaire») doit apprendre aux Canadiens français à «agir avec ensemble³». En fin de compte, l'objectif est d'infuser le «sens de la solidarité, du bien commun» dans les jeunes esprits⁴.

On connaît l'importance pour Minville de l'épanouissement de la nation dans la poursuite du bien commun. L'éducation devra donc amener l'individu à associer solidarité sociale et nécessité d'une action adaptée aux caractères et à la situation de la nation. Autrement dit, pour que son action serve le bien commun, le Canadien français doit d'abord travailler au progrès de la nation à laquelle il appartient et s'inspirer de la culture qu'il en a hérité. De cela notamment dépend donc le bien commun de la cité terrestre. C'est en outre une question cruciale pour la survivance nationale. Minville écrira à ce sujet que la survie du Canada français ne sera pas assurée par des spécialistes de divers domaines déracinés et apatrides, mais par des «Canadiens français qui ordonnent leur activité individuelle à la cause collective⁵». Quelques années plus tard, il affirmera dans le même sens que le seul moyen d'assurer la survie et le progrès de la nation canadienne-française est de «former des gens qui accepteront de vivre cette idée partout» et en tout temps, pourrions-nous ajouter⁶. Finalement, c'est une question cruciale pour le développement de l'individu, comme nous l'avons vu au premier chapitre. S'il veut s'épanouir pleinement comme personne sur les plans moral et intellectuel, le Canadien français doit non seulement se cultiver selon ses aptitudes personnelles, mais aussi selon ses aptitudes «ethniques», «c'est-à-dire selon la seule discipline intellectuelle qui convienne parfaitement au tour d'esprit particulier qu'[il

² Esdras Minville, *Instruction ou éducation?...*, *op. cit.*, p. 34.

³ Minville, «Le capital étranger», *loc. cit.*, p. 345.

⁴ Minville, «L'éducation économique», *loc. cit.*, p. 271.

⁵ Minville, *Instruction ou éducation?...*, *op. cit.*, p. 48.

⁶ Minville, [*L'éducation nationale*], *op. cit.*, p. 1.

tient] de [sa] race⁷».

L'éducation nationale telle que la concevait Minville avait également pour fonction de raffiner et de rationaliser le nationalisme du Canadien français afin qu'il dépasse la simple réaction instinctive ou émotive. Il attendait de l'éducation nationale qu'elle instille chez ses compatriotes un nationalisme «alerte, vigilant, éclairé», basé, d'une part, sur un fin et solide sentiment d'appartenance à la nation, de fierté de ses origines et de sa culture, et, d'autre part, sur la raison, ou l'aptitude à formuler les motifs de cet attachement. Le Canadien français doit savoir pourquoi il a le droit de demeurer ce qu'il est, pourquoi il en va de son intérêt, et quelles sont les responsabilités envers les ancêtres et envers le pays qui découlent de cette condition⁸. C'est ainsi qu'une éducation nationale bien comprise, qui tient donc compte du caractère de la nation ainsi que de son milieu, serait la plus sûre protection contre les «poussées de nationalisme outrancier et intransigeant», et contre son contraire, un «universalisme sans racine» et autres reniements de même acabit⁹.

Telle était donc l'opinion de Minville sur l'éducation nationale. Tous ne partageaient cependant pas son bel enthousiasme à ce sujet, et certains en ont souligné ce qu'ils estimaient être les perversions. C'était notamment le cas de Maurice Tremblay, professeur à la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval, qui dénonçait l'endoctrinement et la tyrannie idéologique qui caractérisaient selon lui le principe d'éducation nationale. En d'autres termes, il reprochait aux tenants de l'éducation nationale en général, et à Minville en particulier, de vouloir imposer à tous l'idéologie nationaliste et de disqualifier par le fait même toute pensée différente en en faisant un acte d'«hérésie» et de «déloyauté nationale¹⁰». On l'aura deviné, Tremblay était un libéral. La place qu'il accordait à l'individu et à la nation dans la hiérarchie de ses

⁷ Minville, «Les chocs en retour...», *loc. cit.*, p. 195-196.

⁸ Minville, [*L'éducation nationale*], *op. cit.*, p. 5-14.

⁹ Minville, *Instruction ou éducation?...*, *op. cit.*, p. 60.

¹⁰ Maurice Tremblay, «Réflexions sur le nationalisme», *Écrits du Canada français*, vol. 5 (1959), p. 25-26.

valeurs était donc bien différente de celle que leur réservait Minville, et une telle opposition qui se manifeste dans les postulats mêmes de leurs idéologies font que leurs positions respectives concernant l'éducation nationale étaient sans doute fondamentalement inconciliables. Néanmoins, à la suite des critiques de Tremblay, une question demeure qui vaut la peine d'être posée, nous semble-t-il : jusqu'à quel point l'éducation nationale était-elle conciliable avec la part inaliénable de liberté que Minville reconnaissait à chaque être humain?

2. L'école, l'université

Évidemment, cette idée plutôt abstraite d'éducation nationale était notamment appelée à s'incarner dans les institutions d'enseignement de tous les niveaux. Minville a donc formulé les éléments d'une réforme de l'enseignement au Québec français qui irait dans ce sens. Bien que son projet de réforme devait toucher l'ensemble du réseau scolaire, il a porté une attention toute spéciale à l'université et aux écoles supérieures. Cela n'a rien de vraiment surprenant puisqu'il a été sa vie durant au coeur du monde de l'enseignement supérieur au Québec et fut mêlé de près à tous les débats qui l'ont concerné durant presque quarante ans.

Minville réclamait donc de l'école qu'à tous les niveaux elle dispense une éducation nationale et non une simple instruction, une simple initiation aux diverses disciplines qui composent le savoir humain. Dans le cas canadien-français, cette exigence devait se traduire par un enseignement tout inspiré des valeurs de la culture française et de la foi catholique, qui sont selon lui, nous l'avons vu, les deux pôles de l'identité nationale canadienne-française¹¹. Une réforme de l'enseignement est donc nécessaire, nous dit-il, réforme qui devrait aller beaucoup plus loin qu'une simple refonte des programmes et toucher l'âme même de l'enseignement. Elle doit en effet être à la taille de l'ampleur du «mal» qui ronge les esprits au Canada français¹². En outre,

¹¹ Minville, «La croisée des chemins», *loc. cit.*, 1937-39, p. 404-405.

¹² Minville, *Instruction ou éducation?...*, *op. cit.*, p. 18.

il propose de prendre les mesures nécessaires pour valoriser le travail de l'enseignant, notamment en offrant à ceux qui exercent ce métier un salaire digne de l'importance de leur tâche, en orientant vers cette profession les plus aptes et en sélectionnant soigneusement les futurs enseignants, et finalement en leur facilitant l'accès à l'université afin qu'ils puissent bénéficier d'une formation de haut calibre¹³. On constate que Minville prend une vue très globale de ce problème de l'enseignement et qu'il s'en tient, somme toute, à des généralités au sujet du plan de réforme de l'éducation pris dans son ensemble.

Il fut cependant beaucoup plus précis en ce qui concerne la réforme de l'enseignement universitaire, duquel il se faisait une haute opinion de la fonction sociale et nationale. L'université, dans l'esprit de Minville, doit être une sorte de phare diffusant les éléments de la culture française et de la foi catholique, donc projetant à la face du monde l'image de la personnalité canadienne-française et de ses caractères distincts¹⁴. En somme, il réclame une université toute canadienne-française.

Pour Minville, la mission principale de l'université est contenue dans la notion d'éducation nationale. Elle peut exercer son rôle en cette matière de deux manières différentes¹⁵. D'une part, elle influence directement la population en donnant l'exemple, c'est-à-dire en se «nationalisant». D'autre part, elle exerce une influence indirecte par la qualité des élites qu'elle donne à la nation. C'est là en effet un aspect primordial de ses responsabilités à l'égard de cette dernière : la formation des «chefs», des élites nationales qui, une fois formés, devront mettre leur savoir au service du peuple, et éclairer, orienter, guider l'action de celui-ci¹⁶.

Le rôle que Minville assignait à l'École des Hautes Études commerciales, qu'il dirigea à compter de 1938, relevait directement de ces principes généraux.

¹³ Minville, *Ibid.*, p. 61.

¹⁴ Minville, «Faisons comme les Anglais», *loc. cit.*, p. 349.

¹⁵ Minville, «À l'université», *L'Action nationale*, janvier 1935, p. 7.

¹⁶ Minville, *Ibid.*, p. 5-6.

L'enseignement qu'elle donnait devait viser à former des élites¹⁷ ayant pour objectif d'assurer le relèvement de la nation dans le domaine économique¹⁸. Pour ce faire, l'École devait inculquer à ses étudiants le sens de la solidarité sociale et nationale, autrement dit, le souci du bien commun et de l'épanouissement de la nation, donc leur apprendre à dépasser la satisfaction de leurs stricts intérêts personnels. L'étudiant avait de plus à acquérir une vaste culture intellectuelle qui lui permettrait «d'embrasser le problème économique avec ses tenants et ses aboutissants¹⁹». Bref, sa formation devait être à la mesure de la tâche qui l'attendait à sa sortie de l'École.

Outre ces généralités, Minville a exposé les éléments concrets d'une réforme de l'université, se trouvant ainsi mêlé au débat concernant la place respective des sciences et des humanités dans les programmes d'enseignement universitaires. Ces programmes, dans son esprit, devraient être établis en fonction des caractéristiques fondamentales de la nation canadienne-française, de son héritage culturel, historique, juridique, ainsi que de sa situation économique, politique et sociale. Il réclame donc, comme nous l'avons dit, une université authentiquement et entièrement canadienne-française, bien assise sur quatre facultés principales. D'abord, une faculté des lettres qui ferait de l'université canadienne-française un foyer de culture française de premier plan en Amérique. Puis, une faculté de philosophie qui serait tout particulièrement vouée à l'étude et à la diffusion de la pensée catholique. Ensuite, une faculté de droit, qui deviendrait un «centre de culture juridique». On aura deviné que ce qui motive fondamentalement cette proposition est la survivance du droit civil français au Québec, héritage de la colonisation française qui le caractérise et le distingue. Finalement, une école de sciences politiques, économiques et sociales viendrait compléter le tableau. Inspirée entre autres par la Doctrine sociale de l'Église, elle constituerait un lieu d'étude

¹⁷ Esdras Minville, Texte de son discours publié dans *Le banquet Minville*, Montréal, Association des licenciés de l'École des Hautes Études commerciales, 1938, p. 16.

¹⁸ Esdras Minville, «Agir», *L'Actualité économique*, vol. 7, n° 7 (octobre 1931), p. 259.

¹⁹ Esdras Minville, *Les carrières: pour guider le choix des jeunes gens après leurs études classiques. Carrières économiques*, Montréal, brochure de l'Oeuvre des tracts n° 186, 1934, p. 9.

des problèmes du Canada français en ces domaines et deviendrait un foyer de «directives sociales et nationales²⁰».

Minville souhaitait également accorder une place à l'enseignement des sciences de la nature, qui ne dépasserait pas toutefois les «proportions qu'indiquent les besoins [du] peuple [canadien-français]²¹» et qui correspondrait aux ressources humaines et financières dont celui-ci dispose. C'est d'abord pour lui une question de réalisme : comment une petite faculté des sciences naturelles démunie de fonds et de traditions pourrait-elle rivaliser avec celles des grandes universités américaines? Minville craignait en effet que l'université canadienne-française soit réduite à n'être qu'une université américaine de seconde zone, alors que lui désire une université canadienne-française qui se distingue des autres par ses centres d'intérêt, sans leur être pour autant inférieure, et dont la différence même en ferait une institution de haut savoir de premier plan.

L'enseignement des sciences, qu'à ce moment il n'estimait pas propre à l'affirmation du caractère canadien-français de l'université²², devrait selon lui se limiter à «marquer le pas» en ces domaines, c'est-à-dire à former les techniciens²³ et les professeurs compétents dont le Canada français a besoin, sans plus pour l'heure²⁴. Il déplorait donc que l'université canadienne-française se soit lancée, selon lui, dans la haute recherche scientifique, car ce faisant elle aurait elle-même consommé son infériorité face aux autres universités nord-américaines et aurait oblitéré les caractères distinctifs qui, s'ils avaient été exploités adéquatement, auraient pu en faire une grande université²⁵. Enfin, c'est ce qu'il observait en 1934.

²⁰ Minville, «À l'université», *loc. cit.*, p. 12-14; «Faisons comme les Anglais», *loc. cit.*, p. 349-350.

²¹ Minville, «Faisons comme les Anglais», *loc. cit.*, p. 350.

²² Minville, «À l'université», *loc. cit.*, p. 16.

²³ Cette recommandation est un peu étrange parce que dans le même texte, il déplore que les facultés des sciences forment des techniciens appelés à servir «une industrie qui ne nous appartient pas» («Faisons comme les Anglais», *loc. cit.*, p. 353).

²⁴ Minville, «Faisons comme les Anglais», *loc. cit.*, p. 350.

²⁵ *Ibid.*, p. 351-354.

On comprend bien ce que Minville tente de nous dire. Cependant, dans le feu de l'action, il lui est arrivé d'échapper des répliques malheureuses très injustes à l'endroit d'un Marie-Victorin, dont l'importance de l'oeuvre sur le plan national comme sur le plan scientifique est pourtant absolument indéniable : «Et malheur à celui qui désormais ne saurait pas se pâmer d'admiration – une admiration toute “scientifique”, il va sans dire – devant un pissenlit²⁶.» Naturellement, il s'agissait d'un texte publié dans *L'Action nationale*, et qui plus est sous un pseudonyme, alors nul besoin de souligner que le ton en était très polémique...

Quoi qu'il en soit, l'article «Faisons comme les Anglais» en général, et cette phrase en particulier, firent bondir d'indignation le botaniste Jacques Rousseau, alors professeur à l'Institut de botanique de l'Université de Montréal et proche collaborateur de Marie-Victorin. C'est en effet sur un ton très acerbe que Rousseau a donné la réplique à Minville dans les pages de *L'Ordre*²⁷. Trois de ses récriminations, parmi toutes celles qui sont empilées de façon plutôt désordonnée, retiennent tout particulièrement l'attention. Tout d'abord, Rousseau précise que la Faculté des sciences de l'Université de Montréal n'a jamais eu d'autre objectif que de donner aux sciences la place qui correspond aux besoins du peuple canadien-français en ce domaine, et qu'il est tout à fait faux de prétendre que la place qu'elles occupent dans l'enseignement universitaire est disproportionnée. En second lieu, il reproche à Minville de dépouiller la culture de son aspect humain et universel en en retranchant la culture scientifique. Il écrit à ce sujet:

Si les lunettes d'un nationalisme inquiétant ne lui enlevaient toute vision claire de la réalité, notre dictateur intellectuel improvisé [Minville] saurait qu'on peut être humain sans cesser pour cela d'être Canadien. Le culte de la Race, quand il ne dégénère pas en chauvinisme, n'exclut pas le culte de la Vérité, qui par essence est sans patrie²⁸.

²⁶ *Ibid.*, p. 354.

²⁷ Jacques Rousseau, «La Faculté des Sciences devant le tribunal de l'«Action nationale»», *L'Ordre*, vol. 1, n° 174 (4 octobre 1934), p. 4.

²⁸ *Ibid.*, p. 4.

Finalement, Rousseau écrit que, tout comme dans le domaine économique où les Canadiens français tirent de la patte, ceux-ci ne doivent pas prendre prétexte du développement limité chez eux de la recherche scientifique de pointe pour renoncer à s'y tailler une place, contrairement à ce que, selon lui, prétend Minville. Il ajoute que les faillites du Québec et du Canada français dans des domaines tels que la colonisation, l'agriculture, l'exploitation des mines et des forêts sont imputables à une méconnaissance des ressources de la science²⁹.

Au tour de Rousseau maintenant d'être injuste à l'endroit de Minville. D'une part, ce dernier n'a jamais réduit la culture aux seules valeurs nationales. Comme nous l'avons vu, sa foi ainsi que sa haute estime de la personne humaine l'en empêchaient. D'autre part, il a toujours réclamé qu'on intègre les connaissances scientifiques aux divers projets de développement économique mis en branle au Québec. C'était, en effet, un aspect fondamental de son plan de rationalisation de la vie économique québécoise et canadienne-française. Rappelons à cet effet qu'à peine deux ans plus tard, en 1936, Minville devenait le premier président de l'Office de recherches scientifiques, un des organismes mis sur pied pour mener à bien l'inventaire des ressources de la province.

En fin de compte, c'est probablement Minville qui, revenant sur la controverse quelque vingt-trois ans plus tard au cours d'une causerie radiophonique, fit l'observation la plus juste à propos de toute cette histoire. Laissons-lui donc le dernier mot : «Quand aujourd'hui on relit ces débats, on constate que nous avons tous raison, et que si nous ne nous comprenions pas, c'était, de part et d'autre, faute d'approfondissement de nos positions respectives³⁰.»

²⁹ *Ibid.*, p. 4.

³⁰ Esdras Minville, *Les étapes d'une carrière (Causeries autobiographiques et textes connexes)*, Montréal, Fides et Presses HEC, 1988 [1957], p. 112.

3. Les élites

Minville, à l'instar de la plupart de ses compagnons d'armes nationalistes, avait une vision très élitiste des rapports sociaux et de l'organisation de la société. Comme nous l'avons vu, tous les individus pour lui ne sont pas dotés des mêmes caractéristiques physiques et intellectuelles. Certains qui se distinguent tout particulièrement par leurs capacités intellectuelles et morales ainsi que par leur compétence en quelque domaine que ce soit se trouvent dans son esprit investis d'une responsabilité de direction et d'orientation. Ces gens forment l'élite de la nation, ou plutôt les élites car il y en a de toutes les sortes : élite intellectuelle, économique, syndicale, politique, etc. Ces élites, et tout particulièrement l'élite intellectuelle, ont pour tâche de formuler une doctrine qui doit orienter la vie nationale et guider «cette population absorbée par ses soucis professionnels et incapable de regarder au-delà d'une certaine borne³¹». Les élites doivent elles-mêmes vivre cette doctrine et la diffuser, «susciter, ordonner, diriger l'activité collective», étudier les problèmes et les résoudre³².

En fait, pour reprendre la métaphore organique que nous avons employée précédemment, les élites constituent la tête de la nation. Sans elles, le reste de la population n'est guère plus qu'un grand corps apathique et amorphe, grand corps que les élites ont pour fonction d'animer et qui agira suivant ce que sa «tête» lui dictera³³. Si les élites donnent dans le reniement national et l'abdication de leurs responsabilités, le peuple, le «corps» en fera autant. De même si les élites prennent leurs responsabilités nationales et remplissent scrupuleusement leur office. D'ailleurs, nous avons vu au deuxième chapitre que Minville reprochait précisément aux élites canadiennes-françaises de ne pas avoir joué adéquatement leur rôle de direction et d'orientation de la vie nationale.

³¹ Minville, «Retour à la terre...», *loc. cit.*, p. 77.

³² Minville, *Instruction ou éducation?...*, *op. cit.*, p. 54; «Retour à la terre...», *loc. cit.*, p. 77.

³³ Minville, «Retour à la terre...», *loc. cit.*, p. 77.

En somme, que dire de l'élitisme de Minville? Au premier abord, on est frappé par le manque de confiance qu'il témoigne ainsi à l'endroit de la population. Cependant, une observation plus fine et un regard attentif porté sur son oeuvre dans sa totalité nous invitent à nuancer fortement ce premier jugement. En effet, plusieurs aspects de son programme de réformes économiques et sociales témoignent au contraire d'une grande confiance en la capacité d'auto-organisation et d'autogestion de la population et s'opposent directement, dans les faits, à son infantilisation. Au nombre de celles-ci, on compte principalement le corporatisme (social) ainsi que le coopératisme. En fait c'est toute la notion de décentralisation qui en est tributaire. De plus, ces réformes devaient s'accompagner d'une éducation, dispensée par les élites, qui leur correspond. L'éducation «populaire», comme l'appelait Minville, pourrait se définir comme l'action que les élites tentent d'exercer sur les esprits afin d'amener la population à prendre conscience de ses «intérêts les plus élevés» et à agir en fonction de leur réalisation³⁴. Nous renouons ici avec l'idée de responsabilité de l'homme si chère à Minville. En même temps, nous avons là une illustration de l'ambiguïté qui somme toute caractérise chez lui les rapports unissant les élites au peuple et l'élitisme au principe de responsabilité.

Ajoutons en terminant que l'élitisme tel que Minville le concevait (c'est-à-dire un élitisme de *compétence* et de *capacité*) est du type qui justifie en principe la modernisation de l'État, avec son organisation rationnelle et ses spécialistes de tous ordres. Sa vision du corporatisme et du coopératisme en témoigne également, de même que le fonctionnement des divers organismes chargés de mener à bien l'inventaire des ressources du Québec, dont Minville était un des principaux maîtres d'oeuvre. Par extension donc, un tel élitisme justifiait la modernisation de l'ensemble des structures de la société. Cette nouvelle perspective nous permet de prendre une plus juste mesure de la portée de cet aspect important de la pensée de Minville.

³⁴ Minville, «L'Action nationale», *loc. cit.*, p. 220.

Chapitre cinquième

RÉFORMES ÉCONOMIQUES

Dans ce chapitre, nous abordons ce qui est sans doute l'aspect le plus personnel et le plus original de la pensée d'Esdras Minville : ses idées économiques et le grand plan de réformes qui en découle. Minville a élaboré la part essentielle de ce plan durant les années de la crise, notamment dans les pages de *L'Actualité économique*, son «laboratoire», selon l'expression de François-Albert Angers¹. On le sait, la crise donna lieu à une grande remise en question des vieilles structures économiques inspirées du capitalisme libéral classique qui formaient les assises du monde occidental depuis le XIX^e siècle. Certes, le travail de Minville s'inscrit dans ce contexte d'effervescence intellectuelle, mais il ne faut pas se contenter de cette explication.

En fait, pour Minville, la crise n'a fait qu'exacerber et exposer au grand jour des problèmes de fond chroniques mais latents, qui lui étaient déjà apparus dès avant la crise dans toute leur ampleur parce qu'ils affectaient tout particulièrement la nation canadienne-française. Il écrit par exemple que «[la] crise a révélé en effet bien des insuffisances que la prospérité masquait²». C'est pour cette raison que Minville, s'il a donné une forme achevée à son plan de réformes durant les années 1930, en avait jeté les bases dès les années 1920, avant la crise donc, comme en témoignent des textes tel «Le capital étranger» et «Agir pour vivre!». C'est là un fait qu'il importait de souligner.

Pour Minville, le salut du Canada français et du Québec passe par une triple décentralisation, soit, premièrement, une décentralisation de l'activité économique qui consisterait à stopper et à renverser le mouvement de concentration industrielle, deuxièmement, une décentralisation démographique qui consisterait à enrayer le mouvement d'urbanisation que Minville, comme nous l'avons vu, jugeait «excessif», et, troisièmement, une décentralisation sociale et étatique qu'on opérerait notamment par

¹ François-Albert Angers, «Préface», dans Esdras Minville, *Propos sur la conjoncture des années 1925-1938. I - de la grande prospérité à la grande crise*, Montréal, Fides et Presses HEC, 1984, p. 8.

² Esdras Minville, «À propos de réformes», *L'Actualité économique*, vol. 10, n° 12 (mars 1935), p. 716.

le corporatisme. Cette idée de décentralisation, qui est l'épine dorsale de la pensée économique de Minville, nous donne déjà une bonne idée de la place prépondérante qu'y occupe le développement régional, de même qu'elle est un autre excellent indicateur de l'importance que prend chez lui le principe de responsabilité de l'individu que nous avons exposé dans le chapitre premier. Rappelons également que le plan de Minville se caractérise par une sorte d'«étapisme», c'est-à-dire que les mesures qui y sont préconisées sont adaptées à la situation particulière du Canada français et du Québec des années 1920 et 1930, et doivent donc, en plus de fournir une base de développement solide pour le futur, régler les problèmes immédiats de la nation en matière économique. Il faut tenir compte de cet élément lorsqu'on se penche, par exemple, sur les idées de Minville concernant l'industrie. Plus généralement, tout son programme de réformes a été conçu dans cette perspective. Il écrit à ce sujet que les Canadiens français devraient reconstruire leur organisme économique «en marge de l'organisation existante³», puisqu'ils ne sont pas assez forts pour s'attaquer à la grande industrie, au «colosse qui habite dans [leur] propre maison», et qu'ils devraient prendre appui sur «cette partie de [leurs] ressources naturelles que l'étranger ne peut pas [leur] enlever [...] c'est-à-dire le sol et les industries qui en découlent⁴».

Dans ce chapitre, nous ne discuterons que de la façon de réaliser les deux premières décentralisations, industrielle et démographique, du plan de Minville. Nous gardons en réserve la décentralisation étatique et sociale pour le prochain chapitre. Nous étudierons et analyserons ainsi le détail du plan de réformes de Minville, tracerons quelques parallèles entre son projet d'économie planifiée et les travaux d'un éminent économiste du XX^e siècle, François Perroux, et nous pencherons finalement sur le ruralisme qui imprègne sa pensée et son oeuvre.

³ Minville, «Le capital étranger», *loc. cit.*, p. 344.

⁴ Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 154.

1. Plan de réformes

a) Conseil économique

Les mots d'ordre du projet de Minville sont *rationalité* et *planification*. Nous l'avons vu au second chapitre, Minville déplore le manque de méthode du développement économique québécois et reproche au gouvernement du Québec de ne pas avoir de politique économique digne de ce nom, outre d'ouvrir toutes grandes les portes de la province à la grande industrie et aux entreprises américaines qui en sont les moteurs. Le Québec doit donc, selon Minville, se doter des outils nécessaires à une gestion planifiée et rationnelle du développement économique.

Avant toute chose, il convient de se demander qui, des secteurs public ou privé, devrait mettre en oeuvre ce plan. Minville répond à cela qu'«en régime démocratique, comme en tout autre régime d'ailleurs, c'est le devoir des autorités de gouverner dans l'intérêt de la majorité de leurs administrés⁵». C'est donc à l'État que Minville souhaite confier l'exécution de son plan de réformes, plus précisément à un «conseil économique» qu'il définit comme suit : «Organisme composé de spécialistes des diverses branches des affaires ou de la vie sociale et travaillant en collaboration avec les pouvoirs publics à l'élaboration d'une politique économique ou à la solution de problèmes particuliers⁶.»

Minville préconise ainsi la formation, au niveau provincial, d'un conseil consultatif qui se situerait à mi-chemin entre le conseil d'experts en matière économique et le conseil représentatif des différentes branches de l'économie. Ce conseil serait formé d'un comité directeur, de sous-comités correspondant aux branches importantes de l'économie, d'un secrétariat général et d'une assemblée plénière. Le comité directeur comprendrait un représentant du gouvernement et un représentant de chaque sous-comité. Les membres du conseil étudieraient les

⁵ *Ibid.*, p. 156.

⁶ Esdras Minville, «Les conseils économiques dans le monde», *L'Actualité économique*, vol. 9, n^{os} 5-6 (août-septembre 1933), p. 205.

problèmes soumis par le gouvernement ou ceux sur lesquels ils estiment à propos de se pencher, et seraient essentiellement chargés de faire des recommandations et d'élaborer une politique économique adaptée aux besoins du Canada français, à sa situation et à sa culture (sans préjudice pour les autres groupes culturels), ce pourquoi ce conseil doit être institué au niveau provincial⁷. Le gouvernement, quant à lui, resterait libre d'accepter ou de refuser les recommandations du conseil, mais devrait en ce dernier cas se justifier. L'assemblée plénière aurait à cet égard un rôle très important à jouer, car ce sont ses membres qui traceraient les grandes lignes de cette politique et qui orienteraient l'activité des divers sous-comités en fonction du résultat de leurs délibérations. Ils pourraient par exemple charger le sous-comité de la grande industrie de trouver un moyen d'exploiter les ressources hydro-électriques du Québec au profit de toute sa population, et non seulement de quelques grandes compagnies.

b) Inventaire

C'est en 1927, dans son fameux texte «Agir pour vivre!», que Minville lance pour la première fois l'idée d'un inventaire des ressources dont dispose le Québec⁸. Le principe à la base de cette proposition est somme toute assez simple : il s'agit de bien connaître toutes les possibilités qu'offre le territoire, tant le «milieu physique» que le «milieu humain», afin de procéder à un développement économique rationnel établi en fonction de ces ressources et qui doit permettre d'en tirer le meilleur parti possible, en prenant garde toutefois de bien assurer leur préservation. L'inventaire doit fournir au peuple canadien-français «la base sur laquelle reconstruire [sa] vie économique, selon un plan conforme à [ses] besoins et aux exigences de [sa] situation⁹». Il doit permettre aux Canadiens français de «substituer à l'à-peu-près et à l'imprévoyance la méthode et

⁷ Minville, «Les conseils économiques...», *loc. cit.*, p. 206, 215 à 219.

⁸ Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 155.

⁹ Minville, «L'inventaire des ressources naturelles», *L'Actualité économique*, vol. 13-I, n^{os} 3-4 (juin-juillet 1937), p. 273.

le souci de l'avenir¹⁰».

Au départ, il semble que l'inventaire chez Minville concernait essentiellement les ressources naturelles. Il ne s'agissait alors que de dresser la liste des ressources industrielles et agricoles du Québec et de faire l'inventaire des marchés¹¹. Avec le temps cependant, au cours des années trente, une nouvelle préoccupation se fait jour chez lui : celle de faire, en plus de l'inventaire des ressources naturelles de la province, celui des caractéristiques de la culture nationale canadienne-française. Dans ses mots, Minville exprime cette idée en parlant de la nécessaire connaissance de «notre milieu humain¹²». Soit dit en passant, cet inventaire des caractéristiques culturelles de la population canadienne-française sera un des thèmes majeurs de la pensée minvillienne durant les années 1940 et 1950, comme en témoigne de façon particulièrement évidente *Invitation à l'étude*, où il se livre lui-même, bien qu'il s'en défende, à une sorte d'ébauche d'un tel inventaire.

En fait, cette évolution est tout à fait compréhensible si on se rappelle les exigences de l'interdépendance des aspects de la vie collective et du nationalisme économique, selon lesquelles la meilleure façon d'assurer le développement économique optimal d'un territoire est de prendre soin de faire concorder ce développement avec les aptitudes et la situation de la population qui habite ledit territoire. Dans un tel contexte, il semble logique de bien connaître et les ressources du territoire, et les caractères de la population, donc de faire l'inventaire de l'un et de l'autre. Pour la période que nous couvrons, le texte qui illustre de la façon la plus achevée l'idée de cet inventaire à deux volets est certes «La bourgeoisie et l'économique», publié en 1939.

Le gouvernement Duplessis donnera à Minville la chance de réaliser ce projet

¹⁰ *Ibid.*, p. 273.

¹¹ Minville, *La politique qu'il nous faut*, *op. cit.*, p. 22-26.

¹² Minville, «Connaitre notre milieu», *L'Actualité économique*, vol. 13-I, n^{os} 5-6 (août-septembre 1937), p. 446.

d'inventaire. En effet, Minville est nommé «conseiller technique» du tout jeune ministère du Commerce et de l'Industrie en septembre 1936, soit quelques semaines après les élections provinciales du mois d'août de la même année qui avaient porté l'Union nationale au pouvoir. Il est alors tout particulièrement chargé de la mise en branle du projet d'inventaire des ressources du Québec. Le ministère du Commerce et de l'Industrie n'existait à ce moment que depuis quelques mois et restait donc à organiser. Il était ainsi prévu qu'on lui adjoigne un «Centre de recherches et de renseignements» qui devait regrouper quatre organismes fonctionnant de manière coordonnée, soit le Bureau des statistiques, l'Office de recherches économiques, l'Office de recherches scientifiques (dont Minville allait devenir le premier directeur) et un service de renseignements techniques et commerciaux.

L'Office de recherches économiques allait être chargé de procéder à l'inventaire des ressources de la province. Dans un texte publié en 1937, Minville précise en quoi exactement consiste cet inventaire¹³. Il comprend en fait deux volets, soit d'une part l'inventaire proprement dit des ressources naturelles du territoire québécois, et d'autre part l'inventaire de «l'activité économique et sociale qui résulte de l'exploitation des ressources¹⁴», ou «l'étude de l'organisation économique en fonction des besoins de la population¹⁵». Les responsables de l'inventaire des ressources naturelles passeraient en revue l'ensemble des ressources hydro-électriques, forestières, agricoles, piscicoles et minières de la province, tandis que l'étude sur les activités économiques devrait couvrir la population elle-même¹⁶, l'agriculture, la colonisation, l'industrie et le commerce, l'industrie forestière, les pêcheries, les arts domestiques, les ressources locales ou

¹³ Minville, «L'inventaire...», *loc. cit.*, p. 271-281.

¹⁴ *Ibid.*, p. 275.

¹⁵ Esdras Minville, «[Historique de l'opération]», dans *Les étapes d'une carrière (Causeries autobiographiques et textes connexes)*, Montréal, Fides et Presses HEC, 1988, p. 436.

¹⁶ Sans doute davantage du point de vue de l'évolution démographique et des mouvements migratoires que de ses caractéristiques culturelles. Ce projet d'inventaire n'allait donc pas jusqu'à recenser les «caractères nationaux» du Canada français, comme l'aurait certainement voulu Minville.

régionales, le tourisme et les oeuvres d'art¹⁷. Tout ceci constituait en quelque sorte la première phase du projet d'inventaire, une enquête préliminaire à partir de laquelle on devrait procéder à des recherches plus approfondies sur les problèmes qu'elle aurait révélés¹⁸. Minville, à n'en pas douter, eut une grande responsabilité dans l'élaboration de ce projet. Il donna cependant sa démission en septembre 1938, probablement en raison de sa nomination au poste de directeur des Hautes Études commerciales la même année.

Mais qu'est-il advenu de cette entreprise d'inventaire? Disons qu'elle n'a pas produit tous ses fruits, et qu'elle a dû décevoir ses plus enthousiastes promoteurs, dont Minville bien sûr. François-Albert Angers impute la responsabilité de ce demi-échec à la petite politique partisane. Le Parti libéral, revenu au pouvoir en 1939, aurait en effet laissé mourir à petit feu l'Office de recherches économiques en lui refusant un financement adéquat, et ce, nous dit Angers, pour rendre la monnaie de sa pièce à l'Union nationale qui, apparemment, avait indiqué la porte de façon assez cavalière à Henri Laureys, le prédécesseur de Minville à la direction des HEC. Angers ajoute qu'à son retour à la tête du Québec en 1944, Duplessis n'avait plus besoin comme avant des idées de Minville pour se maintenir au pouvoir, et qu'elles pouvaient même lui être néfastes en provoquant la colère de certains milieux d'affaires influents. Le financement de l'inventaire ne fut donc pas rétabli à un niveau suffisant¹⁹. Quoi qu'il en soit, les études ont tout de même été poursuivies, si bien qu'en 1960 on avait à peu près couvert l'ensemble du territoire québécois. Les éléments de l'inventaire ont notamment servi de matière première à la rédaction des ouvrages de qualité publiés dans la collection «Notre milieu», que Minville dirigeait²⁰. Cependant, étant donné le

¹⁷ Minville «L'inventaire...», *loc. cit.*, p. 276-280.

¹⁸ *Ibid.*, p. 291.

¹⁹ François-Albert Angers, «Esdras Minville et les Hautes Études commerciales», *L'Action nationale*, vol. 65, n^{os} 9-10 (mai-juin 1976), p. 665-667.

²⁰ Esdras Minville (dir.), *Notre milieu : aperçu général sur la province de Québec*, Montréal, Fides, 1942, 443 p. *Idem*, *L'agriculture*, Montréal, Fides, 1943, 555 p. *Idem*, *Montréal économique*, Montréal, Fides, 1943, 430 p.

trop grand écart de temps qui sépare les premiers inventaires des derniers, étant donné également le manque de fonds et de soutien gouvernemental qui a handicapé le projet, l'inventaire des ressources économiques du Québec amorcé durant les années 1930 n'a jamais pu remplir ce qui était pour Minville sa fonction primordiale : servir de base solide à l'élaboration d'une politique économique planifiée et rationnelle.

c) La colonisation

La colonisation des territoires inoccupés du Québec est le premier véritable élément du plan de réforme de Minville, celui qui suit les étapes préliminaires que sont la mise sur pied d'un Conseil d'orientation économique et la réalisation de l'inventaire des ressources de la province. La colonisation est, dans l'esprit de Minville, la solution de choix au problème de centralisation démographique qu'il déplore, ou, si on préfère, au problème de ce qu'il estime être la surpopulation des grands centres causée par une urbanisation effrénée. En fait, cet élément de son programme doit servir à la mise en oeuvre de la décentralisation démographique qu'il appelle de tous ses voeux. La colonisation devrait ainsi préserver l'existence du peuple canadien-français au Canada dans son intégrité catholique et française en lui assurant la possession de l'élément qui serait le plus stable de l'économie : le sol²¹.

Il faut bien comprendre que la colonisation, pour Minville, représentait bien plus qu'une simple réponse ponctuelle aux problèmes engendrés par la crise, mais devait être conçue comme une « politique permanente répondant à un besoin permanent²² », du moins, tant qu'il resterait une parcelle de terre libre sur le territoire²³. Rappelons-nous que, pour lui, la crise des années 1930 était en quelque sorte l'aboutissement et l'exacerbation de problèmes qui, bien que latents, lui étaient bien

Idem, *La forêt*, Montréal, Fides, 1944, 414 p.

Idem, *Pêche et chasse*, Montréal, Fides, 1946, 580 p.

²¹ Minville, *L'oeuvre de la colonisation*, *op. cit.*, p. 9.

²² Minville, *La politique qu'il nous faut*, *op. cit.*, p. 19.

²³ Minville, *L'oeuvre de la colonisation*, *op. cit.*, p. 8.

antérieurs. C'est pourquoi dès 1927, dans «Agir pour vivre!», il indiquait la colonisation comme une voie de développement économique à suivre pour le peuple canadien-français²⁴. En outre, la colonisation telle que la concevait Minville n'avait rien à voir avec une quelconque vision idéaliste du colon héroïque partant de rien et créant à force d'efforts un domaine prospère : «Sans doute ne s'agit-il pas pour nous, de nous armer de haches et de pioches et de nous installer à la lisière de la forêt. Ne me faites donc pas dire ce que je ne pense pas²⁵», écrit-il au début des années 1930. Pour avoir quelque chance de réussir, la colonisation devait selon Minville être organisée avec beaucoup de soin, ce qui voulait notamment dire recevoir le soutien de l'État.

Dans *L'oeuvre de la colonisation*, sans doute le texte le plus important et le plus détaillé qu'il ait publié durant la période qui nous intéresse au sujet de la colonisation, Minville présente les grands éléments du programme de peuplement des régions colonisables qu'il a élaboré ainsi que les responsabilités des différents intervenants dans ce domaine. La première partie intéressée dans «l'oeuvre de la colonisation» est l'État. L'intervention de celui-ci s'avère en effet cruciale au succès de l'entreprise. Cependant, nous dit Minville, elle doit se conformer au principe de subsidiarité : le rôle de l'État est de «susciter, seconder, suppléer au besoins l'initiative privée [...], [de] coordonner son action, non [de] s'y substituer²⁶».

Le rôle de l'État en matière de colonisation se résume en gros à quatre aspects principaux. Premièrement, il doit assurer la disponibilité des terres inoccupées aux colons en élaborant un plan de colonisation. Celui-ci, basé sur un inventaire de la quantité et de la qualité des terres, devrait favoriser une colonisation «de proche en proche» se diffusant comme en cercles concentriques à partir des lieux déjà habités. Par ce plan, l'État devrait également voir à l'arpentage et au lotissement des terres, ainsi qu'au développement d'un réseau routier adéquat, dont il aurait par ailleurs la

²⁴ Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 154.

²⁵ Minville, *La croisée des chemins*, *op. cit.*, [vers 1932-33], p. 15.

²⁶ Minville, *L'oeuvre de la colonisation*, *op. cit.*, p. 16.

responsabilité du financement²⁷. Deuxièmement, l'État devrait fournir une assistance financière au colon. Minville, toutefois, précise que cette aide ne devrait pas prendre la forme d'une subvention directe, mais plutôt celle d'une prime au travail, d'une sorte de salaire en somme. Tout cela, bien entendu, afin de ménager la responsabilité de l'individu et d'éviter de plonger le colon dans une culture de la dépendance susceptible de le démoraliser et de le déresponsabiliser²⁸. Troisièmement, l'État devrait faire office d'agent publicitaire de la colonisation en finançant notamment les déplacements de propagandistes de paroisse en paroisse²⁹. Finalement, l'État devrait mettre en place une «Commission de colonisation» qui aurait pour fonction de planifier la colonisation et de gérer les budgets qui y sont alloués³⁰. Ceci, on le constate, marque bien la volonté de Minville de faire jouer à l'État le rôle de chef d'orchestre du développement économique de la nation et de la province, sans toutefois qu'il se substitue à l'initiative privée.

Entre l'État et l'individu, Minville accordait un rôle important à jouer aux organismes intermédiaires, telles les sociétés de colonisation. Évidemment, ces organismes intermédiaires issus de la base, de la société civile, et constituant en quelque sorte l'application de l'esprit corporatiste au mouvement de colonisation, devaient s'imposer comme un élément majeur du plan de Minville face à un État soumis aux exigences du principe de subsidiarité. Minville propose donc la création de sociétés de colonisation devant agir en collaboration avec les pouvoirs publics et ayant comme tâche de mettre sur pied des réseaux de colonisation menant des paroisses habitées aux paroisses neuves. Bref, elles devaient selon lui être chargées de l'organisation de la colonisation sur le terrain.

Selon son plan, il faudrait créer de ces sociétés aux niveaux paroissial et

²⁷ *Ibid.*, p. 16-21.

²⁸ *Ibid.*, p. 21-23.

²⁹ *Ibid.*, p. 24.

³⁰ *Ibid.*, p. 24-25.

diocésain. Les sociétés paroissiales seraient par exemple chargées d'établir une liste des jeunes gens habitant la paroisse qui sont en âge de fonder un foyer et de les renseigner sur les «avantages des régions de colonisation», tandis que les sociétés diocésaines auraient pour tâche, en quelque sorte, de coordonner le travail des sociétés de colonisation paroissiales et de compiler les statistiques et les informations que celles-ci leur ont fournies afin de dresser un portrait d'ensemble de la situation dans chaque diocèse, appelé, éventuellement, à être présenté à la Commission de colonisation³¹.

Au dernier échelon du plan de Minville concernant la colonisation, on trouve bien entendu le colon. Pour combattre sa faiblesse et son isolement, celui-ci devrait se regrouper en association avec ses pairs. Une telle association aurait l'avantage de faciliter la vie du colon, surtout dans les premiers temps de son établissement, grâce au soutien qu'elle serait en mesure de lui offrir³².

En somme, ce qu'il faut retenir de la colonisation selon Esdras Minville, c'est qu'en tant que carte maîtresse de la décentralisation démographique, elle joue un rôle de premier plan dans son programme de restauration de l'organisme social et économique canadien-français. Ajoutons que la colonisation telle qu'elle est conçue dans ce programme répond tout à fait aux exigences du principe de subsidiarité, si cher à Minville comme nous avons eu l'occasion de le voir au chapitre premier. Finalement, mentionnons que le mouvement de colonisation amorcé durant les années 1930 connut un succès «médiocre», selon le jugement porté par Minville lui-même en 1957. C'est que l'idée de colonisation aurait été selon lui «mal interprétée», donc mal comprise et mal appliquée, et que les projets qui en furent issus auraient été condamnés à un perpétuel recommencement. Sans doute fait-il là allusion au manque d'envergure des entreprises de colonisation de l'époque, qui justement ne se seraient jamais inscrites dans le cadre d'une véritable politique de colonisation visant à solutionner un problème de fond, mais en seraient restées au stade de simple palliatif à une situation d'urgence

³¹ *Ibid.*, p. 26-28.

³² *Ibid.*, p. 29-30.

engendrée par la crise.

d) Restauration rurale

Minville était bien conscient du fait qu'une simple politique de colonisation serait en soi insuffisante. En effet, pour qu'une telle politique ait quelque chance de réussir, elle devrait être accompagnée d'une vaste politique de restauration rurale dont l'objectif serait de stimuler la vie économique des régions de façon à ce que la vie rurale soit aussi attrayante sur le plan matériel que peut l'être la vie urbaine d'ouvrier. Il sait bien que l'une des principales causes de l'émigration et de l'exode rural est que le monde rural en général et l'agriculture en particulier «ne [font] pas vivre [leur] homme», ou alors si chichement. Il estime même que c'est l'agriculture qui fut la première touchée par la crise en Amérique du Nord³³.

Selon Minville, ce problème peut être résolu par une politique de restauration rurale appelée à faire contrepoids à la politique de développement industriel à outrance par la grande entreprise que le gouvernement québécois, on l'a vu, aurait suivie jusqu'alors³⁴, pour autant que cette politique fût sagement élaborée et appliquée avec compétence. Rappelons que Minville est un humaniste chrétien fondamentalement antimatérialiste. Il a beau accorder une place grandissante aux causes de type structurel dans son analyse de la situation de la nation, il n'en demeure pas moins que, pour lui, les idées et les actes humains mènent le monde et que les hommes conservent toujours la possibilité d'agir de façon décisive sur le cours des événements.

i. Modernisation de l'agriculture

Pour bien saisir l'importance de l'agriculture pour Minville, il faut l'intégrer à l'idée de développement économique par étapes successives dont nous avons parlé au chapitre premier. L'agriculture, on l'aura deviné, est la première étape de ce

³³ Minville, *La croisée des chemins*, *op. cit.*, [vers 1932-33], p. 16-17.

³⁴ Minville, *La politique qu'il nous faut*, *op. cit.*, p. 29.

développement, et tient notamment son importance fondamentale du fait qu'elle constitue en quelque sorte les fondations de l'édifice économique d'une nation donnée. C'est d'ailleurs ce que Minville écrivait dès 1924, dans «Le capital étranger». L'agriculture telle qu'il la conçoit doit être établie «sur la base d'une prospérité stable et définitive³⁵» et doit permettre à la nation, le cas échéant, de s'élever jusqu'à l'industrie³⁶. Durant la crise, cette conception de l'agriculture comme base solide de l'organisation économique prendra un nouveau sens. En effet, Minville la percevra alors comme l'élément stable de la vie économique face à l'industrie qui en serait «l'élément spéculatif³⁷» : celui qui résiste le mieux aux soubresauts de la conjoncture économique³⁸ et qui, en temps de crise, «donne au moins la certitude modeste du pain quotidien³⁹». Cela, toutefois, nous semble contredire dans une certaine mesure les propos qu'il a tenus au sujet de l'agriculture et des origines de la crise en Amérique du Nord, propos que nous avons cités dans l'introduction de cette section.

Pour la nation canadienne-française en particulier, une agriculture prospère et dynamique joue un rôle important sur deux plans. D'une part, elle «ménage la source [des] forces humaines [de la nation] et [en] préserve le cadre⁴⁰». Rappelons-nous que, pour Minville, le monde rural est la source des forces démographiques de la nation et le principal foyer de ses forces morales. D'autre part, elle permettrait à la nation de prendre possession du sol, qui est non seulement la base de tout organisme économique bien conçu, mais aussi, comme nous l'avons vu, la seule ressource qui échappe encore aux intérêts non canadiens-français dans le Québec. L'agriculture se trouverait ainsi être la seule activité économique dont le plein contrôle appartient aux

³⁵ Minville, «Agir pour vivre!», *loc. cit.*, p. 155.

³⁶ Minville, «Le capital étranger», *loc. cit.*, p. 346.

³⁷ Minville, «La bourgeoisie et l'économie», *loc. cit.*, p. 18.

³⁸ Minville, *L'oeuvre de la colonisation*, *op. cit.*, p. 7.

³⁹ Esdras Minville (sous le pseudonyme de Jacques Dumont), «La Semaine sociale de Rimouski», *L'Action nationale*, septembre 1933, p. 56.

⁴⁰ Minville, *La croisée des chemins*, *op. cit.*, [vers 1932-33], p. 33.

Canadiens français, et s'imposerait donc logiquement comme la base d'une réforme de leur organisme économique. Mentionnons au passage qu'on trouve ici exprimés et synthétisés grossièrement les éléments essentiels du ruralisme d'Esdras Minville. Celui-ci se caractérise en effet par la tension entre une valorisation de l'agriculture qui tient à ses qualités intrinsèques pour la santé physique et morale des être humains, et une valorisation de l'agriculture qui relèverait plutôt de ses qualités et de ses avantages eu égard aux contraintes exercées par le milieu et comme branche économique contribuant à la prospérité de la population. Nous aurons l'occasion d'y revenir dans une prochaine section.

La modernisation agricole du Québec, pour Minville, passe par une diversification et une spécialisation des cultures. Il estime en effet qu'il serait préférable que les Canadiens français ne tentent pas de rivaliser avec les grands producteurs agricoles mondiaux, mais se soustraient plutôt, en partie du moins, à cette concurrence en introduisant des spécialités culturelles convenant au sol québécois et répondant aux besoins du marché intérieur⁴¹. On aura compris que l'inventaire des possibilités du sol de la province ainsi que de ses marchés s'avéreraient être indispensables à la mise en oeuvre et au succès d'une telle réforme.

En outre, l'agriculture, dans le plan de Minville, devait être de type familial, et non de type industriel⁴². Nous dirions de cette proposition qu'elle est avant tout un produit de l'expérience de la crise, bien qu'elle contienne sans doute une part d'idéal de vie rurale : l'idéal de l'établissement familial autonome. En effet, le Programme de restauration sociale, la base du programme de l'Action libérale nationale que Minville a cosigné et dont plusieurs des réformes suggérées portent sa marque, recommande un retour à l'agriculture familiale contre une « agriculture spéculative qui ne vise que

⁴¹ Minville, *La politique qu'il nous faut*, op. cit., p. 22-23; *La croisée des chemins*, op. cit., vers 1932-1933, p. 18.

⁴² Lettre de Minville à Eugène L'Heureux, 21 décembre 1932. Archives HEC, fonds du Directeur, A007Z990010, dossier 141.

l'enrichissement⁴³». Le mot «spéculation» et ses dérivés n'avaient certes pas bonne presse à l'époque, car il renvoyait aux excès auxquels a donné lieu le régime capitaliste et qui ont conduit à la crise. Minville, par exemple, parlera à ce sujet d'un «monde ruiné par une orgie de spéculation⁴⁴». On pourrait donc conclure qu'une agriculture de type familial, de par la modestie relative de ses ambitions, saurait prévenir de tels excès tout en assurant cependant aux agriculteurs le bien-être matériel nécessaire à une vie digne.

Voilà donc pour la réforme agricole que propose Esdras Minville. Toutefois, la restauration rurale telle qu'il la concevait dépassait largement le cadre de l'agriculture et s'étendait en fait à tous les secteurs de la vie économique. C'est ce que nous allons aborder dans les prochaines sous-sections.

ii. Coordination de l'exploitation des ressources

À mesure que filent les années 1930, le programme de Minville se précise et prend une forme de plus en plus achevée. Ce qui n'était à l'origine qu'une idée aux contours flous s'est mué en un plan complexe de développement intégré du territoire. L'idée de coordination de l'exploitation des ressources a suivi ce parcours. On devine sa présence en filigrane depuis le début, en particulier dans les appels à une colonisation intégrale et non pas seulement agricole⁴⁵, mais elle ne se trouve à notre connaissance clairement articulée et exprimée pour la première fois qu'en 1937, dans «La colonisation forestière», et serait donc à peu près contemporaine de l'expérience agricole et forestière de Grande-Vallée⁴⁶.

Minville est conscient de l'importance de l'exploitation des ressources naturelles

⁴³ Esdras Minville *et al.*, *Le programme de restauration sociale expliqué et commenté*, Montréal, ESP, brochure n^{os} 239-240, 1934, p. 9.

⁴⁴ Minville «La Semaine sociale de Rimouski», *loc. cit.*, p. 36.

⁴⁵ Minville, «La colonisation dans la province de Québec», *loc. cit.*, p. 422.

⁴⁶ L'expérience agricole et forestière de Grande-Vallée est un projet de colonisation combinant l'agriculture et l'exploitation des ressources forestières qui fut organisé à Grande-Vallée, en Gaspésie, le village natal de Minville. Celui-ci en fut l'inspirateur, le penseur et un des maîtres d'oeuvre. Nous aurons l'occasion de parler plus longuement de cet épisode au chapitre sept.

autres qu'agricoles pour le développement économique du Québec et de ses régions, et tout particulièrement de l'exploitation forestière et des ressources hydro-électriques. Il déplore vivement cependant que ces abondantes ressources soient exploitées au seul profit de quelques grandes compagnies monopolistiques, sans égard à leur préservation pour les générations futures, au développement des régions qui les possèdent et à la prospérité de leur population. Minville se montrait à cet égard particulièrement critique à l'endroit des grandes compagnies forestières.

Minville, en somme, souhaitait harmoniser l'exploitation de toutes les ressources d'une région donnée en vue du développement de celle-ci et de la prospérité de sa population. Au gré des différentes situations des régions et en fonction des données recueillies par l'inventaire, il suggère ainsi de développer une forme de colonisation mixte qui combinerait, selon le cas, l'agriculture, l'exploitation forestière et la pêche⁴⁷. Minville souligne notamment les mérites d'un type de colonisation mi-agricole (durant l'été), mi-forestier (durant l'hiver). Une telle formule permettrait, d'une part, de stabiliser la population rurale et de lui assurer un bon niveau de vie en lui offrant du travail durant douze mois et le revenu qui y correspond, et, d'autre part, d'augmenter de façon notable la quantité de terre colonisable en rendant disponibles des domaines dont la terre, d'un rendement médiocre, ne saurait faire vivre une famille, mais qui, grâce à l'appoint de l'exploitation forestière, se trouveraient offrir des conditions de vie plus intéressantes. Cela assurerait en outre l'exploitation optimale et intégrale des ressources du territoire⁴⁸.

iii. Petites et moyennes entreprises

Pour que soit assurée une véritable prospérité régionale, et parce que «l'activité

⁴⁷ Minville, «La bourgeoisie et l'économique», *loc. cit.*, p. 23.

⁴⁸ Esdras Minville, «La vocation économique de la province de Québec», *L'Action nationale*, vol. 65, n^{os} 9-10 (mai-juin 1976) [1939], p. 792-793.

économique ne se résume pas à l'agriculture⁴⁹», Minville complète son programme de développement économique intégré de la province et de ses régions par un volet industriel, et ce dès les années 1920 avec «Le capital étranger» et surtout avec «Agir pour vivre!». Cependant, prend-il soin de préciser, ce développement industriel doit être à la mesure de la situation des Canadiens français, tant sur le plan économique que démographique et culturel.

«Les Canadiens français ont-ils ce qu'il faut pour se lancer dans la grande industrie avec quelque chance de succès?», se demande d'abord Minville. Il répond à cette question par la négative, les Canadiens français n'ayant pas encore selon lui la force de s'y attaquer⁵⁰, car ils manquent de capitaux ainsi que de traditions commerciales, d'expérience des grandes affaires⁵¹. Ce qui est à leur portée toutefois, et qui convient tout à fait à leurs besoins du moment, est la petite et la moyenne entreprise⁵².

Celles-ci présentent de nombreux avantages. Le premier en est certainement de nécessiter une mise de fonds moindre que la grande entreprise et donc de correspondre à la modicité des capitaux que les Canadiens français sont en mesure d'y investir. Car en effet, c'est l'épargne canadienne-française qui, en premier lieu, serait appelée à

⁴⁹ Minville, *La croisée des chemins*, *op. cit.*, [vers 1932-33], p. 21.

⁵⁰ Minville, «Agir pour vivre», *loc. cit.*, p. 154.

⁵¹ Minville, *La politique qu'il nous faut*, *op. cit.*, p. 15-16.

⁵² Minville est conscient de la difficulté de bien définir petite, moyenne et grande entreprise, et de clairement tracer les frontières de chacune. À deux reprises, il s'essaie à définir lui-même ces termes. En 1935, dans une lettre à Bernard Hogue, il définit la petite entreprise comme correspondant essentiellement à l'artisanat, et la moyenne entreprise comme exigeant une mise de fonds de quelques milliers ou dizaines de milliers de dollars et employant de dix à cent cinquante personnes. (Lettre d'Esdras Minville à Bernard Hogue, 25 janvier 1935. Archives HEC, Fonds du Directeur, A007Z990010, dossier 135). En 1938, dans «Un mot de la petite industrie», il définit plutôt petite, moyenne et grande entreprise en fonction de l'outillage et modifie quelque peu son analyse. Selon cette définition, l'artisanat s'effectue avec «l'outil», la petite entreprise (qui se distingue donc maintenant de l'artisanat) fonctionne avec la «machine-outil», et la moyenne et la grande entreprise avec la machine. La taille, l'équipement et, forcément, la capitalisation, distingueraient donc dans ce dernier cas la moyenne de la grande industrie. («Un mot de la petite industrie», *L'Actualité économique*, vol. 13-II, n° 5 (mars 1938), p. 458-459).

financer ce développement industriel⁵³. Dans la même veine, un réseau de petites et de moyennes entreprises prospères permettrait éventuellement aux Canadiens français de se rompre aux affaires et de se forger des traditions commerciales et industrielles, expérience que Minville estime essentielle au développement économique d'une nation⁵⁴. Finalement, le troisième avantage de la petite et de la moyenne entreprise est que, contrairement à la grande entreprise qui, comme nous l'avons vu au chapitre deuxième, est «centralisatrice par nature», elles se prêtent bien à la décentralisation. En effet, elles sont bien adaptées à une économie à échelle réduite et peuvent répondre à des besoins très spécifiques, caractéristiques qui correspondent à l'économie régionale. De plus, leur grand nombre permettrait de faire bénéficier toutes les régions de petits centres industriels locaux et des avantages que cela représente eu égard au développement économique⁵⁵. Les petites et les moyennes entreprises auraient en somme le potentiel de revitaliser les régions sur le plan économique, et non de les saigner de leur population et de leurs ressources comme le ferait la grande entreprise.

Minville propose donc de construire dans les régions québécoises, «en marge de l'organisation existante», un réseau de petites et de moyennes entreprises⁵⁶. Ces entreprises pourraient constituer un débouché local pour les ressources agricoles et forestières, pour les produits de la pêche, etc., exploités dans les régions. Les populations locales seraient ainsi en mesure de bénéficier des retombées de la transformation des produits bruts, ce que n'offre pas, en tout cas pas au même degré, le régime de la grande entreprise⁵⁷. En outre, elles deviendraient de petits centres d'appel de main d'oeuvre. À ce titre, elles sauraient tout particulièrement attirer ceux

⁵³ Esdras Minville, «L'organisation de l'épargne», *L'Actualité économique*, vol. 10, n° 9 (décembre 1934), p. 502.

⁵⁴ Minville, «La croisée des chemins», *loc. cit.*, 1937-39, p. 421; «La bourgeoisie et l'économique», *loc. cit.*, p. 53-54.

⁵⁵ Minville, *La croisée des chemins, op. cit.*, [vers 1932-33], p. 22.

⁵⁶ Minville, «Agir pour vivre», *loc. cit.*, p. 155.

⁵⁷ Esdras Minville, «Pourquoi de la petite industrie?», *L'Actualité économique*, vol. 9, n° 3-4 (juin-juillet 1933), p. 172.

que le travail agricole n'intéresse pas et détourneraient donc ceux-ci de la grande ville, combattant ainsi, à leur façon, l'exode rural⁵⁸.

Ainsi, à la grandeur du territoire québécois, on assisterait à la fondation d'une myriade de petits centres industriels qui constitueraient autant de petits «foyers» locaux d'activité économique autour desquels s'articulerait le développement économique des régions⁵⁹. En langage savant, on appellerait probablement ces foyers «pôles de développement». Ces foyers draineraient vers eux les hommes, les capitaux et la production des régions, et feraient fructifier ces ressources au bénéfice, en fin de compte, des régions et de leur population. Le programme de restauration rurale serait ainsi complet. Un développement intégré des régions du Québec selon ce plan permettrait de les revitaliser sur le plan économique et d'y rendre la vie plus confortable et plus prospère. Ce faisant, se trouverait éliminé le problème qui serait, comme nous l'avons vu au chapitre deuxième, la source de tous les problèmes socio-économiques de la nation et de la province, c'est-à-dire le dépérissement des régions et du monde rural.

Leur organisme économique ainsi solidifié, stabilisé et revigoré, les Canadiens français, ayant accumulé capitaux et traditions commerciales, pourraient éventuellement, en quelques générations, se lancer dans le développement industriel par la grande entreprise et partir à la reconquête de Montréal, notamment en se portant acquéreurs des entreprises fondées par des étrangers⁶⁰. Car, dit-il, «[nous] ne prétendons pas qu'il nous faille décourager l'établissement chez nous de la grande industrie et qu'il nous faille, quant à nous, y renoncer à jamais⁶¹.» Comme on le voit, Minville n'était pas opposé à l'évolution du Québec et du Canada français dans le sens d'une plus grande industrialisation. Au contraire, il en est venu à estimer que la

⁵⁸ Minville, «La colonisation dans la province de Québec», *loc. cit.*, p. 422; «Pourquoi de la petite industrie?», *loc. cit.*, p. 170.

⁵⁹ Minville, *La politique qu'il nous faut*, *op. cit.*, p. 26-27.

⁶⁰ Minville, *La croisée des chemins*, *op. cit.*, [vers 1932-33], p. 23.

⁶¹ *Ibid.*, p. 29.

vocation économique du Québec était avant tout industrielle⁶². Il souhaitait seulement que cette évolution se fit en accord avec les exigences des milieux physique et humain, en fonction des intérêts supérieurs de l'homme en général et des Canadiens français en particulier.

e) L'esprit coopératif

Durant toute la période qui nous intéresse, Minville parle de coopération. Il en parle durant toute la période, mais il en parle somme toute assez peu, ce qui peut surprendre. On trouve mention rapide ici et là, dans quelques textes, mais jamais on n'y découvre d'analyse exhaustive. Il semble qu'il faille attendre pour cela le début des années 1940, et notamment la parution de «La force conquérante de la coopération» en 1943.

En 1924, il évoque rapidement la coopération comme «solution [au] problème agricole», sans en dire beaucoup plus toutefois qu'elle pourrait favoriser l'essor de la petite et de la moyenne entreprise rurale⁶³. En 1934, il vante les mérites de la coopération en tant que mode d'organisation multipliant les chances de réussite de la colonisation, car, dit-il, elle diminuerait les frais du premier établissement, elle améliorerait le moral des colons et habituerait ceux-ci à coopérer⁶⁴. Finalement, en 1936, il fait du coopératisme l'un des moyens par excellence de favoriser la collaboration sincère des classes en conviant le travailleur à participer à la gestion de l'entreprise et en lui offrant une part directe du profit. Cela contribuerait à attacher plus solidement le travailleur à l'entreprise et pourrait éventuellement l'amener à prendre conscience, au-delà de ses intérêts personnels, de la fonction sociale primordiale de l'entreprise ainsi que de la nécessité, pour celle-ci, de suivre un développement stable

⁶² Voir notamment à ce sujet Minville, «La vocation économique de la province de Québec», *loc. cit.*

⁶³ Minville, «Le capital étranger», *loc. cit.*, p. 346-348.

⁶⁴ Minville, «La colonisation dans la province de Québec», *loc. cit.*, p. 419.

et harmonieux afin de remplir adéquatement son rôle⁶⁵.

Cependant, si nous poussons plus loin l'analyse, nous nous rendons compte que le coopératisme, bien plus qu'une simple organisation économique efficace, participe d'une vision de ce que devrait être la vie économique incarnant l'un des aspects les plus importants et radicaux de la doctrine de Minville. Cette vision l'amènera même à mettre en question pendant un temps certaines des institutions qui constituent des piliers de l'organisation économique et sociale de l'Occident depuis que celui-ci est passé à l'ère industrielle. Ce que Minville souhaite avant tout, c'est de voir émerger une nouvelle dynamique de la vie économique qui établirait celle-ci en fonction des intérêts supérieurs de l'homme. Contre l'aliénation du travailleur qu'incarne le prolétariat, Minville appelle de ses vœux une réforme en profondeur du mode de fonctionnement de l'économie qui rendrait au travailleur et à la personne humaine qu'il recouvre l'exercice de ses responsabilités et lui permettrait, notamment, de fonder un foyer et de vivre une spiritualité épanouie. En somme, le régime économique devrait pouvoir contribuer à la bonne santé physique, intellectuelle, émotive et spirituelle de l'homme, et même être établie en fonction de ces critères.

C'est ainsi qu'il en viendra, vers la fin des années 1930, à dire du salariat qu'il est un régime qui, bien que légitime, «n'est pas [...] le plus désirable», entre autres parce qu'il défavorise la famille nombreuse. En effet, il fonctionne sur la seule base «à travail égal, salaire égal», sans égard aux charges familiales différentes des travailleurs⁶⁶. Dans le même esprit, il souhaitera voir instaurer un nouveau type d'exploitation forestière qui, contrairement au régime du chantier et des grandes entreprises, ferait appel à l'intelligence, à la responsabilité et à l'esprit d'initiative du travailleur, et saurait en outre stabiliser celui-ci et lui permettre de fonder un foyer plutôt que de l'inciter à errer de chantier en chantier. À cet égard, le développement économique intégré des régions

⁶⁵ Minville, «Libéralisme?...», *loc. cit.*, p. 165.

⁶⁶ Lettre d'Esdras Minville à Adjudant Savard, 30 août 1938. Archives HEC, Fonds du Directeur, A007Z990006, dossier 79.

que souhaitait Minville, s'incarnant notamment dans une colonisation de type mixte agricole et forestière, présentait des avantages certains, l'agriculture devant agir à titre d'agent stabilisateur de l'exploitation forestière. C'est d'ailleurs dans cette perspective qu'on prend une mesure exacte de la portée de ce grand projet.

Dans ce contexte, nous croyons que le coopératisme, chez Minville, tire son importance du fait qu'il incarne, en quelque sorte, les valeurs qu'il souhaite voir animer la vie économique : responsabilité, solidarité, autogestion et épanouissement des facultés de l'homme. C'est d'ailleurs peut-être en raison du radicalisme d'une telle transformation de l'organisation économique de la société qu'en privé, Minville ne semblait pas s'illusionner sur la difficulté d'assurer le succès de l'entreprise coopérative. Il écrivait en effet à Lionel Groulx en 1939 que la participation aux bénéfices ne donnait pas les résultats escomptés puisque les travailleurs préfèrent toujours l'assurance d'un salaire élevé à une perspective de gain aléatoire, présentât-elle tous les avantages imaginables pour l'intellect, la morale et la spiritualité⁶⁷.

f) Législation sociale

La crise économique des années 1930 a provoqué des problèmes sociaux d'une ampleur et d'une gravité jamais vues en Occident depuis le début de l'ère industrielle, problèmes qui ont fait subir une sorte de traumatisme à la population et qui, a-t-on perçu, faisaient éclater au grand jour les faiblesses du capitalisme libéral classique ainsi que son incapacité à assurer le bien-être des êtres humains. Contraints par cette situation exceptionnelle et justifiés par les nouvelles théories de John Maynard Keynes, appelées, selon leur auteur, à révolutionner la science économique, les gouvernements des pays occidentaux ont rompu, avec plus ou moins de rapidité selon les cas, avec leur vieille habitude de non-interventionnisme et se sont lancés dans l'élaboration de programmes de législations sociales complexes et étendus destinés à renverser la

⁶⁷ Lettre d'Esdras Minville à Lionel Groulx, 31 mars 1939. Archives CRLG, Fonds Lionel-Groulx, P1/A, dossier 2714.

situation de crise engendrée par le déraillement d'un vieux système économique.

Ce mouvement n'a pas manqué de toucher le Canada, et Minville y a réagi avec force. Celui-ci n'était pas opposé en principe à toute législation sociale; il saluait même l'intention généreuse qui en est à l'origine⁶⁸ et dit par exemple des allocations familiales qu'elles constituaient «une des formes d'assistance sociale les mieux inspirées et les mieux adaptées aux exigences sociales de notre époque⁶⁹». De façon plus générale, il écrit que «le principe nous semble sain qui cherche à reporter sur la collectivité une juste mesure des avantages du machinisme, de la rationalisation, du perfectionnement des moyens de production dont une petite poignée a bénéficié jusqu'ici⁷⁰».

Néanmoins, il se méfie des législations sociales et craint qu'elles n'engendrent un certain nombre d'effets pervers. Il craint dans un premier temps que les législations sociales telle l'assistance directe aux chômeurs démoralisent et déresponsabilisent les individus en les maintenant dans une sorte d'oisiveté entretenue et en les amenant, dit-il, à tout attendre de l'État, réflexe susceptible de mener au «socialisme d'État», que Minville rejetait pour les raisons exposées au troisième chapitre de ce mémoire⁷¹. En outre, il estime que, telles qu'elles sont élaborées et appliquées, les législations «pourraient être aussi [dangereuses] que le mal lui-même» qu'elles cherchent à combattre, en creusant encore davantage le fossé qui sépare le travailleur de la ville du travailleur du monde rural en faveur du premier. En effet, la plupart de ces mesures sociales ont pour but de faciliter la vie des ouvriers, qu'il s'agisse de la diminution des heures de travail ou de l'assurance-chômage, sans pour autant réellement bénéficier aux travailleurs du monde rural, et notamment aux agriculteurs. En conséquence, puisque la vie en ville devient encore plus intéressante que la vie en campagne, le mouvement

⁶⁸ Minville, «Quelques aspects du problème social dans la province de Québec», *loc. cit.*, p. 417.

⁶⁹ Esdras Minville, «Les allocations familiales en Italie», *L'Actualité économique*, vol. 13-I, n^{os} 3-4 (juin-juillet 1937), p. 282.

⁷⁰ Esdras Minville, «Le chômage et ses remèdes», *L'Actualité économique*, vol. 7, n^o 7 (octobre 1931), p. 281.

⁷¹ Minville, «Quelques aspects du problème social dans la province de Québec», *loc. cit.*, p. 417; «L'Aide aux chômeurs», *L'Actualité économique*, vol. 9, n^o 1 (avril 1933), p. 44.

d'exode rural s'intensifie et le problème du dépérissement du monde rural et de déséquilibre entre la ville et la campagne, qui est selon Minville le problème fondamental de la vie économique québécoise, non seulement demeure entier, mais se trouve aggravé.

Ceci nous amène à ce qui est l'élément essentiel de la position de Minville face aux législations sociales. Pour lui en effet, ces mesures ne sont que de simples palliatifs, un «cataplasme sur une jambe de bois⁷²», une solution de facilité en somme qui ne traite pas à la source le problème de fond de l'organisme économique et social, et est même susceptible de l'aggraver, comme nous venons de le voir. Le problème fondamental, celui qui est à la base de tous les autres, est le dépérissement du monde rural et le déséquilibre entre celui-ci et la ville à l'avantage de cette dernière, et c'est donc par une vaste politique de restauration rurale que, selon Minville, on sera en mesure de vraiment régler ce problème. «Nous assistons à une crise de structure, de modification en profondeur de l'organisme économique, écrit-il en 1935, nous y remédierons par une action en profondeur⁷³.» Ailleurs, il écrira que «c'est précisément parce que c'est [les lois sociales] la solution la plus facile que ce n'est pas une solution du tout : au malaise dont notre pays ne parvient pas à se défaire, il n'y a qu'un remède et c'est la réadaptation méthodique de notre organisation économique aux exigences particulières et très diverses de notre milieu⁷⁴».

Il apparaît donc clairement que pour Minville, les législations sociales et de façon plus générale une politique économique de type keynésien ne constituent qu'un simple palliatif, une solution insuffisante et dans le fond en soi inadéquate, qui ne sauraient remplacer la réforme en profondeur de la structure économique des pays occidentaux, que la gravité de la situation exige pourtant. Les législations sociales, dans

⁷² Esdras Minville, «À propos de réformes», *loc. cit.*, p. 717.

⁷³ Esdras Minville, «Lendemain d'élection», vol. 11-I, n° 7 (octobre 1935), p. 456.

⁷⁴ Esdras Minville (sous le pseudonyme de J.D.), «Assurance-chômage», *L'Actualité économique*, vol. 13-II, n° 2 (décembre 1937), p. 157.

son esprit, ne devraient servir qu'à «couronner» le programme de restauration de l'organisme économique qu'il propose, afin de «combler les lacunes inévitables de toute entreprise humaine⁷⁵». Bref, elles sont un complément nécessaire, mais ne peuvent faire office de solution complète et suffisante.

2. Minville, François Perroux et la nouvelle économie

François Perroux était un économiste français ayant vécu de 1903 à 1987. Plus mathématicien et systématique qu'Esdras Minville, il fut un des principaux théoriciens de la «nouvelle économie», ou économie du développement, de la planification et de l'aménagement régional. Sa théorie, assise sur un humanisme et basée sur une approche interdisciplinaire de la science économique, autrement dit sur la vision d'une réalité économique déterminée par l'interaction de facteurs politiques, sociologiques, économiques, etc.⁷⁶, se voulait critique, entre autres, de Keynes, de Walras et de Marx.

Si on en croit François-Albert Angers, François Perroux aurait vu en Esdras Minville un précurseur de la nouvelle économie⁷⁷. Partant de cette affirmation, et dans l'optique de mieux comprendre la pensée de Minville et de la situer aussi exactement que possible en regard des théories économiques de son époque et d'aujourd'hui, nous tentons dans cette section de déterminer en quoi exactement consiste cette parenté qui lie Minville à la nouvelle économie en confrontant et comparant sa pensée à celle de Perroux. Il ne s'agit pas ici de prétendre que Minville s'est mis à l'école de Perroux, ce qu'il n'aurait pu faire de toute façon durant la période qui nous intéresse puisque Perroux a élaboré le gros de sa théorie après la Deuxième Guerre mondiale, mais bien de mettre en valeur une convergence entre deux oeuvres produites indépendamment l'une de l'autre.

⁷⁵ *Ibid.*, p. 157.

⁷⁶ Ducarmel Bocage, *The General Economic Theory of François Perroux*, Lanham, University Press of America, 1985, p. 12.

⁷⁷ François-Albert Angers, «Préface», dans *L'économie du Québec et la science économique*, Montréal, Fides et Presses HEC, p. 28. Notons que nous n'avons de ce commentaire qu'un témoignage rapporté.

a) *Théorie de Perroux*

i. Les agents actifs

La théorie de Perroux repose sur cette conception des agents (de l'homme) comme étant actifs parce que dotés d'aspirations et «d'énergie de changement⁷⁸». D'une part, cet agent est capable de créativité. Il combine ses facultés intellectuelles et physiques, et combine ses propres facultés à celles des autres agents pour transformer son milieu social et économique⁷⁹. D'autre part, ces agents sont tous différents les uns des autres et sont inégaux. Ceci a pour conséquence, premièrement, de rendre impossible une concurrence parfaite, et, deuxièmement, de provoquer l'émergence de groupes d'inégale puissance (associations d'agents, comme les syndicats ou les groupes industriels), dont les projets, comme ceux des individus, ne sont pas nécessairement compatibles⁸⁰. Ensuite, l'agent vit en société, qui est comme un amalgame des multiples sociétés plus réduites dont fait partie l'agent⁸¹. L'agent est également un «décideur» capable de former des projets, de les mettre en oeuvre et de les modifier au fil du temps, à mesure qu'il acquiert de nouvelles informations. Son action se situe donc dans une «épaisseur de temps⁸²». Finalement, les actions de l'agent sont motivées par toutes sortes de raisons. La recherche du profit n'en est qu'une, et pas nécessairement toujours la plus importante⁸³.

ii. Le concept de domination économique

Le concept de domination économique est à la base de la théorie de Perroux. C'est la manière de Perroux d'intégrer dans sa théorie les conditions d'inégalité,

⁷⁸ Gérard Destanne de Bernis, «La dynamique de François Perroux, l'homme, la création collective, le projet humain», dans *Hommage à François Perroux*, Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1978, p.147.

⁷⁹ *Ibid.*, p.147.

⁸⁰ *Ibid.*, p.148-149.

⁸¹ *Ibid.*, p.149.

⁸² *Ibid.*, p.151.

⁸³ Bocage, *op. cit.*, p. 17.

d'influence et de pouvoir du monde économique contemporain. En clair, certaines «unités économiques» sont dominantes, d'autres sont dominées.

Perroux introduit ainsi son «effet de domination», qui se définit par l'influence «asymétrique et irréversible, intentionnelle ou non», l'influence déterminante donc, qu'exerce un agent économique, une firme, une région, une nation «A» sur un ou plusieurs agents économiques, firmes, régions, nations «B», «C», ...«N», sans que celle(s)-ci puisse(nt) exercer une influence similaire réciproque sur «A». Les unités économiques qui subissent l'influence de l'unité dominante croîtront ou déclinerront en fonction de cette influence⁸⁴.

Cet effet de domination prend corps de deux façons. En premier lieu, par un plus important pouvoir de négociation (*bargaining power*), qui dépend notamment de l'endroit où l'unité économique est située ainsi que de la nature de ses activités. En second lieu, par la dimension de l'unité, une unité imposante contrôlant le marché d'un produit par une consommation ou une production importante de ce produit⁸⁵.

iii. L'espace

Chez Perroux, on retrouve deux types d'espaces, soit l'espace géographique et l'espace économique abstrait. C'est dans celui-ci que se déroulent les relations économiques entre les unités économiques⁸⁶. Cet espace économique peut être défini de différentes façons, mais nous ne retiendrons ici pour notre propos que l'espace économique vu comme un «champ de forces», les «firmes» agissant comme des centres d'attraction ou de répulsion des courants économiques (travail, biens, capital, etc.)⁸⁷.

Tout ceci nous mène à une des notions fondamentales de l'analyse économique de Perroux : l'espace polarisé. Perroux constate en effet que l'activité économique est

⁸⁴ *Ibid.*, p.30-33.

⁸⁵ *Ibid.*, p.33-34.

⁸⁶ *Ibid.*, p.82-83.

⁸⁷ *Ibid.*, p.84.

inégalement répartie sur un territoire donné⁸⁸, le progrès économique émanant de quelques unités économiques motrices, points centraux («pôles») particulièrement dynamiques d'où la croissance et le développement se diffusent aux autres unités économiques. Les unités économiques motrices se trouvent à exercer un effet dominant, un effet d'entraînement, sur les autres unités économiques. L'espace polarisé est donc un champ de forces formé d'unités économiques inégales, reliées les unes aux autres par des courants économiques inégaux, et bénéficiant d'un pouvoir de décision inégal⁸⁹. Il est aussi, selon Bocage, «[the] set of relationships [monétaires, informatives, institutionnelles, etc.] existing between a growth pole and subordinate units⁹⁰».

iv. La théorie des pôles

Nous venons de le voir, le progrès économique, chez Perroux, se diffuse à partir de pôles. Perroux identifie deux types de pôles, soit le pôle de croissance et le pôle de développement. Il convient dans un premier temps de définir avec précision «croissance» et «développement». La croissance est «[the] durable increase of the size of an economic unit, simple or complex; this increase is achieved through changes in existing structures or systems, and is accompanied with varying degrees of economic progress⁹¹.» Le développement économique, quant à lui, se définirait comme «the changes – mental and social – that enable the population of a country to better utilize its production apparatus for the achievement of a satisfactory, real, cumulative and durable rate of economic growth⁹²». Suivant ces définitions, un pôle de croissance correspondrait à «[a] set that has the capacity to induce the growth of another set⁹³»,

⁸⁸ Benjamin Higgins, «François Perroux», dans B. Higgins et D. Savoie, éd., *Regional Economic Development*, Boston, Unwin Hyman, 1988, p.40.

⁸⁹ *Ibid.*, p.88.

⁹⁰ *Ibid.*, p.89.

⁹¹ Bocage, *op. cit.*, p. 130-131.

⁹² *Ibid.*, p. 132.

⁹³ François Perroux, «The pole of development's new place in a general theory of economic activity», dans B. Higgins et D. Savoie, éd., *Regional Economic Development*, Boston, Unwin Hyman, 1988, p.49.

et le pôle de développement à «[a] set that has the capacity to engender a dialectic of economic and social structures whose effect is to increase the complexity of the whole and to expand its multidimensional return⁹⁴.» Si nous suivons bien les distinctions de Perroux, «l'essence» du développement résiderait dans la «dialectique» entre la population – les mentalités, les comportements et institutions sociaux (*social patterns*), et l'appareil de production (*production device*)⁹⁵, tandis que la croissance, elle, renverrait plutôt à la seule progression économique sans lien avec les autres aspects de la vie collective.

Un pôle exerce les influences asymétriques suivantes : des effets «en amont» et «en aval», des effets «d'étendue» (*spread effects*) et «de remous» (*backwash*), des effets d'accumulation ou d'agglomération et des effets complémentaires (activités complémentaires créées notamment par la concentration démographique autour du pôle)⁹⁶.

Dans la théorie de Perroux, le pôle par excellence est la firme motrice, dont la production, les revenus, etc., dominent l'espace qui est le sien. Cette firme exerce un effet d'entraînement sur les autres unités économiques de son espace tant géographique qu'économique par l'anticipation de la demande future d'une région en biens et en services ainsi que par ses innovations⁹⁷. Il faut en outre mentionner l'importance, pour Perroux, des voies de communication reliant une firme motrice à une agglomération, par exemple, cette voie de communication devenant alors un axe de développement⁹⁸.

v. Une politique économique

Pour Perroux, nous l'avons vu, la société est formée d'agents actifs, qui sont en compétition, en «conflit-coopération», et dont les projets ne sont pas toujours

⁹⁴ *Ibid.*, p.49.

⁹⁵ *Ibid.*, p.70.

⁹⁶ Bocage, *op. cit.*, p.89-90.

⁹⁷ *Ibid.*, p.90-91.

⁹⁸ Perroux, *loc. cit.*, p.63.

compatibles, sinon antagoniques. Ce système requiert une régulation que le seul marché libre ne peut fournir⁹⁹. C'est donc l'État qui est chargé de cette régulation, en plus d'avoir un rôle primordial à jouer dans la croissance et dans le développement économique¹⁰⁰.

L'État doit formuler les termes d'une politique économique rationnelle dont l'objectif est d'en arriver à «[a] combination of the relative rates of growth and development for each region so as to maximize the aggregate net product while attaining the desired structure of the national economy¹⁰¹.» Une politique économique rationnelle implique de ne pas implanter n'importe quelle industrie n'importe où. On doit choisir l'industrie (le «moteur») et bien gérer son environnement. Ce choix doit se faire sur la base des effets complémentaires anticipés sur les industries existantes ainsi que des effets qu'aura la substitution des industries existantes par des industries renouvelées¹⁰². La description statistique (un inventaire) des régions constitue la base d'une telle politique¹⁰³.

En outre, cette politique doit tendre à la réalisation d'un développement économique harmonieux, en contrôlant et en réduisant fluctuations et déséquilibres qui sont à l'origine du développement et de la croissance¹⁰⁴. Par exemple, on tentera de renverser le rapport de domination de l'industrie sur l'agriculture et de mettre, d'une certaine façon, l'industrie au service de l'agriculture en la faisant contribuer à l'expansion de cette dernière, et non en l'absorbant¹⁰⁵. On pourrait également créer des «canaux de développement intentionnels», qui relieraient la firme motrice aux petites unités industrielles et agricoles, et donc feraient bénéficier toute la population de la

⁹⁹ Higgins, *loc. cit.*, p.34-35.

¹⁰⁰ Bocage, *op. cit.*, p.134.

¹⁰¹ Perroux, *loc. cit.*, p.54.

¹⁰² *Ibid.*, p.56.

¹⁰³ *Ibid.*, p.55.

¹⁰⁴ Bocage, *op. cit.*, p.138-139.

¹⁰⁵ Perroux, *loc. cit.*, p.57.

croissance et du développement engendrés par le pôle¹⁰⁶.

Finalement, il convient ici de dire un mot de la «stratégie de développement endogène auto-centré», qui était en quelque sorte le plan de Perroux pour assurer le développement des pays sous-développés. Ce type de développement, bien adapté à la réalité concrète de ces pays, devait être

orienté à la mise en valeur et en oeuvre des populations elles-mêmes par des techniques à leur mesure et dans ce dessein d'obtenir sur place ce qui est nécessaire à leur subsistance sans bouleversement des moeurs et des traditions, ce qui n'est pas incompatible ni avec le transfert avisé et progressif des techniques de modernisation, ni avec l'industrialisation progressive par l'épargne locale¹⁰⁷.

Cette citation nous laisse aisément deviner la parenté qui existe entre les idées de Perroux et celles de Minville. C'est précisément à établir plus solidement les principaux éléments de cette parenté que nous nous consacrerons maintenant.

b) Minville et Perroux

La convergence entre l'oeuvre de Minville et celle de Perroux se situe à deux niveaux, soit d'une part au niveau de l'esprit général dans lequel leur programme respectif est conçu, et d'autre part au niveau de points précis qui les composent.

i. Un humanisme chrétien partagé

La pensée de Minville comme celle de Perroux relèvent de ce que nous pourrions appeler un humanisme chrétien. Celui-ci constitue en quelque sorte l'inspiration dominante de leur pensée. Nous avons vu, aux premier et deuxième chapitres, que cette forme d'humanisme s'exprimait chez Minville par l'adhésion à la Doctrine sociale de l'Église et par une vision de la vie collective qui en fait converger

¹⁰⁶ *Ibid.*, p.63.

¹⁰⁷ François Perroux, cité par René Gendarme, «François Perroux ou l'économie de la Terre des hommes», dans *François Perroux, penseur de notre temps*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, p. 24.

tous les aspects, notamment l'économique, vers la réalisation des plus hautes aspirations intellectuelles, morales et surtout spirituelles de l'homme. Gabriel Matagrín soulignait de même les «sources bibliques» de la pensée de François Perroux, animée par le «respect de l'homme créé à l'image de Dieu», et faisait de l'économiste français «un des meilleurs inspirateurs de la Doctrine sociale de l'Église¹⁰⁸». Perroux aurait également ceci de commun avec Minville de privilégier une «économie de la ressource humaine» (par opposition à une économie de la richesse) destinée avant tout à assurer le plein développement, le plein épanouissement de l'homme¹⁰⁹.

Bref, Minville et Perroux étaient deux économistes chrétiens convaincus que la science économique devait être arrimée aux plus hautes valeurs du christianisme et n'avoir d'autre but que de favoriser l'épanouissement de l'homme. Cette profonde conviction constituait la dominante de l'oeuvre de ces deux intellectuels, l'axe fondamental autour duquel elle se déployait.

ii. Espace polarisé

L'idée d'espace polarisé est certainement de celles qui rapprochent le plus Minville et Perroux. Évidemment, Perroux est le grand théoricien du pôle de développement. Cependant, on constate qu'il se trouve plusieurs éléments de cette théorie en germe chez Minville, quoique moins clairement exprimés. Une lecture attentive des écrits de Minville révèle en effet que son programme de développement régional prenait forme et s'articulait autour de petits centres industriels devant stimuler à la fois la demande et la production, bref, l'activité économique, dans leur aire d'influence. Cet espace économique conçu par Minville, constitué de ces petits centres appelés à devenir les points focaux du développement économique des régions du Québec en suscitant le développement de courants d'hommes, de capitaux et de

¹⁰⁸ Gabriel Matagrín, «Les sources philosophiques et bibliques de François Perroux», dans *François Perroux, penseur de notre temps*, Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992, p. 40-46.

¹⁰⁹ René Gendarme, *op. cit.*, p. 20; Gabriel Matagrín, *op. cit.*, p. 40.

produits divers au centre desquels ils se trouveraient, n'est pas sans présenter des similitudes frappantes avec la théorie du «champ de forces», d'«espace polarisé» qui est au coeur de la pensée économique de François Perroux.

iii. Une politique économique de même essence

Et Esdras Minville, et François Perroux ont perçu, d'une manière assez semblable, la nécessité pour les nations de se doter d'une véritable politique économique, c'est-à-dire la nécessité d'orienter, de *planifier* la vie économique de la nation de façon à encadrer et à maîtriser les forces du libre marché, ce dans le but d'en assurer le développement économique équilibré. Tout cela, il va sans dire, devrait être réalisé en fonction des plus hautes valeurs de l'humanisme chrétien. Dans ses grandes lignes, l'équilibre du développement économique, chez Minville et chez Perroux, c'est à la fois l'équilibre entre les différents secteurs de la vie économique (industrie et agriculture), et la combinaison harmonieuse des différentes dynamiques économiques régionales constituant l'économie nationale.

La politique économique de Minville ressemble non seulement par ses buts, mais aussi par sa forme à celle de Perroux : elle se veut en effet un produit de l'esprit humain destiné à contrôler et à canaliser de manière rationnelle les forces économiques afin d'en tirer le meilleur parti. Deux conséquences découlent de cela. D'une part, l'État est chargé, dans chaque cas, de formuler cette politique économique en orientant, coordonnant et canalisant les énergies, mais en prenant soin de ne pas remplacer les individus et les corps intermédiaires, bref la société civile, comme acteurs et agents de la «cité terrestre». D'autre part, une telle politique économique rationnelle implique de bien adapter la structure économique (le type d'industrie, de culture agricole, les proportions de chacune) d'une région donnée aux milieux physique et humain. C'est pour cette raison que tant Minville que Perroux ont bien marqué l'importance de déduire tout projet de politique économique des résultats d'un inventaire des ressources de chaque région.

Dans cette section, nous avons montré, au meilleur de notre connaissance, l'essentiel de la parenté qui existait sur les idées de fond entre la pensée d'Esdras Minville et celle de François Perroux, qui partageaient somme toute, comme on a pu le constater, une même méfiance envers le libéralisme classique, le socialisme et le keynésianisme. Cette parenté existe bien selon nous, malgré le fait que l'oeuvre de Perroux soit plus mathématique, plus systématique et de portée plus clairement universelle que les travaux de Minville, dont l'universalité se profile derrière un souci prédominant pour le «problème canadien-français».

3. Le ruralisme minvillien

Au cours des années 1950 et durant les décennies qui ont suivi, les intellectuels traditionalistes ont été assez violemment pris à partie par toute une génération de jeunes penseurs désireux de s'émanciper de ce qu'ils percevaient comme un cadre de pensée contraignant et limitatif. Partageant avec leurs prédécesseurs une même préoccupation quant au «retard» du Québec et du Canada français dans les domaines politique, économique et culturel, ils se sont cependant retournés contre ces derniers, et d'ailleurs parfois contre toute la société dont ils étaient les produits, à qui ils reprochaient d'avoir maintenu et diffusé un cadre de pensée, un cadre idéologique perpétuant dans les intelligences, et de là dans les faits, l'infériorité du Canada français.

Un des plus amers de ces reproches concernait la vision (supposée) de la vie économique de ces intellectuels traditionalistes. Bien que maintes fois repris par après et servi à toutes les sauces, il fut d'abord formulé dans sa forme achevée au cours des années 1950 par les historiens de l'École de Montréal, et notamment par Michel Brunet, qui dénonçaient ce qu'ils ont appelé l'«agriculturisme» véhiculé par ces intellectuels. Dans l'analyse des historiens de l'École de Montréal, cet «agriculturisme» était, à l'instar par exemple du «fédéralisme», une sorte de déformation idéologique qui tirait sa source de la Conquête de 1760. Michel Brunet en donnait la définition suivante :

L'agriculturisme est avant tout une façon générale de penser, une philosophie de la vie qui idéalise le passé, condamne le présent et se méfie de l'ordre social moderne. C'est un refus de l'âge industriel contemporain qui s'inspire d'une conception statique de la société. [...] Selon eux [les agriculturistes], l'âge d'or de l'humanité avait été celui où l'immense majorité de la population s'occupait à la culture du sol¹¹⁰.

Brunet ajoutait qu'un biais agriculturiste avait amené certains économistes et sociologues à affirmer que l'agriculture était suffisante pour assurer la prospérité d'un peuple¹¹¹.

Ces accusations, qui faisaient peu de cas du fait que ce phénomène existait dans toute l'Amérique du Nord à l'époque¹¹², ont donné lieu à un vif débat mettant aux prises tenants et opposants de la thèse de l'agriculturisme. François-Albert Angers, lui-même héritier intellectuel de Groulx et de Minville, est l'un de ceux qui se sont opposés le plus farouchement à cette thèse. En gros, il faisait valoir que l'analyse de Brunet négligeait de tenir compte des conditions particulières, sur le plan économique, qui étaient celles de la nation canadienne-française durant la première moitié du XX^e siècle : une nation prolétarisée ou presque et soumise à la domination économique des grandes entreprises étrangères, surtout américaines. Loin de pécher par excès d'idéalisme nostalgique donc, les intellectuels traditionalistes auraient réagi de façon très réaliste en exhortant les Canadiens français à développer leur agriculture, la seule ressource véritablement en leur possession, afin de construire, en partant de la base, une société dont ils occuperaient les postes de commande et qui leur offrirait autre chose que des postes de service dans les entreprises étrangères. Ces intellectuels, selon Angers, ne s'opposaient donc pas à l'industrialisation en tant que telle, mais bien à une

¹¹⁰ Michel Brunet, «Trois dominantes de la pensée canadienne-française : l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme», dans *La présence anglaise et les Canadiens*, Montréal, Beauchemin, 1964, p. 119.

¹¹¹ *Ibid.*, p. 134.

¹¹² Pierre Corbeil, «L'agriculturisme? : le ruralisme québécois dans une perspective multi-confessionnelle et nord-américaine», *Les cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle*, n° 5 (printemps 1996), p. 115-124; Susan Mann Trofimenkoff, *Action française: French Canadian Nationalism in the Twenties*, Toronto, University of Toronto Press, 1975, p. 68.

industrialisation «désordonnée» dont les maîtres d'oeuvre n'étaient pas Canadiens français¹¹³. Ce serait là la confusion qu'auraient entretenue les tenants de la thèse de l'agriculturisme.

Esdras Minville, économiste et sociologue, était bien entendu concerné au premier degré par ce débat, s'étant notamment fait le promoteur actif de la colonisation et du développement rural. Pour bien saisir les nuances de sa pensée sur cette question de l'agriculturisme, ou du ruralisme, terme que nous privilégions pour les raisons données un peu plus loin, nous reprendrons à notre compte, en l'adaptant et en la modifiant légèrement, l'analyse de Damien-Claude Bélanger. Dans son étude, Bélanger constatait chez les intellectuels traditionalistes, et notamment chez Lionel Groulx, la coexistence de deux types de ruralisme, soit un ruralisme dit «situationnel», qui correspondrait à peu près à ce qu'en disait Angers, et un ruralisme «doctrinal» qui correspondrait à la définition de Brunet¹¹⁴. On retrouverait ces deux formes de ruralisme chez la majorité des intellectuels traditionalistes en des proportions variables d'un individu à l'autre. Minville n'échappait pas à cette règle, à cette différence près toutefois qu'il fallait y ajouter les préoccupations de l'économiste.

Il est indéniable que le ruralisme, chez Minville, est, bien davantage qu'un simple parti pris dicté par une conjoncture donnée, une conviction profonde, enrichie de ses lectures et sans doute renforcée par ses fréquentations intellectuelles et même peut-être par son expérience personnelle de pêcheur en Gaspésie. Ses références nombreuses et constantes, tout particulièrement durant les années 1920 et au début des années 1930, à la vie rurale comme garantie de santé physique et morale, et au monde rural comme «réservoir de la race», expression empruntée à Lucien Romier, en font foi de façon assez claire, nous semble-t-il¹¹⁵. Cela constituerait les facteurs doctrinaux

¹¹³ François-Albert Angers, «L'industrialisation et la pensée nationaliste traditionnelle», dans Rodrigue Tremblay, dir., *L'économie québécoise*, Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1976, p. 155 et 160.

¹¹⁴ Damien-Claude Bélanger, *Lionel Groulx et la Franco-Américanie*, mémoire de maîtrise (histoire), Université de Montréal, 2000, p. 51-54.

¹¹⁵ Voir, par exemple, Minville, «Le réservoir de la race», *loc. cit.*; *La politique qu'il nous faut*, *op. cit.*, p. 5.

informant le ruralisme minvillien.

Minville était également un observateur attentif et lucide de la situation du Québec et du Canada français. De ce fait, il était conscient de l'importance des ressources industrielles du Québec, lui qui affirmait d'ailleurs dès 1933, dans une lettre à Firmin Létourneau, la «vocation surtout industrielle de la province¹¹⁶», mais aussi de l'infériorité économique des Canadiens français, de leur pauvreté en capitaux, de la fragilité de leurs traditions commerciales et de la domination de leur vie économique par la grande entreprise américaine. Bref, comme nous l'avons écrit auparavant, il lui apparaissait comme une nécessité que les Canadiens français bâtissent un «organisme économique» qui leur soit propre et qui leur permette de s'épanouir comme Canadiens français et comme personnes humaines. Cette oeuvre devrait selon lui être entreprise en commençant par la base, c'est-à-dire par l'agriculture, l'élément stable de la vie économique et la seule ressource véritablement à la portée des Canadiens français, pour de là s'élever à un niveau plus élevé de développement économique et prendre progressivement place dans l'industrie. Il s'agit là des facteurs de type situationnel alimentant le ruralisme minvillien.

Minville était en outre un économiste soucieux de rigueur scientifique et assez au fait des règles qui régissent le monde économique. Il était donc conscient des réalités de la vie économique moderne, et notamment de l'interdépendance croissante

¹¹⁶ Lettre de Minville à Firmin Létourneau, 17 janvier 1933. Archives HEC, Fonds du Directeur, A007Z990010, dossier 141. Minville s'est exprimé en public à ce sujet en 1939, à l'émission *L'Agora du dimanche*, au cours d'une causerie (publiée) intitulée «La vocation économique de la province de Québec». Notons que dans ce texte, Minville s'est essayé brièvement à une analyse de l'«agriculturisme» avant même que l'idée ne soit lancée : «Ce qui nous a porté à affirmer la vocation agricole de la province de Québec, c'est la préoccupation vague des conséquences sociales de l'industrialisation.» (Minville, «La vocation économique de la province de Québec», *L'Action nationale*, mai-juin 1976 [1939], p. 791.) Notons que, dans *L'Action nationale*, on indique que ce texte date de 1934. Il s'agit d'une erreur due au fait que, sur le manuscrit conservé aux archives des HEC, on trouve l'inscription «1934», qui est sans doute de Minville lui-même. Celui-ci s'est tout simplement trompé en datant son manuscrit. Pas de doute possible : ce texte date bien de 1939. Il fut d'ailleurs publié cette même année dans *Quelques problèmes d'actualité dans le Québec : les travaux présentés et discutés au cours de 1939 à l'Agora du dimanche et transmis par les postes du réseau français de Radio-Canada*, Montréal, Beauchemin, 1939, 196 p.

des économies nationales, de l'irréversibilité du développement industriel ainsi que des nouveaux besoins matériels et des aspirations à l'augmentation du niveau de vie que les progrès technologiques et les produits de l'industrie, entre autres, faisaient naître dans la population. Ce sont là les facteurs relevant du fonctionnement de l'économie générale qui informent le ruralisme conçu par Minville. Ces facteurs sont très importants, car ce sont principalement eux qui, avec la conscience de la vocation industrielle de la province, font de Minville un véritable ruraliste, intéressé à faire servir toutes les ressources disponibles d'une région donnée, tant agricoles qu'industrielles, à son développement intégral, et non un simple agriculteur préoccupé uniquement d'agriculture.

La résolution des tensions entre ces trois types de facteurs a produit un ruralisme de facture originale et très personnelle, d'où est issu le programme de développement économique des régions québécoises que nous avons présenté dans la première section de ce chapitre. On a pu constater, à la lecture de ce chapitre, qu'Esdras Minville a développé sa vision ruraliste à un point rarement atteint par un intellectuel traditionaliste canadien-français.

* * *

Dans ce chapitre, nous avons eu l'occasion de faire un tour d'horizon de la pensée économique d'Esdras Minville. Il nous semble que l'apport essentiel de cette pensée est d'avoir perçu la nécessité d'une certaine planification du développement économique québécois, contre un développement soumis aux aléas des seules forces du marché. Cette pensée insistait de plus sur le fait qu'un tel développement devait s'effectuer en accord avec le milieu physique, c'est-à-dire qu'il devait notamment tenir compte du potentiel économique du territoire et de son niveau de développement économique. Finalement, elle tenait pour principe premier que l'économie devait d'abord et avant tout être ordonnée à l'épanouissement culturel et spirituel des hommes, rappelant ainsi à l'ordre ceux qui avaient tendance à faire de la poursuite des richesses et des biens matériels une fin en soi. Ce qui est plus remarquable encore, c'est que

Minville est parvenu à intégrer ces exigences dans un programme de développement économique bien défini qui était appelé à servir de base à un renouvellement de l'économie québécoise. En fin de compte cependant, les autorités politiques rejetèrent ses propositions au profit des solutions keynésiennes. Il n'en demeure pas moins que ce projet bénéficia en son temps d'une certaine audience, comme en témoigne par exemple l'influence qu'a pu avoir le Programme de restauration sociale de 1933, cosigné par Minville et marqué de ses idées en matière économique, sur l'Action libérale nationale.

Chapitre sixième

STRUCTURES POLITIQUES ET SOCIALES

Pour Minville, on l'a vu au chapitre deuxième, la crise économique des années 1930, et, plus généralement, le problème canadien-français, sont autant de manifestations de problèmes de structure : structures économiques, structures sociales, structures politiques. Dans le chapitre précédent, nous avons vu que la solution au problème de structure de l'économie canadienne-française passait par un développement planifié procédant par étapes et articulé autour de l'idée de décentralisation. De la même façon, Minville entend appliquer cette idée de décentralisation aux structures constituant le cadre de vie politique et social de la nation canadienne-française, projet dont l'esprit est tout entier contenu dans le concept de «subsidiarité». Il en est ainsi de sa conception du rôle de l'État, des responsabilités respectives de l'État fédéral et de l'État provincial au Canada, et de la très délicate question de la démocratie, tous sujets que nous aborderons dans ce chapitre. Cependant, c'est dans le corporatisme que s'incarne le plus complètement principe de subsidiarité, et c'est lui qui constitue en quelque sorte le cadre radicalement nouveau à l'intérieur duquel devrait être déployé tout l'éventail des réformes minvilliennes, d'où son importance primordiale, tout particulièrement pour le Minville des années 1930.

1. Rôle de l'État

L'État tel que le conçoit Minville est un État dit «supplétif» dont les responsabilités sont fixées en fonction du principe de subsidiarité. Expliquons-nous : l'application du principe de subsidiarité consiste à distribuer la responsabilité de la «gestion» des diverses activités humaines (qu'elles soient d'ordre économique, culturel, social, etc.) des fondements de la société (individu et, surtout, famille) jusqu'à son sommet (État) en passant par les différents «corps intermédiaires» (Église, syndicats, associations patronales, etc.), en confiant le maximum de responsabilités aux constituants qui sont les plus proches de la base. Un État qui serait le produit d'un tel

système se trouverait investi de fonctions plus restreintes que, par exemple, l'État providence, mais néanmoins substantielles et surtout d'une importance primordiale, fonctions qui sont, *grosso modo*, celles de surveillance, de supervision, de coordination et de stimulation des activités humaines.

C'est ainsi que Minville écrit que le rôle de l'État en matière économique est de «susciter, seconder, suppléer au besoin l'initiative privée, coordonner son action, non s'y substituer», sauf en des cas exceptionnels¹. Il nous semble qu'on peut appliquer cette conception du rôle de l'État à l'ensemble des aspects de la vie humaine, en tout cas au moins en ce qui concerne les activités temporelles des hommes. De façon générale, les précisions de Minville concernant le type d'action étatique qu'il favorise en matière économique, au sujet desquelles il est tout particulièrement bavard, comme on peut s'y attendre, nous permettent de prendre une juste mesure de l'esprit de sa position sur cette question du rôle de l'État. C'est en effet par une assistance indirecte, comme la mise sur pied de divers organismes chargés de recueillir, de compiler et de diffuser statistiques et renseignements commerciaux de tout ordre concernant le potentiel économique du territoire qui se trouve sous sa juridiction, que l'État, selon Minville, peut le plus sûrement contribuer au développement économique de ce territoire². Il peut en outre y contribuer en favorisant le développement de la recherche scientifique, dont les résultats seront susceptibles, notamment, d'être employés à la mise en oeuvre des ressources du territoire. Il écrira par exemple, à propos du Bureau des renseignements commerciaux et de l'Office de recherche scientifique, créés par le gouvernement Duplessis à la fin des années 1930, que «nous avons toujours cru et nous croyons plus que jamais qu'en créant des organismes de ce genre, l'État adopte la méthode la plus sûre et la plus efficace d'aider l'industrie et le commerce³». Ailleurs,

¹ Minville, *L'oeuvre de la colonisation, op. cit.*, p. 16.

² Esdras Minville, «L'aide de l'État à l'industrie», *L'Actualité économique*, vol. 13-II, n° 1 (novembre 1937), p. 67 et 70.

³ Esdras Minville, «L'aide de l'État à l'industrie et au commerce», *L'Actualité économique*, vol. 13-II, n° 4 (février 1938), p. 370.

il écrira que «le rôle de l'État n'est pas de prévoir aux lieux et place des individus, mais de multiplier les sources d'emploi et de protéger le travailleur dans l'exercice de son activité⁴». En somme, il ne s'agit pas pour l'État de remplacer l'individu dans ce qui relève de son initiative propre, comme la création et la gestion des entreprises, mais bien d'assister, de stimuler et d'encadrer son action.

Toute cette conception du rôle de l'État qui est celle de Minville, inspirée de l'enseignement des encycliques papales, est d'abord et avant tout justifiée par le souci de laisser à chaque personne le plein exercice de sa liberté et de la responsabilité qui s'y attache, condition essentielle à l'épanouissement de chacun, comme nous l'avons déjà mentionné. Ainsi que l'écrit Minville, «[l']État et la politique ne peuvent tout faire. La société comme corps doit y aller de son propre effort⁵.» La société dont il parle dans ce passage est la société sans l'État, c'est-à-dire les individus et les corps intermédiaires, et c'est le régime corporatiste qui constituerait, de l'avis de Minville, le cadre le plus propice à l'exercice des responsabilités de ces divers constituants.

2. Corporatisme

Chez les penseurs du catholicisme social, le corporatisme ne s'imposa réellement comme une solution complète et viable aux problèmes du monde moderne qu'à compter de la promulgation de l'encyclique *Quadragesimo anno* par Pie XI en 1931, bien que *Rerum novarum* (1891), notamment, ait déjà commencé à y préparer les esprits. Le corporatisme, ainsi que l'écrit Pierre Trépanier, est un régime qui s'appuie sur deux principes généraux, soit d'une part sur le principe de subsidiarité, que nous connaissons bien, qui «affirme les droits de la société civile face à l'État», et d'autre part sur le principe de «concertation organisée», ou collaboration des classes, qui part du constat

⁴ Minville, «La législation ouvrière et le régime sociale dans la Province de Québec», dans *Le travail*, Montréal, Fides et Presses HEC, 1982, p. 326.

⁵ Minville, «La semaine sociale de Rimouski», *loc. cit.*, p. 59.

de la communauté des intérêts supérieurs du patronat et des travailleurs⁶. Partant de ces principes généraux, on a édifié tout un système que Trépanier définit ainsi, en fonction du Canada français des années 1930 : «[La corporation est une] institution de droit public dont la compétence s'étend à une branche de l'activité économique et où siègent des commissions paritaires de syndicats patronaux et ouvriers⁷.»

Dans cette section, nous verrons de quelle façon Minville, qui ne commence réellement à en parler qu'en 1935, s'est approprié l'idée corporatiste et l'a fait sienne. À cette occasion, il nous sera entre autres donné de constater qu'un certain flou entoure sa conception du corporatisme, ce qui est étonnant chez lui qui présente d'ordinaire tant de rigueur dans l'exposé, surtout lorsqu'il aborde les questions économiques. Ne nous méprenons pas : Minville demeure toujours, et ici également, soucieux d'exactitude et de clarté. Il s'agit cependant, à notre avis, de l'élément de sa pensée qui est le plus nébuleux, et nous émettons l'hypothèse que cela est principalement dû au radicalisme d'une réforme appelée à bouleverser considérablement les cadres de la société, qui partant reste peut-être plus difficile à envisager dans tout son ampleur, dans toutes ses conséquences.

Avant toute chose, il sied d'apporter deux mises au point préalables nécessaires à une bonne compréhension de la position de Minville sur le corporatisme. D'une part, il est hors de question pour lui de revenir à la corporation médiévale ou à celle de l'époque de la Révolution française. Le corporatisme tel qu'il le conçoit doit être adapté aux conditions du temps⁸. D'autre part, Minville fait une très nette distinction entre le corporatisme dit «politique», tel le corporatisme italien, qu'il associe à de l'étatisme pur et simple et à tous les dangers qu'il y rattache⁹, et le corporatisme «social», celui qu'il

⁶ Pierre Trépanier, «Quel corporatisme? (1820-1965)», *Les Cahiers des Dix*, n° 49 (1994), Éditions La Liberté, p. 159-160.

⁷ *Ibid.*, p. 174.

⁸ Minville, «Libéralisme?...», *loc. cit.*, 161.

⁹ Esdras Minville, [*Le corporatisme*], [vers 1937]. Archives HEC, Fonds François-Albert-Angers, P027T990014, p. 4.

favorise car il émane du peuple lui-même, non pas de l'État, et implique l'éducation de la masse, non une contrainte¹⁰. De toute évidence, ce second type de corporatisme est, pour Minville, beaucoup plus respectueux de l'esprit du principe de subsidiarité.

C'est dans «Comment établir l'organisation corporatiste au Canada», publié en 1936, que Minville présente avec le plus de précision son programme visant à l'instauration du régime corporatiste au Québec. La première étape de ce programme consiste à amener la population à se grouper en associations représentatives des diverses branches d'activité économiques : agriculture, industrie, finance, etc., en se basant pour ce faire, si possible, sur les institutions existantes, comme par exemple l'UCC, le Barreau ou le Collège des médecins. Ces associations seraient dirigées par un «Conseil supérieur» réunissant sur une base paritaire patrons et travailleurs, conseil où seraient débattus les grands problèmes concernant le secteur d'activité qu'il représente et dont les décisions, après avoir reçu la sanction de l'État, auraient force de loi pour l'ensemble de ce secteur¹¹.

Le rôle de l'État, dans ce contexte, est double. D'une part, il accorde l'existence juridique aux diverses corporations à mesure qu'elles se forment et en fait donc des organismes de «droit public», et non de simples institutions privées. D'autre part, il assure la surveillance du bon fonctionnement de l'appareil corporatiste, ce qu'il fait notamment au moment de l'homologation des mesures adoptées par les différentes corporations pour leur propre administration¹², tâche dont il a la responsabilité. On voit assez comment le rôle de l'État vis-à-vis du régime corporatiste est à la fois fondamental et en même temps respectueux du principe de subsidiarité. L'État, comme l'écrit Minville, collaborerait avec l'autorité professionnelle «pour mieux accomplir son action supplétive basée sur l'ordre hiérarchique des différents groupements sociaux»,

¹⁰ *Ibid.*, p. 5.

¹¹ Minville, «Comment établir...», *loc. cit.*, p. 254.

¹² Minville, [*Le corporatisme*], *op. cit.*, p. 5-6. Selon ce qu'on peut déduire de ce que Minville écrit, c'est selon toute vraisemblance au lieutenant-gouverneur que reviendrait la responsabilité de l'exécution de cette tâche au Québec. Mais il ne donne pas de précision à cet égard.

et le corporatisme ainsi envisagé «oblige donc chacun à assumer selon sa compétence sa part de responsabilités sociales¹³».

Cela dit, ce système exige de la souplesse et doit nécessairement, pour être véritablement efficace, tenir compte des conditions variables d'un endroit à l'autre de la province. C'est pourquoi Minville propose de créer, dans chaque municipalité¹⁴, une «chambre locale» constituée de représentants de toutes les corporations, qui serait chargée de solutionner les problèmes de sa juridiction se posant de façon particulière à la municipalité à laquelle elle est rattachée. Pour illustrer son propos, Minville donne l'exemple du problème de la salubrité des logements, qui intéresserait d'éventuelles chambres montréalaises mais qui ne se poserait pas réellement dans certaines localités se trouvant hors de la région métropolitaine¹⁵.

Toute question plus générale, concernant une région plus vaste, serait quant à elle soumise à une «chambre régionale» (Montréal, Saguenay-Lac-Saint-Jean, etc.) qui comprendrait des membres de toutes les chambres locales et où en même temps seraient représentées toutes les corporations. Les problèmes étudiés dans les chambres régionales seraient au préalable discutés dans les chambres locales et dans les corporations, puis soumis à un «Bureau d'études» qui en assurerait le filtrage et qui relayerait les éléments de discussion retenus à la chambre régionale concernée. Celle-ci aurait en somme pour fonction de solutionner les divers problèmes qui lui sont soumis de façon à assurer un développement articulé et planifié de telle région, tout en conciliant les intérêts des diverses localités qui la composent ainsi que les intérêts de toutes les associations professionnelles. Elle aurait par exemple pour tâche de tracer, dans les limites de sa juridiction, les lignes d'un développement coordonné des secteurs ruraux et des secteurs urbains de la région qui se trouve sous sa responsabilité¹⁶.

¹³ *Ibid.*, p. 6.

¹⁴ D'une certaine importance on suppose...

¹⁵ Minville, «Comment établir...», *loc. cit.*, p. 254-255.

¹⁶ *Ibid.*, p. 255.

Finalement, tout cet ensemble serait chapeauté par un «Office national des forces productives», constituant «l'instance suprême de l'organisme social», qui serait chargé de toute question d'intérêt national. Suivant le modèle des organes inférieurs, l'Office comprendrait des délégués de toutes les chambres régionales et on y assurerait en même temps la représentation de chaque corporation. Outre une sorte de grand

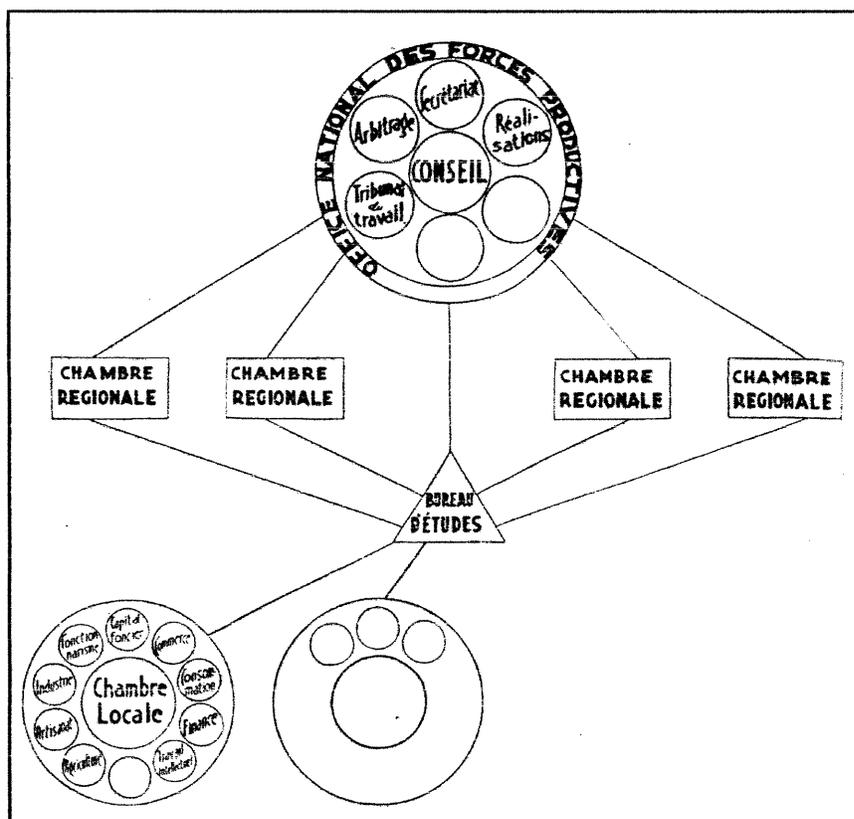


Figure 2 : Schéma du modèle d'organisation corporatiste décrit dans les pages précédentes, tiré de la brochure *Comment établir l'organisation corporatiste au Canada*, Montréal, ESP, brochure n° 272, p. 26.

conseil central, cette instance serait constituée d'un certain nombre de petits organes détenant des responsabilités bien définies, soit, par exemple, un tribunal du travail, un secrétariat permanent, un «bureau des réalisations» chargé d'assurer l'exécution des décisions prises, ainsi qu'un tribunal d'arbitrage où seraient résolus les conflits internes

des corporations¹⁷. Minville, à notre connaissance, ne fait pas mention de ce détail, mais on peut supposer que, comme il le fait pour les corporations, l'État aurait à sanctionner les décisions prises par les différents conseils.

Il restait donc à déterminer à quel niveau exactement on devait mettre en place ce système. Dans «Comment établir l'organisation corporatiste au Canada», Minville pose clairement que c'est «sur le plan canadien-français» qu'on doit d'abord instaurer le corporatisme, non au Canada tout entier, ni même à la grandeur du territoire québécois. Il justifie ce choix en invoquant l'homogénéité culturelle d'un Canada français que la foi catholique prédispose à accueillir et à appliquer les principes de la Doctrine sociale de l'Église, de même qu'un statut économique inférieur qui le rend plus susceptible d'accepter des bouleversements assez importants dans l'ordre social. À cela, Minville ajoute, au passif des solutions canadienne et québécoise, la trop grande diversité des intérêts économiques et des régimes légaux au pays (*Common Law*, droit civil), l'importance des conflits ethniques entre Canadiens français et Canadiens anglais, la défiance naturelle d'un Canada anglais majoritairement protestant envers tout changement trop radical apporté à un ordre établi qui a fait sa fortune et sa puissance, défiance d'ailleurs accentuée par le fait que la réforme proposée émane des enseignements du catholicisme social, ainsi que la fragilité de la construction politique qu'est le Canada, entité «évidemment transitoire», nous dit Minville, «qui menace aujourd'hui plus que jamais de s'écrouler¹⁸». Ces facteurs, selon Minville, entraveraient le bon fonctionnement du système corporatiste, qui a besoin, pour naître et croître à ses débuts, d'un milieu fécond caractérisé par une relative homogénéité ainsi que par un bienveillant accueil de la réforme proposée.

À la lecture attentive de ses textes toutefois, on a tôt fait de se rendre compte que c'est au Québec qu'en fin de compte Minville souhaite instaurer le corporatisme, et que c'est principalement aux Canadiens français du Québec qu'il s'adresse. D'une

¹⁷ *Ibid.*, p. 256.

¹⁸ Minville, «Comment établir...», *loc. cit.*, p. 237-244.

part en effet, pour pouvoir fonctionner efficacement, le corporatisme doit pouvoir compter sur un État bien disposé à son endroit, ce qui serait loin d'être nécessairement le cas dans une province à majorité canadienne-anglaise si d'aventure une petite minorité canadienne-française tentait de s'organiser en système corporatiste. D'autre part, s'il pose le problème de l'intégration éventuelle de la minorité anglo-protestante à un éventuel système corporatiste québécois, Minville ne dit rien en revanche des modalités d'établissement du corporatisme à l'échelle canadienne, prophétisant plutôt, à mots à peine couverts, le possible effondrement du Canada! Bref, de toute évidence, ce que Minville avait en vue, c'est l'instauration du corporatisme dans le Québec canadien-français d'abord, puis son extension à l'ensemble de la province en mettant la minorité «devant le fait accompli», tout en respectant ses droits fondamentaux¹⁹. Peut-être caressait-il sincèrement l'espoir d'étendre cette réforme à tout le Canada, mais la réalisation de cet objectif devait lui paraître bien lointaine.

En somme, pour Minville, le corporatisme présentait principalement le double avantage de répondre au besoin d'une réforme sociale de grande ampleur puisqu'il devait sourdre du corps social lui-même, lui rendant ainsi l'exercice de ses responsabilités, et de répondre à «l'impérieux besoin de restauration nationale» au Canada français, en étant établi de façon à lui faire servir en premier lieu les intérêts du plus grand nombre au Québec : la majorité catholique et française qui, dans l'analyse de Minville, faisait les frais, sur tous les plans, de la «dictature économique» qui pesait sur elle. Précisons en outre que, dans l'esprit de Minville, le corporatisme, bien qu'engendrant d'importants changements dans le mode de fonctionnement de la société, procède bien davantage d'un esprit réformateur que d'un esprit révolutionnaire, prenant ainsi le contre-pied du communisme, par exemple. Il écrit à cet effet que ce système «ne détruit rien de ce qui existe déjà, mais vise plutôt à parfaire

¹⁹ Minville, «Comment établir...», *loc. cit.*, p. 258-259; lettre de Minville à François-Albert Angers, 24 avril 1936. Fonds François-Albert-Angers, P027T990023, cahier n° 18, p. 382.

et à ordonner²⁰». Il a raison à notre avis. Après tout, le système corporatiste doit être édifié à partir d'institutions existantes, soit les syndicats et les ordres professionnels, et est destiné à s'intégrer aux structures en place, notamment au capitalisme et à l'État démocratique, et non à les abolir à terme.

Finalement, nous pourrions conclure que nous avons là affaire à un édifice d'impressionnante envergure (trop peut-être, de l'aveu même de Minville²¹), dont nous sommes en mesure de comprendre, à traits grossiers, l'inspiration et le fonctionnement général. Le corporatisme selon Esdras Minville consiste en somme, selon ce que nous avons pu comprendre, en une sorte de complexe d'organes décentralisé, jaillissant de la réalité sociale à la suite d'une éducation et d'une sensibilisation préalable du peuple, reconnu et surveillé de loin par l'État et institué un peu comme une instance décisionnelle parallèle à l'Assemblée législative élue. Cette instance incarne en quelque sorte l'organisation de la société civile en force capable d'action concertée et ses fonctions sont établies suivant le principe que c'est en tant que représentant du secteur d'activité où il est engagé et que par conséquent il connaît à fond qu'un individu est le plus habilité à prendre des décisions éclairées.

Cependant, le fait que la présentation générale de ce programme souffre si peu de détails l'enveloppe d'un flou qui sème une sorte de doute latent mais constant chez le lecteur. Parmi les éléments qui nous posent encore problème, nous en retenons principalement deux. En premier lieu, il faut se demander si les conflits entre patrons et travailleurs, toujours fréquents et aigus, ne risquent pas de paralyser le système. Bien sûr, Minville parle quelque part du coopératisme comme solution à ce problème²². Malgré tout, la question vaut d'être posée. En second lieu, il reste la question délicate et visiblement complexe des rapports entre les différents organes corporatistes et l'État. Il nous semble que les compétences respectives des uns et de l'autre auraient

²⁰ *Ibid.*, p. 262.

²¹ Minville, *Comment établir*, *op. cit.*, p. 26.

²² Minville, «Libéralisme?...», *loc. cit.*, p. 165.

avantage à être plus détaillées dans ce programme, ou alors illustrées par des exemples. «Tout ce qui relève de l'administration et du domaine judiciaire est du ressort de l'État, tandis que les questions économiques et sociales relèvent de l'Office national des forces productives», nous dit Minville²³. C'est un peu général, c'est le moins qu'on puisse dire, sans compter le fait que toutes les activités de gestion de la vie économique et sociale ne peuvent certainement pas être placées sous telle ou telle juridiction avec facilité. Quels seraient par exemple les rapports entre le Conseil d'orientation économique et l'Office national des forces productives? Nous ne pouvons le déterminer avec précision. Minville évoque bien au passage l'organisation du travail et la discipline de la production comme compétence des organes corporatifs²⁴, mais cela nous semble être, malgré tout, une part congrue de ce que représente «la vie économique et sociale²⁵»... À la décharge de Minville, il faut reconnaître qu'il ne cherchait encore qu'à esquisser un plan général de ce que pourrait être l'organisation corporatiste au Québec, ainsi qu'à alimenter réflexions et discussions à ce sujet. Néanmoins, le lecteur de son oeuvre demeure souvent sous l'impression que le corporatisme, en tout cas tel qu'il le conçoit, est aussi ambitieux et grand de promesses que nébuleux, et tout particulièrement en ce qui concerne son intégration aux cadres existants.

3. La démocratie

L'opinion de Minville sur la démocratie est certainement l'un des problèmes qui exigent de l'analyste de son oeuvre le plus de nuance et de finesse. C'est d'ailleurs un

²³ Minville, «Comment établir...», *loc. cit.*, p. 257.

²⁴ Père Chagnon, cité par Minville, [*Le corporatisme*], *op. cit.*, p. 6-7.

²⁵ On a pu comparer les corporations aux municipalités, qui détiendraient, comme celles-ci, un pouvoir de réglementation dans leur domaine de compétence. Comme les corporations, à l'instar des municipalités, ne jouiraient d'aucune souveraineté, leurs décisions resteraient sujettes au contrôle du gouvernement. Cette comparaison clarifierait certes les choses, mais Minville n'a jamais formulé son projet corporatiste en des termes aussi clairs et précis. En outre, les corporations comprises dans cette perspective nous semblent être plus proches de l'État qu'elles ne nous paraissent l'être à la lecture des textes de Minville. À notre avis, le problème du flou entourant la nature des liens unissant les corporations à l'État demeure donc entier.

constat qu'on peut étendre à plusieurs des plus éminents intellectuels traditionalistes canadiens-français. Mais au-delà des paradoxes, plus apparents que réels à notre avis, de sa pensée à ce sujet, se profile une sympathie certaine pour la substance de l'idée démocratique prise dans son sens le plus large, le plus généreux... et le plus exigeant pour la personne humaine.

Et pourtant, Minville ne s'est jamais réellement identifié comme un «démocrate». Il affichait même à l'endroit d'une certaine forme de démocratie, la démocratie comme régime politique basé sur la souveraineté du peuple, avec élections et partis, produit du libéralisme, du Siècle des Lumières, de la Révolution française et de la modernité, un dédain qu'il ne mettait en veilleuse que pour se résigner à une situation de fait : «le régime est ce qu'il est, et nous devons tout faire pour en tirer le meilleur parti²⁶». Pourquoi cette défiance? D'une part, ce type de démocratie conçu et envisagé dans la perspective anthropocentrique du couple modernité - libéralisme devait lui être insupportable, nous en avons dit un mot au premier chapitre, car laissé à lui-même, le règne du «peuple-roi» risquerait trop de dégénérer en tyrannie de la masse, de l'inconstance et des passions humaines sur le bon sens et l'intelligence, mise en garde qui, d'ailleurs, vaut assurément pour tout type de régime. «Nous savons ce qu'il en est, écrit cyniquement Minville, de la prétendue bonté native de l'homme et de sa naturelle propension au bien et au beau²⁷.» Bref, la démocratie, soit, mais la démocratie encadrée par les principes universels et intemporels du christianisme, contre le principe de la souveraineté populaire : voilà certainement la première exigence de la démocratie selon Minville.

D'autre part, Minville se défie de la démocratie comprise dans un sens strictement politique car, privée de réelle portée sur les plans économique et social, celle-ci ne lui paraît que prendre l'allure d'une mascarade couvrant une ploutocratie de fait. Il décrit ce phénomène par une belle image : «Derrière le trône [du peuple-roi], des

²⁶ Minville, «L'Action nationale», *loc. cit.*, p. 222.

²⁷ *Ibid.*, p. 222.

puissances se dissimulent qui tirent les ficelles par quoi s'agitent ses pauvres membres de polichinelle découronné²⁸.» Une véritable démocratie, pour Minville, doit donc prendre solidement racine dans la vie économique et sociale. Il s'agit là de la seconde exigence de la démocratie.

Finalement, élément peut-être plus secondaire parce que plutôt circonstanciel, Minville dénonça avec véhémence l'«esprit de parti» et les bassesses de la politique de son temps, fruits du système politique démocratique qu'il connaissait. En cela, il reprenait à son compte une rengaine prise et reprise jusqu'à plus soif par les intellectuels canadiens-français de toute allégeance idéologique qui lui sont contemporains. Mais prenons garde aux conclusions trop rapides : l'objet de sa dénonciation était le manque d'envergure des hommes chargés d'orienter le devenir de la nation sur le plan politique, les politiciens, dont plusieurs, incapables de s'élever au-dessus de la mêlée et de travailler en fonction des intérêts supérieurs de la nation, s'enlisaient dans de stériles querelles de clochers et s'assoiaient confortablement sur les privilèges que leur position leur accordait. Minville n'en avait pas contre *la* politique en tant que tel, car après tout, il a passé sa vie à tracer les grandes lignes d'une politique de restauration nationale à la mise en oeuvre de laquelle l'État devait jouer un grand rôle, en plus de proposer, en 1928, les éléments d'un programme destiné à revigorer le Parti conservateur fédéral, moribond au Québec depuis la Première Guerre mondiale²⁹. Ce n'est certainement pas là le fait d'un individu désintéressé du politique, on en conviendra. Troisième exigence de la démocratie selon Minville donc : contourner le danger que représente pour la démocratie la subordination du politique à l'électorisme et à l'esprit de parti³⁰.

Selon nous, et c'est ce que nous tenterons maintenant de démontrer, l'oeuvre

²⁸ Minville, «La croisée des chemins», *loc. cit.*, 1937-39, p. 395.

²⁹ Esdras Minville (sous le pseudonyme de Jacques Dumont), «Méditation pour jeunes politiques», *L'Action française*, janvier 1927, p. 28-40; février 1927, p. 100-110; mars 1927, p. 170-178; mai-juin 1927, p. 217-227.

³⁰ Minville, «Les conseils économiques dans le monde», *loc. cit.*, p. 217.

de Minville, bien qu'elle ne soit pas «démocrate» à proprement parler, est néanmoins imprégnée d'un esprit démocratique assez marqué, mais en rupture avec la «démocratie» telle qu'elle s'incarnait dans les institutions de son temps pour les raisons données précédemment. Le coeur de cette hypothèse consiste en la convergence que nous avons pu observer entre le leitmotiv de la pensée de Minville, soit l'idée de responsabilité, et la substance de l'esprit démocratique telle que la définit Georges Burdeau : «l'inaliénable vocation des hommes à prendre en charge leur destin, tant individuel que collectif³¹». En effet, il nous semble qu'on peut très bien soutenir qu'en ayant oeuvré à rendre aux individus l'exercice de leurs responsabilités dans les domaines économique et social, Minville a, d'une certaine façon, voulu «démocratiser» ceux-ci, si bien sûr on comprend ce terme dans le sens très général que lui donne Burdeau. Les idées de subsidiarité, de décentralisation, de développement régional, de coopératisme et de corporatisme peuvent toutes être rapportées à un idéal d'autogestion adapté au goût du jour, et permettent à notre avis de ranger Minville parmi ceux qui, désabusés d'une démocratie politique inapte à empêcher dans les faits une poignée de puissants de s'arroger le monopole de l'exercice de la liberté et de faire de celui-ci le jouet de leurs caprices, ont voulu étendre ce privilège au plus grand nombre en abattant les obstacles, notamment économiques, qui l'en empêchaient, afin d'établir les conditions d'une véritable démocratie. L'inquiétude de Minville quant à la possible formation d'un «sur-État économique» s'inscrit dans ce contexte³².

Le fait que nous classions le corporatisme parmi les éléments «démocratiques» de la pensée minvillienne peut surprendre, entendu qu'on a pu parler du caractère antidémocratique de ce système qui, dit-on, soustrairait au contrôle des élus de vastes pans de la vie économique et sociale. À notre avis, ce serait commettre une erreur que de prendre une si courte vue de la démocratie en la diminuant aux proportions réduites du seul système électoral. Dans sa définition la plus large en effet, la démocratie est

³¹ Georges Burdeau, «Démocratie», *Encyclopédie Universalis*, 1995, vol. 7, p. 151.

³² Minville, «Le capital étranger», *loc. cit.*, p. 342.

avant tout aspiration de chacun à l'exercice responsable de sa liberté, il faut le rappeler. Ce que nous disons est simplement que le corporatisme bien compris, tel que le concevait Minville (nous ne nions pas qu'il ne soit possible de l'interpréter autrement et d'en faire le contraire de la démocratie, loin de là), était susceptible d'assurer aux travailleurs³³ une réelle possibilité d'exprimer leurs idées, de discuter, d'innover, bref, de participer activement au processus de prise de décision concernant la gestion de tel ou de tel secteur d'activité économique. Simplement, cette participation devait s'exprimer non par la voie électorale, mais par celle de la concertation professionnelle. Évidemment, un tel système n'ayant jamais eu l'occasion de faire ses preuves dans la réalité, on ne peut savoir quels en auraient été les résultats. Cependant, il nous semble raisonnable de croire que la réalisation de cet objectif faisait partie des intentions premières et des espérances de Minville à l'égard du corporatisme, et c'est ce qui compte pour notre propos.

Au-delà d'une démocratie qu'on peut qualifier d'économique et sociale, Minville en a également appelé à une plus grande transparence de l'administration publique, condition *sine qua non* d'une démocratie véritablement effective. Par exemple, toute la cinquième section du Programme de restauration sociale, que Minville a cosigné, est consacrée à une série de «réformes politiques» destinées à atteindre cet objectif. Par ailleurs, il propose que les rapports produits par son «Conseil économique³⁴» soient publiés, de façon à ce que le public, renseigné au sujet des activités du conseil, puisse exiger de ses représentants élus au gouvernement et à l'Assemblée législative qu'ils rendent compte de leur conduite et justifient leurs décisions³⁵. Ainsi, comme il l'écrit :

Au lieu de s'en tenir aux oppositions de clans, de dégénérer en vaines querelles personnelles, en manoeuvres électorales, la discussion, pour peu que les chefs de groupe aient de l'envergure, porterait forcément,

³³ On peut quand même se demander ce qu'il advient, dans un tel système, des retraités, des chômeurs et autres exclus.

³⁴ Voir chapitre cinquième, section I-1

³⁵ Minville, «Les conseils économiques...», *loc. cit.*, p. 216.

sous la pression d'une opinion avertie, sur les problèmes véritables, si complexes qu'on les imagine, de la politique³⁶.

Ce commentaire fait une excellente transition avec l'élément qui complète ce tableau rapidement brossé de la démocratie selon Esdras Minville, et qui en est sans doute l'exigence la plus essentielle à son bon fonctionnement, soit l'éducation de la population – par les élites comme nous l'avons vu, qui sont chargées «d'agir sur les esprits et de les orienter dans le sens des intérêts les plus élevés³⁷». Il semble évident en effet que pour lui, l'éducation – éducation à l'exercice de sa liberté, de ses responsabilités face aux individus, à la nation, à la société, à l'Église, etc. – est indispensable à la mutation d'une masse dénuée d'esprit de corps et soumise à toutes les passions en un peuple conscient de ses responsabilités et prêt à les prendre en charge. C'est pour cette raison que l'éducation populaire est, selon les propres mots de Minville, le «postulat de la démocratie». Il rejoint de cette façon une idée qui lui est chère et qu'on trouve exprimée dans toute son oeuvre sur la vanité de toute réforme qui ne s'accompagnerait d'une préparation adéquate des esprits.

4. Le Québec et le Canada

Minville, en tant qu'observateur attentif et commentateur de la chose publique, s'est naturellement toujours intéressé aux relations Québec - Canada, et tout particulièrement à partir du mitan des années 1930, alors qu'on assiste, avec le New Deal du Premier ministre Bennett et ses suites, aux balbutiements de l'État-providence centralisé au pallier fédéral, accompagné de tous les problèmes constitutionnels que cela peut poser. C'est que, pour Minville, on ne s'en surprendra guère, les relations entre le gouvernement québécois et le gouvernement canadien se devraient d'être marquées au sceau de la décentralisation et du respect de la lettre de la constitution, en tout cas telle qu'il l'interprétait. Le mouvement de centralisation des pouvoirs à Ottawa,

³⁶ *Ibid.*, p. 216-217.

³⁷ Minville, «L'Action nationale», *loc. cit.*, p. 220.

en matière sociale notamment, l'inquiétait tout particulièrement puisqu'il allait directement à l'encontre de ces principes généraux. En effet, Minville percevait le gouvernement fédéral comme étant essentiellement responsable de la coordination entre les divers éléments constitutifs du pays, laissant aux provinces le soin d'organiser comme elles l'entendent et en fonction de leurs possibilités leur vie économique-sociale.

Cette décentralisation du fédéralisme canadien est justifiée par deux éléments principaux. D'une part, par les «frontières physiques» à l'intérieur d'un pays très diversifié sur le plan géographique, composé de régions «à vocation économique divergente, voire contradictoire³⁸», comme par exemple l'Ouest, plutôt agricole, et le Centre, plutôt industriel. Dans ces conditions, il est difficile, constate Minville, de concevoir une politique économique pour l'ensemble du territoire canadien qui soit assez souple pour tenir compte de la diversité des besoins et des conditions d'une région à l'autre, témoin les déchirements autour de la question du libre-échange³⁹. D'autre part, et c'est là sans doute l'argument de fond de Minville, la décentralisation de la fédération canadienne est rendue nécessaire par les «frontières morales» qu'on y trouve, c'est-à-dire par les différentes appartenances régionales (*Westerner, Maritimer*), et surtout par le caractère biethnique du pays. Ces identités distinctes s'expriment non seulement par une légitime aspiration à exercer un certain contrôle sur ce qui constitue leur cadre de vie politique, culturel, social et économique, mais s'incarnent en outre, parfois, dans des institutions particulières. Le meilleur exemple de ceci est sans doute le droit civil codifié au Québec, héritage du régime français ayant marqué depuis des siècles les relations entre les habitants de la province. Minville parle également de l'estime dont jouit au Québec, chez les catholiques, le principe de subsidiarité et la Doctrine sociale de l'Église comme guides dans l'établissement des rapports entre

³⁸ Esdras Minville, «Quelques aspects d'un grand problème», *L'Action nationale*, mai 1978 [1938], p. 781.

³⁹ *Ibid.*, p. 781-782.

l'État, les corps intermédiaires et les individus⁴⁰. Pour Minville donc, la décentralisation de la fédération canadienne va bien au-delà des simples soucis d'économie et d'efficacité administrative qu'on pourrait invoquer à son encontre, car elle contribue de façon essentielle à l'épanouissement des identités particulières, et surtout de la nationalité canadienne-française, en ce qu'elle leur donne les moyens politiques d'y parvenir⁴¹. C'est pour lui une question de respect des réalités humaines fondamentales.

Par ailleurs, il est intéressant de noter que jamais Minville, en tout cas durant la période qui nous intéresse, n'a remis en cause le partage des pouvoirs entre les provinces et le gouvernement fédéral tel qu'établi par la constitution canadienne. Il a pu condamner la tendance centralisatrice du gouvernement fédéral, à qui il reproche en ces occasions de ne pas respecter l'esprit de la constitution⁴², ou alors dénoncer l'incapacité des Canadiens français à «tirer tout le parti possible des avantages [que la constitution] pouvait [leur] offrir⁴³», mais jamais il ne dénonça, entre 1923 et 1939, les termes du «pacte» de 1867, qu'il percevait en quelque sorte, en raison de la création d'un État québécois dominé par les Canadiens français, comme une proclamation officielle de leur volonté de vivre.

Malgré tout cela, il vaut de se demander si Minville a jamais flirté avec l'indépendance politique du Québec, car ses réflexions sur l'interdépendance des aspects de la vie collective, y compris le politique, eussent très bien pu le mener à cette conclusion. Première constatation : il n'en fut rien. Minville a bien évoqué l'indépendance du Québec, mais comme un idéal lointain à atteindre, un «idéal

⁴⁰ Minville, *La législation ouvrière et le régime social dans la province de Québec. Étude préparée pour la commission royale...*, *op. cit.*, p. 98.

⁴¹ Esdras Minville, «Quelques aspects d'un grand problème», *loc. cit.*, p. 785; Lettre de Minville à Lionel Groulx, 30 juin 1927. Archives du Centre de recherche Lionel-Groulx, Fonds Lionel-Groulx, P1/A, dossier 2714.

⁴² Esdras Minville, «Une N.I.R.A. canadienne?», *L'Actualité économique*, vol. 10, n° 10 (janvier 1935), p. 572; «À propos de réformes», *L'Actualité économique*, vol. 10, n° 12 (mars 1935), p. 718.

⁴³ Lettre de Minville à Walter O'Leary, 12 septembre 1936. Archives HEC, Fonds François-Albert-Angers, P027T990023, cahier n° 18, p. 389.

mobilisateur», jamais réellement comme une option envisageable à court terme. Il écrit par exemple, en 1926, que l'objectif final du processus de maturation de la nation canadienne-française devrait être de réaliser «l'indépendance politique qui seule assurera la plénitude de [sa] vie nationale et de [son] influence dans le monde⁴⁴». De la même façon, il regrette en 1935 que les Canadiens français ne bénéficient pas de «l'inappréciable stimulant de l'indépendance totale⁴⁵». Ce ne sont là pourtant qu'espoirs lointains, comme il le confirme en écrivant au jeune militant indépendantiste Walter O'Leary, «[j]'irai plus loin : si au renforcement de nos positions économiques et sociales et si à notre ascension intellectuelle vous donnez comme fin la libération politique de notre peuple et la formation d'un État canadien-français indépendant, j'en suis encore⁴⁶.»

C'est d'abord une question de conjoncture défavorable qui le retient sur la voie de l'indépendance. À son avis en effet, les Canadiens français n'étaient alors pas assez forts sur le plan économique, partant politique, pour s'imposer face aux forces contraires : force politique canadienne-anglaise, force du grand capital américain⁴⁷. Pour Minville, l'indépendance politique du Québec ne peut être que l'aboutissement d'un long processus de relèvement national canadien-français amorcé dans les sphères économique et sociale, et non un préalable. Le second élément militant en défaveur de l'idée indépendantiste est quant à lui plus abstrait et relève des principes de la sociologie catholique en ce qui concerne la finalité de la nation et de l'État ainsi que les rapports qu'ils entretiennent. En effet, comme nous le montrons au chapitre premier, et ainsi que le soulèvent Richard Arès et Pierre Trépanier, Minville concevait la nation et l'État comme deux entités aux finalités bien distinctes, l'une essentiellement culturelle, l'autre essentiellement politique. Bien entendu, ces entités ne sont pas

⁴⁴ Minville, «Vos doctrines», *loc. cit.*, p. 106.

⁴⁵ Minville, «À l'université», *loc. cit.*, p. 9.

⁴⁶ Lettre de Minville à Walter O'Leary, 12 septembre 1936. Archives HEC, fonds François-Albert-Angers, P027T90023, cahier n° 18, p. 389.

⁴⁷ *Ibid.*

indépendantes l'une de l'autre : il est du devoir et dans l'intérêt de l'État de favoriser l'épanouissement de la nation car, comme l'écrit le père Arès paraphrasant la pensée de Minville, «le meilleur citoyen est le meilleur homme⁴⁸». Cependant, en raison de cette distinction fondamentale entre l'objet de la nation et celui de l'État, Minville ne reconnaît pas de «droit» à la nation de se prévaloir des prérogatives de l'État, et ce contre le principe des nationalités. Cette situation peut se produire, mais il s'agit alors d'une «coïncidence» qui n'est pas automatique et qu'on ne doit pas nécessairement chercher à provoquer. Voilà livrés à traits grossiers les motifs qui ont poussé Minville, en tout cas durant la période qui nous intéresse, à privilégier la décentralisation du fédéralisme canadien sur la rupture du lien fédéral⁴⁹.

Il n'en demeure pas moins que Minville est très «Québécois», beaucoup plus que ne le furent les intellectuels nationalistes de la génération précédente, comme Groulx. Ce n'est pas qu'il se désintéresse des minorités françaises : on n'en est pas au nationalisme québécois. Cependant, en raison sans doute de son désabusement face aux réelles possibilités qu'offrait aux Canadiens français la politique fédérale (on se rappelle de l'échec de la campagne pour la construction d'un chemin de fer en Gaspésie), la quasi-totalité des réformes qu'il propose, de son projet de restauration rurale au corporatisme, non seulement sont réalisables dans le cadre des compétences constitutionnelles d'une province canadienne, mais nécessitent un appui de l'État provincial que seuls les Canadiens français du Québec peuvent réellement espérer obtenir. S'il y eût jamais telle chose qu'un repli de l'intelligentsia nationaliste canadienne-française sur le Québec, Minville en marque certainement une étape importante et annonce le parti pris résolument indépendantiste d'héritiers plus récents de la pensée traditionaliste au Canada français, tel François-Albert Angers.

⁴⁸ Richard Arès, «Procès et condamnation du nationalisme canadien-français», *Relations*, vol. 20, n° 229 (janvier 1960), p. 7.

⁴⁹ *Ibid.*, p. 7-8; Trépanier, «Esdras Minville...», *loc. cit.*, p. 283-284.

Chapitre septième

LA RESTAURATION RURALE, DE LA THÉORIE À LA PRATIQUE : L'EXPÉRIENCE DE GRANDE-VALLÉE

Esdras Minville a manifesté tout au long de sa vie un grand souci pour le sort de sa Gaspésie natale, dont il est l'un des fils exilés. En fait foi son activité constante bien que relativement discrète en ce sens, qu'on retrace dans quelques écrits, notamment dans une série d'articles publiés dans *La Presse* en 1927¹, et dont on aperçoit l'ampleur au contact de sa correspondance² : pressions sur les parlementaires, correspondance avec des spécialistes, etc. Il faut d'abord poser que pour Minville, le nécessaire développement de la Gaspésie ne se comprend bien qu'à la lumière de ses réflexions sur l'importance d'un développement équilibré du territoire, un développement qui ne laisse pas en plan les régions pour concentrer l'activité économique dans les grands centres. Comme il l'écrit en 1927, il existe entre les régions d'un pays une étroite interdépendance qui fait que l'une ne progresse pas sans que les autres n'en bénéficient, et qu'à l'inverse l'une ne stagne pas sans que les autres n'en subissent les conséquences négatives³.

1. Le problème gaspésien

Selon Minville, le noeud du problème gaspésien est l'inadéquation de son réseau de transport qui, trop peu développé, ne permet pas la constitution d'un marché local et rend difficile l'accès aux grands marchés. C'est pourquoi, à la fin des années 1920, il s'est lancé dans une campagne auprès du public et des hommes politiques pour la construction d'un chemin de fer à l'intérieur de la péninsule gaspésienne. Ce chemin de fer devait, dans son esprit, ouvrir la voie à l'aménagement du port de Gaspé et permettre à la Gaspésie d'exploiter ses importantes ressources. Nous avons déjà dit un

¹ Minville, «La Gaspésie n'entend pas mourir», *loc. cit.*, p. 106-112.

² Correspondance essentiellement conservée dans le fonds Esdras-Minville (P035) des Archives des Hautes Études commerciales.

³ Minville, «La Gaspésie n'entend pas mourir», *op. cit.*, p. 111.

mot du dénouement de cette campagne : elle se solda par un échec. Le 30 septembre 1931, une lettre de Minville adressée à Hector Laferté, ministre de la Colonisation du gouvernement québécois, nous apprend en effet que les obstacles rencontrés au cours de cette campagne ont forcé Minville à modifier sa stratégie. Comme le gouvernement fédéral a refusé de faire construire le chemin de fer gaspésien en temps de prospérité, Minville ne s'attend pas à ce qu'il le fasse en temps de crise. Il décide donc de se rabattre sur des mesures qui, bien que secondaires dans son esprit (en tout cas au début des années 1930), n'en seraient pas moins essentielles au développement de la Gaspésie. C'est dans cette optique que Minville, accompagné notamment du curé du village, Alexis Bujold, va tenter de mener à bien un projet de colonisation sur des terres situées à l'arrière de Grande-Vallée, le petit village de la côte nord gaspésienne dont il est originaire.

2. La genèse de l'expérience de Grande-Vallée en bref

Nous ne nous proposons pas ici de faire l'historique détaillé du projet de Grande-Vallée : nous sortirions un peu de notre propos. Nous nous contenterons donc d'une petite présentation qui servira de base à une analyse subséquente du projet à la lumière de l'oeuvre théorique de Minville. Celui-ci, dans cette affaire, semblait être le personnage influent chargé de la promotion du projet, notamment auprès des haut fonctionnaires, et l'enrichissait de ses idées, lui donnant ainsi une plus grande portée.

Il convient dans un premier temps de brosser un tableau de la situation à Grande-Vallée avant que Minville et le curé Alexis Bujold n'interviennent, telle qu'elle nous est présentée dans certaines lettres-mémoires de la correspondance Minville ainsi que dans quelques articles de journaux et de revues. Grande-Vallée était un petit village de pêcheurs où on pouvait potentiellement exploiter trois grandes ressources, soit la forêt, la terre et les pêcheries, qui sont d'ailleurs trois ressources majeures de la Gaspésie dans son ensemble. L'exploitation des terres et des forêts était cependant

impossible puisqu'elles se trouvaient sur un terrain, la «seigneurie⁴», qui fut la possession de riches individus, que Minville appelait «seigneurs - millionnaires - spéculateurs - amateurs de pêche au saumon⁵», avant de devenir la propriété d'une grande compagnie forestière, la Brown Corporation, qui en immobilisait les ressources afin de se ménager des réserves. Les habitants vivaient donc depuis le milieu du XIX^e siècle à peu près uniquement de la pêche. Depuis les années 1920 toutefois, le pêche devenait moins bonne d'année en année, à tel point qu'on craignait une carence définitive de cette activité économique vitale pour la population. Ce phénomène, combiné à la baisse du prix du poisson, à la fermeture de ce débouché important pour les pêcheries gaspésiennes qu'était le marché italien au milieu des années 1930⁶ ainsi qu'à l'augmentation régulière de la population, aurait plongé les habitants de Grande-Vallée dans une pauvreté plus profonde et plus généralisée que jamais.

L'idée de Minville fut de profiter de cette situation qui exigeait une réaction prompte et ferme pour réorganiser toute la vie de la petite communauté de Grande-Vallée conformément aux exigences du milieu physique et en fonction des intérêts supérieurs de l'homme – projet qui correspond sans doute à ce que François-Albert Angers appelle l'«aménagement régional». Grande-Vallée était appelée à devenir une sorte de laboratoire où serait tentée une expérience d'organisation économique et sociale destinée à être étendue à l'ensemble de la péninsule gaspésienne, puis éventuellement, avec toutes les adaptations que cela suppose, au Québec tout entier, d'où l'«expérience» de Grande-Vallée.

Selon Minville, la solution la plus immédiatement réalisable au problème de Grande-Vallée, comme au problème gaspésien dans son ensemble, passait par la

⁴ Il ne s'agit évidemment pas d'une authentique seigneurie, le régime seigneurial ayant été aboli en 1854. Cette terre, qui fut jadis une seigneurie, était la propriété d'intérêts privés. L'usage a simplement consacré l'emploi de l'ancien terme.

⁵ Lettre de Minville à Alexis Bujold, 17 novembre 1927. Archives HEC, fonds Esdras-Minville, P035Z990001, dossier «Correspondance générale».

⁶ Alphonse Larochelle, «La colonie forestière de Grande-Vallée», *Ensemble! Revue de la coopération*, vol. 6, n° 4 (avril 1945), p. 11.

colonisation. Toutefois, pour être couronnée de succès et atteindre ses objectifs les plus élevés, la colonisation devait être menée de façon intelligente, c'est-à-dire qu'elle devait être adaptée aux contraintes du milieu. Minville analysait que, étant donné, d'une part, la situation géographique de la Gaspésie, dépourvue de véritable marché local et éloignée des grands marchés, et, d'autre part, la relative rareté des bonnes terres cultivables, les difficultés de la pêche et de façon générale le caractère saisonnier des trois exploitations de base de la région (forêt, pêche, agriculture), il fallait se tourner vers une exploitation coordonnée de ces ressources. On ne pouvait pas selon lui se contenter d'une colonisation simplement et uniquement agricole. C'est l'exploitation forestière, qui bénéficie d'une abondante matière première et qu'on pratiquait généralement l'hiver contrairement à l'agriculture et à la pêche, qui serait appelée à compléter l'une ou l'autre de ces dernières activités.

Le principal avantage d'une telle pratique serait d'arrimer l'industrie forestière au reste de la vie économique de la région, contribuant ainsi réellement à améliorer le sort de ses habitants. Minville dénonçait en effet la pratique en usage qui consistait à envisager l'industrie forestière comme une activité complètement indépendante de son milieu, et donc sans souci d'assurer de réelles retombées pour celui-ci. Ainsi comprise, l'exploitation forestière devait servir à stabiliser la population plutôt qu'à la disperser à gauche et à droite comme ce serait le cas sous le régime du chantier. Elle serait complémentaire à l'agriculture ou aux pêcheries, ce qui, au total, donnerait du travail à longueur d'année aux habitants, et ce le plus près possible de leur foyer. Minville espérait qu'une telle pratique amène le «bûcheron» à devenir un «forestier» conscient de la valeur du patrimoine, du capital forestier, soucieux de sa conservation et enclin à améliorer constamment ses techniques de production.

Pour mettre en pratique un tel plan à Grande-Vallée, il fallait tout d'abord ouvrir à la colonisation les terres de la seigneurie de l'endroit ainsi que la réserve forestière adjacente. On avait tenté à maintes reprises par le passé de mettre la main sur ces terres, sans succès. Comme la situation devenait particulièrement difficile à

supporter pour la population durant les années 1930 en raison de la crise et des difficultés dont nous avons fait état précédemment, Minville et le curé Bujold décidèrent de relancer le projet. Ils firent pression sur le gouvernement québécois et sur la Brown Corporation pour que la seigneurie et la réserve forestière de Grande-Vallée soient échangées contre des terres forestières de la Couronne situées ailleurs au Québec, dans une région non colonisable. Les terres de Grande-Vallée deviendraient des terres du domaine public et pourraient alors être enfin ouvertes à la colonisation.

Les premières requêtes en ce sens ont, selon toute vraisemblance, été présentées à la Brown et au gouvernement dans les derniers mois de 1931⁷. Comme celles-ci restèrent lettre morte, les promoteurs du projet revinrent à la charge de façon toujours plus insistante. Dans la requête du 30 septembre 1933 par exemple, on y affirmait entre autres qu'au-dessus du droit de la compagnie sur la seigneurie – que par ailleurs on reconnaissait, il y avait le droit des gens à vivre de leur travail et des ressources qui sont à leur disposition. Cela constitue un droit naturel, et l'intérêt général devrait avoir la primauté sur les intérêts particuliers. Si jamais l'échange n'avait pas lieu et que les terres n'étaient pas débloquées, Minville et ses compagnons ne répondaient de rien et faisaient planer le spectre de l'instabilité sociale et de la révolte des villageois pour pousser la compagnie et le gouvernement à agir avec diligence. On imagine qu'il y avait un peu de tactique là-dedans...

Toutes ces démarches, après avoir franchi de nombreux obstacles, notamment les exigences qu'on jugeait inacceptables de la compagnie, qui voulait se réserver une bande de terre de chaque côté de la rivière Grande-Vallée⁸, ont finalement abouti à la conclusion d'un accord signé le 17 juillet 1937 entre la Brown et le gouvernement de l'Union nationale (mieux disposé envers le projet, semble-t-il, que le précédent

⁷ Lettre de Minville à Alexis Bujold, 24 septembre 1931. Archives HEC, fonds Esdras-Minville, P035Z990001, dossier «Correspondance générale».

⁸ La rivière Grande-Vallée traverse la seigneurie et se jette dans le Saint-Laurent.

gouvernement libéral⁹). La compagnie acceptait d'échanger la seigneurie de Grande-Vallée ainsi que la réserve forestière adjacente contre des terres de la Couronne situées dans le bassin de la rivière Saint-Maurice¹⁰.

Quelques mois plus tard, on ouvrait les terres¹¹ ainsi que la réserve à la colonisation, une colonisation mixte, l'agriculture ou la pêche en été, la forêt en hiver. Cette nouvelle colonie devait fonctionner selon des règles strictes. En premier lieu, les terres concédées devaient être plus petites que les terres qu'on concédait dans les autres régions de colonisation du Québec. Cette exigence était dictée par la nécessité de ménager le nombre relativement restreint de bonnes terres en Gaspésie. En second lieu, la culture qu'on allait y pratiquer devait être d'abord et avant tout destinée à combler les besoins de la famille, étant donné l'éloignement des grands marchés et la quasi absence de marché local. En troisième lieu, l'exploitation de la réserve forestière située au fronteau des terres devait être réservée aux propriétaires fonciers de la colonie, qui avaient le droit de couper un certain volume de bois en proportion du rendement de la forêt (qu'il fallait veiller à ne pas épuiser) et en fonction des charges familiales de chacun : plus on avait d'enfants, plus son droit de coupe était élevé. Finalement, dans le but de rendre le contrôle de l'exploitation plus efficace et de faciliter la vente du bois en en offrant aux éventuels acheteurs un plus gros volume, les propriétaires fonciers se sont constitués en syndicat coopératif, la *Société agricole-forestière de Grande-Vallée*, fondée le 1^{er} août 1938¹².

⁹ Esdras Minville, «L'expérience agricole et forestière de Grande-Vallée», *Gaspésie*, vol. 29, n° 2 (juin 1991 [année de première parution inconnue]), p. 18.

¹⁰ Omer Lussier, *Rapport d'inventaire et plan d'aménagement de Grande-Vallée*, 26 août 1938, p. 2. Archives HEC, fonds du Directeurat, A007Z990009, dossier 125.

¹¹ En 1934, ces terres n'étaient pas encore défrichées. Ce fait est attesté par une lettre de Minville à Alexis Bujold datant du 6 avril 1934 (Archives HEC, fonds Esdras-Minville, P035Z990001, dossier «Correspondance générale»), dans laquelle Minville suggère qu'on commence à travailler au défrichage des terres dès l'automne 1934. Nous n'avons pas réussi à savoir si, de 1934 à 1937, ses vœux en ce sens ont été réalisés.

¹² Lettre de Jean Bruchési à Minville, 17 août 1938. Archives HEC, fonds du Directeurat, A007Z990009, dossier 122.

Cette formule devait permettre aux gens de s'établir à même la paroisse dont ils étaient originaires, d'y fonder un foyer et d'y couler une vie relativement prospère, et était potentiellement en ce sens gage de stabilité sociale. Elle assurait un programme de travail annuel à la population, encourageait la propriété foncière, devait éveiller l'esprit de coopération et faire servir l'industrie forestière à l'établissement des jeunes en soutenant la vie agricole, contrairement au chantier. Elle devait en outre permettre d'utiliser avantageusement les sols de qualité médiocre et d'assurer la conservation de la forêt. Finalement, la répartition des droits de coupe en fonction des charges familiales de chacun avait l'immense avantage sur le salariat de ne pas désavantager le chef de famille par rapport au célibataire. Cette mesure était donc un encouragement à la famille, cellule de base de la société et voie privilégiée par laquelle l'individu peut atteindre la plénitude de son rôle social.

L'entreprise était à ce moment bel et bien lancée. Au cours de la première année d'exploitation en 1938-39, les revenus provenant de la vente du bois ont totalisé environ 25 000 \$. Ce n'était pas beaucoup, mais c'était tout de même une amélioration par rapport à la situation qui prévalait antérieurement. D'ailleurs, les revenus ont régulièrement augmenté au cours des années suivantes, passant de 45 000 \$ la deuxième année à 65 000 \$ la troisième et à 70 000 \$ la quatrième¹³.

3. L'expérience de Grande-Vallée à la lumière de l'oeuvre de Minville

L'intérêt principal pour notre propos de cette expérience de Grande-Vallée est qu'elle constitue une tentative d'application à la réalité des idées de Minville et nous permet en conséquence d'observer la mise en oeuvre concrète de celles-ci. De même, on pourrait pousser l'analyse plus avant et tenter d'estimer l'effet qu'a pu avoir Grande-Vallée sur la pensée de Minville, c'est-à-dire mesurer l'évolution de cette pensée à l'aune des contraintes de toute sorte rencontrées au fil de l'élaboration et du

¹³ Esdras Minville, «L'expérience de Grande-Vallée», *Ensemble! Revue de coopération*, vol. 4, n° 9 (novembre 1943), p. 5.

développement du projet. Cependant, en raison des limites de temps et d'espace, nous ne serons pas ici aussi ambitieux, et nous contenterons de mettre en lumière les éléments de l'oeuvre théorique de Minville qui s'incarnent dans le projet de Grande-Vallée. Les trois grands thèmes qui vont servir de base à notre analyse sont le développement régional, le coopératisme et le nationalisme économique.

Comme nous l'avons dit précédemment, l'expérience de Grande-Vallée devait éventuellement être étendue à l'ensemble de la péninsule gaspésienne, et la nécessité du développement de la Gaspésie pour Minville ne se comprend bien qu'à la lumière de ses réflexions sur l'importance d'un développement équilibré du territoire. Rappelons ici brièvement que si Minville met tant l'accent sur le développement régional, c'est qu'il constate que la politique de développement économique par la grande industrie, suivie par le Québec depuis la fin du XIX^e siècle, a provoqué une centralisation de l'activité économique et de la population dans les grands centres, au détriment des régions. Pour les Canadiens français, les conséquences de la centralisation seraient en gros résumées par ces deux termes : prolétarianisation et dénationalisation. Prolétarianisation parce qu'en quittant la campagne et l'agriculture, les Canadiens français auraient abandonné les principaux instruments de leur survivance pour occuper des postes d'employés subalternes à la ville et grossir les rangs des chômeurs en temps de crise; dénationalisation parce que les sources profondes de la nation se trouvent selon Minville à la campagne et que la ville provoquerait une érosion numérique et surtout morale (servage et acculturation au contact de la culture de masse américaine) de la nation.

Ainsi que l'avons écrit au chapitre cinquième, il est donc impératif, selon l'analyse de Minville, de mettre sur pied une énergique politique de restauration rurale pour faire contrepoids à ce mouvement centralisateur, une politique rationnelle qui tiendrait compte des exigences des milieux physique et humain qu'elle doit organiser. Dans son esprit, la colonisation devait être un des piliers de cette politique, une colonisation réformée qui serait en mesure, grâce au soutien de l'État, à l'utilisation des

meilleures techniques disponibles et à l'élargissement de la notion de colonisation à d'autres activités économiques que l'agriculture, d'offrir au colon une situation qui, sur le plan matériel, soit aussi intéressante sinon plus que celle que faisait miroiter l'industrie urbaine. Ainsi comprise, la colonisation permettrait de détourner au moins en partie le flot des jeunes gens forcés à l'exil à la ville en leur fournissant ce dont ils ont besoin pour rester, c'est-à-dire une perspective intéressante de s'établir et de fonder une famille prospère. Du même coup, on réglerait, selon Minville, une partie du problème social à la ville, lié à l'existence d'une masse flottante et instable de travailleurs désœuvrés composée pour une bonne part de ruraux exilés non spécialisés.

Et qu'a-t-on tenté à Grande-Vallée, sinon l'application d'une telle politique de restauration rurale? C'était un projet novateur de colonisation qui fonctionnait de façon à coordonner les différentes activités économiques de la région – pêche, agriculture, forêt – et offrait donc du travail sur une base annuelle à la population, ce afin de permettre à de jeunes gens qui autrement auraient eu toutes les chances de grossir les rangs des exilés gaspésiens, de s'établir à Grande-Vallée même et d'y fonder une famille. Lorsqu'on songe en plus aux règles de fonctionnement du projet, notamment à celles qui encourageaient la famille, la propriété foncière et qui assuraient la préservation du capital forestier, on voit bien avec quelle force s'y affirmait la volonté de ses concepteurs de s'adapter aux exigences des milieux physique et humain propres à Grande-Vallée.

En outre, cet ensemble était conçu dans la perspective du nationalisme économique telle que nous l'avons présentée au chapitre premier. L'objectif du projet, en fin de compte, était d'asseoir sur des bases solides un organisme économique vraiment canadien-français, fait par et pour la nation canadienne-française, qui lui donnerait ainsi les moyens économiques de son plein épanouissement intellectuel, moral et surtout spirituel. Toutefois, pour que ce dernier objectif soit réalisable, l'organisme économique devrait se conformer aux caractères et à la situation de la nation, en somme, au milieu humain pour lequel il est constitué. C'est d'ailleurs là,

selon Minville, le noeud du problème de l'infériorité économique du Canada français : celui-ci ne disposait pas d'un organisme économique en propre, il n'a fait qu'en «subir» un conçu par et pour d'autres depuis la Conquête¹⁴, ce qui aurait ralenti ses progrès, lui aurait fait perdre ses traditions commerciales et lui aurait éventuellement insufflé un complexe d'infériorité.

Pour Minville, le coopératisme s'imposait comme une formule de choix pour rendre aux Canadiens français en général, et aux habitants de Grande-Vallée en particulier, la maîtrise de leur organisme économique. Il constituerait en fait la première étape de leur ascension économique, la formule qui leur conviendrait le mieux étant donné leur situation. En effet, le coopératisme tire principalement sa force de la seule puissance dont disposent réellement les Canadiens français : le nombre, la puissance démographique, et cela contrairement au régime de la grande industrie qui nécessite de la part de celui qui veut y percer capitaux et traditions commerciales dont les Canadiens français étaient dépourvus. Il a de plus l'avantage de constituer une sorte d'école de la vie économique où les Canadiens français pourraient se familiariser progressivement avec le maniement des instruments économiques susceptibles de les sortir de leur assujettissement. Il saurait réveiller et revigorer l'esprit d'initiative qui sommeille en eux, les amènerait à avoir une attitude plus positive vis-à-vis de l'activité économique et favoriserait ainsi l'apparition de traditions commerciales qui leur seraient propres.

Mais surtout, le coopératisme est un excellent moyen de servir à la fois ses intérêts d'individu et de citoyen, car il implique de la part de l'individu ce que Minville appelle une «interprétation sociale de son intérêt personnel». En effet, le coopérateur comprend sa situation d'être humain et d'être social et «reconnaît la présence impérative de la solidarité sociale et interprète ses intérêts en conséquence». Il considère que le bien de tous bénéficie du travail de chacun, et que le bien de chacun

¹⁴ Minville, «La croisée des chemins», *loc. cit.*, 1937-39, p. 383-384.

bénéficie de la prospérité de tous¹⁵. Nous croyons que c'est en ce sens que le coopératisme tient compte des exigences du milieu humain, contribue à la réalisation du bien commun et, par le jeu d'interaction des aspects de la vie collective, à l'accomplissement des fins supérieures de l'homme. Nous avons d'ailleurs dit un mot au cinquième chapitre de l'importance de l'esprit coopératif dans le programme de réformes de Minville, esprit qui incarne en quelque sorte l'idée d'une vie économique arrimée aux plus hautes valeurs humaines.

C'est cela qui, à notre avis, constitue l'objet principal de cette expérience de colonisation coopérative agricole et forestière à Grande-Vallée : une tentative d'améliorer le sort économique d'une population en tenant compte des particularités de sa situation, et ce dans le respect d'une hiérarchie des valeurs qui place l'économie au service du bien commun et de l'épanouissement intellectuel, moral, spirituel de la personne humaine. C'était là, en somme, un essai d'application à la réalité des idées de Minville, qui témoignent en outre du souci constant de celui-ci de faire déboucher sa pensée sur l'action, sur le réel.

Quant à l'entreprise, elle s'avéra finalement être un échec et se solda par la fermeture de la coopérative. Les circonstances de cet échec nous sont mal connues; il aurait fallu pour en connaître le détail nous livrer à de longues recherches que nous n'avions pas le temps de faire et qui de toute façon n'entraient pas dans le cadre de la rédaction de ce mémoire. Entendons-nous toutefois : ce fut un échec en ceci que l'entreprise n'a pas su traverser le temps et assurer une prospérité durable à la population en lui faisant bénéficier de ses fruits jusqu'à nos jours. Cependant, on trouve dans le fonds Minville des lettres qui attestent de l'existence de la coopérative au moins jusqu'au début des années 1960. C'est donc dire que, durant au moins vingt-cinq ans, la coopérative a contribué à améliorer le sort des habitants de Grande-Vallée. Ce n'est quand même pas rien.

¹⁵ Esdras Minville, *La force conquérante de la coopération*, [Québec?], Conseil supérieur de la coopération, 1943, p. 7.

Par ailleurs, nous pourrions ajouter qu'au-delà du manque de souffle de l'esprit coopératif et du difficile défi que présentait la société de consommation qu'on pourrait invoquer pour expliquer l'échec du projet, celui-ci pourrait se comprendre par le fait que l'entreprise devait se perpétuer dans un climat relativement défavorable. En effet, le projet aurait sans doute vu augmenter ses chances de succès si l'économie de la province avait été orientée dans le sens des réformes proposées par Minville, et si l'esprit et l'idéal de responsabilité de la personne et d'autogestion dont il procédait se fût étendu à l'ensemble du Québec. On sait que ce ne fut pas le cas, qu'au contraire, avec l'avènement de l'État-Providence, c'est le néo-libéralisme et la centralisation étatique qu'on retint comme solution au dérèglement économique dont la crise des années 1930 fut un épiphénomène spectaculaire. Si essoufflement de l'esprit coopératif il y eut, on peut émettre l'hypothèse que le climat ambiant favorisant un certaine déresponsabilisation de l'individu au profit, notamment, de l'État, n'y fut pas pour peu de chose.

CONCLUSION

En rédigeant ce mémoire sur la pensée d'Esdras Minville, c'est tout un pan du traditionalisme canadien-français de la première moitié du XX^e siècle que nous avons tenté de comprendre. Pour rendre pleinement justice à cette pensée, il nous fallait en tout premier lieu faire l'effort d'écouter avec attention, bonne foi, sympathie et ouverture d'esprit ce que notre «interlocuteur» avait à dire, sortir de nous-même et nous placer dans sa perspective afin de mieux saisir les tenants et aboutissants de cette pensée.

Une telle approche devait nous permettre d'échapper aux deux principaux pièges qui guettent celui qui s'intéresse au traditionalisme canadien-français. Le premier consiste à se complaire dans une diabolisation de la pensée traditionaliste qui s'abreuve au «mythe» un peu grossier de la «Grande noirceur», mythe par ailleurs de plus en plus battu en brèche comme une explication historique simpliste et injuste. Le second, plus insidieux celui-là, consiste à élever au rang de «pères du Québec moderne» les intellectuels traditionalistes, du moins certains d'entre eux, voire à identifier dans leur pensée des éléments de crypto-libéralisme. Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que, s'il a pu développer des outils de développement qu'avaient déjà évoqués longtemps avant les années 1960 des intellectuels traditionalistes (c'est le cas de Minville, nous aurons l'occasion d'en reparler au cours de cette conclusion), le Québec moderne procède cependant dans son inspiration profonde d'un esprit pétri de modernité et des principes du libéralisme, et s'est donc construit contre la pensée traditionaliste, qui rejetait précisément ces postulats.

La déconfessionnalisation de la société québécoise est sans doute l'illustration la plus frappante de cette distance, quand on sait l'importance de la place du catholicisme dans le Canada français tel que se le représentaient les traditionalistes. Toutefois, la déconfessionnalisation n'est pas le seul signe de cette distance. Il ne faudrait pas, par exemple, se laisser berner par le caractère nationaliste de la Révolution tranquille et croire qu'il s'agit là nécessairement d'un élément de continuité entre la

pensée traditionaliste et le Québec moderne. En effet, bien que le nationalisme se nourrisse en partie d'une sorte d'aspiration instinctive de la collectivité et que la nature de cette impulsion n'a pas dû beaucoup changer, disons, depuis un siècle, la formulation de ce nationalisme, en revanche, a été modifiée jusque dans ses fondations. Le nationalisme québécois contemporain est l'héritier du néo-nationalisme et pousse ses racines, en gros, jusqu'aux années 1950. Il est beaucoup plus proche du libéralisme, qu'il cherche d'ailleurs constamment à se concilier, que ne le fût jamais le nationalisme canadien-français d'inspiration traditionaliste. Cela a comme conséquence non seulement de limiter la portée de ce nationalisme nouveau genre à un degré plus ou moins élevé, mais surtout de le placer dans un registre où les identités sont essentiellement le fruit de constructions, conscientes ou non, des collectivités et des individus, et sont donc modifiables, superposables et multipliables à loisir, ou presque, car l'«essence nationale» ou du moins les conditions objectives de l'existence de la nation susceptibles de limiter une telle jonglerie identitaire ne comptent plus pour grand-chose dans cette perspective. Les grands chantiers de construction de la «nation québécoise» qui sont à l'oeuvre à l'heure actuelle illustrent cela de manière on ne peut plus éloquente, en même temps qu'ils témoignent de la part congrue, s'amenuisant sans cesse, faite dans ce type de construction aux critères objectifs justifiant l'existence d'un tel nationalisme. Entre cette conception du nationalisme québécois et l'«essence» de la nation canadienne-française que postulait la pensée traditionaliste, le gouffre est incommensurable. Voilà en somme pourquoi, à notre avis, faire des intellectuels traditionalistes les «pères du Québec moderne» relève de la fumisterie.

Si elle est à dissocier du Québec moderne et de la Révolution tranquille, la pensée traditionaliste n'était cependant pas passive, comme restée sans voix et sans ressources face aux défis posés par la modernisation de la société : elle aussi avait un projet de société, des suggestions de réformes, un ordre de valeurs à proposer aux Canadiens français, ce que l'oeuvre d'un Minville montre assez. Cette pensée était, elle aussi, porteuse d'une volonté de changement, mais une volonté de changement qui

était très soucieuse de conserver le meilleur de l'héritage des ancêtres, qui préférait les transformations progressives de la société aux ruptures radicales, et surtout, plutôt que de s'abreuver aux sources de la modernité libérale comme c'était le cas, en grande partie du moins, pour les architectes de la Révolution tranquille, tirait son inspiration doctrinale des grands principes chrétiens et de la Doctrine sociale de l'Église.

De toutes les expressions qu'on a pu proposer pour désigner le projet des traditionalistes canadiens-français, «Révolution tranquille de droite» est celle que nous préférons, car elle rend bien à la fois l'idée d'une ferme volonté de changement, et le fait que cette volonté s'exprimait dans un cadre doctrinal radicalement différent de celui dans lequel s'est développée la Révolution tranquille que nous avons connue. Bref, nous avons voulu, dans ce mémoire sur l'oeuvre d'Esdras Minville, prendre le traditionalisme canadien-français pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour une pensée complète, distincte et tout à fait digne d'intérêt, et aussi pour ce qu'il apporte, soit une perspective très critique sur notre société, un rappel de certaines vérités essentielles (par exemple l'importance de la responsabilité individuelle et la primauté des aspirations intellectuelles, morales et spirituelles des êtres humains), ainsi que l'occasion de fréquenter une pensée qui s'inscrit en totale opposition avec le climat idéologique ambiant, ce qui constitue en soi un exercice utile.

* * *

Esdras Minville, par sa rigueur intellectuelle, par sa solidité sur le plan doctrinal et par son intérêt tout particulier pour les questions économiques, est certainement l'un des intellectuels ayant le plus contribué à donner de la crédibilité à la pensée traditionaliste canadienne-française. Minville n'est pas demeuré coi devant les défis que posait le monde moderne : il a tenté, sa vie durant, de trouver une réponse aux problèmes économiques de son temps, à la défaillance de la solidarité nationale, et, au-delà, à ce qui était sans doute à ses yeux un mal de civilisation incarné par la crise de la foi et des valeurs.

Évidemment, il a abordé ces problèmes de portée universelle dans la

perspective du nationalisme canadien-français et de la situation du Québec. Il nous semble que cela témoigne bien de ce que Roger Payette appelle la «conception nationaliste du monde» de Minville, conception envisageant le monde comme une mosaïque de nations portant chacune un noyau de valeurs, de croyances, de «caractères» comme donnés à l'origine, puis travaillés par l'histoire. À chacune de se développer en fonction de ses caractères et des moyens dont elle dispose afin de contribuer à la richesse culturelle de l'humanité. C'est ainsi que Minville a consacré tous ses efforts à l'épanouissement du Canada français et, en fin de compte, des êtres humains qui en constituent la substance.

Comme nous avons eu l'occasion de le voir, les recherches de Minville ont abouti à la conception d'un vaste programme de réformes axé sur la transformation des structures politiques, sociales et surtout économiques, qui supposait une éducation préalable de la population et qui était destiné à déboucher sur une action concrète. Le coeur de ce programme consistait en un plan de développement économique centré sur un aménagement régional décentralisé, dont l'expérience de colonisation agricole et forestière de Grande-Vallée offrait un prototype. Ce développement devait se diffuser à partir de petits centres industriels stimulant à la fois l'offre et la demande de produits, comme de main d'oeuvre, et fonctionnant un peu à la manière des «pôles de développement» de François Perroux.

D'ailleurs, il est important de noter que plusieurs éléments fondamentaux de ce programme de développement économique seront finalement appliqués au Québec à partir des années 1960, à l'occasion de la mise en oeuvre des politiques de planification économique. En 1961, le gouvernement Lesage mettait sur pied un «Conseil d'orientation économique» détenant le double mandat de préparer un plan d'aménagement pour le Québec et de conseiller le gouvernement sur toute question d'ordre économique. Voilà une institution qui correspondait à peu près à ce que Minville réclamait du gouvernement québécois dès les années 1920. Le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), qui était chargé de dresser un plan de

développement des régions de l'Est du Québec, et notamment de la Gaspésie, est une autre de ces institutions nées durant les heures de gloire de la planification dans la province dont l'esprit et l'inspiration sont proches de Minville. En somme, c'est toute cette idée de planification économique qui est à rapprocher de la pensée de Minville¹.

Ces mouvements sont proches de Minville, disons-nous, mais différents tout de même car les projets de planification des années 1960 manquaient du souffle des idées de subsidiarité et de décentralisation qui sont si déterminantes chez lui. Le meilleur exemple de ceci nous est certainement donné par le plan d'aménagement de la Gaspésie, qui allait jusqu'à forcer la fermeture d'un certain nombre de villages. Cela aurait été tout à fait inconcevable chez Minville, pour qui le respect du milieu humain constituait assurément une exigence de premier ordre qu'aucun programme de développement économique ne pouvait outrepasser. Pour lui en réalité, il ne s'agissait pas seulement de garder le contact avec les populations qu'on se proposait d'«organiser», mais de faire contribuer ces populations au développement de leur région, à l'étape de l'exécution des mesures adoptées notamment, et même en amont, lors de la conception du plan de développement, par exemple par le truchement de l'organisation corporative.

Cette parenté entre la pensée de Minville et les mouvements de réforme de la Révolution tranquille se limite cependant aux outils de développement économique que chacun propose. Sur le plan plus fondamental de l'inspiration philosophique, Minville communit à des principes et à des postulats bien différents de ceux du libéralisme et de la modernité qui constituent les fondements de la Révolution tranquille. Il situe son action et sa pensée dans le droit fil de la tradition humaniste chrétienne, qui s'incarne, en cette première moitié du XX^e siècle, dans le catholicisme social tel que le définissent dans ses grandes lignes les encycliques papales, de *Rerum novarum* jusqu'à *Quadragesimo anno*. Il met en conséquence l'accent sur la prééminence

¹ Roland Parenteau, «L'expérience de la planification au Québec (1960-1969)», *L'Actualité économique*, vol. 45, n° 4 (janvier-mars 1970), p. 679-696.

du destin spirituel des hommes, sur un ordre des valeurs où trône l'éminente dignité de la personne humaine ainsi que sur l'importance de l'exercice responsable de la liberté pour l'épanouissement de chacun.

En outre, il croit manifestement à l'existence d'une nature humaine et de quelque chose comme une essence des nations et des civilisations, ce que le postulat de la prééminence de la liberté humaine porte les libéraux à rejeter. Cela l'amène à concevoir l'homme non comme un être abstrait, mais comme un être atteignant à l'universalité par le biais de ses différentes appartenances : appartenance à une religion, à une civilisation, à une nation, à une société, à une profession, à une famille. Ces divers types d'institutions, bien loin de contraindre et d'enchaîner les individus, leur lèguent en héritage tout un bagage culturel dont ils deviennent les dépositaires et qui constitue une part essentielle de leur humanité. Il s'agit d'ailleurs certainement là d'un des fondements de la pensée traditionaliste.

Finalement, Minville perçoit la vie collective comme étant formée de différents aspects hiérarchisés et interdépendants, tous subordonnés à la fin suprême de l'homme qui est spirituelle. L'économique devient dans cette perspective un fondement matériel indispensable à la réalisation de cet objectif, ce qui explique que Minville y ait consacré toute sa vie d'intellectuel. En même temps, Minville nous rappelle par là que l'économique ne saurait être une fin en soi, que l'homme est avant tout un être culturel et spirituel, et qu'en conséquence la poursuite des biens matériels et de la richesse n'a de sens que si elle lui permet d'accomplir ses plus hautes destinées.

En somme, on retrouve chez Minville une tension constante entre les modernités politique, économique, scientifique et technique, qui semblent être pour lui des faits irréversibles, et la tradition humaniste chrétienne à laquelle il veut les soumettre. Cela constitue certainement un des aspects les plus fondamentaux de son oeuvre. Pour cette raison, et pour toutes celles que nous avons données précédemment, nous croyons que l'oeuvre d'Esdras Minville illustre à merveille tout ce que nous avons dit du traditionalisme canadien-français au début de cette

conclusion. Il s'agit en effet d'une oeuvre qui manifeste un dynamisme et une volonté de changement indéniables, mais qui s'exprimaient dans un cadre doctrinal radicalement différent de celui dans lequel s'est déployée la Révolution tranquille.

Parce qu'il était un intellectuel avant tout soucieux d'envisager l'homme et la vie humaine dans leur totalité, Esdras Minville a produit une oeuvre d'envergure qui non seulement est susceptible d'inspirer des projets concrets de développement régional, mais a surtout l'immense mérite de nous rappeler des vérités essentielles, notamment en ce qui concerne la place que devrait occuper l'économie dans la vie des hommes. Comme la pensée de cet intellectuel nous semble tout à fait digne d'intérêt, nous proposons ici différentes avenues de recherche à qui désirerait en pousser plus avant l'étude. Une première avenue serait d'étudier le Minville de la maturité, de 1940 à 1965 environ, l'évolution de sa synthèse intellectuelle et de ses préoccupations durant cette période; une deuxième serait de comparer son programme de réformes économiques avec les programmes de développement économique mis en oeuvre dans le Québec des années 1960. Il nous paraîtrait également très intéressant de mener une étude sur Minville et l'expérience de Grande-Vallée, qui prendrait la mesure à la fois de l'impact de ses idées sur la conception et l'évolution du projet, et de l'effet de rétroaction sur sa pensée de cette tentative d'application à la réalité de ses théories les plus chères.

À la lumière de l'évolution du Québec et de l'ensemble des sociétés occidentales depuis soixante ans, il est cependant permis de se demander si le keynésianisme, l'État-providence, la modernité philosophique et le matérialisme ambiant ne vouaient pas d'avance à l'échec le grand rêve minvillien d'une économie prospère et décentralisée au service d'une nation chrétiennement ordonnée. Ainsi le réalisme des moyens n'aurait eu aucune chance de racheter l'irréalisme radical d'une pensée qui, sur le plan des principes et de l'inspiration doctrinale, se serait trouvée trop décentrée par rapport à l'action des forces profondes qui modelaient le visage de sa société.

FIN

BIBLIOGRAPHIE

<u>I- SOURCES MANUSCRITES ET TAPUSCRITES</u>	182
1. <i>École des Hautes Études commerciales</i>	182
a) Fonds Esdras-Minville	182
b) Fonds du Directorat	182
c) Fonds François-Albert-Angers	182
2. <i>Centre de recherche Lionel-Groulx</i>	183
a) Fonds Lionel-Groulx	183
b) Fonds François-Albert-Angers	183
<u>II- SOURCES IMPRIMÉES</u>	184
1. <i>Articles</i>	184
a) <i>L'Action française</i>	184
b) <i>L'Action canadienne-française</i>	184
c) <i>L'Action nationale</i>	184
d) <i>L'Actualité économique</i>	185
i. <i>Articles réguliers</i>	185
ii. <i>Chronique «Faits et nouvelles»</i>	186
iii. <i>Chronique «À travers les revues»</i>	195
e) <i>L'Almanach de la langue française</i>	204
f) <i>Bulletin de la Chambre de commerce du district de Montréal</i>	205
g) <i>Ensemble! Revue de coopération</i>	205
h) <i>La Garde-malade canadienne-française</i>	205
i) <i>Gaspésie</i>	205
j) <i>Les Nouvelles de l'École des HEC</i>	205
k) <i>L'Ordre nouveau</i>	205
l) <i>La Rente</i>	205
m) <i>La Revue nationale</i>	207
n) <i>La Revue trimestrielle canadienne</i>	207
2. <i>Livres, brochures, ouvrages collectifs</i>	207
3. <i>Oeuvres complètes</i>	209
<u>III- ÉTUDES</u>	210
1. <i>Dictionnaires, encyclopédies</i>	210
2. <i>Répertoires bibliographiques</i>	210
3. <i>Livres, ouvrages collectifs</i>	210
4. <i>Articles</i>	214

I- SOURCES MANUSCRITES ET TAPUSCRITES

1. École des Hautes Études commerciales

Important : *Le fonds Esdras-Minville et le fonds du Directeur ont fait l'objet d'un reclassement en mai 2001. Les cotes indiquées ici et dans tout le mémoire sont donc obsolètes. Cependant, le personnel du service des archives des HEC dispose d'un relevé du travail accompli au cours de ce reclassement qui permet de retracer l'emplacement d'un document donné à partir des anciennes cotes.*

a) Fonds Esdras-Minville (P035)

- Documents textuels non-traités: P035Z990001

b) Fonds du Directeur (A007)

- Documents textuels non-traités :

- A007Z990005
- A007Z990006
- A007Z990007
- A007Z990008
- A007Z990009
- A007Z990010

c) Fonds François-Albert-Angers (P027)

- Photocopies des textes publiés dans les *Oeuvres complètes*

P027T990012	(<i>Action française, Actualité économique</i>)
P027T990013	(<i>Action française, Action nationale, divers écrits, articles de journaux, commissions</i>)
P027T990014	(<i>Commissions, ouvrages publiés, articles de journaux, textes inédits datés*</i>)
P027T990015	(<i>Inédits non-datés, présentations, manuscrits publiés, histoire de l'École des H.É.C., documents sur Esdras Minville</i>)

- Manuscrits des volumes des *Oeuvres complètes*

- P027T990020 (Volumes 1, 2 et 3)
- P027T990021 (Volumes 4, 5 et 6)
- P027T990022 (Volumes 7 et 8)
- P027T990023 (Volumes 9, 10 et 11)
- P027T990024 (Volumes 11 et 12)

* Titres des inédits datés (manuscrits et tapuscrits) se trouvant dans le fonds Angers aux HEC (P027T990014).

**Si Dollard revenait*. 1928. 6 p.

*[*Le problème national*]. 1930. 10 p.

**Pèlerinage des Acadiens en Louisiane*. 1931. 4 p.

**La croisée des chemins*. [Vers 1932-33]. 25 p.

Les jeunes gens s'en mêlent. 1933. 10 p.

**L'expérience marxiste en Russie*. [probablement 1934-35]. 32 p.

*[*Solidarité nationale*]. 1933. 20 p.

*[*L'éducation nationale*]. 1936. 29 p.

**L'Action catholique et l'économique*. [Probablement entre 1936 et 1939]. 22 p.

[Résumé de *L'Action catholique et l'économique*]. [Probablement entre 1936 et 1939].

*[*Le corporatisme*]. [Vers 1937]. 18 p.

**À plaindre ou à blâmer*. 1937. 7 p.

[Conférence à la Section Duvernay]. 1937. 17 p.

La croisée des chemins. 1937. Deux versions : 28 p., 32 p.

**Bilan de l'économie du XIX^e et du premier tiers du XX^e siècles*. [Probablement 1937]. 14 p.

*[Conférence au banquet de l'Association lors de sa nomination comme directeur des HEC]. 1938. 6 p.

**Salazar et le corporatisme*. 1939. 23 p.

La vocation économique de la province de Québec. [1939].

2. Centre de Recherche Lionel-Groulx

a) Fonds Lionel Groulx (P1)

- Correspondance Groulx-Minville (P1/A 2714)

b) Fonds François-Albert Angers (P63)

- Correspondance Angers-Minville

II- SOURCES IMPRIMÉES

1. Articles

a) *L'Action française*

- *«Les Américains et nous». Août 1923, p. 97-105.
- *«Le capital étranger». Juin 1924, p. 323-349.
- *«Vos doctrines». Février 1926, p. 95-109.
- *«Le réservoir de la race». Mai 1926, p. 258-276.
- *«Vos doctrines». Octobre 1926, p. 235-236.
- *«Méditation pour jeunes politiques». (sous le pseudonyme de Jacques Dumont). Janvier 1927, p. 28-40; février 1927, p. 100-110; mars 1927, p. 170-178; avril 1927, p. 217-227.
- *«En entendrons-nous parler bientôt?». Mai-juin 1927, p. 383-384.

b) *L'Action canadienne-française*

- *«Leur manière et la nôtre». Janvier 1928, p. 52-56.
- *«L'actualité». Mars 1928, p. 175-178.
- *«L'éducation économique». Mai 1928, p. 262-286.

c) *L'Action nationale*

- *«Discours de M. Minville». Février 1933, p. 120-128.
- *«Contre l'immigration». Octobre 1933, p. 122.
- *«Programme de restauration sociale». (En collaboration). Novembre 1933, p. 210-216.
- *«L'Action nationale». Décembre 1933, p. 219-229.
- *«La semaine sociale de Rimouski». (Sous le pseudonyme de Jacques Dumont). Septembre 1933, p. 54-59.
- *«Faisons comme les Anglais». (Sous le pseudonyme de François Chantal). Premier semestre 1934, p. 346-356.
- *«Les chocs en retour de l'anglomanie». Avril 1934, p. 195-220.
- *«À l'université». Janvier 1935, p. 5-25.
- *«Ce que nous voulons». Octobre 1935, p. 92-102.
- *«L'économique et le national». Avril 1936, p. 209-214.
- «L'organisation corporative sur le plan canadien-français». Septembre 1936, p. 24-34.
- *«L'assurance-chômage». Janvier 1938, p. 56-60.
- *«Connaître notre milieu». (Sous le pseudonyme de Jacques Dumont). Juin 1938, p. 445-449.
- «Le corporatisme et le national». Octobre 1938, p. 131-140.

*«La vocation économique de la province de Québec». Mai-juin 1976 [1939], p. 784-793.

*«Quelques aspects d'un grand problème». Mai 1978 [1938], p. 779-787.

d) *L'Actualité économique*

i. Articles réguliers

«Le rapport Preston et les intéressés». Vol. 1, n° 1 (avril 1925), p. 12-15.

«L'impôt sur le revenu». Vol. 1, n° 2 (mai 1925), p. 9-11.

«La forêt canadienne». Vol. 1, n° 3 (juin 1925), p. 15-20.

«Banque et centralisation bancaire». Vol. 1, n° 4 (juillet-août 1925), p. 3-9.

«À propos des finances publiques». Vol. 1, n° 6 (octobre 1925), p. 12-14.

«Quelques opinions». Vol. 1, n° 9 (janvier 1926), p. 13-16.

«L'industrie américaine de l'automobile». Vol. 1, n° 10 (février 1926), p. 10-12.

«Géographie et géographe». Vol. 2, n° 1 (avril 1926), p. 8-11.

*«Un pas dans le bon sens». Vol. 2, n° 6, septembre 1926, p. 1-7.

«Au sujet d'un récent jugement du Conseil privé». Vol. 2, n° 12 (mars 1927), p. 1-5.

*«La Gaspésie n'entend pas mourir». Vol. 3, n° 6 (septembre 1927), p. 106-112.

*«Agir pour vivre!» Vol. 3, n° 8 (novembre 1927), p. 146-161.

*«À quoi mène le haut enseignement commercial». Vol. 4, n° 6 (octobre 1928), p. 139b-145b.

«M. Hoover et nous». Vol. 4, n° 7 (novembre 1928), p. 105-107.

*«De Montréal à Victoria I». (En collaboration avec François Vézina). Vol. 5, n° 7 (octobre 1929), p. 161-175.

*«De Montréal à Victoria II». (En collaboration avec François Vézina). Vol. 5, n° 8 (novembre 1929), p. 201-210.

*«De Montréal à Victoria III». (En collaboration avec François Vézina). Vol. 5, n° 11 (février 1930), p. 321-333.

«Le budget canadien de 1930». Vol. 6, n° 2 (mai 1930), p. 58-62.

«Le budget canadien de 1931». Vol. 7, n° 3-4 (juin-juillet 1931), p. 117-122.

«La conférence impériale de 1932». Vol. 8, n° 5-6 (août-septembre 1932), p. 186-193.

«La crise bancaire aux États-Unis». Vol. 8, n° 12 (mars 1933), p. 536-542.

«Le budget canadien de 1933». Vol. 9, n° 1 (avril 1933), p. 1-11.

*«Les conseils économiques dans le monde». Vol. 9, n° 5-6 (août-septembre 1933), p. 205-219.

«L'oeuvre de la colonisation». Vol. 9, n° 8 (novembre 1933), p. 333-349.

«Le budget canadien de 1934». Vol. 10, n° 2 (mai 1934), p. 80-90.

- «Le budget canadien en 1934-35». Vol. 11-I, n° 1 (avril 1935), p. 13-27.
 *«Lendemain d'élection». Vol. 11-I, n° 7 (octobre 1935), p. 446-463.
 «Le budget canadien en 1935-36». Vol. 12-I, n° 2 (mai 1936), p. 158-172.
 «Le budget canadien en 1936-37». Vol. 12-II, n° 5 (mars 1937), p. 464-478.
 *«Quelques aspects du problème social dans la province de Québec».
 Vol. 14-I, n° 7 (octobre 1938), p. 401-424.
 «La bourgeoisie et l'économie». Vol. 14-II, n° 5 (mars 1939), p. 401-425.

ii. Chronique «Faits et nouvelles»

Vol. 1, n° 1 (avril 1925)

- «Difficultés ouvrières», p. 29.
 «Tarifs et bénéfices ferroviaires», p. 29-30.
 «Les Antilles et nous», p. 30.
 «Le rapport Preston», p. 30-31.
 «Le prix du blé», p. 31.
 «Le discours du budget», p. 31-32.
 «Les Hautes Études commerciales», p. 32.

Vol. 1, n° 2 (mai 1925)

- «Notre commerce extérieur», p. 18.
 «Conventions commerciales», p. 18-19. (?)
 «La France et nous», p. 19.
 «L'Afrique du Sud et la préférence impériale», p. 19.
 «Les méfaits de l'impôt», p. 19-20.
 «La propriété immobilière et l'impôt sur le revenu», p. 20.
 «L'accueil des journaux», p. 20. (?)

Vol. 1, n° 3 (juin 1925)

- «Nos industriels en convention», p. 21-22.
 «Le Parti conservateur et la protection douanière», p. 22-23.
 «La compétence en assurance», p. 23.
 «Le port de Québec», p. 23.

Vol. 1, n° 4 (juillet-août 1925)

- «La dernière session», p. 22.
 «Les chemins de fer et le Sénat», p. 22-23.
 «Les directeurs de la *Home Bank*», p. 23.
 «Une nouvelle convention commerciale», p. 23. (?)
 «Les affaires et le diplômé d'université», p. 23.

Vol. 1, n° 6 (octobre 1925)

- «La prévention des incendies», p. 18.
 «Sir Henry Thornton et les chemins de fer», p. 18.
 «Ports océaniques et taux d'assurance», p. 19.
 «Abus et spéculation», p. 19.

- «Tarifs ferroviaires», p. 19.
 «La Russie exportera-t-elle du blé?», p. 19-20.
- Vol. 1, n° 7 (novembre 1925)
 «La dernière récolte», p. 18.
 «Un congrès agricole», p. 18.
 «Les élections», p. 18.
 «L'industrie du papier et nos forêts», p. 19.
- Vol. 1, n° 8 (décembre 1925)
 «Les fabricants de chaussures en convention», p. 15.
 «Le commerce international et notre pays», p. 15-16.
 «L'A.M.C. et le tarif», p. 16.
 «Une chambre de commerce centrale», p. 16-17.
 «Le remboursement de notre dette», p. 17.
 «L'exportation du bois à pâte», p. 17.
 «Les griefs des provinces maritimes», p. 17.
- Vol. 5, n° 1 (avril 1929)
 «La prairie s'industrialise», p. 18-19.
 «En route», p. 19-20.
 «La production minière dans la province de Québec», p. 20-21.
 «Le port du Havre», p. 21-22.
 «L'amélioration de la situation financière de l'État belge», p. 22-23.
- Vol. 5, n° 2 (mai 1929)
 «Les placements canadiens à l'étranger», p. 57.
 «L'industrie hydro-électrique», p. 57-58.
 «La soie artificielle», p. 58-60.
 «Le nouveau tarif américain», p. 60-61.
 «Les taux ferroviaires», p. 61.
 «Le crédit à l'exportation en Allemagne», p. 63-64.
- Vol. 5, n° 3-4 (juin-juillet 1929)
 «Le port de Montréal», p. 96-98.
 «La richesse nationale du Canada», p. 98-99.
 «Les grands ports canadiens», p. 99-100.
 «Nos fourrures», p. 100-101.
 «Nouvelle variété de froment», p. 101-102.
 «L'industrie du papier en Allemagne», p. 102-103.
 «Congrès international d'enseignement commercial», p. 103.
- Vol. 5, n° 5-6 (août-septembre 1929)
 «Le charbon en Alberta», p. 141-142.
 «L'industrie au Canada», p. 142-143.
 «Saint-Jean et Halifax», p. 143-144.
 «Les banquiers du monde», p. 144-146.
 «Les automobiles dans le monde», p. 146-147.

- Vol. 5, n° 7 (octobre 1929)
«Les automobiles au Canada», p. 181-182.
«Le canal Welland», p. 182-183.
«Les pêcheries canadiennes», p. 183-185.
«Le Danemark agricole», p. 185-187.
- Vol. 5, n° 8 (novembre 1929)
«La population du Canada», p. 218-219.
«L'agriculture au Canada», p. 219-220.
«L'élevage du renne», p. 220-222.
«L'exposition de Poznan (Pologne)», p. 222.
- Vol. 5, n° 9 (décembre 1929)
«Les progrès du Canada», p. 262-263.
«Notre commerce avec l'Amérique du Sud», p. 263-264.
«L'industrie dans les provinces maritimes», p. 264-265.
«Sucre et sirop d'érable», p. 265-267.
«La Banque internationale», p. 267-269.
«Un conseil économique aux États-Unis», p. 269.
- Vol. 5, n° 10 (janvier 1930)
«Notre industrie de la chaussure», p. 302-303.
«Le commerce du Canada en 1929», p. 303-305.
«Les mines dans la province de Québec», p. 305-306.
«Les «multiples» au Canada», p. 306-308.
«Expositions internationales», p. 308-309.
- Vol. 5, n° 11 (février 1930)
«Le commerce du Canada en 1929», p. 343-344.
«L'industrie du bois», p. 344-345.
«Le charbon au Canada», p. 345-346.
«L'élevage des animaux à fourrure», p. 346-347.
«L'année économique en Grande-Bretagne», p. 347-349.
- Vol. 5, n° 12 (mars 1930)
«Le pétrole en Alberta», p. 376.
«Le port de Chicoutimi», p. 377-378.
«L'industrie hydro-électrique», p. 378-380.
«La région de la Baie d'Hudson», p. 380-381.
«Notre industrie minière», p. 381-383.
«L'année économique en Tchécoslovaquie», p. 383-385.
«L'entente polono-anglaise du charbon», p. 385.
- Vol. 6, n° 1 (avril 1930)
«Les chemins de fer nationaux», p. 19-20.
«Nos exportations d'automobiles», p. 20-22.
«Le bâtiment en 1929», p. 22-23.
«Une trêve douanière», p. 23.

- Vol. 6, n° 2 (mai 1930)
- «Le commerce dans nos ports», p. 63-64.
 - «L'organisation de nos pêcheries», p. 64-66.
 - «Le capital étranger au Canada», p. 66-67.
 - «L'organisation du commerce extérieur», p. 67-69.
 - «Parité du change canado-américain», p. 69-70.
- Vol. 6, n°s 3-4 (juin-juillet 1930)
- «Notre industrie manufacturière», p. 108-109.
 - «La production de l'or au Canada», p. 109-111.
 - «Le port de Toronto», p. 111-112.
 - «Le commerce canadien depuis la Confédération», p. 112-114.
 - «Le nouveau tarif américain», p. 114-116.
 - «Le règlement des réparations orientales», p. 116-118.
 - «Le traité de commerce polono-allemand», p. 118-119.
- Vol. 6, n°s 5-6 (août-septembre 1930)
- «La Commission consultative du tarif», p. 179-180.
 - «Nos ressources forestières», p. 180-182.
 - «L'industrie canadienne du caoutchouc», p. 182-184.
 - «La culture des fruits au Canada», p. 184-185.
 - «L'industrie du papier scandinave», p. 185-187.
- Vol. 6, n° 7 (octobre 1930)
- «Notre industrie de la soie», p. 220-222.
 - «Le téléphone au Canada», p. 222-223.
 - «Nos pêcheries», p. 223-226.
 - «L'industrie du papier», p. 226-227.
 - «Le commerce du Canada avec l'Orient», p. 227-230.
 - «La place du Canada dans le commerce du monde», p. 230-231.
 - «Le commerce extérieur des États-Unis», p. 231-234.
- Vol. 6, n° 8 (novembre 1930)
- «La conférence impériale», p. 276-278.
 - «Mission canadienne en Orient», p. 278-279.
 - «Notre industrie textile», p. 279-282.
 - «Les emprunts étrangers aux États-Unis», p. 282-283.
- Vol. 6, n° 9 (décembre 1930)
- «Les chaînes de magasins canadiennes», p. 321-323.
 - «Les combustibles au Canada», p. 323-324.
 - «La Banque française d'acceptations», p. 324-325.
- Vol. 6, n° 10 (janvier 1931)
- «La monnaie dirigée et l'or», p. 365-368.
 - «Le blé», p. 368-370.
 - «Les allocations familiales en Grande-Bretagne», p. 370-371.
 - «Règlement concernant les crédits documentaires», p. 371-373.

- Vol. 6, n° 11 (février 1931)
 *«D'une crise à l'autre», p. 413-415.
 «Notre production minière en 1930», p. 415-418.
 «L'industrie canadienne de l'aluminium», p. 418-419.
 «Le conflit douanier en Europe centrale», p. 419-421.
 «Les rapports commerciaux franco-bulgares», p. 421-422.
- Vol. 6, n° 12 (mars 1931)
 «Les progrès de l'industrie hydro-électrique», p. 465-467.
 «Le commerce et l'industrie de la fourrure», p. 467-170.
 «Le commerce extérieur des États-Unis en 1930», p. 470-472.
- Vol. 7, n° 1 (avril 1931)
 «L'industrie des conserves de fruits et de légumes», p. 26-29.
 «L'industrie forestière», p. 29-31.
 «Le commerce extérieur de la Russie en 1929-30», p. 31-34.
- Vol. 7, n° 2 (mai 1931)
 «Notre industrie manufacturière en 1929», p. 68-71.
 «Le commerce canadien avec l'Empire britannique et les États-Unis en 1930», p. 71-72.
 «Congrès international des relations industrielles», p. 72-74.
 «Les placements américains et britanniques à l'étranger en 1930», p. 74-77.
- Vol. 7, n° 3-4 (juin-juillet 1931)
 «Le commerce extérieur du Canada en 1930», p. 137-140.
 «Les faillites au début de 1931», p. 140-141.
 *«Encore la Russie», p. 142-145.
- Vol. 7, n° 5-6 (août-septembre 1931)
 «*Consolidated Paper Corporation*», p. 213-215.
 «Le tourisme au Canada en 1930», p. 215-219.
 «Le traité de commerce canado-australien», p. 219-221.
 «Traité de commerce entre les États-Unis et la Pologne», p. 221-223.
 «Le problème de l'or», p. 223.
- Vol. 7, n° 7 (octobre 1931)
 «La question de l'or», p. 265-266.
 *«Agin», p. 266-269.
 «L'industrie laitière au Canada en 1930», p. 269-274.
 «Le commerce international du charbon», p. 274-277.
- Vol. 7, n° 8 (novembre 1931)
 «Le crédit agricole», p. 312.
 «La production au Canada en 1929», p. 312-315.
 «Le Canada producteur d'or», p. 315-317.
 «Les États-Unis, marché de l'amiante», p. 317-319.
- Vol. 7, n° 9 (décembre 1931)
 «Notre commerce avec l'Orient», p. 370-373.

- «L'industrie canadienne du papier en 1930», p. 373-376.
 «L'*Hydro-Electric Commission* de l'Ontario», p. 376-379.
 «Le commerce international en 1930», p. 379-382.
- Vol. 7, n° 10 (janvier 1932)
 «À propos de contingentement de blé», p. 419-422.
 «Douze années d'activité économique au Canada», p. 422-426.
 «L'Orient économique en 1931», p. 426-428.
- Vol. 7, n° 11 (février 1932)
 «Le tarif anglais», p. 468-470.
 «La production minière du Canada en 1931», p. 470-473.
 «La récolte canadienne en 1931», p. 473-476.
 «Le commerce international en 1931», p. 476-479.
- Vol. 7, n° 12 (mars 1932)
 *«Le recensement de 1931», p. 526-529.
 «Le commerce extérieur des États-Unis en 1931», p. 529-532.
- Vol. 8, n° 1 (avril 1932)
 «La canalisation du Saint-Laurent», p. 21-22.
 «Le budget canadien de 1932», p. 23-27.
 «Le rapport Gibb», p. 27-30.
 «L'assurance-vie dans le monde», p. 30-33.
 «Trafic maritime dans le port d'Anvers en 1931», p. 33.
- Vol. 8, n° 2 (mai 1932)
 *«Retour à la terre et décentralisation. Deux suggestions», p. 74-79.
 «Le nouveau traité canado-néo-zélandais», p. 79-81.
- Vol. 8, n° 7 (octobre 1932)
 «Les accords canadieno-britanniques», p. 279-280.
 «Le rapport Duff-Ashfield», p. 280-283.
 *«Les coopératives de consommation en Allemagne», p. 283-286.
- Vol. 8, n° 8 (novembre 1932)
 «Les élections américaines», p. 323-327.
- Vol. 8, n° 9 (décembre 1932)
 «Les accords d'Ottawa», p. 387-389.
 *«L'État allemand et les affaires», p. 389-392.
- Vol. 8, n° 10 (janvier 1933)
 «Le traité germano-canadien», p. 434-435.
 «La récolte canadienne en 1932», p. 435-438.
 «L'état des prix», p. 438-441.
- Vol. 8, n° 11 (février 1933)
 «L'emploi au Canada en 1932», p. 485-488.
 «Statistiques et statisticiens», p. 489-491.
 «Le problème du blé», p. 491.

- Vol. 8, n° 12 (mars 1933)
 «La question du lait», p. 548-551.
 «La technocratie», p. 552-555.
- Vol. 9, n° 1 (avril 1933)
 «Le commerce extérieur du Canada en 1932», p. 37-41.
 *«L'aide aux chômeurs», p. 41-46.
- Vol. 9, n° 2 (mai 1933)
 «Du côté de chez M. Roosevelt», p. 87-89.
 «Les dettes interalliées», p. 89-95.
- Vol. 9, n° 3-4 (juin-juillet 1933)
 «Le nouveau traité de commerce franco-canadien», p. 164-167.
 *«Pourquoi de la petite industrie», p. 167-173.
 «La journée de huit heures», p. 173-174.
- Vol. 9, n° 5-6 (août-septembre 1933)
 «L'accord du blé», p. 238-240.
 «Chez nos voisins», p. 240-245. (?)
 «L'enquête sur les banques», p. 245-246.
- Vol. 9, n° 7 (octobre 1933)
 «L'activité économique», p. 313-317.
 «Le cheptel de la province de Québec», p. 317.
- Vol. 9, n° 8 (novembre 1933)
 «Guerre monétaire?», p. 375-379.
 «La balance des comptes du Canada de 1926 à 1932», p. 379-383.
 «Le rapport McMillan», p. 383-384.
- Vol. 9, n° 9 (décembre 1933)
 «L'industrie canadienne de la pâte de bois et du papier», p. 464-468.
 «Le rapport McMillan», p. 468-471.
- Vol. 9, n° 10 (janvier 1934)
 «La récolte canadienne en 1933», p. 522-525.
 «M. Roosevelt et l'argent-métal», p. 525-528.
- Vol. 9, n° 11 (février 1934)
 «La situation économique au Canada», p. 585-589.
 «Le nouveau dollar américain», p. 589-591.
- Vol. 9, n° 12 (mars 1934)
 «Les placements industriels au Canada», p. 641-643.
 «Conciliation et arbitrage», p. 643-645.
 «L'industrie minière du Canada en 1933», p. 645-646.
- Vol. 10, n° 1 (avril 1934)
 «Le commerce extérieur du Canada en 1933», p. 47-52.
 «L'état des prix», p. 52-54.
- Vol. 10, n° 2 (mai 1934)
 «Le bâtiment en 1934», p. 117-119.

- «L'industrie électrique au Canada en 1933-34», p. 119-120.
 «Le prix de gros des denrées agricoles au Canada», p. 120-124
- Vol. 10, n^{os} 3-4 (juin-juillet 1934)
 «La situation du travail au Canada», p. 187-190.
 «Les pêcheries de la province de Québec», p. 190-193.
 «Le tourisme en 1933», p. 193-194.
- Vol. 10, n^{os} 5-6 (août-septembre 1934)
 «Le revenu de la nation canadienne», p. 270-272.
 «Les pêcheries du Canada en 1933», p. 272-275.
- Vol. 10, n^o 7 (octobre 1934)
 *«La crise du capitalisme», p. 345-348.
 «Le nouveau traité franco-canadien», p. 348-350.
- Vol. 10, n^o 8 (novembre 1934)
 *«La colonisation dans la province de Québec», p. 417-422.
- Vol. 10, n^o 9 (décembre 1934)
 *«L'organisation de l'épargne», p. 500-504.
 «Notre commerce avec la Belgique», p. 504-507.
- Vol. 10, n^o 10 (janvier 1935)
 *«Une N.I.R.A. canadienne», p. 568-573.
 «La situation économique du Canada», p. 573-576.
- Vol. 10, n^o 11 (février 1935)
 «La question de l'électricité», p. 640-643.
 «Crédit agricole, crédit rural», p. 643-646.
 «Les mouvements des prix en 1934», p. 646-648.
- Vol. 10, n^o 12 (mars 1935)
 «Les affaires au Canada en 1933 et 1934», p. 712-716.
 *«À propos de réformes», p. 716-719.
 «Nouvel accord franco-canadien», p. 719-720.
- Vol. 11-I, n^o 1 (avril 1935)
 «Le rapport Kennedy», p. 57-69.
- Vol. 11-I, n^o 2 (mai 1935)
 «Le congrès des économistes de langue française», p. 166-168.
 «L'industrie minière au Canada», p. 168-176.
- Vol. 11-I, n^{os} 3-4 (juin-juillet 1935)
 *«Une idée ancienne toujours opportune», p. 259-263.
 «Les relations commerciales France-Canada», p. 264-271.
- Vol. 11-I, n^{os} 5-6 (août-septembre 1935)
 «Le 8^e Congrès de la Chambre de Commerce internationale», p. 353-360.
 *«L'aventure politico-économique de l'Alberta», p. 360-366.
- Vol. 11-I, n^o 7 (octobre 1935)
 «Les 25 ans de l'École des Hautes Études commerciales», p. 464-467.
 «Plus de liberté économique», p. 467-470.

- Vol. 11-II, n° 1 (novembre 1935)
 «Commerce et civilisation», p. 62-68.
 «L'état des prix», p. 68-70.
 «Le traité de commerce canado-américain», p. 70-71.
- Vol. 11-II, n° 2 (décembre 1935)
 «Le traité de commerce Canada-États-Unis», p. 160-166.
 «La conférence fédérale-provinciale», p. 166-167.
 «La formation de l'homme d'affaires», p. 167-172.
- Vol. 11-II, n° 3 (janvier 1936)
 «L'éducation commerciale», p. 262-268.
 *«Savoir où nous allons», p. 268-271.
- Vol. 11-II, n° 4 (février 1936)
 *«Immigration et peuplement», p. 360-365.
 «La route trans-canadienne et la Province de Québec», p. 365-368.
 «Un suprême témoignage d'intérêt», p. 368-370.
- Vol. 11-II, n° 5 (mars 1936)
 «Les Américains et la stabilisation des monnaies», p. 468-470.
 «Les affaires au Canada en 1935», p. 470-475.
- Vol. 12-I, n° 1 (avril 1936)
 «Va-t-on recommencer?», p. 68-71.
 «L'administration de nos ports», p. 71-75.
- Vol. 12-I, n° 2 (mai 1936)
 *«Les chômeurs au travail», p. 173-181.
- Vol. 12-I, n° 3-4 (juin-juillet 1936)
 «Les chômeurs au travail», p. 269-270.
 «Les chemins de fer et la Province de Québec», p. 271-274.
- Vol. 12-I, n° 7 (octobre 1936)
 *«Chômage des jeunes et chômage tout court», p. 468-474.
 «La durée du travail», p. 474-480.
- Vol. 12-II, n° 1 (novembre 1936)
 «Les élections américaines», p. 68-74.
- Vol. 12-II, n° 2 (décembre 1936)
 *«Libéralisme? Communisme? Corporatisme?», p. 154-166.
 «L'entente commerciale Canada-Allemagne», p. 166-168.
- Vol. 12-II, n° 3 (janvier 1937)
 «La situation économique», p. 264-270.
 *«Le crédit social», p. 270-273.
- Vol. 12-II, n° 4 (février 1937)
 *«La colonisation forestière», p. 374-379.
- Vol. 12-II, n° 5 (mars 1937)
 *«Combattre le communisme?», p. 479-483.
 «Les intérêts et les idées», p. 483-486.

- Vol. 13-I, n° 1 (avril 1937)
 «Congrès international des sciences économiques et sociales», p. 65-67.
 «Le budget de la province», p. 67-70.
 «L'aventure Aberhart», p. 70-72.
- Vol. 13-I, n° 2 (mai 1937)
 «La révision des impôts», p. 169-173.
 «Le tourisme», p. 173-179.
- Vol. 13-I, n°s 3-4 (juin-juillet 1937)
 *«L'inventaire des ressources naturelles», p. 271-281.
- Vol. 13-I, n°s 5-6 (août-septembre 1937)
 «Les relations fédérales-provinciales», p. 372-376.
 *«Connaître notre milieu», p. 376-380.
- Vol. 13-I, n° 7 (octobre 1937)
 *«Le syndicalisme catholique», p. 461-471.
- Vol. 13-II, n° 1 (novembre 1937)
 «Quelques aspects d'un grand problème», p. 51-58.
 «L'industrie minière», p. 58-60.
- Vol. 13-II, n° 2 (décembre 1937)
 *«Assurance-chômage», p. 149-159. (Signé J.D.- Jacques Dumont?).
- Vol. 13-II, n° 3 (janvier 1938)
 *«Politique des salaires», p. 265-271
 «Vivre selon ses moyens ou selon les moyens des autres», p. 271-275.
- Vol. 13-II, n° 4 (février 1938)
 *«L'aide de l'État à l'industrie et au commerce», p. 365-370.
- Vol. 13-II, n° 5 (mars 1938)
 «Le problème des chemins de fer», p. 455-458.
 *«Un mot de la petite industrie», p. 458-464.
- Vol. 14-I, n° 1 (avril 1938)
 «Salaires et abondance économique», p. 70-73.
- Vol. 14-I, n° 2 (mai 1938)
 «Le rapport de la Commission Purvis», p. 162-167.
- Vol. 14-I, n°s 3-4 (juin-juillet 1938)
 «Le budget canadien de 1938», p. 270-273.

iii. Chronique «À travers les revues»

- Vol. 4, n° 5 (septembre 1928)
 «Conseil technique d'études économiques», p. 124a.
 «La route du Saint-Laurent», p. 124a.
 «Le néo-capitalisme», p. 125a-127a.
 «Le capital américain à l'étranger», p. 127a.

- Vol. 4, n° 6 (octobre 1928)
 «Politique et industrie», p. 145b-146b.
 «Les *Investment Trusts* sont-ils trop nombreux?», p. 146b-147b.
 «Le crédit à l'exportation», p. 147b-148b.
 «Capital et travail», p. 148b-149b.
 «Le rôle du bon sens dans l'organisation du travail», p. 149b-150b.
 «L'Alsace dans l'économie française», p. 150b-151b.
- Vol. 4, n° 7 (novembre 1928)
 «L'enseignement par correspondance», p. 123-124.
- Vol. 4, n° 8 (décembre 1928)
 «Le *Sherman Act* et ses résultats», p. 143-144.
 «Ce que nous vaut le tourisme», p. 144-145.
 «Les statistiques et les affaires», p. 145-146.
 «Europe et protectionnisme», p. 146-148.
- Vol. 4, n° 9 (janvier 1929)
 «Le Canadien-Pacifique», p. 173-176.
 «Un conseil économique», p. 176.
- Vol. 4, n° 10 (février 1929)
 «La situation en Russie», p. 194-195.
 «Le capital américain dans l'industrie anglaise», p. 195-196.
 «La journée anglaise», p. 196-198.
 «La récolte mondiale du blé», p. 198-199.
- Vol. 4, n° 11 (mars 1929)
 «La nouvelle réglementation des codes télégraphiques», p. 221-222.
 «Les périls de l'Europe», p. 222-224.
- Vol. 5, n° 1 (avril 1929)
 «Cartels internationaux», p. 35.
 «Le caoutchouc», p. 35-36.
 «Le marché américain de l'automobile», p. 36-37.
 «Nouvelle revue», p. 37.
- Vol. 5, n° 2 (mai 1929)
 «L'avenir du petit commerçant», p. 76-77.
 «Le problème nègre aux États-Unis», p. 77-78.
- Vol. 5, n° 7 (octobre 1929)
 «Les *Investment Trusts*», p. 191-192.
 «Protectionnisme», p. 192-193.
 «Le double impôt sur les revenus», p. 193-194.
- Vol. 5, n° 8 (novembre 1929)
 «La balance économique américaine en 1927-28», p. 233-234.
 «La politique tarifaire des États-Unis», p. 234-235.
 «Le rôle de la banque internationale», p. 236.

- Vol. 5, n° 9 (décembre 1929)
 «Les États-Unis d'Europe», p. 270-271.
 «La Chambre de Commerce internationale», p. 271.
 «L'assurance sur les crédits à l'exportation», p. 271-272.
 «La question du sucre», p. 272-274.
 «Les rapides progrès de la radiophonie», p. 274.
- Vol. 5, n° 10 (janvier 1930)
 «La soie artificielle», p. 310.
 «La consommation mondiale de papier journal», p. 310-311.
 «La conférence parlementaire internationale du commerce», p. 312-313.
 «Les allocations familiales», p. 313-314.
- Vol. 5, n° 11 (février 1930)
 «Un autre cartel international», p. 350.
 «La fortune des peuples, fin 1929», p. 350-351.
 «Le pétrole dans le monde», p. 351-352.
 «Les échanges internationaux», p. 352-353.
 «Le progrès de la publicité», p. 353-354.
- Vol. 5, n° 12 (mars 1930)
 «Les mouvements migratoires et les armateurs», p. 386-387.
 «L'organisation internationale des migrations», p. 387-389.
 «L'évolution des transports et ses conséquences», p. 389-391.
 «Nos voisins vendent leur flotte d'État», p. 391-392.
 «Les étrangers en France», p. 392-393.
 «L'action économique des hommes de profession libérale», p. 393-394.
- Vol. 6, n° 1 (avril 1930)
 «La terminologie économique», p. 28-30.
 «La production de soie artificielle», p. 30-31.
 «Culture générale et enseignement commercial», p. 31-33.
 «Le krach de 1929 et la crise économique», p. 33-34.
 «Navires de commerce construits en 1929», p. 34.
- Vol. 6, n° 2 (mai 1930)
 «La crise financière de 1929», p. 71-72.
 «Les *Investment Trusts* américains», p. 72-73.
 «Relation commerciales franco-canadiennes», p. 73-74.
 «Les banques de l'industrie en Grande-Bretagne», p. 74-75.
 «La surproduction et ses problèmes», p. 75-76.
- Vol. 6, n° 3-4 (juin-juillet 1930)
 «La théorie américaine des hauts salaires», p. 120-121.
 «Le B.R.I. s'organise», p. 121-122.
 «Trêve douanière et libre-échange», p. 122-123.
 «La situation économique aux États-Unis», p. 123-125.
 «La conjoncture économique», p. 125-127.

- «La révolution économique d'après-guerre», p. 127.
 «La marine marchande aux États-Unis et en Angleterre», p. 127-129.
 «Huit leçons de publicité», p. 129-130.
 «La production mondiale d'aluminium», p. 130-131. (?).
 «Le marché du blé», p. 131.
- Vol. 6, n^{os} 5-6 (août-septembre 1930)
 «La vente à tempérament et la crise», p. 188-190.
 «Le tarif Hawley-Smoot», p. 190-191.
 «La navigation maritime dans le monde», p. 191-192.
- Vol. 6, n^o 7 (octobre 1930)
 «Le tarif Hawley-Smoot», p. 235-238.
 «Protection et prospérité», p. 238-240.
 «La question du blé», p. 240-241.
 «Les sources d'énergie», p. 241.
- Vol. 6, n^o 8 (novembre 1930)
 «Colons canadiens-français vs *Loyalists*», p. 284-285.
 «Les capitaux américains en Angleterre», p. 285-286.
 «Le problème agricole», p. 286-288.
- Vol. 6, n^o 9 (décembre 1930)
 «À propos de la conférence impériale», p. 326-327.
 «Chômage et heures de travail», p. 327-328.
 «La concentration bancaire aux États-Unis», p. 328-329.
 «La rationalisation et ses effets économiques et sociaux», p. 329-330.
 «Protectionnisme et vie économique», p. 330-333.
 «Capital et travail», p. 333-334.
- Vol. 6, n^o 10 (janvier 1931)
 «Le marché international du sucre», p. 374-376.
 «La rationalisation et la crise», p. 376-378.
 «Crise mondiale et prospérité française», p. 378-379.
 «Les savants en vacances?», p. 379-381.
 «L'immigration britannique», p. 381-382,
 «Tarif douanier et commerce extérieur», p. 382-383.
- Vol. 6, n^o 11 (février 1931)
 «La question du blé», p. 423-426.
 «La situation économique en Angleterre», p. 426-428.
 «La fabrication du papier», p. 428-429. (?).
 «Une nouvelle misère», p. 429-430.
- Vol. 6, n^o 12 (mars 1931)
 «La crise économique – ce qu'en pensent les grands banquiers», p. 473-476.
 «L'activité économique de l'Angleterre en 1930», p. 476-478.
 «L'assurance-crédit», p. 478-480.

- Vol. 7, n° 1 (avril 1931)
 «La crise agricole - ses remèdes possibles», p. 35-37.
 «Prix de gros et prix de détail», p. 38-39.
 «Le réseau ferré mondial», p. 39.
 «La crise économique», p. 40-41.
 «L'industrie de l'amiante dans le monde», p. 41-43.
- Vol. 7, n° 2 (mai 1931)
 «L'or et la crise», p. 78-80.
 «L'unité économique de l'Empire», p. 80-82.
 «Le tarif américain et la crise», p. 82-84.
 «Seconde révolution industrielle», p. 84-86.
- Vol. 7, n°s 3-4 (juin-juillet)
 «Dumping et dumping russe», p. 146-148.
 «Surproduction», p. 148-149.
 «Conséquences sociales de la crise aux États-Unis», p. 149-153.
 «La B.R.I. garante de la paix», p. 154-155. (?)
- Vol. 7, n°s 5-6 (août-septembre)
 «La clause de la nation la plus favorisée», p. 224-225.
 «L'assurance-crédit», p. 225-227.
 «La production de pétrole en 1930», p. 228.
 «La crise économique et ses conséquences», p. 228-230.
- Vol. 7, n° 7 (octobre 1931)
 *«Le chômage et ses remèdes», p. 278-281.
 «La crise de la navigation internationale», p. 281-283.
- Vol. 7, n° 8 (novembre 1931)
 «Le chômage aux États-Unis», p. 320-323.
 «Marques régionales ou nationales», p. 323-324.
- Vol. 7, n° 9 (décembre 1931)
 «Les faux remèdes à la crise», p. 383-386.
 «Le nickel», p. 386-387.
- Vol. 7, n° 10 (janvier 1932)
 «Les perspectives pour 1932», p. 429-431.
 «Pourquoi la France a-t-elle tant d'or?», p. 431-434.
 «Le problème agricole», p. 434-435.
- Vol. 7, n° 11 (février 1932)
 «La crise américaine», p. 480-483.
 «L'argent-métal», p. 484-486.
 «La question du cuivre», p. 486-487.
 «Régime capitaliste et politique douanière», p. 487-488.
- Vol. 7, n° 12 (mars 1932)
 «Un projet de réorganisation industrielle aux États-Unis», p. 533-535.
 «La France et la crise», p. 535-538.

- «Encore la question de l'or», p. 538-541.
 «L'électricité aux États-Unis», p. 541-542.
- Vol. 8, n° 1 (avril 1932)
 «La conférence impériale de juillet 1932», p. 34-36.
 «L'avenir de l'industrie», p. 36-38.
- Vol. 8, n° 2 (mai 1932)
 «À quand la fin de la crise?», p. 82-85.
 *«Le socialisme et la crise», p. 85-88.
 «Un conseil national économique en Chine», p. 88-90.
- Vol. 8, n° 3-4 (juin-juillet 1932)
 «L'assurance-chômage», p. 151-154.
 *«Les lois économiques», p. 154-156.
 «Le problème du blé», p. 157-168.
- Vol. 8, n° 5-6 (août-septembre 1932)
 [Opinions diverses sur la conférence économique d'Ottawa], p. 219-231.
- Vol. 8, n° 7 (octobre 1932)
 «La conférence impériale de 1932», p. 287-290.
 «L'emprunt de conversion britannique», p. 290-292.
 «La fin de la crise?», p. 292-294.
- Vol. 8, n° 8 (novembre 1932)
 «Chemins de fer et automobiles», p. 328-332.
 *«Civilisation américaine vs régime soviétique», p. 332-336.
- Vol. 8, n° 9 (décembre 1932)
 «Un remède à la crise: le troc international», p. 393-397.
 «Désordre intellectuel du capitalisme», p. 397-399.
 «Importations vs exportations», p. 399-400.
- Vol. 8, n° 10 (janvier 1933)
 «La tâche de M. Roosevelt», p. 442-446.
 «L'abaissement des tarifs douaniers», p. 446-448.
 «Les dettes de guerre», p. 448-451.
 «Une conséquence inattendue du protectionnisme anglais», p. 451-452.
- Vol. 8, n° 11 (février 1933)
 «La conférence économique internationale», p. 492-495.
 «Les problèmes de la distribution», p. 495-497.
- Vol. 8, n° 12 (mars 1933)
 «Le retour à la terre», p. 556-558.
 «Un régulateur automatique de la production?», p. 558-562.
 «La panacée inflationniste», p. 562-566.
- Vol. 9, n° 1 (avril 1933)
 «Le III^e Empire britannique», p. 47-49.
 «Le fétichisme de la monnaie», p. 50-51.
 «Qui rétablira les affaires: les États ou les industriels?», p. 51-54.

- Vol. 9, n° 2 (mai 1933)
 «La consommation de blé dans le monde en 1931-32», p. 96-97.
 «Romier et le Canada français», p. 97-99.
 «Les enseignements de la crise», p. 99-103.
- Vol. 9, n° 3-4 (juin-juillet 1933)
 «L'expérience protectionniste de la Grande-Bretagne», p. 175-178.
 «Le problème des transports», p. 178-181.
 «Les allocations familiales et l'agriculture», p. 181-182.
- Vol. 9, n° 5-6 (août-septembre 1933)
 «Les ententes industrielles internationales», p. 247-250.
 «Répercussions des accords d'Ottawa», p. 251-253.
 «Les conférences internationales», p. 253-255.
- Vol. 9, n° 7 (octobre 1933)
 «L'économie dirigée», p. 318-322.
 «Le règne des banques privées aux États-Unis», p. 322-325.
- Vol. 9, n° 8 (novembre 1933)
 «L'expérience Roosevelt», p. 385-289.
 «Le commerce international et la crise», p. 389-392.
 «Ententes entre producteurs et rôle de l'État», p. 392-394.
- Vol. 9, n° 9 (décembre 1933)
 «La réduction des récoltes aux États-Unis», p. 472-475.
 «Remède ou calamité?», p. 475-479.
- Vol. 9, n° 10 (janvier 1934)
 «La semaine de quarante heures», p. 529-533.
 «La crise des chemins de fer aux États-Unis», p. 533-536.
- Vol. 9, n° 11 (février 1934)
 «Le blé et les accords d'Ottawa», p. 592-594.
 «La situation économique», p. 594-596.
- Vol. 9, n° 12 (mars 1934)
 «La concurrence du Japon sur les marchés du monde», p. 647-651.
 *«L'économie nouvelle», p. 651-655.
- Vol. 10, n° 1 (avril 1934)
 «La semaine de 40 heures», p. 55-62.
 «Centre polytechnicien d'études économiques», p. 62-65.
 «La situation économique en Grande-Bretagne», p. 65-67.
- Vol. 10, n° 2 (mai 1934)
 «Le bon sens», p. 125-127.
 «L'effort américain», p. 127-129.
 «L'assistance aux chômeurs aux États-Unis», p. 129-131.
- Vol. 10, n° 3-4 (juin-juillet 1934)
 «Le capitalisme», p. 195-201.
 *«L'expérience corporatiste en Italie», p. 201-206.

- «La stabilisation des monnaies», p. 206-207.
- Vol. 10, n^{os} 5-6 (août-septembre 1934)
- «L'expérience Roosevelt», p. 276-280.
- «Le pouvoir d'achat de la Colombie britannique», p. 280-283.
- Vol. 10, n^o 7 (octobre 1934)
- «La question du sucre», p. 351-352.
- «La stabilisation du dollar», p. 352-355.
- «Pour vendre, il faut acheter», p. 355-357.
- Vol. 10, n^o 8 (novembre 1934)
- «Le marché de la pâte de bois et du papier», p. 423-425.
- «La machine et la crise», p. 425-427.
- «La Grande-Bretagne et le commerce inter-impérial», p. 427-430.
- Vol. 10, n^o 9 (décembre 1934)
- «Les perspectives économiques de la Grande-Bretagne», p. 508-512.
- «La concurrence japonaise», p. 512-515.
- «La situation économique du monde», p. 515-516.
- Vol. 10, n^o 10 (janvier 1935)
- «L'économie dirigée», p. 577-579.
- «L'avenir du crédit», p. 579-582.
- «Le chômage et ses remèdes», p. 582-584.
- Vol. 10, n^o 11 (février 1935)
- «Les causes économiques de guerre», p. 649-654.
- «La crise du capitalisme», p. 654-657.
- Vol. 10, n^o 12 (mars 1935)
- «Le marché des capitaux en Angleterre en 1934», p. 721-723.
- *«Le fonctionnement des corporations en Italie», p. 723-727.
- Vol. 11-I, n^o 1 (avril 1935)
- «La politique agricole de la Grande-Bretagne», p. 70-75.
- «Les idées en marche», p. 75-81.
- «Le chômage technologique aux États-Unis», p. 81-86.
- Vol. 11-I, n^o 2 (mai 1935)
- «La dévaluation du belga», p. 177-181.
- «De l'autre côté de la frontière», p. 181-187.
- Vol. 11-I, n^{os} 3-4 (juin-juillet 1935)
- «La reprise britannique et ses causes», p. 272-279.
- Vol. 11-I, n^{os} 5-6 (août-septembre 1935)
- «La politique américaine du métal argent», p. 367-371.
- «La stabilisation des monnaies», p. 371-376.
- *«L'institution corporative», p. 376-380.
- Vol. 11-I, n^o 7 (octobre 1935)
- «La politique commerciale des États-Unis», p. 471-477.
- «La politique américaine de la marine marchande», p. 477-481.

- Vol. 11-II, n° 1 (novembre 1935)
 *«L'organisation corporative en Belgique», p. 72-77.
 «Du pouvoir d'achat et des moyens de le restaurer», p. 78-81.
- Vol. 11-II, n° 2 (décembre 1935)
 «La dévaluation de la livre a-t-elle profité à l'Angleterre?», p. 173-178.
 «La situation économique du monde», p. 178-184.
- Vol. 11-II, n° 3 (janvier 1936)
 «La dévaluation de la monnaie», p. 272-276.
 «La politique agricole des États-Unis», p. 276-281.
- Vol. 11-II, n° 4 (février 1936)
 «Face aux sanctions», p. 371-375.
 «Où en est l'économie mondiale?», p. 376-383.
- Vol. 11-II, n° 5 (mars 1936)
 «Le gouvernement britannique et les affaires», p. 476-482
 «Les problèmes économiques de l'heure présente», p. 483-487.
- Vol. 12-I, n° 1 (avril 1936)
 «Le crédit international», p. 76-81.
 «La question du blé», p. 81-85.
- Vol. 12-I, n° 2 (mai 1936)
 «La bataille des monnaies», p. 182-185.
 «Les échanges internationaux», p. 186-189.
 «Le Japon et le commerce mondial», p. 189-191.
- Vol. 12-I, n° 3-4 (juin-juillet 1936)
 «Le «radicalisme» américain», p. 275-282.
 «Crise et pouvoir d'achat», p. 282-283.
- Vol. 12-II, n° 1 (novembre 1936)
 «Les États-Unis et les matières premières», p. 75-79.
 «Le progrès des chemins de fer», p. 80-82.
- Vol. 12-II, n° 2 (décembre 1936)
 «L'expérience Roosevelt», p. 169-177.
 «Un nouvel étalon monétaire: «d'accord des changes»», p. 177-182.
- Vol. 12-II, n° 3 (janvier 1937)
 «L'état du commerce international», p. 274-279.
 «L'Allemagne économique», p. 279-287.
- Vol. 12-II, n° 4 (février 1937)
 «Les chefs d'industrie et la réforme économique», p. 380-387.
- Vol. 12-II, n° 5 (mars 1937)
 «Le chômage aux États-Unis», p. 487-490.
 «Faut-il rationaliser?», p. 490-493.
 «Le nickel», p. 493-497. (?)
- Vol. 13-I, n° 1 (avril 1937)
 «La politique commerciale des États-Unis», p. 73-79.

- «La reprise économique en Grande-Bretagne», p. 79-83.
- Vol. 13-I, n° 2 (mai 1937)
- «La politique américaine de l'or», p. 180-185.
- «Le crédit coopératif aux États-Unis», p. 185-189.
- Vol. 13-I, n°s 3-4 (juin-juillet 1937)
- *«Les allocations familiales en Italie», p. 282-287.
- «La renaissance économique des États-Unis», p. 287-293.
- Vol. 13-I, n°s 5-6 (août-septembre 1937)
- «Aux États-Unis», p. 381-388.
- Vol. 13-I, n° 7 (octobre 1937)
- «Le problème de l'or», p. 472-477.
- «Les coopératives en Finlande», p. 477-481.
- Vol. 13-II, n° 1 (novembre 1937)
- «Nationalisme économique et fascisme», p. 61-67.
- *«L'aide de l'État à l'industrie», p. 67-70.
- Vol. 13-II, n° 2 (décembre 1937)
- «Serait-ce de nouveau la crise?», p. 160-165.
- «Les remèdes au chômage», p. 165-171.
- Vol. 13-II, n° 3 (janvier 1938)
- «Les *Investment Trusts* et le marché financier», p. 276-280.
- Vol. 13-II, n° 4 (février 1938)
- *«Nazisme vs bolchévisme», p. 371-378.
- «La politique commerciale internationale en 1937», p. 378-383.
- Vol. 13-II, n° 5 (mars 1938)
- «Le rapport von Zeeland», p. 465-473.
- «Le traité de commerce anglo-américain», p. 473-476.
- Vol. 14-I, n° 1 (avril 1938)
- «Le dirigisme monétaire», p. 74-79.
- Vol. 14-I, n° 2 (mai 1938)
- «Le traité de commerce anglo-américain», p. 168-172.
- «Le marché financier aux États-Unis en 1937», p. 172-176.
- «Réalisme social», p. 176-180.
- Vol. 14-I, n°s 3-4 (juin-juillet 1938)
- «Emploi et chômage dans le monde», p. 274-277.
- «Les charges sociales de la France», p. 277-284.

e) *L'Almanach de la langue française*

- *«Invasion du capital étranger». 1925, p. 127-130.
- *«Méfions-nous des spéculateurs». 1926, p. 102-106.
- *«L'épargne». 1927, p. 95-101.
- *«Petite leçon de géographie économique». 1928, p. 107-110.

*«Un plein panier de bobards!». (sous le pseudonyme de Jacques Dumont).
1928, p. 111-114.

f) *Bulletin de la Chambre de Commerce du district de Montréal*

*«Que ferons-nous de nos enfants?» Vol. 37 (mai 1935), p. 2.

«Notre avenir dans Québec est-il plutôt industriel qu'agricole?» Vol. 41, n° 4
(avril 1939), p. 3-4, 6, 8, 12-14.

g) *Ensemble! Revue de coopération*

*«Une réalisation coopérative en Gaspésie». Vol. 1, n° 2 (février 1940),
p.11-12.

*«L'expérience de Grande-Vallée». Vol. 4, n° 9 (novembre 1943), p. 3-5, 16.

h) *La Garde-malade canadienne-française*

«Elle... et nous tous». Vol. 2, n° 9 (septembre 1929), p. 397-399.

i) *Gaspésie*

*«L'expérience agricole et forestière de Grande-Vallée». Vol. 29, n° 2 (juin
1991) [année de première parution inconnue], p. 17-21.

j) *Les Nouvelles de l'École des HEC*

[Plusieurs articles publiés dans le volume 11 des *Oeuvres complètes*, p.185-384.]

k) *L'Ordre nouveau*

«L'institution corporative». 20 novembre 1936. (Voir tome 2 des *O.C.*,
p. 44-47, 50).

[article sur le corporatisme]. 5 décembre 1937. (Voir tome 3 des *O.C.*, p. 232-
236).

l) *La Rente*

Vol. 5, n°s 3-4 (mars 1924)

«Les cours publics à l'École des Hautes Études commerciales», p. 4.

Vol. 5, n°s 9-10-11 (octobre 1924)

«À notre avis», p. 5.

«Le commerce de détail», p. 5-6.

Vol. 5, n° 12 (novembre 1924)

«Ceux qui reviennent et ceux qui partent», p. 3-4.

«Ouvrages à lire», p. 5-6.

«À l'École des Hautes Études», p. 6.

Vol. 6, n° 1 (décembre 1924)

«Le crédit agricole aux États-Unis», p. 2.

- «Les enchères Baillargeon», p. 2-3.
 «Buy Good Bonds», p. 3.
 «La culture mixte dans l'Ouest», p. 3.
- Vol. 6, n° 2 (janvier 1925)
 «À l'École des Hautes Études», p. 5.
 «L'industrie du papier», p. 5.
 «Ouvrages à lire», p. 5-6.
 «M. Laureys», p. 7.
- Vol. 6, n° 3 (février 1925)
 «Le miroir aux alouettes», p. 2-3.
 «Ce qu'il reste à faire», p. 4.
- Vol. 6, n° 4 (1^{er} mars 1925)
 «Nos effets publics», p. 2-3.
- Vol. 6, n° 5 (15 mars 1925)
 «Une suggestion», p. 2.
 «Hier et aujourd'hui», p. 3.
- Vol. 6, n° 7 (15 avril 1925)
 «Les forces morales», p. 1-2.
- Vol. 6, n° 8 (1^{er} mai 1925)
 «On ne peut tout avoir à la fois», p. 1.
 «Le français commercial», p. 1-2.
 «La question des salaires», p. 2-3.
- Vol. 6, n° 9 (15 mai 1925)
 «L'industrie du papier», p. 2.
 «Histoire malheureuse qui se répète», p. 2-3.
- Vol. 6, n° 11 (15 juin 1925)
 «L'impôt sur les successions», p. 2.
 «L'argent et les prix», p. 2-3.
- Vol. 6, n°s 12-13 (juillet 1925)
 «D'une fête à l'autre», p. 2.
 «L'épargne et le rajustement», p. 2.
 «L'achat à terme: ce que coûte le crédit», p. 2-3
- Vol. 6, n° 14 (août 1925)
 «Le taux de l'intérêt», p. 3.
 «L'ABC du placement», p. 3.
 «Une grosse vérité», p. 3-4.
 «L'enseignement commercial supérieur», p. 4.
- Vol. 6, n° 15 (septembre 1925)
 «L'Institut agricole d'Oka», p. 3-4.
 «Nos grands entrepreneurs», p. 4.
 «À propos d'industrie laitière», p. 4.
 «Pourquoi nous tairions-nous?», p. 4.

- «Assurance et placements», p. 5.
- «Justice et prêt à intérêt», p. 5.
- «L'industrie du papier», p. 5.
- «Impôts et réduction», p. 5.
- «Nos routes», p. 5-6.
- «Plaçons chez nous», p. 6.

m) *La Revue nationale*

- *«Agriculture et industrie». Août 1926, p. 244-246.

n) *La Revue trimestrielle canadienne*

- *«L'économie nationale». N° 10 (mars 1924), p. 49-78.

2. Livres, brochures, ouvrages collectifs

MINVILLE, Esdras. «Les pêcheries du golfe Saint-Laurent». *L'encyclopédie de la jeunesse*, Montréal, Éditions Société Grolier, 1928, vol. 9, p. 3491-3500.

*-----. *Instruction ou éducation? À propos de l'enseignement secondaire*. Montréal, École sociale populaire (ESP), brochures n°s 204-205, 1931. 64 p.

*-----. «La juste répartition des richesses» dans *L'ordre social chrétien : compte rendu des cours et conférences*. Montréal, ESP, Semaines sociales du Canada, 1932, p.62-82.

*-----. *La politique qu'il nous faut*. Montréal, Association catholique de la Jeunesse canadienne, 1932. 44 p.

-----. «L'oeuvre de la colonisation» dans *Le problème de la terre : compte rendu des cours et conférences*. Montréal, ESP, Semaines sociales du Canada, 1933, p. 212-238.

*-----. *L'oeuvre de la colonisation*. Montréal, ESP, brochure n° 238, 1933. 32 p.

*-----. «Le capitalisme et ses abus» dans *Pour la restauration sociale au Canada*. Ottawa, ESP, brochures n°s 232-233, 1933, p. 5-17.

*-----. *Les carrières : pour guider le choix des jeunes gens après leurs études classiques. Carrières économiques*. Montréal, L'Oeuvre des Tracts, n° 186, 1934. 16 p.

*-----. *Histoire économique du Canada*. Montréal, Beauchemin, [1934]. 126 p.

*[En collaboration]. *Le programme de restauration sociale expliqué et commenté*. Montréal, ESP, brochures n^{os} 239-240, 1934. 80 p.

-----. «L'éducation nationale à l'université» dans *Éducation nationale*. Montréal, Éditions Albert-Lévesque, 1935, p. 189-209.

*-----. «Comment établir l'organisation corporatiste au Canada» dans *L'organisation professionnelle : compte rendu des cours et conférences*. Montréal, ESP, Semaines sociales du Canada, 1936, p. 237-262.

-----. *Comment établir l'organisation corporatiste au Canada*. Montréal, ESP, brochure n^o272, 1936. 32 p.

*-----. [Texte de son discours publié dans *Le banquet Minville*]. Montréal, Association des Licenciés de l'École des HEC, 1938, p. 6-16.

-----. «Quelques aspects du problème social dans la province de Québec» dans *Pour une société chrétienne : compte rendu des cours et conférences*. Montréal, ESP, Semaines sociales du Canada, 1938, p. 158-180.

*-----. «La bourgeoisie et l'économie» dans *L'avenir de notre bourgeoisie*. Montréal, Éditions de la JIC et Éditions Bernard-Valiquette, 1939, p. 13-55.

*-----. *La législation ouvrière et le régime social dans la province de Québec. Étude préparée pour la commission royale des relations entre le Dominion et les provinces*. Appendice 5 du rapport de la commission. Ottawa, J.O. Patenaude Imprimeur du Roi, 1939. 98 p.

-----. «Notre avenir dans Québec est-il plutôt industriel qu'agricole?», dans *Quelques problèmes d'actualité dans le Québec : les travaux présentés et discutés au cours de 1939 à l'Agora du dimanche et transmis par les postes du réseau français de Radio-Canada*, Montréal, Beauchemin, 1939, p. 61-75.

*-----. «La colonisation» dans *L'agriculture*, Montréal, Fides, 1943, p. 275-346.

*-----. *La force conquérante de la coopération*. [Québec?], Conseil supérieur de la coopération, 1943. 26 p.

*-----. *Invitation à l'étude*. Montréal, Fides, [1943]. 171 p.

3. Oeuvres complètes

a) «La vie économique»

1. MINVILLE, Esdras. *L'économie du Québec et la science économique*. Montréal, Fides et Presses HEC, 1979. 478 p.
2. -----. *Systèmes et structures économiques*. Montréal, Fides et Presses HEC, 1980. 770 p.
3. -----. *Plan et aménagement : les données fondamentales*. Montréal, Fides et Presses HEC, 1981. 381 p.
4. -----. *Plan et aménagement : les secteurs de base*. Montréal, Fides et Presses HEC, 1981. 514 p.
5. -----. *Le travail*. Montréal, Fides et Presses HEC, 1982. 452 p.
6. -----. *Propos sur la conjoncture des années 1925-1938. I- De la grande prospérité à la grande crise*. Montréal, Fides et Presses HEC, 1984. 618 p.
7. -----. *Propos sur la conjoncture des années 1925-1938. II- Décevante reprise, les finances publiques, les relations internationales*. Montréal, Fides et Presses HEC, 1984. 724 p.

b) «Pages d'histoire»

8. -----. *Syndicalisme, législation ouvrière et régime social au Québec avant 1940*. Montréal, Fides et Presses HEC, 1986. 619 p.
9. -----. *Les étapes d'une carrière (causeries autobiographiques et textes connexes)*. Montréal, Fides et Presses HEC, 1988. 483 p.
10. -----. *Visions d'histoire du Canada et du Canada français*. Fides et Presses HEC, Montréal, 1992. 544 p.
11. -----. *Quarante ans de carrière à l'École des Hautes Études commerciales*. Montréal, Fides et Presses HEC, 1994. 557 p.

c) «La vie sociale»

12. -----. *Le nationalisme canadien-français*. Montréal, Fides et Presses HEC, 1992. 569 p.

III- ÉTUDES

1. Dictionnaires, encyclopédies

[s.a.]. «Minville, Esdras». *Dictionnaire des auteurs de langue française en Amérique du Nord*, Montréal, Fides, 1989, p.987-988.

BURDEAU, Georges. «Démocratie». *Encyclopédie Universalis*, 1995, vol. 7, p. 151-156.

2. Répertoires bibliographiques

[ANGERS, François-Albert]. «Bibliographie des écrits d'Esdras Minville non inclus dans les sept premiers volumes de cette série des *Oeuvres complètes*» dans Esdras MINVILLE. *Syndicalisme, législation ouvrière et régime social au Québec avant 1940*. Montréal, Fides et Presses HEC, 1986, p. 593-609.

BERGEVIN, André. «Notes biographiques et répertoire bibliographique des oeuvres d'Esdras Minville». *L'Action nationale*, vol. 65, n^{os} 9-10 (mai-juin 1976), p. 762-783.

PARADIS, Ruth. «Bibliographie des écrits de Minville où il est question de l'État» dans Esdras MINVILLE. *Systèmes et structures économiques*. Montréal, Fides et Presses HEC, 1980, p. 527-531.

[s.a.]. *Bio-bibliographie d'Esdras Minville*. Montréal, [s.é.], 1972. 15 p.

[s.a.]. «Index 1925-50». *L'Actualité économique*, vol. 26, n^o 2 (juillet-septembre 1950), p. 452-457.

3. Livres, Ouvrages collectifs

ANGERS, François-Albert. «L'industrialisation et la pensée nationaliste traditionnelle» dans Rodrigue TREMBLAY, dir. *L'économie québécoise*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1976, p. 149-162.

----- «La pensée économique d'Esdras Minville». dans Robert COMEAU, dir. *Économie québécoise*. Montréal, Presses de l'Université du Québec, 1969, p. 465-483.

ANSON-MEYER, Monique. *Un économiste du développement au XIX^e siècle : Friedrich List*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1982. 238 p.

BÉLANGER, Damien-Claude. *Lionel Groulx et la Franco-Américanie*. Mémoire de M.A. (Histoire), Université de Montréal, 2000. 184 p.

BOCAGE, Ducarmel. *The General Economic Theory of François Perroux*. Lanham, University Press of America, 1985. 205 p.

BRUNET, Michel. «Trois dominantes de la pensée canadienne-française : l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme» dans *La présence anglaise et les Canadiens*. Montréal, Beauchemin, 1964, p. 113-166.

BURDEAU, Georges. *Le libéralisme*. Paris, Seuil, 1979. 306 p. (Collection «Points»).

CHABOT, Jean-Luc. *La doctrine sociale de l'Église*. Paris, Presses universitaires de France, 1992. 128 p. (Collection «Que sais-je?»).

DESROSIERS, Richard. «La question de la non-participation des Canadiens français au développement industriel au début du XX^e siècle» dans Rodrigue TREMBLAY. *Op. cit.*, p. 123-131.

DESTANNE DE BERNIS, Gérard. «La dynamique de François Perroux, l'homme, la création collective, le projet humain» dans *Hommage à François Perroux*. Grenoble, Presses universitaires de Grenoble, 1978, p. 121-163.

DUBUC, Alfred, «Développement économique et politique de développement au Canada : 1900-1940» dans Rodrigue TREMBLAY. *Op. cit.*, p. 71-108.

DUPUIS, Jean-Claude. *Nationalisme et catholicisme. L'Action française de Montréal (1917-1928)*. Mémoire de M.A. (histoire), Université de Montréal, 1992. 329 p.

GELLNER, Ernest. *Nations et nationalisme*. Paris, Payot, 1989 [1983]. 208 p.

GENDARME, René. «François Perroux ou l'économie de la Terre des hommes» dans *François Perroux, penseur de notre temps*. Nancy, Presses universitaires de Nancy, 1992, p. 11-30.

- GROULX, Lionel. *Mes mémoires*. Tome 2, 1920-1928, Montréal, Fides, 1971. 418 p.
- HENLEY, Kevin. *La doctrine du nationalisme économique au Canada central, 1846-1885*. Thèse de Ph.D. (histoire), Université du Québec à Montréal, 1990. 408 p.
- HIGGINS, Benjamin. «François Perroux» dans Benjamin HIGGINS et Donald J. SAVOIE, éd. *Regional Economic Development*. Boston, Unwin Hyman, 1988, p. 31-47.
- HUGON, Paul. *Les doctrines économiques*. Montréal, Fides, [1945]. 413 p.
- LAMARRE, Jean. *Le devenir de la nation québécoise selon Maurice Séguin, Guy Frégault et Michel Brunet (1944-1969)*. Sillery, Septentrion, 1993. 564 p.
- LAPLANTE, Robert. *L'expérience de Guyenne: colonisation et coopération en Abitibi*, Guyenne, Corporation de développement de Guyenne, 1995, 554p.
- LÉON XIII. «Rerum novarum» dans Émile MARMY, éd. *La communauté humaine selon l'esprit chrétien*. Fribourg et Paris, Éditions Saint-Paul, 1949 [1891], p. 295-334.
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER, Jean-Claude ROBERT et François RICARD. *Histoire du Québec contemporain*. Deux volumes, Montréal, Boréal, 1989. 758 p. et 834 p.
- MANN-TROFIMENKOFF, Susan. *Action française: French Canadian Nationalism in the Twenties*. Toronto, University of Toronto Press, 1975. 157 p.
- MATAGRIN, Gabriel. «Les sources philosophiques et bibliques de François Perroux» dans *François Perroux, penseur de notre temps*. *Op. cit.*, p. 31-46.
- MOUNIER, Emmanuel. *Le personnalisme*. Paris, Presses universitaires de France, 1969 [1949]. 136 p. (Collection «Que sais-je?»).
- NOUSS, Alexis. *La modernité*. Paris, Presses universitaires de France, 1995. 128 p. (Collection «Que sais-je?»).
- PAYETTE, Roger. *Esdras Minville et le problème national canadien-français (1923-1956)*. Mémoire de maîtrise (histoire), Université du Québec à Montréal, 1983. 323 p.

PERROUX, François. «Peregrinations of an Economist and the Choice of His Route». dans HIGGINS et SAVOIE. *Op. cit.*, p. 77-90.

----- «The Pole of Development's New Place in a General Theory of Economic Activity» dans *Ibid.*, p. 48-76.

PIE XI. «Quadragesimo anno» dans Émile MARMY. *Op. cit.* 1949 [1931], p. 356-413.

PIETTRE, André. *Pensée économique et théories contemporaines*. Paris, Dalloz, 1979. 572 p.

POLENSKE, Karen R. «Growth Pole Theory and Strategy Reconsidered: Domination Linkages and Distribution» dans *Ibid.*, p. 91-111.

POMEYROLS, Catherine. *Les intellectuels québécois: formation et engagements 1919-1939*. Montréal et Paris, L'Harmattan, 1996. 537 p.

PRÉLOT, Marcel, et Georges LESCUYER. *Histoire des idées politiques*. Paris, Dalloz, 1986. 942 p.

RUMILLY, Robert. *Histoire de l'École des Hautes Études commerciales de Montréal*. Montréal, Beauchemin, 1966, 215 p.

SAINT-GERMAIN, Yves. «La société québécoise et la vie économique: la grande ambivalence des années vingt» dans Rodrigue TREMBLAY. *Op. cit.*, p. 163-190.

SÉGUIN, Maurice. «Les normes» dans Robert COMEAU, éd. *Maurice Séguin, historien du pays québécois*. Montréal, VLB éditeur, 1987, p. 81-220.

SZPORLUK, Roman. *Communism and Nationalism. Karl Marx Versus Friedrich List*. New York, Oxford University Press, 1988. 307 p.

TRUDEAU, Pierre Elliott. «La province de Québec au moment de la grève» dans *La grève de l'amiante*. Montréal, Éditions Cité libre, 1956, p. 1-91

VALLERAND, Noël. «Agriculturisme, industrialisation et triste destin de la bourgeoisie canadienne-française (1760-1920)» dans Rodrigue TREMBLAY. *Op. cit.*, p. 133-147

4. Articles

ALLEN, Patrick. «Minville, Esdras, *Les affaires, l'homme, les carrières*». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 20 (1966-67), p. 466-469.

ANDRÉGNETTE, Jean. «L'économie du Québec et la science économique». *Livres et auteurs québécois 1979*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1980, p. 317-318.

ANGERS, François-Albert. «L'Action nationale et son fondateur : Esdras Minville». *L'Action nationale*, vol. 72, n° 5 (janvier 1983), p. 397-407.

----- «Esdras Minville et les Hautes Études commerciales». *L'Action nationale*, vol. 65, n°s 9-10 (mai-juin 1976), p. 643-676.

----- «Naissance de la pensée économique au Canada français». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 15, n° 2 (septembre 1961), p. 204-229.

----- «La pensée économique d'Esdras Minville». *L'Action nationale*, vol. 65, n°s 9-10 (mai-juin 1976), p. 727-761.

----- «Le sens d'une vie». *L'Action nationale*, vol. 65, n°s 9-10 (mai-juin 1976), p. 800-803.

ARÈS, Richard. «Le commissaire royal». *L'Action nationale*, vol. 65, n°s 9-10 (mai-juin 1976), p. 689-705.

----- «Procès et condamnation du nationalisme canadien-français». *Relations*, vol. 20, n° 229 (janvier 1960), p. 6-8.

----- «Qui est Esdras Minville». *L'Action nationale*, vol. 69, n° 1 (septembre 1979), p. 48-52.

CHAMPOUX, Roger. «Monsieur Esdras Minville, directeur des Hautes Études commerciales». *Commerce*, vol. 62, n° 10 (octobre 1960), p. 19-26.

CHEVRIER, Marc. «La société civile, l'État subsidiaire et la responsabilité civique au Québec». *Encyclopédie de l'Agora*, <http://agora.qc.ca>, 1999.

CORBEIL, Pierre, «L'«agriculturisme» : le ruralisme québécois dans une perspective multi-confessionnelle et nord-américaine». *Les Cahiers d'histoire du Québec au XX^e siècle*, n° 5 (printemps 1996), p. 115-124.

DUPUIS, Jean-Claude. «La pensée économique de *L'Action française*». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 47, n° 2 (automne 1993), p. 193-219.

FOISY-GEOFFROY, Dominique. «Esdras Minville et le nationalisme économique, 1923-1939». *Mens. Revue d'histoire intellectuelle de l'Amérique française*, vol. 1, n° 1 (automne 2000), p. 51-68.

-----, «L'histoire dans l'oeuvre d'Esdras Minville». *Les Cahiers d'histoire*, vol. 20, n° 1 (automne 2000), p. 22-44.

FOURNIER, Marcel. «D'Esdras à Jean-Jacques ou la recherche d'une troisième voie». *Possibles*, vol. 4, n°s 3-4 (printemps-été 1980), p. 251-267.

GAGNON, Marcel-Aimé. «Esdras Minville et *l'Action nationale*». *L'Action nationale*, vol. 65, n°s 9-10 (mai-juin 1976), p. 677-688.

GROULX, Lionel. «L'oeuvre d'Esdras Minville». *L'Action nationale*, vol. 25 (janvier 1945), p. 6-14.

GUINDON, Sylvain. «Esdras Minville: l'homme, son action, sa pensée». *Histoire Québec*, vol. 2, n° 1 (juin 1996), p. 11-17.

HARVEY, Pierre. «Les idées économiques d'Esdras Minville des débuts à la maturité (1923-1936)». *L'Action nationale*, vol. 65, n°s 9-10 (mai-juin 1976), p. 626-642.

JACQUES, Léo. «Esdras Minville, un homme de son temps, un homme de notre temps». *L'Action nationale*, vol. 65, n° 2 (octobre 1975), p. 140-146.

LÉTOURNEAU, Firmin. «Esdras Minville». *L'Action nationale*, vol. 65, n°s 9-10 (mai-juin 1976 [1938]), p. 620-625.

MEUNIER, E.-Martin, et Jean-Philippe WARREN. «L'horizon personnaliste de la Révolution tranquille». *Société*, n°s 20-21 (été 1999), p. 347-448.

PARADIS, Ruth. «Esdras Minville et la pensée coopérative idéologique au Québec». *L'Action nationale*, vol. 69, n° 2 (octobre 1979), p. 107-116.

-----, «La pensée coopérative d'Esdras Minville de 1924 à 1943». *L'Action nationale*, vol. 69, n° 7 (mars 1980), p. 518-526.

PARENTEAU, Roland. «L'expérience de la planification au Québec (1960-1969)». *L'Actualité économique*, vol. 45, n° 4 (janvier-mars 1970), p. 679-696.

PERREAULT, Antonio. «Esdras Minville». *L'Action nationale*, vol. 12 (1938), p. 23-27.

PERREAULT, Jacques. «Sur un livre d'Esdras Minville». *L'Action nationale*, vol. 22 (1943), p. 302-312.

RHÉAUME, Gilles. «Revenons à Minville». *L'Action nationale*, vol. 72, n° 5 (janvier 1983), p. 393-395.

ROUSSEAU, Jacques. «La Faculté des Sciences devant le tribunal de "L'Action nationale"». *L'Ordre*, vol. 1, n° 174 (4 octobre 1934), p. 4.

SENGHAAS, Dieter. «Friedrich List and the Basic Problems of Modern Development». *Review (Fernand Braudel Center)*, vol. 14, n° 3 (1991), p. 451-467.

TREMBLAY, Maurice. «Réflexions sur le nationalisme». *Écrits du Canada français*, vol. 5 (1959), p. 9-43.

TRÉPANIÉ, Pierre. «Esdras Minville (1896-1975) et le nationalisme franco-canadien». *Écrits de Paris*, n° 555 (mai 1994), p. 41-46.

----- «Esdras Minville (1896-1975) et le traditionalisme canadien-français». *Les Cahiers des Dix*, n° 50 (1995), p. 255-294.

----- «Notes pour une histoire des droites intellectuelles canadiennes-françaises à travers leurs principaux représentants (1770-1970)». *Les Cahiers des Dix*, n° 48 (1993), p. 119-164.

----- «Quel corporatisme? (1820-1965)». *Les Cahiers des Dix*, n° 49 (1994), p. 159-212.